

Commune de
**LONGEVILLE-
LÈS-METZ**

PLAN LOCAL D'URBANISME

RAPPORT DE PRÉSENTATION Tome 1 : Diagnostic territorial

Approbation initiale du PLU :
19/12/2017

DOCUMENT EN VIGUEUR :
Modification simplifiée n°1
DBM 17/12/2018



/ Tableau récapitulatif des procédures d'urbanisme de la commune de Longeville-lès-Metz

Approbation initiale POS	DCM	14-10-1986
---------------------------------	------------	-------------------

Révision générale POS, Transformation en PLU Approbation	DCM	27-06-2007
---	------------	-------------------

Modification 1	DCM	23-06-2009
-----------------------	------------	-------------------

Modification 2	DCM	01-10-2013
-----------------------	------------	-------------------

Modification 3	DCM	05-04-2016
-----------------------	------------	-------------------

Modification 4	DCM	20-09-2016
-----------------------	------------	-------------------

Modification simplifiée 1	DBM	17-12-2018
----------------------------------	------------	-------------------

Prescription révision générale du PLU	DCM	01-12-2015
--	------------	-------------------

Approbation du PLU	DCM	19-12-2017
---------------------------	------------	-------------------

* DCM : Délibération du Conseil Municipal
DBM : Délibération du Bureau Métropolitain



SOMMAIRE

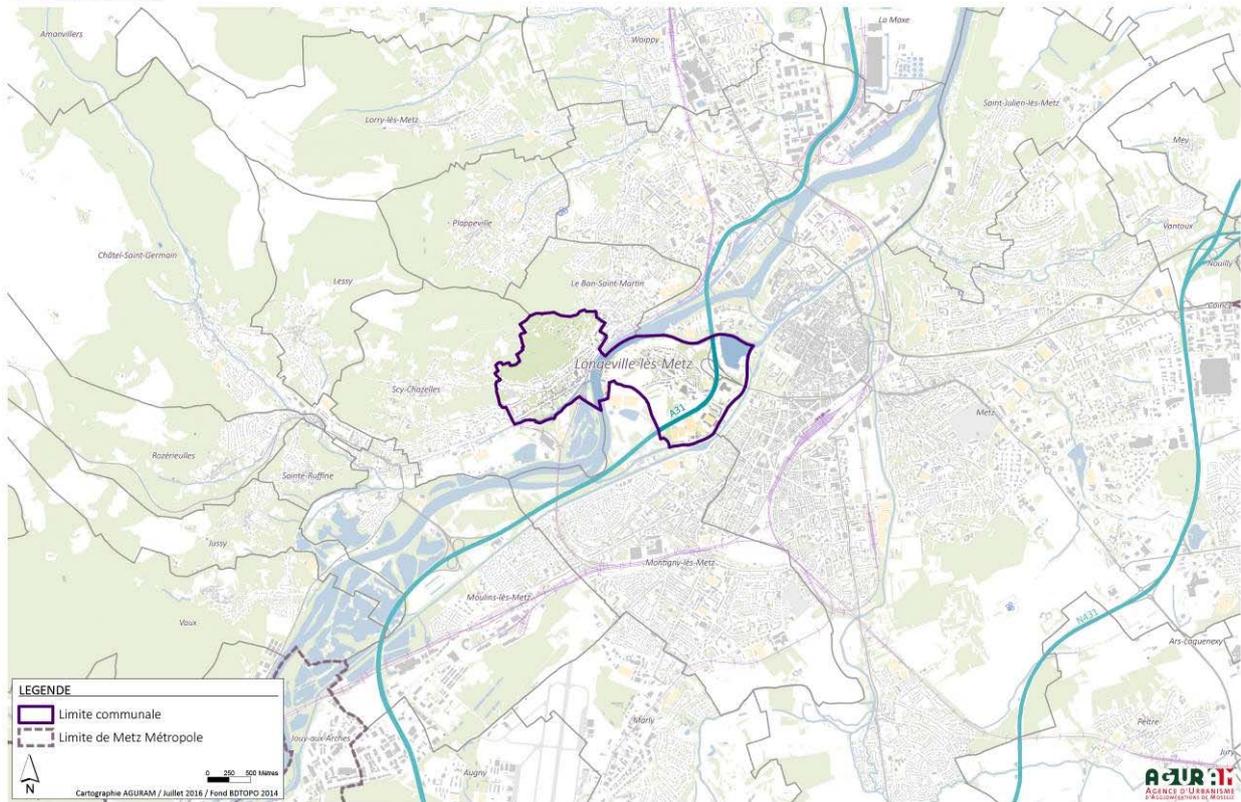
1. PRÉAMBULE	6
A. Une commune voisine de Metz.....	6
B. Carte d'identité communale	6
C. Une commune de Metz-Métropole	9
D. Longeville-Lès-Metz dans le SCoTAM.....	9
I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	11
1. LE MILIEU PHYSIQUE.....	11
1.1 Le climat et le changement climatique.....	11
1.2 La topographie.....	13
1.3 La géologie	15
1.4 Le réseau hydrographique.....	16
1.5 Les eaux souterraines	17
2. CADRE NATUREL ET PAYSAGER	20
2.1 Les zones naturelles d'intérêts reconnus	20
2.1 Les milieux naturels et semi-naturels	25
2.2 La biodiversité remarquable	34
2.3 Les continuités écologiques.....	39
2.4 Synthèse des continuités écologiques	48
2.5 Le paysage et ses enjeux.....	51
3. ENVIRONNEMENT HUMAIN	59
3.1 La gestion des déchets ménagers et assimilés	59
3.2 L'eau potable et l'assainissement.....	62
3.3 La qualité de l'air.....	65
3.4 Les gaz à effet de serre	70
3.5 La consommation d'énergie et le potentiel de développement des énergies renouvelables.....	72
3.6 Le bruit.....	77
3.7 Les risques naturels et technologiques.....	83
3.8 Les sites et sols pollués	91
4. Les servitudes d'utilités publiques.....	94
5. Les technologies de l'information et de la communication	97
6. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....	99
II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE.....	102
1. LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE	102
1.1 La démographie	102
1.2 Le parc de logements.....	109
1.3 L'emploi sur la commune.....	126
1.4 Les équipements et la vie associative	130
1.5 Les activités économiques et de services	137
1.6 L'activité agricole	146



2. LE CONTEXTE URBAIN	150
2.1 L'histoire de Longeville-Lès-Metz	150
2.2 Le développement urbain.....	155
2.3 La morphologie urbaine.....	162
2.4 Les entrées de commune.....	174
2.5 Les espaces publics	181
2.6 Le patrimoine bâti.....	187
3. Les déplacements et la mobilité	195
3.1 Les flux et déplacements quotidiens	195
3.2 Le réseau viaire	198
3.3 Le stationnement.....	201
3.4 Les transports en commun	204
3.5 Les chemins et liaison douces.....	206
III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION	214
1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE	214
1.1 Les données de cadrage.....	214
1.2 L'évolution de l'occupation du sol	215
2. LE BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME.....	220
2.1 Évolutions du document d'urbanisme.....	220
2.2 Bilan des zones à urbaniser et des projets récents.....	223
3. LE POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE DENSIFICATION	227
3.1 Les logements vacants.....	227
3.2 Les espaces potentiels de densification.....	228
V – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	234



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
SITUATION



> *Blason communal*

> *Vue de Longeville-lès-Metz depuis les coteaux, du village, de l'île Saint Symphorien et de Metz en arrière-plan*



> *Logo de la Commune*



1. PRÉAMBULE

A. UNE COMMUNE VOISINE DE METZ

Située en limite Sud-Ouest de la commune de Metz, **Longeville-Lès-Metz fait partie des communes inscrites dans la première couronne de Metz Métropole.** Elle accueille d'ailleurs plusieurs équipements de rayonnement intercommunal.

La commune est composée de deux grands secteurs séparés par la Moselle et une voie de chemin de fer.

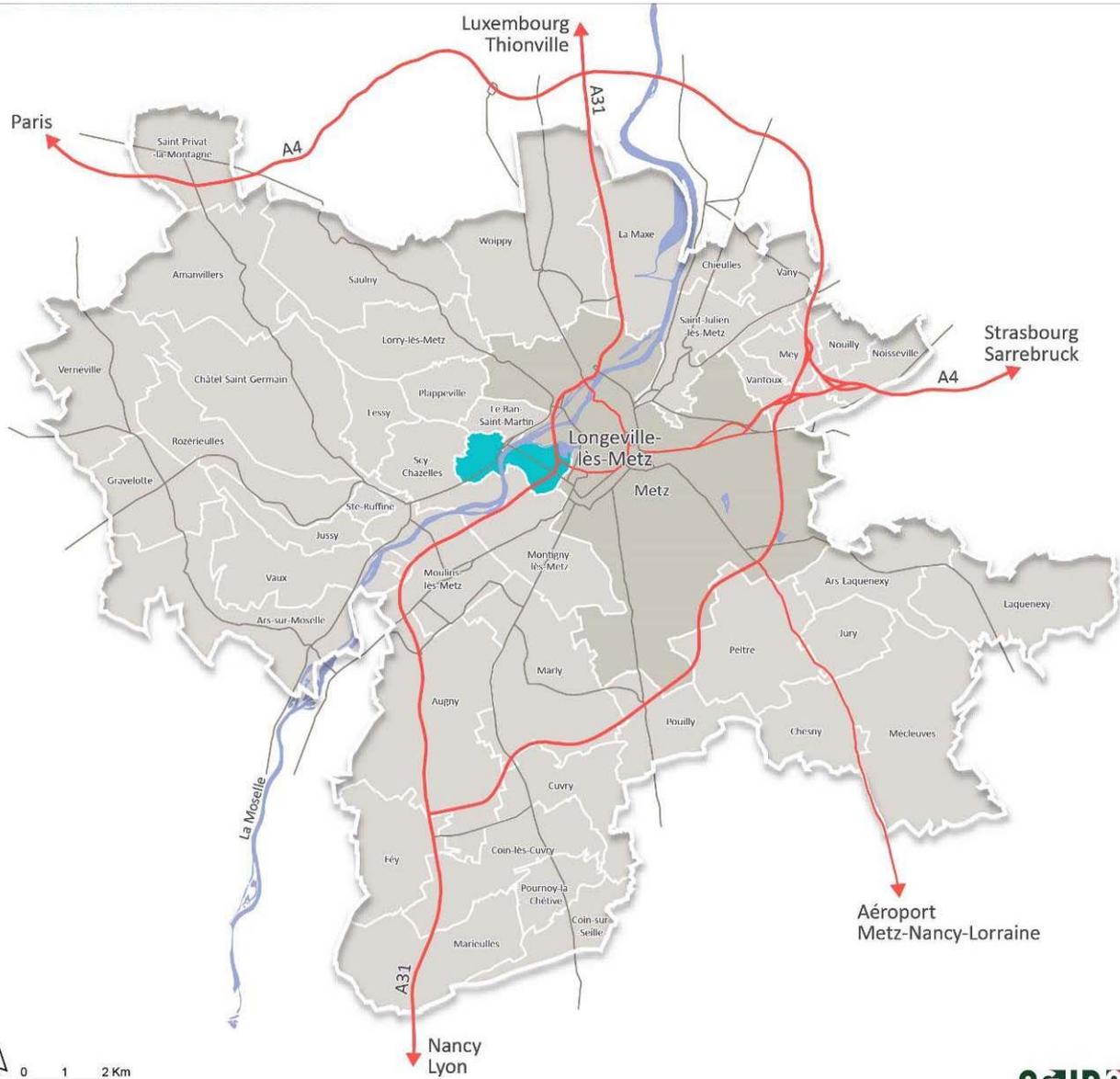
La partie Ouest du ban communal comporte le village ancien, implanté le long de la RD603 (ancienne RN3) et étendu vers les coteaux du Mont Saint-Quentin.

À l'Est du ban communal, l'île Saint Symphorien est traversée par l'A31 et comporte une partie du parc bordant le plan d'eau, à proximité de l'île du Saulcy. L'île Saint Symphorien est donc limitée par la rive droite de la Moselle, son bras Mort et le plan d'eau. Les constructions se sont limitées le long de la RD157a (Boulevard Saint-Symphorien) et au nord de l'île du fait de la présence de zones inondables au sud.

La commune de Longeville-Lès-Metz est limitrophe du Ban Saint-Martin au Nord, de Metz à l'Est, de Montigny-Lès-Metz au Sud et de Scy-Chazelles à l'Ouest, toutes membres de Metz Métropole.

B. CARTE D'IDENTITE COMMUNALE

Code INSEE :	57 412
Code Postal :	57 050
Région :	Lorraine
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz Campagne
Canton :	Montigny-Lès-Metz
Communauté d'agglomération :	Metz-Métropole
Subdivision UTR :	Metz
Collecte des ordures ménagères :	Metz-Métropole
Assainissement :	Metz-Métropole via Haganis
Réseau d'eau :	Ville de Metz 1
Distribution de l'eau :	Société Mosellane des Eaux
Distribution électrique :	UEM
Gestionnaire de Réseaux de Distribution d'électricité :	URM
Pompier :	SDIS METZ
Police et Gendarmerie :	Commissariat de secteur METZ-OUEST, à Montigny les Metz
Superficie :	2,71 km ² (271 ha)
Population :	3 896 habitants (INSEE 2012)
Densité :	1437 habitants/km ²



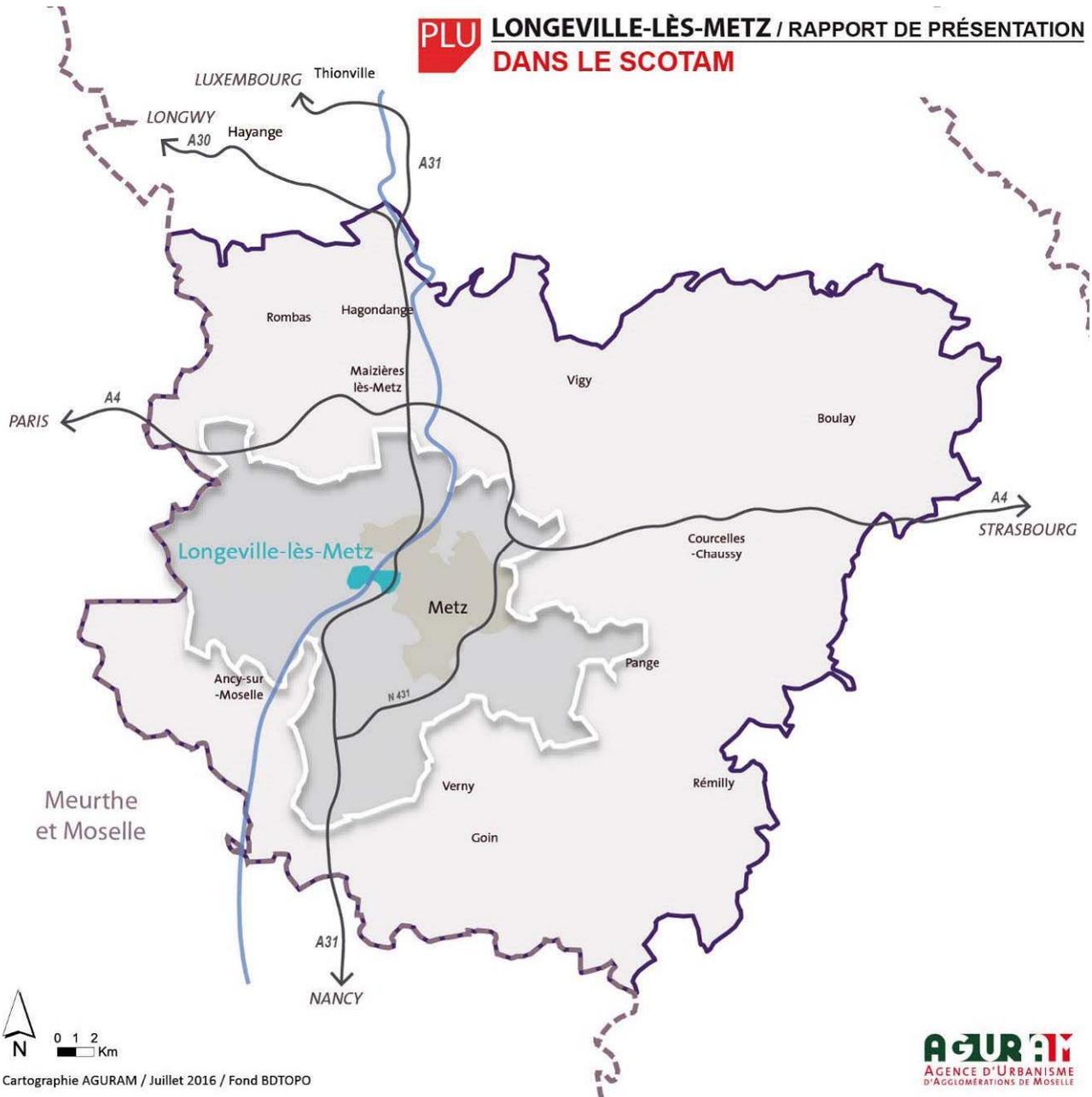
Cartographie AGURAM / Juillet 2016 / Fond BDTOPO



Situation de la commune dans la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole



PLU LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
DANS LE SCOTAM



Situation de la commune dans la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et dans le périmètre du SCOTAM



C. UNE COMMUNE DE METZ-METROPOLE

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes.

Avec la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le district s'est transformé en 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole. Ce sont 18 communes dont Longeville-Lès-Metz qui ont adhéré à cette date. Au 1^{er} Janvier 2014, les 306 km² du territoire de l'Agglomération totalisent 44 communes et 223 000 habitants.

Les 14 compétences de METZ-MÉTROPOLE se subdivisent en 3 catégories :

Compétences obligatoires : Développement économique et touristique ; Aménagement de l'espace communautaire et transports ; Équilibre social de l'habitat ; Politique de la Ville.

Compétences optionnelles : Voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ; Assainissement ; Élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés ; Lutte contre la pollution de l'air, Lutte contre les nuisances sonores ; Équipements culturels et sportifs

Compétences facultatives : Étude de tout problème d'intérêt communautaire ; Service de lutte contre l'incendie ; Fourrière animale ; Entretien des réseaux d'évacuation des eaux pluviales ; Instruction des autorisations liées au droit des sols ; Archéologie préventive.

D. LONGEVILLE-LES-METZ DANS LE SCOTAM

SCoTAM : Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine

Longeville-Lès-Metz se trouve au cœur du périmètre du SCOTAM en limite de Metz, la ville centre.

Le périmètre initial du SCoT de l'Agglomération Messine (SCoTAM) a été délimité par un arrêté préfectoral le 31 décembre 2002 et modifié par un récent arrêté du 2 juin 2017. Il s'appuie sur les espaces de projets intéressant l'agglomération messine et sur les solidarités intercommunales en vigueur ou en cours de constitution.

En effet, au moment de l'établissement du périmètre du SCoT, le territoire n'était pas totalement structuré en intercommunalités de projets (communautés de communes ou d'agglomération). Quatre années ont été nécessaires pour y parvenir et conduire à la création de l'établissement public en charge de l'élaboration du SCoT : le Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoT de l'Agglomération Messine est créé par un arrêté préfectoral du 20 octobre 2006 et installé le 19 mars 2007. En 2017, il est composé de 7 structures intercommunales, 1 Communauté d'Agglomération et 6 Communautés de Communes :

Metz Métropole,

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle,

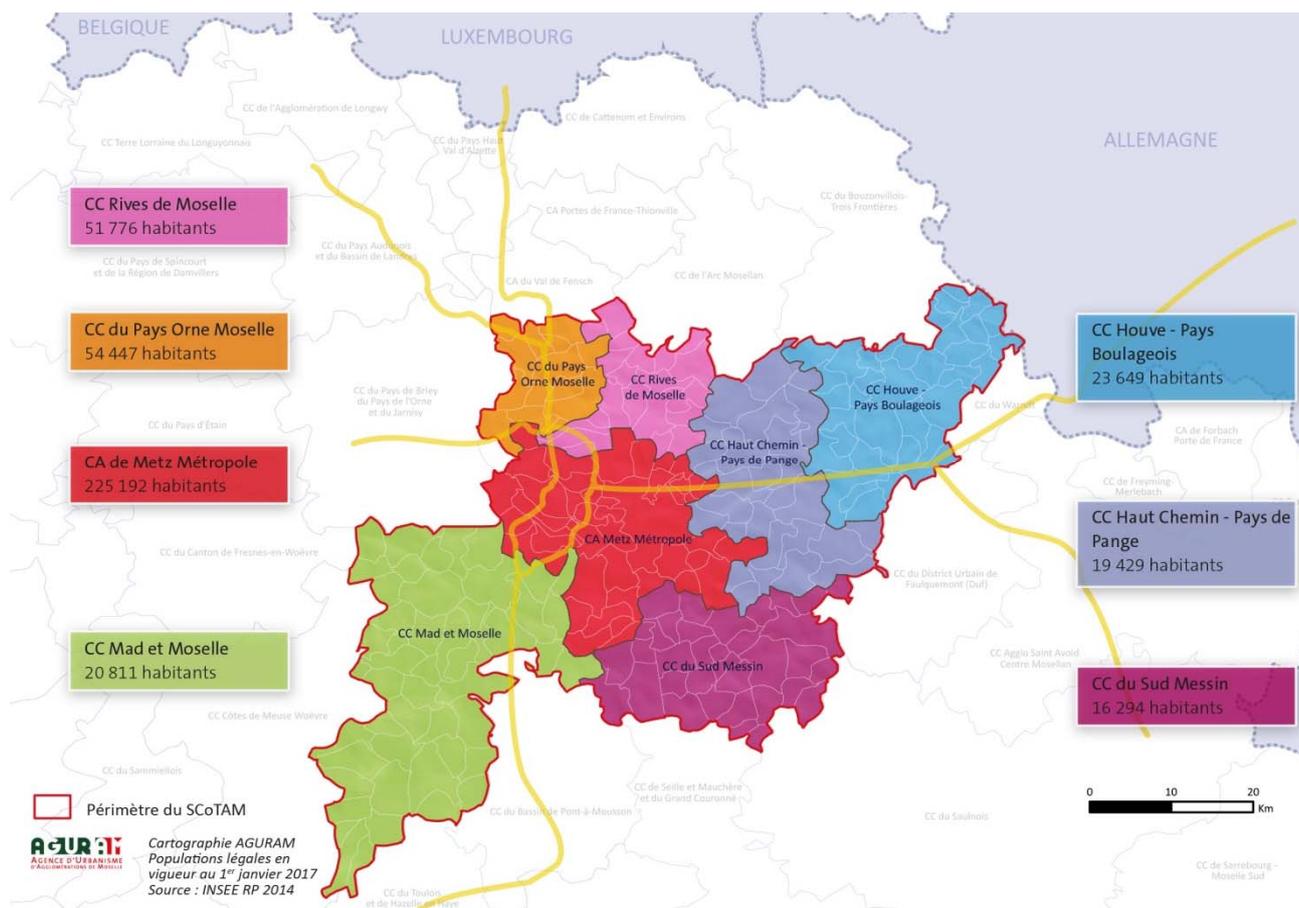
La Communauté de Communes du Haut Chemin-Pays de Pange,

La Communauté de Communes Mad et Moselle,

La Communauté de Communes du Sud Messin,

La Communauté de Communes Rives de Moselle,

La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.



Le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) concerne un vaste territoire de 1 762 km², couvre 225 communes regroupées en 7 intercommunalités et concerne 411 598 habitants. Juxtant la Meuse et la Sarre, il s'étire de Mandres-aux-Quatre-Tours, au sud-ouest, à Berviller-en-Moselle, au nord-est, en passant par l'agglomération messine.

Le périmètre du SCOTAM a été fixé par arrêté Préfectoral du 31 décembre 2002.

Le SCOT est un document de planification à l'échelle de l'agglomération qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

Le SCOTAM a été approuvé par délibération le 20/11/2014 et rendu exécutoire le 01/02/2015.



I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE MILIEU PHYSIQUE

1.1 Le climat et le changement climatique

A. Le climat sur la commune de Longeville-lès-Metz

Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Longeville-lès-Metz est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1981 – 2010), située à 4 kilomètres à vol d'oiseau au Sud de Longeville-lès-Metz. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 757,8 mm sur la période 1981-2010.

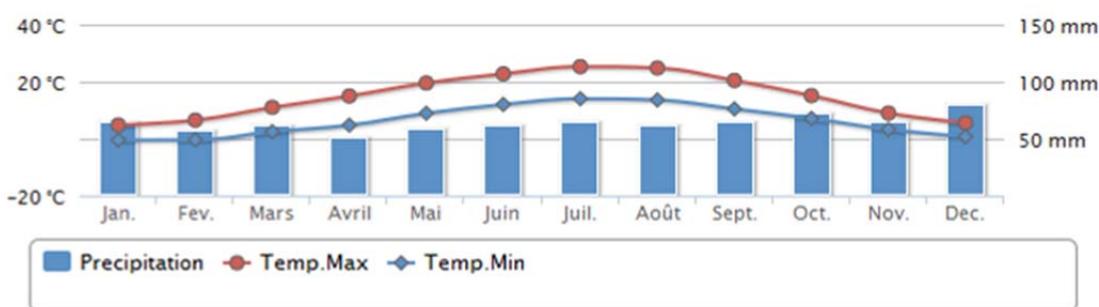


Figure 1 : Hauteurs mensuelles des précipitations et températures sur la période 1981-2010 (source : météoFrance.com)

La température annuelle moyenne est de 10,4°C sur la période 1981-2010. Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses, (moyenne 2,2°C), et à l'inverse, le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 19,4°C.

La durée annuelle de l'ensoleillement est de 1520 heures en moyenne sur la période 1991-2010. Cela correspond à 127h d'ensoleillement moyen mensuel. Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'ensoleillement au cours de la journée. En effet, le mois de décembre comprend en moyenne 39 heures d'ensoleillement, alors que le mois de juin en comprend 211 heures. L'hiver est une saison qui est faiblement pourvue en ensoleillement.

Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales,
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. En principe, ils ne dépassent pas 8 m/s (30 km/h),
- Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

En moyenne, **le vent souffle 40 jours par an** avec des rafales dépassant 16 m/s. (58 km/h). Deux jours par an, les rafales dépassent 28 m/s. (100 km/h). Entre 1949 et 2006, la vitesse maximale enregistrée en hiver et au printemps est de 40 m/s (144 km/h).

Les vents froids **du Nord-Est soufflent essentiellement sur les plateaux.**



B. Des changements climatiques dans la région Lorraine

Les données sur le réchauffement du système climatique, admis par la communauté scientifique, sont notamment tirées des conclusions du cinquième rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat). Le rapport, publié entre 2013 et 2014, souligne les changements observés et leurs causes. Selon ce rapport, **chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaude à la surface de la Terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850**. En 2014, la température moyenne à la surface du globe est supérieure de 0,57°C ($\pm 0,09^\circ\text{C}$) par rapport à la normale calculée pour la période 1961-1990. Il s'agit de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1880.

En France métropolitaine, pour le XXème siècle, l'augmentation moyenne de la température atmosphérique est de l'ordre de 0,7°C dans le nord-est du pays.

De manière cohérente avec les observations mondiales et nationales, un réchauffement climatique lorrain est perceptible. Le réchauffement peut être estimé à **+1,2°C sur la période 1899-2007** à la station de Metz-Frescaty. Cela correspond pour le climat lorrain à un **glissement de 200 à 300 km vers le Sud**.

Au cours de ces 50 dernières années, il est possible de dégager les tendances climatiques suivantes pour la région Lorraine :

- diminution significative au printemps du nombre de gel, et du pourcentage de nuits froides,
- augmentation significative l'été du nombre de journées d'été supérieures à 25°C et de nuits chaudes,
- augmentation significative l'hiver des jours chauds et des nuits chaudes.

Les observations sur la neige effectuées en Lorraine depuis près de deux siècles révèlent qu'une rupture apparaît clairement en 1987 traduisant une baisse chronique de l'enneigement au sol à toutes les altitudes dans le massif des Vosges.

Les évolutions attendues montrent une augmentation de la température encore plus marquée. Il est estimé une augmentation de **+3,6 °C des températures moyennes en 2080 en Lorraine** (par rapport à la période 1971-2000). Le nombre de jours moyens de canicule serait estimé de 10 à 25 jours par an d'ici 2080. De même, les paramètres de sécheresse et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à très fortement se dégrader entre 2050 et 2080.

Ces évolutions auront de multiples conséquences (toutes n'étant pas prévisibles) :

- vulnérabilité des territoires soumis aux aléas climatiques extrêmes, comme les orages, pouvant provoquer des **inondations** et des **coulées boueuses**,
- **pertes de production agricole et forestière** du fait de la diminution de la réserve en eau et du changement des types de prédateurs (insectes, champignons...),
- conséquences **sanitaires** pour les populations (décès en été, allergies, maladies infectieuses...),
- sur la **biodiversité** : en Lorraine, on observe une modification dans la phénologie des espèces. On constate par exemple une précocité dans les dates de floraison, des périodes modifiées de départ et d'arrivées des oiseaux migrateurs, une modification des aires de répartition des espèces,
- menace de **pollution du milieu naturel** par les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ne pouvant pas traiter le trop-plein et le rejetant dans les cours d'eau,
- recul du manteau neigeux ayant des conséquences économiques (baisse du tourisme, crues intenses...).

Les zones urbanisées doivent porter une attention particulière à ces effets attendus du fait notamment de la faible présence de végétal dans certains quartiers et de la systématisation des revêtements de sols très minéraux, facteurs d'aggravation du réchauffement climatique au niveau local.

Commune de l'est de la France, Longeville-lès-Metz est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter les nappes d'eau souterraine et limiter les inondations).

Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est.

La commune bénéficie de plus de 1 600 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été.

Une hausse de 3,6°C est estimée en Lorraine d'ici 2080. Le nombre de jours de gel diminuera tandis que celui des journées estivales et caniculaires augmenterait. La moyenne annuelle des phénomènes extrêmes (orages par



exemple) augmentera, rendant les territoires vulnérables aux inondations et coulées boueuses. Longeville-lès-Metz, située au sein du bassin de la Moselle, est particulièrement concernée par ces phénomènes. Ces changements affecteront l'ensemble de l'environnement (biodiversité, ressource en eau, agriculture...) et auront des impacts sanitaires pour la population.

Les cours d'eau, telles que la Moselle, ainsi que les espaces végétalisés, jouent un rôle pour la circulation de l'air et la limitation du réchauffement. Il est donc primordial, en complément des actions visant à limiter le réchauffement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations énergétiques...), de maintenir un couvert végétal et d'aménager des îlots végétalisés pour réguler les températures. Par ailleurs, le maintien d'un maximum de sols perméables permet d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales (recharge de la nappe, régulation des inondations).

1.2 La topographie



Photo 1 : Le relief à Longeville-lès-Metz est très marqué : sur le devant, la plaine alluviale, et en fond, le Mont Saint-Quentin (Source : AGURAM)

La topographie de la commune est marquée par la présence du Mont Saint-Quentin mais aussi par la présence du lit majeur de la Moselle et du bras mort de la Moselle.

À l'ouest, la topographie de la commune est caractéristique d'un relief de cuesta constituant les côtes de Moselle. Elle est spécifique du fait de la présence de la Butte Charles Quint constituant un contrefort du Mont Saint-Quentin. La commune fait partie intégrante des **côtes de Moselle** formant des volumes arrondis.

À l'opposé en aval, la commune comprend l'île de Saint Symphorien située dans la **vallée de la Moselle**. Cette vallée est très large à

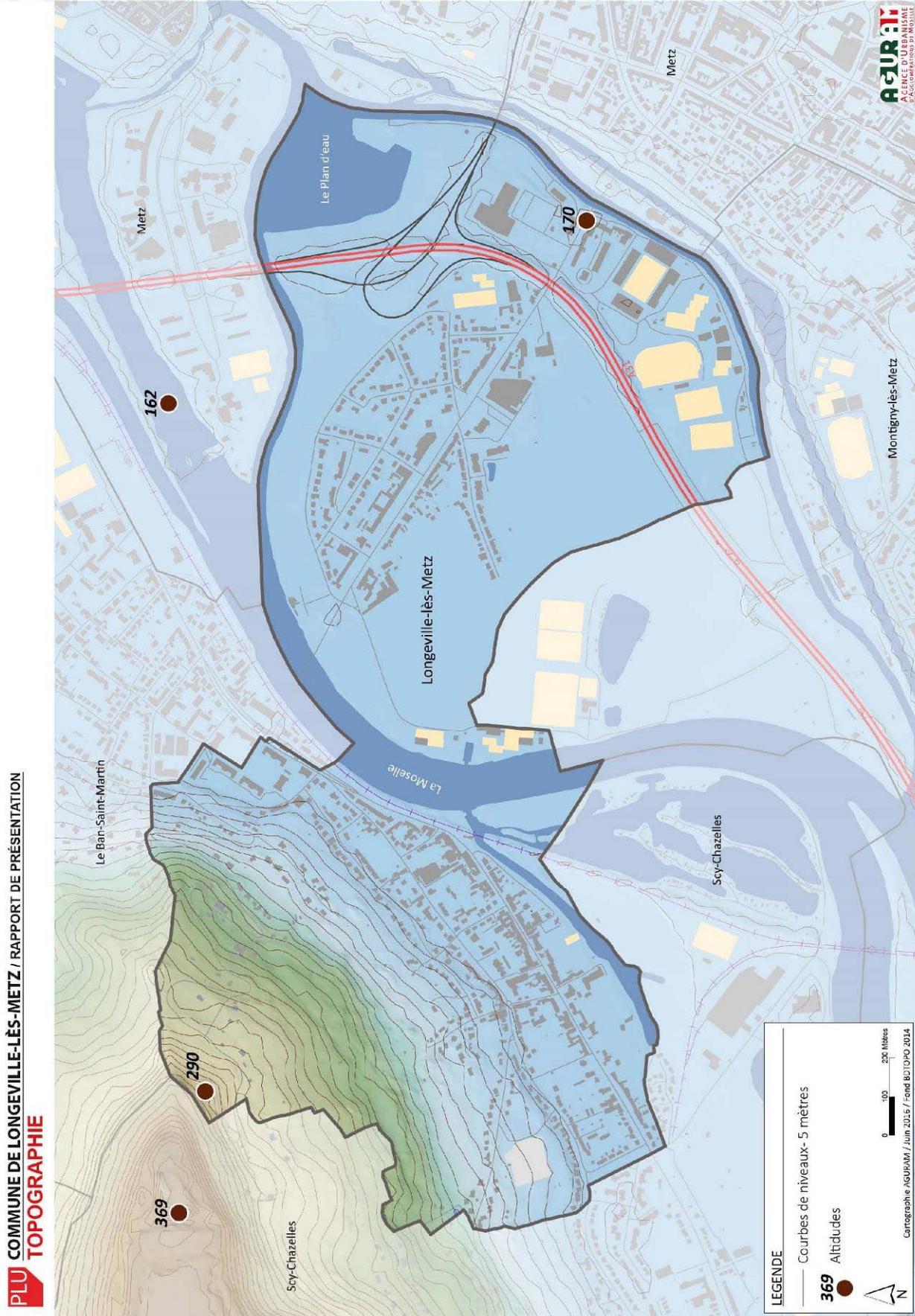
Longeville-lès-Metz et est constituée de nombreuses annexes (Bras Mort de la Moselle, Vieille Moselle).

Le point le plus haut de la commune est situé à **300 mètres** d'altitude tandis que le point le plus bas est en dessous de 170 mètres d'altitude, soit un dénivelé supérieur à **130 mètres d'Ouest en Est**.

Le noyau ancien de Longeville-lès-Metz s'est développé rive gauche de la Moselle le long de la rue du Général de Gaulle, sur les terrains les plus planes. Les constructions se sont développées à partir du XX^{ème} siècle sur l'île Saint-Symphorien, perpendiculairement au boulevard du même nom.

Les paysages de Longeville-lès-Metz, sont marqués par la présence d'un espace boisé de grande qualité sur le Mont, bénéficiant d'une prégnance visuelle, et par un vaste espace agricole sur l'île constitué de cultures céréalières et d'anciennes pépinières dans la zone inondable.

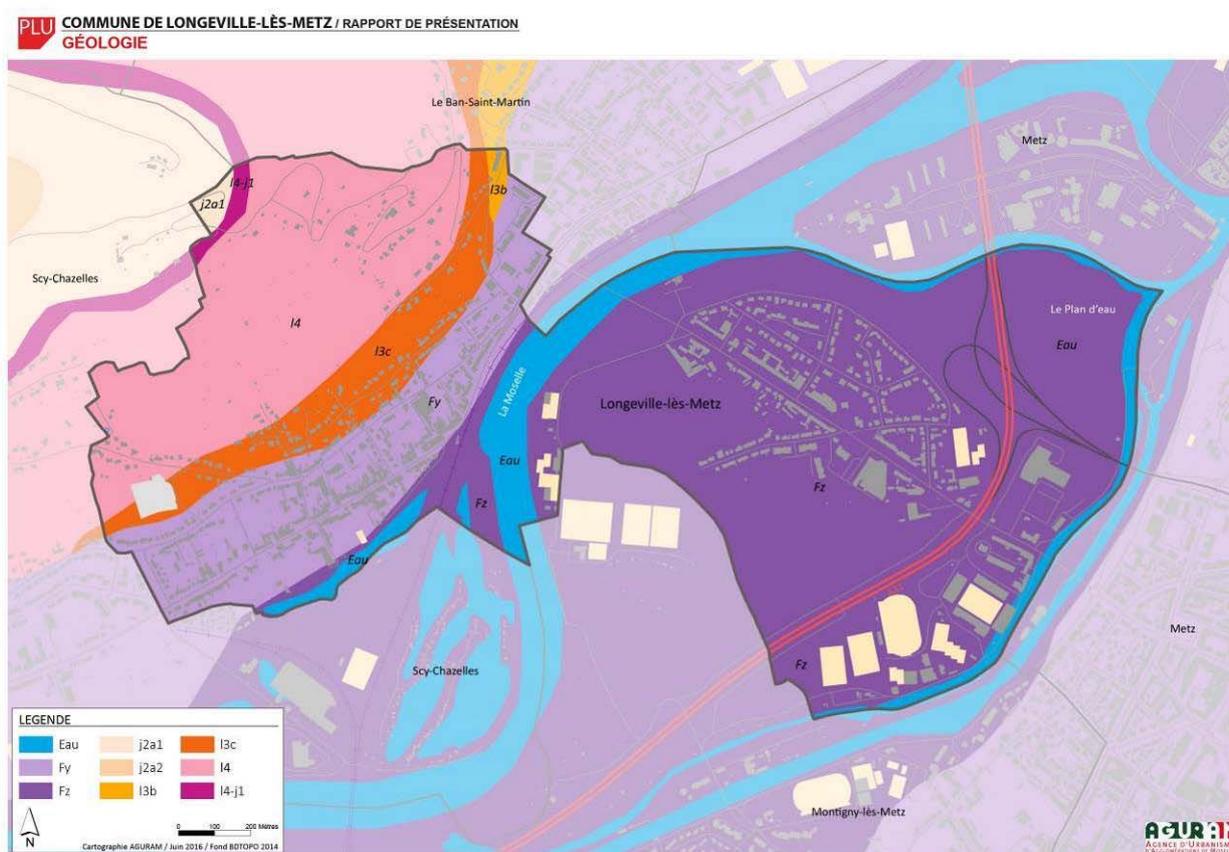
Longeville-lès-Metz voit son relief marqué par deux éléments naturels : à l'ouest par les côtes de Moselle, dont le Mont Saint-Quentin forme l'élément le plus connu, et au centre et à l'est par la plaine alluviale de la Moselle. Le territoire de la commune est très contraint par sa topographie.





1.3 La géologie

La structure géologique du ban communal, comprend, du sud au nord, la vallée de la Moselle et les coteaux du Mont Saint-Quentin.



La Lorraine se situe sur la partie la plus orientale du Bassin Parisien constitué d'un entassement de couches sédimentaires de natures géologiques diverses (grès, calcaires, marnes, argiles, craies). L'alternance de couches tendres (marnes) et de couches dures (calcaires) du jurassique et leur légère inclinaison est-ouest sont les conditions propices à la formation de côtes. Le réseau hydrographique érode la couche tendre jusqu'à la couche dure sous-jacente et forme ainsi un abrupt marqué par la corniche de couche dure qui constitue le front de côte. Les côtes de Moselle, d'orientation Nord-Sud, sont les côtes les plus marquées à l'ouest du plateau Lorrain.

Les **alluvions fluviales récentes** à actuelles recouvrent l'est de la commune, au niveau de la plaine alluviale de la Moselle.

En s'éloignant de la Moselle, sur la rive gauche, au niveau du village ancien, les **alluvions anciennes des basses terrasses** succèdent aux alluvions récentes de bord de Moselle. Les alluvions de la Moselle recèlent sous une faible couverture de limons sableux, divers matériaux siliceux (sables, graviers, galets) d'origine vosgienne. Ces matériaux ont fait l'objet d'une exploitation importante comme en témoignent les plans d'eau présents à proximité de la commune.

La zone urbanisée du village ancien repose également sur des **formations marno-calcaires gréseux à Pleuroceras spinatum** ("Grès médioliasiques") et sur des **argiles bitumineuses** ("Schistes cartons"). Les argiles bitumineuses sont facilement altérables en présence d'eau ou d'air, d'où un aléa retrait-gonflement des argiles moyen recensé sur ces zones. Une formation ferrifère oolithique ("Minette de Lorraine") constitue une mince couche sur les coteaux, constituant une transition entre les marnes des coteaux et les argiles du vieux village.

Enfin, le haut des coteaux et le plateau sont occupés par des **calcaires récifaux à polypiers**, à l'extrémité nord-ouest de la commune.



**Les sols sont composés d'alluvions dans le fond de vallon.
Les terrains argileux parfois instables sont situés sur le bas des coteaux et le vieux village.
Les coteaux pentus sont recouverts de marnes, tandis que le plateau est dominé par des sols calcaires.**

1.4 Le réseau hydrographique

La Directive cadre sur l'eau (DCE), adoptée en 2000 par l'Union européenne, définit un cadre juridique au niveau européen par lequel chaque État membre s'engage dans un processus de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Elle fixe des objectifs de résultats, c'est-à-dire l'atteinte du bon état écologique et chimique. Le délai pour atteindre cet objectif était fixé pour le 31 décembre 2015, à l'exception de certaines masses d'eau¹ pouvant bénéficier d'un report de délai ou d'objectifs moins stricts, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

Deux états des eaux sont établis pour les **masses d'eau superficielles** :

- **L'état écologique**, constitué essentiellement de l'état biologique et la physico-chimie (paramètres généraux comme l'oxygène, les nutriments, et les polluants spécifiques dangereux)
- **L'état chimique**, déterminé par le respect des normes de qualité environnementale (NQE) fixées pour les substances dites prioritaires (métaux lourds, pesticides...) ayant un impact sur la santé humaine et l'environnement.

Pour les **masses d'eau souterraines**, doit être recherché le bon état chimique mais aussi **quantitatif** (appréciation de l'équilibre entre, d'une part, les prélèvements et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface, et d'autre part, la recharge naturelle d'une masse d'eau souterraine. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible.

En France, la DCE est mise en œuvre par l'intermédiaire des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Sur le territoire de Longeville-lès-Metz, le SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021 fixant les objectifs de qualité et de quantité des eaux présentes sur son bassin hydrographique a été approuvé le 30 novembre 2015.

A. Les eaux de surface

La commune de Longeville-lès-Metz se situe entièrement au sein du bassin versant de la Moselle.

L'eau occupe à Longeville-lès-Metz une place prépondérante.

La Moselle prend sa source dans les Vosges et rejoint le Rhin en Allemagne. Ce cours d'eau est sous la domination d'un régime pluvial océanique de plaine avec une répartition nette entre les hautes eaux de saison froide, de novembre à avril, et les basses eaux de saison chaude de mai à octobre.

La Moselle sur la commune de Longeville-lès-Metz se compose de plusieurs éléments :

- La **Moselle canalisée** proprement dite ou « grande Moselle » : elle est équipée d'un ouvrage important, le barrage de Wadrinau, qui a pour fonction de réguler son débit et de limiter les risques d'inondation. Ce barrage est également couplé à une centrale hydro-électrique exploitée par l'UEM ;
- Le **bras mort**, en limite Est de la commune, constituant un axe de décharge de la Moselle ;
- Le **canal de Jouy**, en limite avec Metz, latéral de la Moselle, situé sur la rive droite de celle-ci, est d'une longueur légèrement supérieure à 8 km. Il s'étire entre la bourgade d'Ars-sur-Moselle environ jusqu'aux portes de la ville de Metz et de Longeville-lès-Metz, où il s'achève sur deux écluses. Le canal de Jouy joint les bras latéraux de la Moselle sur la ville de Metz, longeant notamment le dit bras-mort entre Longeville et Metz ;
- Le **ruisseau de la Fontaine** qui prend sa source à Scy-Chazelles et se jette dans la Vieille Moselle sur le territoire de Longeville-lès-Metz. Il a une longueur d'environ 780 mètres. Ce ruisseau a fait l'objet de travaux de restauration : curage du fond du lit mineur, traitement de la végétation, plantation, renaturation ;
- Le **plan d'eau Saint-Symphorien**, situé à la pointe de l'île.

En 2014, la DREAL Lorraine a réalisé un état des lieux des cours d'eau de la région. Les eaux de surface, et notamment les cours d'eau, sont soumis à de nombreuses pressions : rejets des stations d'épuration urbaines ou industrielles,

¹ Le terme masse d'eau concerne une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destiné à être l'unité d'évaluation dans le cadre de la DCE. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau et la notion d'hydro-écorage.



ruissellement des eaux pluviales, pollutions diffuses d'origine agricole ou dues à des retombées atmosphériques, mais aussi aménagement de leurs berges. 23,5% des cours d'eau de la région atteignent l'objectif de bon état écologique. Une station de mesure de la qualité des eaux de la Moselle est située au niveau du Pont de Verdun, sur le ban communal de Ban-Saint-Martin, à la limite avec Longeville-lès-Metz.

Le bon état d'une masse d'eau superficielle est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ». La commune est concernée par le bassin de la masse d'eau² « Moselle 6 ». L'état de cette masse d'eau est présenté dans le tableau suivant :

Masse d'eau	État chimique 2011-2013	État écologique 2011-2013	Objectif bon état ³
MOSELLE 6	Mauvais	Moyen	2027

Tableau 1 : Qualité de la Moselle à Longeville-lès-Metz (Source : AERM)

Le SDAGE 2016-2021 a conservé l'objectif de bon état, chimique et écologique, fixé à 2027 pour la masse d'eau « Moselle 6 ». Ce report d'échéance est lié aux conditions de faisabilité technique c'est-à-dire la prise en compte des délais de mise en œuvre technique des mesures et le temps de réaction des milieux.

Concernant l'état chimique, celui-ci a un état dit « mauvais » en 2013. Ce mauvais état est principalement dû à la présence d'HAP⁴ et de mercure.

L'état écologique présente un état moyen. Le problème principal tient à la présence du cuivre.

1.5 Les eaux souterraines

Certaines roches sont suffisamment poreuses ou fissurées pour contenir de l'eau. On parle alors de roches aquifères. La Lorraine, qui représente la partie occidentale du bassin parisien, se caractérise par une série de couches sédimentaires alternantes, aquifères (grès ou calcaires) et non aquifères (marnes, argiles). Les principaux aquifères sont les grès vosgiens, puis les formations calcaires (notamment du Dogger), et les nappes d'accompagnement des principaux cours d'eau, notamment la nappe alluviale de la Moselle.

Ce sont principalement les précipitations qui alimentent les eaux souterraines. En fonction de la nature du sol et du sous-sol, une partie de l'eau s'infiltré dans le sol et recharge la nappe tandis qu'une partie regagne l'atmosphère et une autre alimentera par ruissellement les eaux de surface.

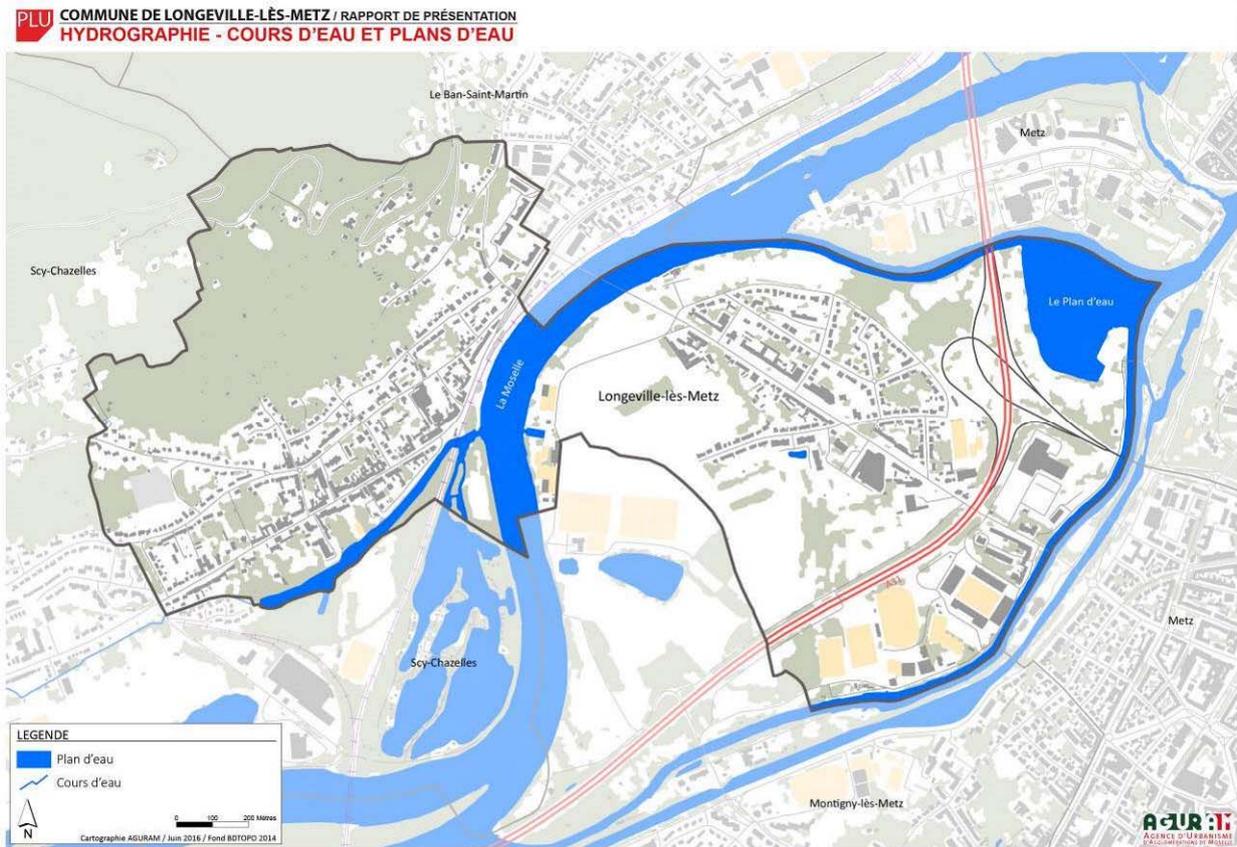
Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

Longeville-lès-Metz est concernée par **3 masses d'eau souterraines**.

² Une masse d'eau est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinés à être l'unité d'évaluation de la DCE. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surfaces. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau, la notion d'hydro-écorégion et les pressions qui s'y exercent. Les masses d'eau sont regroupés en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.

³ SDAGE 2016-2021 approuvé le 30 novembre 2015

⁴ Hydrocarbure aromatique polycyclique. Les principales sources de contamination des cours d'eau par temps de pluie par les HAP sembleraient être, par ordre d'importance, le relargage des sédiments, les dépôts atmosphériques provenant essentiellement de la combustion domestique et des transports, les déchets laissés en zones urbaines sur les voies publiques et transportés par ruissellement, les effluents industriels, les effluents des stations d'épuration urbaines et mixtes, le lessivage des sols des sites industriels en friches et le lessivage des sols agricoles où des boues de stations d'épuration ont été épandues. Par temps sec, les principales sources sont les dépôts atmosphériques, les effluents industriels et les effluents des stations d'épuration urbaines et mixtes. (Source : ONEMA)



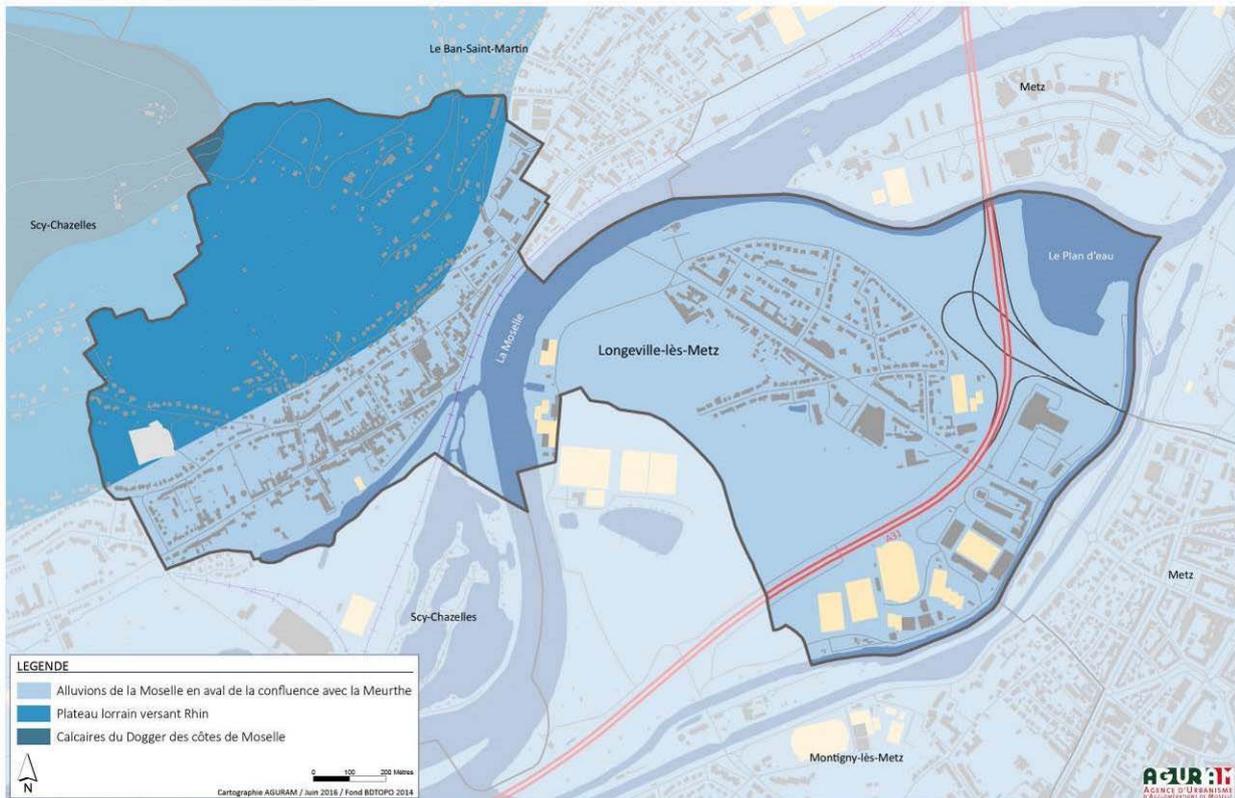
La partie est de la commune, comprenant l'île Saint Symphorien et la partie urbanisée en rive gauche de la Moselle, est située sur la masse d'eau souterraine des **Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe**. Elle est rattachée au district Rhin et s'étend de la confluence de la Moselle et de la Meurthe jusqu'à la frontière avec le Luxembourg. Cette masse d'eau est de type alluvionnaire et est formée d'une alternance de couches d'alluvions et de sables fins recouvertes par une couche de limons. Elle est de type libre et est sous influence de la Moselle. Son niveau varie au même rythme que la Moselle. Entre les périodes de hautes et de basses eaux, le niveau de la nappe peut varier de plus de quatre mètres. Le niveau de la nappe est très fortement dépendant des variations climatiques. Sa superficie est faible (240 km²) mais sa forte porosité fait qu'elle est captée par près de 90 captages. L'AERM qualifie son état quantitatif de bon et a donc maintenu l'objectif à 2015. Les transferts entre la Moselle et la nappe sont importants et rendent l'aquifère d'autant plus sensible aux pollutions. Les limons sont peu perméables, ce qui ralentit l'infiltration de polluants depuis la surface. Cependant, les nombreuses extractions de matériaux pratiquées dans le lit majeur de la Moselle ont réduit l'efficacité de cette protection. La nappe alluviale de la Moselle est donc vulnérable aux pollutions. Sa qualité en 2013 a été jugée inférieure au bon état, principalement du fait de la présence de pesticides et de chlorures d'origine industrielle. L'atteinte du bon état qualitatif est fixée à 2027.

La partie comprenant les buttes du Mont Saint-Quentin est située sur la masse d'eau souterraine du **Plateau Lorrain versant Rhin**. Cette masse d'eau souterraine est de type « *Imperméable localement aquifère* ». La nature imperméable des sols se traduit par un réseau hydrographique dense. Sa surface est de 7 800 km² environ. Cette masse d'eau est composée d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre. Du fait de sa très faible disponibilité en termes de débit, la masse d'eau du plateau lorrain versant Rhin est très peu exploitée. De plus, les capacités de recharge des différents aquifères étant faibles, plusieurs collectivités ont connu des problèmes d'approvisionnement en eau lors de l'été 2003. Néanmoins, l'Agence de l'Eau ne fait pas état de risque de non atteinte du bon état quantitatif et a confirmé l'objectif de 2015. En 2013, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides (atrazine) présents en excès. L'atteinte du bon état chimique est restée fixée à 2015. De plus, les aquifères de la masse d'eau présentent des duretés élevées comprises entre 25 et 100°F.



La partie tout à fait au nord-ouest de la commune est située sur la masse d'eau souterraine des **calcaires du Dogger des côtes de Moselle**. Cela correspond aux hauteurs du Mont Saint-Quentin. Cette masse d'eau est de type « *dominante sédimentaire* ». D'une surface de près de 2 700 km², dont la moitié en affleurement, elle est captée par près de 110 captages sur le district Rhin, auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau correspond aux calcaires du Dogger accompagnés de quelques placages d'argiles. L'exploitation de la nappe du Dogger est encore relativement faible. L'Agence de l'eau qualifie son état quantitatif de bon et maintient donc l'objectif à 2015. En 2013, cette masse d'eau présentait un bon état qualitatif. Comme tout aquifère calcaire, cette nappe est vulnérable aux pollutions de surface. L'atteinte du bon état a été fixée à 2027 dans le projet de SDAGE 2016-2021.

PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
MASSES D'EAU SOUTERRAINES



Concernant la Moselle sur le territoire de Longeville-lès-Metz, celle-ci ne présente pas un état suffisant pour être qualifiée de bon état. Cela est principalement dû à la présence d'hydrocarbures polycycliques aromatiques et de mercure, provenant de rejets urbains.

La commune est située sur trois masses d'eau souterraines. Celles-ci bénéficient d'un état quantitatif qualifié de bon. Cependant, les conséquences prévisibles du changement climatique (sécheresse, réduction de la recharge des nappes) sont à prendre en compte dans le but d'accompagner l'adaptation du territoire. A l'inverse, elles ont été jugées comme ne présentant pas un bon état qualitatif, exception faite de la masse d'eau Calcaires du Dogger des Côtes de Moselle, principalement du fait de la présence de produits phytosanitaires. Cela a justifié un report d'échéance à 2027 pour deux de ces masses d'eau.

Cela implique que des actions soient mises en place ou poursuivies sur la Moselle de manière à en améliorer son état, notamment en concertation avec les communes limitrophes concernées et les exploitants agricoles. Par ailleurs, afin de réduire les rejets de station d'épuration, il est nécessaire de limiter les eaux pluviales à traiter et donc d'assurer l'infiltration/gestion des eaux pluviales à la parcelle.



2. CADRE NATUREL ET PAYSAGER

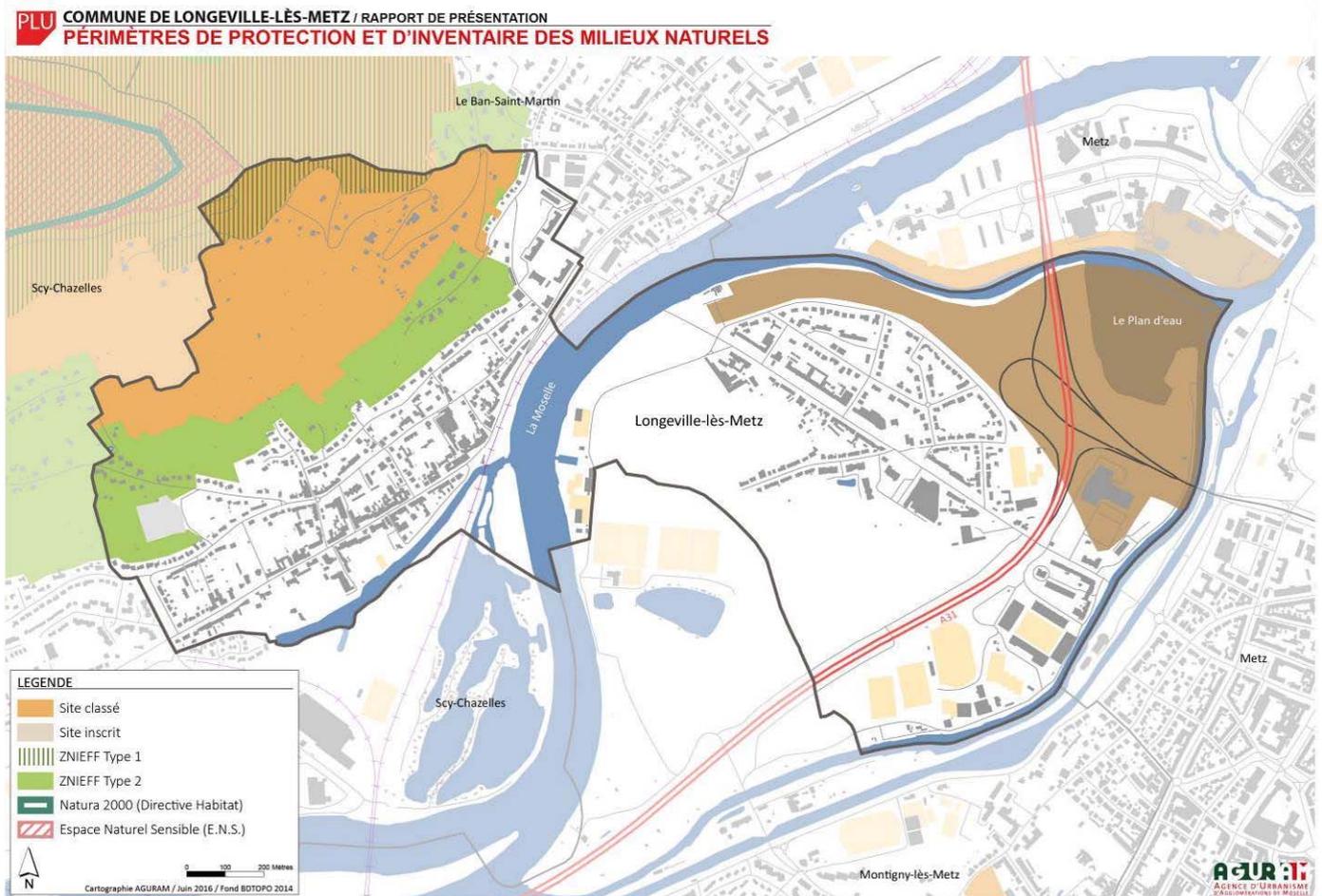
2.1 Les zones naturelles d'intérêts reconnus

Longeville-lès-Metz est une commune composant la plaine alluviale de la Moselle et la Côte de Moselle.

La commune est caractérisée par des périmètres de protection de sites naturels (un site classé et un site inscrit). Elle est concernée également par des périmètres d'inventaire ou de gestion spécifique. Le paragraphe qui suit présente les différents périmètres existant sur la commune et à proximité. Les habitats, espèces et caractéristiques de ces espaces, sont décrits dans les paragraphes dédiés aux espaces naturels et à la biodiversité (paragraphes 2.2 et 2.3).

La commune est concernée par plusieurs périmètres de protection ou d'inventaire :

- Le site classé « Mont Saint-Quentin et ses abords »
- Le site inscrit « Ile Saint-Symphorien »
- Deux Zones Naturelles d'Intérêt écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)





B. Le site classé Mont Saint-Quentin et ses abords

Culminant à 358 mètres, le Mont Saint-Quentin est le poumon vert de l'agglomération messine. Site classé depuis le 29 juin 1994 au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L341-1 à L.341-22 du code de l'environnement), son emprise de 699 ha s'étend sur les communes de Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles, Ban-Saint-Martin, Lessy, Lorry-lès-Metz et Plappeville.

Le code de l'environnement prévoit que les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale.



Photo 2 : Vue sur le Mont Saint-Quentin depuis la rue des pépinières

Le Mont Saint-Quentin a fait l'objet d'usages extrêmement variés au fil du temps : extraction de pierre, exploitation forestière, cultures et pâturages, vignes sur ses coteaux... À la fin du 19^{ème} siècle, c'est son rôle défensif qui prend le dessus avec la construction d'impressionnants ouvrages militaires.

Aujourd'hui, le Mont Saint-Quentin a retrouvé un caractère sauvage et abrite un patrimoine naturel remarquable, entre **pelouses calcaires** et **lisières forestières** biologiquement riches. Ses coteaux offrent de vastes points de vue sur la vallée de la Moselle, et sa silhouette visible de loin est emblématique de l'agglomération messine.

Ses richesses patrimoniales historiques et naturelles sont reconnues et régies par plusieurs réglementations :

- Le groupe fortifié du Mont Saint-Quentin est inscrit à la liste supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 15 décembre 1989,
- Couvert en partie par le périmètre Natura 2000 du site des Pelouses des Pays messin, le site est encadré par un document d'objectifs approuvé le 7 août 2012. Ce périmètre Natura 2000 ne concerne pas la commune de Longeville-lès-Metz.
- La partie sud du site classé est couverte par un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des Coteaux du Mont Saint-Quentin sur les communes de Scy-Chazelles et Lessy.

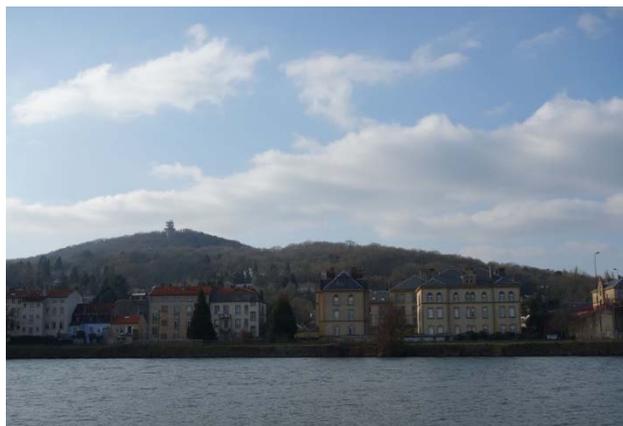


Photo 3 : Le Mont Saint-Quentin depuis la rive droite de la Moselle

(topographie, risques naturels...).

Sur la commune de Longeville-lès-Metz, le site classé accueille des **espaces boisés de type feuillus** sur la partie haute. Les coteaux, orientés au sud, sont habités en partie basse et accueillent des **vergers**, principalement en friches, et restent pour l'heure peu boisés. L'enfrichement tend à s'accroître, les vergers devenant rares et vieillissants.

Au sein du site classé, les pressions urbaines sont aujourd'hui inexistantes, les zonages des documents d'urbanisme étant exclusivement naturels ou agricoles. En dehors du site classé, sur les piémonts de Longeville-lès-Metz, les zones urbaines longent le périmètre du site classé. La pression urbaine est plus forte, expliquée par les faibles disponibilités foncières de la commune



Sur la commune de Longeville-lès-Metz, le plan de gestion définit plusieurs orientations en matière de protection et de gestion des milieux naturels et agricoles :

- Gérer les espaces en cours d'enfrichement et de progression forestière pour préserver les pelouses et ouvrir les paysages
- Mettre en valeur des activités agricoles et vivrières respectueuses de l'environnement et des paysages : reconquête des coteaux et piémonts agricoles (les coteaux de Longeville-lès-Metz, à l'inverse des coteaux entre Lessy et Scy-Chazelle, ne sont pas concernés par un PAEN)
- Gérer les espaces forestier de manière coordonnée

Un **plan de gestion** a été approuvé par la Communauté d'agglomération de Metz-Métropole le 1^{er} février 2016. Il a pour objet de définir un projet global d'aménagement du site classé en intégrant les différents enjeux sur le site (préservation environnementale, développement agricole, gestion des itinéraires de randonnées, gestion du foncier, sécurisation, valorisation). Il identifie plusieurs enjeux concernant les milieux naturels, agricoles et forestiers :

- La **protection des milieux remarquables qui composent la trame verte** du site, et des espèces associées : Cela concerne en premier lieu les milieux identifiés et gérés dans le programme Natura 2000 (pelouses thermophiles, gîtes à chiroptères), mais également les milieux forestiers (principaux réservoirs) et les milieux ouverts sur le reste du site (vergers sur les coteaux, prairies naturelles...). La maîtrise de l'enfrichement et de la progression forestière, ainsi que la maîtrise des impacts des usagers sur les milieux, constituent des leviers importants pour protéger les milieux naturels ;
- Le **maintien, voir le redéveloppement, d'activités agricoles intégrées dans les paysages et respectueuses de l'environnement** : ces activités sont créatrices de richesses économiques et contribuent au maintien des équilibres paysagers et environnementaux (maîtrise de l'enfrichement, entretien des pelouses, des vergers...). Le développement de ces activités devra nécessairement se faire dans le respect de la ressource en eau et de sa qualité ;
- La gestion des massifs forestiers et la maîtrise de leur progression ;
- La mobilisation des propriétaires privés, dans les secteurs de coteaux notamment ;
- La **prise en compte des risques naturels** « Mouvements de terrain » ;

Le plan de gestion identifie également plusieurs enjeux en matière d'urbanisme et de foncier :

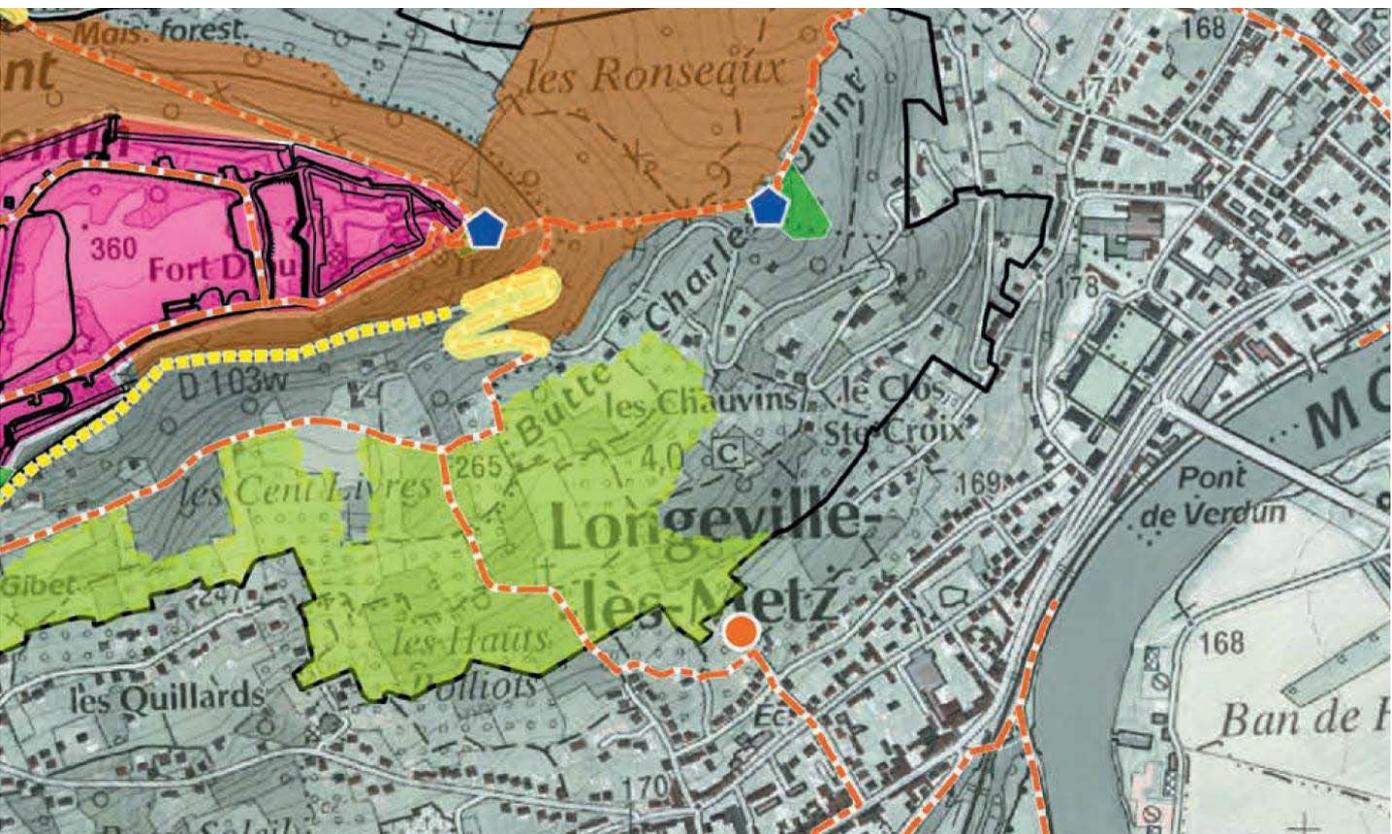
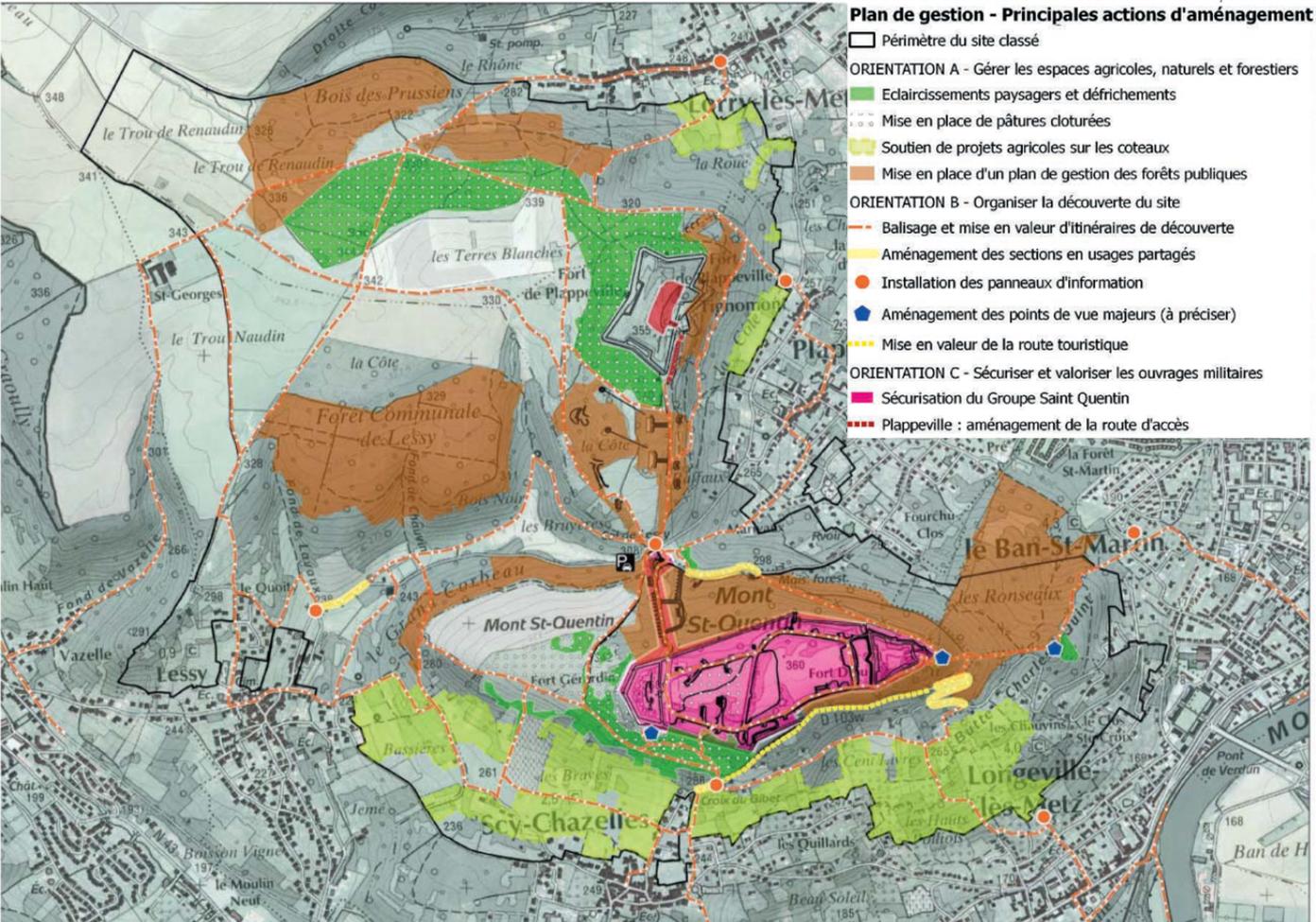
- La **prise en compte des orientations règlementaires** liées à la gestion des patrimoines et des risques (PPRN notamment) ;
- La définition d'orientations partagées pour l'aménagement ;
- La gestion de la mobilité foncière sur les parcelles privées ;
- **L'adaptation et la mise en cohérence des zonages et règlement des documents d'urbanisme** ;
-

[Extrait du Plan de gestion : page suivante](#)



Plan de gestion - Principales actions d'aménagement

- Périmètre du site classé
- ORIENTATION A - Gérer les espaces agricoles, naturels et forestiers**
- Eclaircissements paysagers et défrichements
- Mise en place de pâtures clôturées
- Soutien de projets agricoles sur les coteaux
- Mise en place d'un plan de gestion des forêts publiques
- ORIENTATION B - Organiser la découverte du site**
- Balisage et mise en valeur d'itinéraires de découverte
- Aménagement des sections en usages partagés
- Installation des panneaux d'information
- ◆ Aménagement des points de vue majeurs (à préciser)
- Mise en valeur de la route touristique
- ORIENTATION C - Sécuriser et valoriser les ouvrages militaires**
- Sécurisation du Groupe Saint Quentin
- Plappeville : aménagement de la route d'accès





C. Le site inscrit Ile Saint-Symphorien

Un site inscrit a pour objet la sauvegarde de formations naturelles, de paysages, d'ensembles bâtis et leur préservation contre toute atteinte grave (destruction, altération, banalisation...). Cela oblige les maîtres d'ouvrage à informer l'administration de tous travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site 4 mois au moins avant.

D'une surface d'environ 37,5 ha sur la commune de Longeville-lès-Metz, ce site représente la partie de l'Ile Saint-Symphorien située entre la promenade du site, le bras navigable et le bras mort de la Moselle. Il comprend une partie aménagée en **plan d'eau**, un **parc aménagé** pour la promenade avec jeux et attractions pour enfants, des bâtiments et installations pour la pratique de sports nautiques, un palais des sports, une patinoire, le tout surplombé par l'échangeur Metz-Centre de l'A31.

D. Les sites inscrits en ZNIEFF 1 et 2

Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.



Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.

L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées.

Plusieurs ZNIEFF sont répertoriées à Longeville-lès-Metz :

- **ZNIEFF de type I « Pelouses et boisements de Lessy et environs »** (FR410000456).

D'une superficie de 863,4 hectares, cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF des « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin ». 5,1 hectares sont situés sur le territoire de la commune de Longeville-lès-Metz.

- **ZNIEFF de type II « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin »** (FR410010377).

Cette ZNIEFF d'une superficie de 15 177 hectares, concerne la partie des coteaux du Mont Saint-Quentin sur la commune de Longeville-lès-Metz. 59 hectares de la commune sont situés au sein de ce zonage.



E. Un Site Natura 2000 à proximité

Instauré par une directive européenne, le réseau Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels les plus sensibles et les plus remarquables. Il s'agit d'un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.

Un site Natura 2000 se situe à proximité de la commune de Longeville-lès-Metz (à environ 120 mètres à vol d'oiseau).



Les steppes des Côtes de Moselle surplombant Metz

Le site Natura 2000 FR4100159 « *Pelouses du Pays Messin* » est une Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la Directive « *Habitats-Faune-Flore* » 92/43/CEE, adoptée le 21 mai 1992. Le site appartient au domaine biogéographique continental et se situe à l'Ouest du département de la Moselle, dans la banlieue immédiate de l'agglomération de Metz. Le site couvre une superficie d'environ 680 hectares.

Il est principalement constitué de grandes étendues de **pelouses calcaires sèches** caractéristiques des côtes de Moselle. Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire fortement favorables au développement d'une faune et d'une flore remarquables.

Le site comprend également **d'anciens ouvrages militaires utilisés par des espèces de chauves-souris** d'intérêt communautaire pour leurs gîtes de reproduction ou d'hibernation. Enfin, deux fonds de vallon humides parcourus par les ruisseaux de la Mance et du Montvaux sont également inclus dans le site.

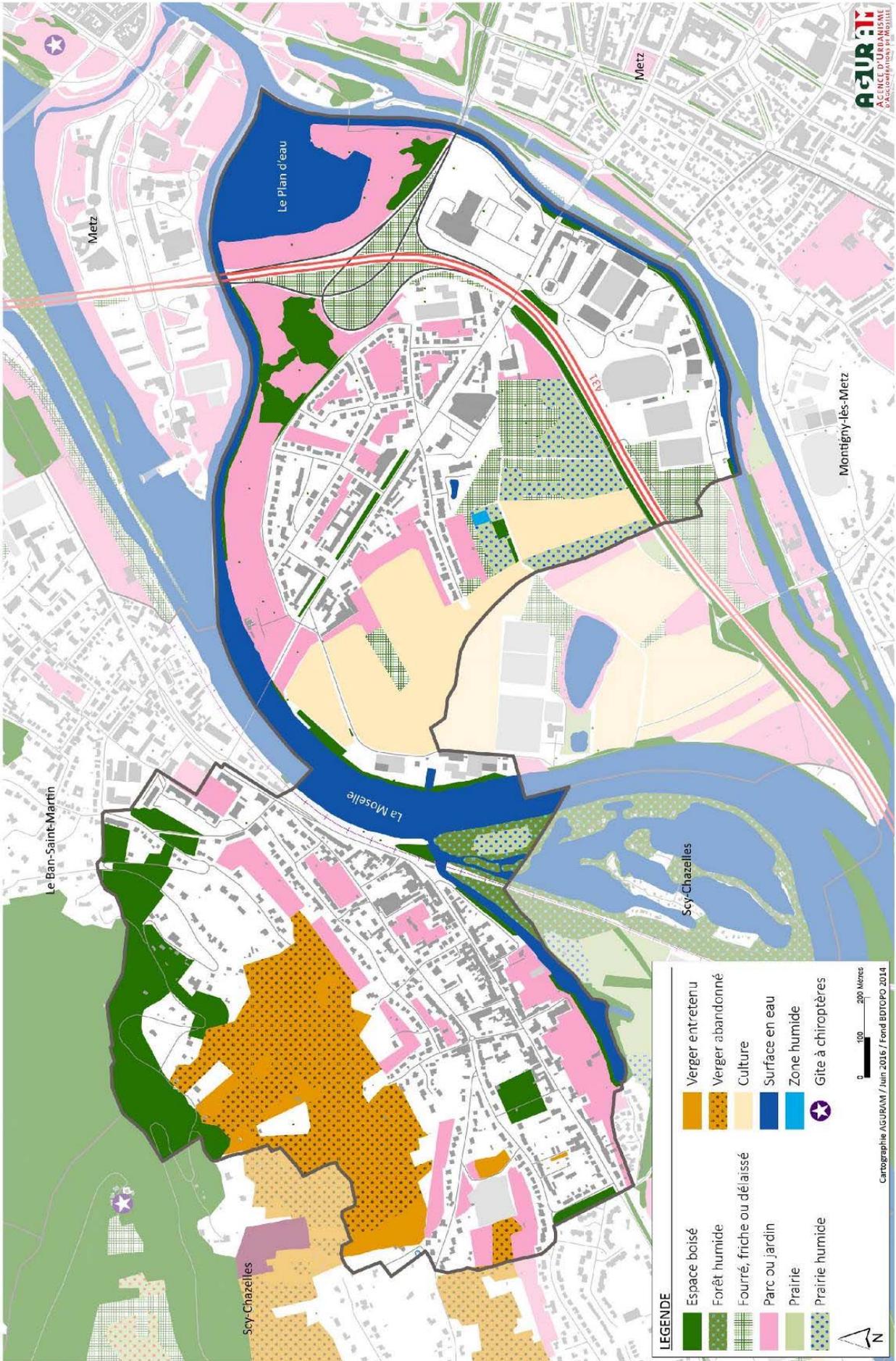
Longeville-lès-Metz, commune de la vallée de la Moselle et des coteaux du Mont-Saint-Quentin, possède des milieux naturels riches et diversifiés. La partie ouest de la commune se situe au sein du site classé « Mont Saint-Quentin et ses abords », qui bénéficie d'un plan de gestion spécifique. L'île Saint Symphorien comprend le site inscrit du même nom, principalement utilisé pour la promenade et les loisirs. Aussi, environ 75 hectares, soit 28% de la commune sont compris au sein d'une zone de protection, ayant des répercussions sur l'urbanisation et la construction. Plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont également recensées au niveau des coteaux et des hauteurs du Mont Saint-Quentin.

2.1 Les milieux naturels et semi-naturels

Cette partie présente de manière fine les différents milieux naturels qui existent sur le ban communal. Les espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial sont plus précisément décrits dans le paragraphe suivant (1.7).



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS





F. Les milieux aquatiques

L'eau occupe à Longeville-lès-Metz une place prépondérante. La ville est en effet irriguée par la Moselle. La Moselle, sur la commune, est composée de plusieurs éléments : la **Moselle** proprement dite mais également le **Bras Mort de la Moselle** qui longe la commune à l'est, définissant la limite avec Metz.

Par ailleurs, la **Vieille Moselle** borde le village au sud, en rive gauche de la Moselle, pour constituer l'Ile des jésuites (située sur la commune de Scy-Chazelles dans la majorité).

Les berges de la rive droite de la Moselle sont aménagées pour la promenade, formant le parc Grand Pâtural. Selon le diagnostic faune flore réalisé dans le cadre de l'étude TVB de la Ville de Metz, le Grand Pâtural, avec la présence de la Moselle, constitue un **milieu très favorable pour les chauves-souris** qui y trouvent beaucoup d'insectes.



Photo 4 : Les bords de la Moselle le long de la promenade du site

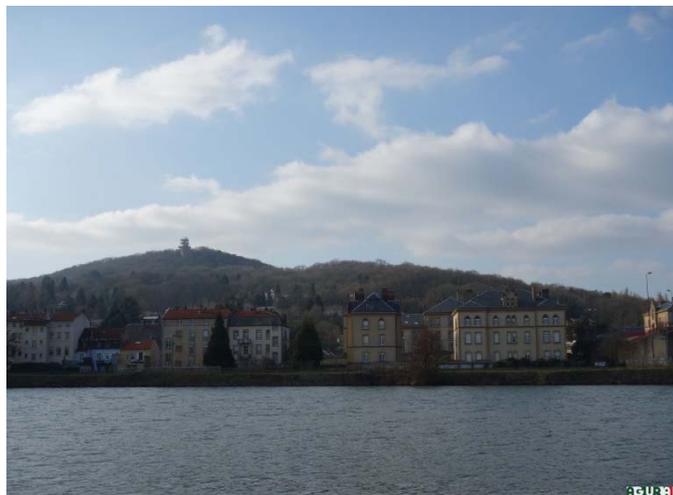


Photo 5 : La Moselle

Les coteaux du Mont Saint-Quentin sont également le lieu d'un grand nombre de **sources et résurgences**. Une résurgence se situe notamment Rue du Fort à Longeville-lès-Metz. Ces résurgences s'écoulent naturellement sur les pentes des coteaux.



G. Le plan d'eau et les zones humides



La commune est occupée par un grand plan d'eau servant pour les loisirs : le **plan d'eau Saint-Symphorien**, créé dans les années 1970 à partir des bras de la Moselle voisine. Autrefois espaces marécageux, ce plan d'eau est aménagé en base de loisirs (jeux pour enfants, manège, buvette...) et est bordé par de grandes étendues herbeuses.

Photo 6 : Le plan d'eau Saint-Symphorien

Des **prairies humides** sont présentes sur l'île Saint-Symphorien. Le long de l'A31 et en arrière de la rue des pépinières, de grandes prairies gorgées d'eau présentent la végétation est caractéristique des zones humides. On les rencontre également au niveau de l'île aux Jésuites.



Photo 7 : Prairies humides sur l'île Saint-Symphorien, en eau en mars 2016

Par ailleurs, des **zones potentiellement humides** ont été recensées au sein des friches herbacées et arbustives situées sur l'île Saint-Symphorien. En effet, une végétation typique des milieux humides (saules, roseaux...) a été observée par endroit, laissant entrevoir la probabilité de présence de zones humides. Cependant, leur état semble hétérogène. En effet, une zone humide en cours d'enfrichement et ayant subi des remblaiements a pu être identifiée dans les friches arbustives situées en arrière des anciens garages Renault (île Saint-Symphorien).

En plus d'accueillir une biodiversité spécifique et d'être support d'activités de loisir, les zones humides jouent un rôle dans la régulation des crues et dans l'épuration de l'eau. Leur préservation est donc particulièrement importante.



Photo 8 : Végétation typique des zones humides au sein des terrains en friche sur l'île Saint-Symphorien. Une zone probablement humide a fait l'objet d'un remblaiement (photo à gauche).

Par ailleurs, une mare et un étang était situé au niveau de la Promenade du Grand Pâtural. Les deux ont été comblés dans les années 80 et 90 et ne sont plus visibles aujourd'hui.

H. Les vignes et vergers

Plusieurs secteurs situés à proximité de la zone urbanisée sont occupés par des vergers présentant divers niveaux d'entretien.

Les vergers se situent en rive gauche de la Moselle. Environ **24 hectares** sont occupés par des vergers sur la commune. La grande majorité est abandonnée.

Longeville-lès-Metz dispose d'une véritable ceinture de vergers autour du village, zone de transition douce entre les secteurs urbanisés et les espaces boisés sur le Mont Saint-Quentin.

Une grande partie d'entre eux sont cependant à l'abandon et présentent aujourd'hui un faciès de fourrés. Les arbres fruitiers sont accompagnés d'autres espèces d'arbustes et d'arbres. Il s'agit de milieux fermés aujourd'hui.

En l'absence d'intervention, ils sont voués à évoluer spontanément vers de petits îlots forestiers où la diversité spécifique est susceptible de décliner. On trouve néanmoins quelques parcelles entretenues, essentiellement des vergers familiaux.



Photo 9 : Vergers encore entretenus sur les coteaux



Photo 10 : Anciens vergers colonisés par les feuillus, en voie de fermeture, sur les coteaux

Historiquement, les coteaux ont été valorisés pour des productions vivrières, des prairies, des vergers, et de la vigne. À partir des années 1970, les activités agricoles ont reculé pour laisser la place à des friches et des forêts. Les vergers abandonnés sont bien représentés sur les coteaux à Longeville-lès-Metz. Leur importance écologique est spécifique du fait d'espèces inféodées à ces milieux en voie de fermeture (Lézard des souches par exemple). Ces milieux de transition correspondent à des habitats en cours de série évolutive, stade intermédiaire entre une végétation herbacée et un stade forestier climacique. Ils couvrent une gamme allant d'arbustes pionniers épars à des parcelles quasi couvertes de buissons arbustifs. Par définition ils évoluent spontanément vers la forêt. Il y a peu d'intérêt à ce



que tous ces habitats évoluent. En effet, les vergers entretenus renferment des habitats multiples (cavités des arbres, houppiers, strate herbacée, haies...). Ils jouent un rôle de régulation de phénomènes biologiques (espèces auxiliaires) et physico-chimiques (limitation du ruissellement et de l'érosion des sols, maintien de la teneur en matière organique grâce aux fruits tombés...). **L'extrême richesse de la biodiversité qu'ils renferment justifie le fait qu'ils doivent être préservés et maintenus (entretien dit rotatif, c'est-à-dire en veillant à laisser des secteurs à divers âges de végétation) afin que le site comporte une grande variété de faciès et d'étagement de végétation.**

Les vergers sont des éléments de bocage et assurent le développement d'une biodiversité importante, et ce d'autant plus que l'environnement local est appauvri par les activités humaines (urbanisation, cultures intensives...). Les vergers se comportent alors comme des refuges naturels et des corridors pour de nombreuses espèces. Il n'y a pas vraiment de faune inféodée aux vergers mais l'importante diversité des milieux donne une grande richesse faunistique (lieu de nidification, de refuge, d'alimentation et de reproduction). Par ailleurs, la végétation ne se limite pas aux grands arbres fruitiers.

Les plantes sauvages et les éléments de structure (haies, buissons...) constituent des milieux propices pour des plantes à fleurs de certaines formations végétales (lisière, forêt, prairie de fauche...). Les haies et alignements d'arbres peuvent augmenter la diversité. Cette dernière est également variable en fonction de la nature du sol, de la gestion de la strate herbacée et de l'entretien.

L'intérêt des vergers est également paysager. Traditionnellement implantés autour des villages, ils constituent un espace de transition entre l'espace bâti et l'espace cultivé. Enfin, leur valeur culturelle est indéniable (variétés fruitières anciennes), ainsi que leur intérêt vivrier et économique.

Aussi, il s'agira d'encourager la réouverture des milieux de vergers abandonnés et enfrichés sur les coteaux, afin de revaloriser ces secteurs et leur redonner un usage. Cette réouverture peut se faire en s'inspirant de l'exemple du PAEN (Protection et mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) institué sur les coteaux de Scy-Chazelles et Lessy.

I. Les friches et délaissés

Pour des raisons diverses, l'activité humaine génère un certain nombre d'espaces « perdus », qui à un moment donné cessent d'être utilisés et sont donc soumis à très peu d'interventions. Ces espaces très disparates ont pour point commun d'être progressivement colonisés par la végétation qui, en l'absence d'entretien, a tendance à évoluer naturellement vers des milieux fermés. Ces espaces, souvent mal perçus par la population, notamment lorsqu'ils sont situés en zones urbanisées, sont néanmoins à considérer avec attention car ils peuvent contribuer à améliorer la biodiversité et peuvent rendre certains services.

Les espaces délaissés sont principalement présents sur l'île Saint-Symphorien. En effet, un grand secteur, autrefois occupé par des pépinières est aujourd'hui délaissé par les activités humaines. Ces espaces sont en zone rouge pour les risques inondation, donc inconstructibles. Selon les parcelles, le stade d'enfrichement varie. En l'absence d'intervention, leur dynamique d'évolution est plus ou moins rapide selon les contextes physiques.

Certains terrains sont à un stade de **friche dite herbacée**, la végétation ayant pris place après la cessation d'activité de l'homme. La colonisation par étapes successives de plantes annuelles et bisannuelles, puis d vivaces, prépare l'arrivée progressive d'une friche armée de ronciers et d'arbustes épineux. La friche herbacée constitue un habitat refuge intéressant pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux nicheurs au sol et d'une biodiversité ordinaire s'installant de manière transitoire. Ces milieux sont encore dits « ouverts ».



Photo 11 : Friche herbacée en arrière de la rue des pépinières sur l'île Saint-Symphorien



Dans un stade plus avancé, certains secteurs sont des **friches plus arbustives**, les buissons et les jeunes arbres venant dominer la végétation présente. Si ces friches restent sans entretien pendant plusieurs années, elles évolueront spontanément vers un stade arborescent.



Photo 12 : Friches arbustives sur l'île Saint-Symphorien



Photo 13 : Buddleia



Photo 14 : Renouée du Japon

Cependant, les friches sont propices à l'implantation **d'espèces exotiques invasives** (renouée du Japon, buddleia, Solidage du Canada). Le Buddleia de David est en effet présente sur la commune, notamment au sein des friches herbacées situées en arrière de la rue des pépinières sur le secteur Saint-Symphorien. Par ailleurs des spécimens de Solidage du Canada ont pu être repérés sur ces mêmes terrains enrichis. Enfin, une large bande de Renouée du Japon a été localisée le long du grillage en arrière du garage Renault, également sur les terrains en friche sur l'île Saint-Symphorien.

Au-delà de leur rôle en matière d'accueil et de refuge de la biodiversité, qu'elles soient éphémères ou permanentes, **les friches remplissent de multiples rôles :**

- Diminution des eaux de ruissellement
- Évitement de l'érosion des sols
- Régulation de la température locale

Aussi, il peut être intéressant de **pérenniser le rôle de ces espaces, voire de le valoriser, notamment par l'aménagement d'espaces de promenades ou de respiration pour les habitants.**

Quelques mesures de prévention contribuant à éviter l'introduction et/ou la propagation d'espèces invasives :

- améliorer la connaissance, le recensement de ces espèces (ex : sciences participatives)
- informer la population des risques (ex : espèces allergisantes)
- contenir l'existant : selon espèce, fauche avant floraison, brûlage des racines etc.
- éviter le transport de matériaux infectés, si indispensable utiliser un véhicule fermé empêchant les fragments végétaux de s'envoler, veiller au nettoyage de la benne etc.
- privilégier le développement de la flore endogène
- s'intéresser à l'origine de la terre : veiller à ne pas réutiliser une terre prélevée dans un secteur "à espèces invasives" pour un aménagement d'espace vert
- lutter immédiatement dès le recensement d'un nouveau petit foyer



J. Les espaces cultivés



Photo 15 : Des espaces agricoles limités sur le territoire par l'autoroute à l'est et la Moselle à l'ouest

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés ou la Perdrix grise. Par ailleurs, la présence de **plantes accompagnatrices**, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces. Enfin, la **présence de haies** permet d'augmenter l'intérêt écologique tout en améliorant la qualité paysagère.

Sur l'île Saint-Symphorien, persistent des terrains agricoles (environ 17,5 ha sont cultivés sur le territoire). Ces parcelles cultivées en céréales subissent la pression urbaine et tendent

à se réduire. Quelques boisements enrichis ont été conservés, permettant le déplacement de la faune, mais aussi la limitation de l'érosion des sols et du ruissellement. Cela est d'autant plus important que ces espaces cultivés se situent en zone inondable. Par ailleurs, la proximité de ces espaces agricoles avec d'autres milieux (friches, jardins, prairies humides) permet d'augmenter l'intérêt de ces espaces sur la commune par une diversité de milieux. Une partie de ces cultures, celles situées à proximité de la Moselle, est actuellement laissée en jachère, dans l'attente d'un éventuel projet de golf envisagé par l'EPFL.

La proximité de ces milieux agricoles avec la zone urbaine donne une grande importance à ces terrains, notamment pour répondre aux besoins de production locale, à la distribution par circuit-court.

K. Les espaces verts urbains

La zone urbaine présente de nombreux espaces semi-naturels, contribuant au maintien de la biodiversité en ville. Ces espaces, davantage entretenus et artificialisés que des milieux naturels, abritent une biodiversité plus ordinaire comme le Moineau commun ou le Hérisson, mais également un nombre important d'insectes comme des papillons ou des abeilles. Par ailleurs, il n'est pas rare d'apercevoir des chauves-souris en zone bâtie à la tombée de la nuit.



Photo 16 : Parc rue Schumann, un espace de respiration pour les habitants

La commune est bien pourvue en espaces verts urbains. À l'est, l'île Saint-Symphorien est un milieu très végétalisé. Les espaces verts aménagés le long de la Moselle et du plan d'eau forment une **ceinture verte** autour de la ville et un espace de promenade pour ses habitants.



Photo 17 : Plan d'eau Saint-Symphorien



La commune est ponctuée de **jardins privés et cœurs d'îlot végétalisés** qui accueillent une certaine biodiversité tout en offrant des espaces de respiration à la population. Ces jardins sont particulièrement présents sur la rive gauche de la Moselle, au sein de vieux village. Ils constituent une transition vers les coteaux.

Ces espaces, bien qu'étant moins riches en matière de biodiversité, représentent un intérêt primordial pour le cadre de vie des habitants, la régulation thermique (îlot de fraîcheur urbain), l'infiltration des eaux et la limitation du ruissellement.



Photo 18 : Des jardins privés bien présents sur la commune



Photo 19 : Parc du Grand Pâtural

L. Les prairies et milieux ouverts

Les prairies sont des formations végétales dont la subsistance est liée au maintien d'une activité agricole régulière de fauche ou de mise en pâture. Les prairies ont la caractéristique d'abriter de nombreux insectes, sources de nourriture pour certains oiseaux et qui jouent également un rôle dans la régulation des ravageurs de culture.

Il existe peu de prairies sur le territoire de la commune. Quelques **prairies humides** sont identifiées sur l'île Saint-Symphorien au sein du lit majeur de la Moselle. Situées en bordure de l'autoroute, ces milieux ouverts subissent une **rupture due aux infrastructures mais aussi à l'urbanisation.**

M. Les espaces boisés

Les espaces boisés sont assez peu représentés sur la commune (environ une dizaine d'hectares).

Majoritairement, ils sont présents sur les hauteurs des coteaux du mont Saint-Quentin. Il s'agit d'espaces boisés dominés par des **forêts de feuillus**. Un mélange de feuillus mélangés avec quelques îlots de feuillus purs dominant sur les hauteurs du Mont.

En complément, quelques petits espaces boisés sur les coteaux forment des **îlots** au sein de la zone urbanisée. Sur l'île, les espaces boisés se limitent aux secteurs le long des infrastructures et le long des cours d'eau. En effet, une **ripisylve** accompagne la Moselle en rive droite, hors parc aménagé, et le long du bras mort en limite Est de la commune.

La commune de Longeville-lès-Metz présente une majorité des vergers (entretenus ou non) au niveau des coteaux du Mont Saint-Quentin. Le Mont Saint-Quentin fait l'objet d'un plan de gestion qui encourage notamment la réouverture des milieux (fauchage, installation de cultures respectueuses de l'environnement, pâturage...) sur les coteaux du fait de l'enrichissement important des anciens vergers. Il s'agira de ne pas empêcher la réouverture des milieux sur ce secteur.

Longeville-lès-Metz est également bien irriguée par l'eau. La présence de Moselle, du Bras Mort mais également du plan d'eau, accroît l'intérêt de la commune tant pour les espèces aquatiques (notamment les oiseaux) que pour le cadre de vie qu'elle offre.

Des espaces de friche (à différents stades d'enrichissement) sont présents sur l'île Saint-Symphorien. Au-delà de leur rôle en matière d'accueil et de refuge de la biodiversité, qu'elles soient éphémères ou permanentes, les friches



remplissent de multiples rôles (zone d'expansion des crues, ruissellement des eaux, érosion des sols, climat local...). Aussi, il peut être intéressant de pérenniser le rôle de ces espaces, voire de le valoriser, notamment par une gestion adaptée améliorant l'image renvoyée par ces milieux.

La commune accueille également une grande part de parcs urbains et de jardins privés qui accueillent une biodiversité ordinaire et participent à un cadre de vie agréable et attractif. Les espaces de jardin constituent également une transition entre les espaces bâtis et les coteaux du Mont Saint Quentin (cadre de vie et biodiversité ordinaire).

Quelques espaces agricoles sont maintenus sur l'île Saint Symphorien. Des prairies et des cultures subsistent. La proximité de ces espaces avec la zone urbaine donne une grande importance à ces espaces notamment pour répondre aux besoins de production locale et à la distribution en circuit court.

Enfin, les espaces forestiers sont peu importants sur la commune. Une forêt de feuillus est présente au nord au sommet du Mont Saint Quentin. Cependant, les vergers abandonnés situés sur les coteaux tendent à se refermer et à évoluer vers des espaces forestiers. Quelques espaces boisés persistent également au sein des terres agricoles et le long des cours d'eau.

2.2 La biodiversité remarquable

L'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) recense les espèces protégées ou menacées identifiées sur le territoire communal. Les données qui suivent sont issues du site Internet de l'INPN, du portail faune-lorraine.org, ainsi que d'inventaires de terrain effectués dans le cadre du PLU.

A. La biodiversité faunistique

Le territoire de Longeville-lès-Metz possède une biodiversité intéressante du fait de la diversité des milieux représentés sur le territoire. S'il est difficile d'apporter un inventaire exhaustif des espèces vivantes sur le territoire de la commune, les connaissances concernant les espèces protégées et menacées sont en général plus complètes.

Les espèces bénéficiant d'une protection sont inscrites sur des listes définies par des arrêtés. Ces mesures de protection ne concernent que les espèces animales non domestiquées et les espèces végétales non cultivées.

En complément, des travaux de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont permis de définir les listes des espèces les plus menacées en France et dans le monde. Appelées « listes rouges », elles constituent l'inventaire mondial (et français) le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales mais n'ont pas de portée réglementaire.

Les données de l'INPN ne permettent pas de définir la localisation exacte de l'espèce sur la commune.



Tableau 2 : Liste des espèces protégées et/ou patrimoniales (rares ou menacées) recensées sur le territoire de la commune de Longeville-lès-Metz (Source : INPN)

	Espèce	Description	Protection		Patrimonialité	
			Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Reptiles et amphibiens	Coronelle lisse	Elle est présente partout en France, sauf au nord, et au sud-ouest. On peut la trouver dans les amas de pierres, près des murs, près des sentiers au sein des fourrés.	Article 2 ⁵	Annexe IV ⁶	Préoccupation mineure	/
	Lézard des souches	Il habite les biotopes secs, au bord des chemins ou des forêts, dans les vignobles ou les talus de voies ferrées, les jardins, les prés, au pied des buissons et des haies. Il est présent dans les plaines et coteaux bien ensoleillés.	Article 2	Annexe IV	Quasi menacée	Préoccupation mineure
	Lézard des murailles	Il habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les terrils, les souches et apprécie spécialement les rails ou les quais de gares peu fréquentés.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
	Grenouille rousse	Espèce largement omniprésente en Lorraine, de la plaine à l'altitude. Abondante dans les zones humides montagneuses, les tourbières et les forêts de moyenne altitude. Fréquentent les mares forestières des forêts feuillues humides mais sont présentes dans les clairières et les pré-bois.	Articles 5 et 6 ⁷	Annexe V ⁸	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Chiroptères	Pipistrelle commune	Espèce anthropophile, elle vit principalement dans les villages et les grandes villes, mais est aussi présente dans les parcs, les jardins, les bois, les forêts. Les colonies occupent toutes sortes de gîtes, qu'ils soient arboricoles (trous de pic, fentes, fissures ou autres arbres creux) ou anthropiques (nichoirs, habitations)	Article 2 ⁹	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

Dans le cadre de l'étude TVB menée par ASCONIT Consultants en 2013, des données floristiques et faunistiques ont pu être collectées sur la commune de Longeville-lès-Metz. La synthèse identifie cinq espèces faunistiques sur la commune de Longeville-lès-Metz dont quatre non recensées par l'INPN. Il s'agit du Paon du jour, du Machaon, du Vulcain et Pseudoloxops coccineus, quatre espèces d'insectes non protégées. Bien que certaines soient inscrites sur les listes rouges de l'UICN, aucune n'est menacée ou vulnérable.

Par ailleurs, le portail faune-lorraine.org, portail participatif des associations ornithologiques régionales consacré à la collecte et à la diffusion de données naturalistes, recense les espèces avifaunes observées sur le territoire communal. Le tableau suivant recense seulement les espèces protégées et/ou présentant un statut menacé ou quasi-menacé.

⁵ Article 2 (protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos) de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

⁶ L'annexe IV de la Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

⁷ L'article 5 de l'arrêté du 19 novembre 2007 liste les espèces pour lesquelles sont interdits la mutilation, la naturalisation, le colportage, la vente ou l'achat...

⁸ L'annexe V concerne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

⁹ Article 2 (protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos) de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



Tableau 3 : Liste des oiseaux protégés et/ou patrimoniaux observés sur le territoire de la commune de Longeville-lès-Metz (www.faune-lorraine.org)

Espèces	Protection		Patrimonialité		Dernière donnée	Nidification
	Statut légal en France	Directive Oiseaux (Annexe I)	Liste Rouge France	Liste Rouge Monde		
Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Article 3 ¹⁰	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	Possible
Bergeronnette des ruisseaux (<i>Motacilla cinerea</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	/
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>)	Article 3	/	/	/	2015	Probable
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Article 3	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure	2012	Possible
Buse variable (<i>Buteo buteo</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2013	/
Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	Certaine
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	/
Choucas des tours (<i>Corvus monedula</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2014	Possible
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2013	Possible
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	Possible
Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2010	Possible
Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	Certaine
Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2010	Possible
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	Article 3	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure	2013	Probable
Fuligule milouinan (<i>Aythya marila</i>) ¹¹	Chassable	/	Espèce quasi-menacée	Préoccupation mineure	2010	/
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2010	Certaine
Goéland cendré (<i>Larus canus</i>) ¹²	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2011	/
Grèbe castagneux (<i>Tachybaptus ruficollis</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	/
Grèbe huppé (<i>Podiceps cristatus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	/
Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2014	Possible
Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	/
Hirondelle de fenêtre (<i>Delichon urbicum</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	Certaine
Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2014	Possible
Hypolaïs polyglotte (<i>Hippolais polyglotta</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2010	Possible
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2010	Possible

¹⁰ Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection

¹¹ Espèce rare

¹² Espèce assez rare



Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)	Article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2016	Probable
Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	Certaine
Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	Certaine
Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	Certaine
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	/	/
Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2014	Certaine
Moineau friquet (<i>Passer montanus</i>)	Article 3	/	Espèce Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2010	Probable
Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	/
Oie cendrée (<i>Anser anser</i>)	Chassable	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2010	/
Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2013	Certaine
Pic vert (<i>Picus viridis</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	/
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2010	Possible
Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2016	Probable
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	Article 3	/	Espèce Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2010	Possible
Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2014	Probable
Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2013	Probable
Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	/
Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	Probable
Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	Certaine
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2013	Certaine
Serin cini (<i>Serinus serinus</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2012	Probable
Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2015	Probable
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)	Article 3	/	Espèce Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2013	/
Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2016	/
Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	2013	Probable

La commune est notamment caractérisée par la présence de nombreuses espèces d'oiseaux vivant dans les milieux aquatiques (Fuligule, Goéland, Grèbe...). Cela est dû à la présence du plan d'eau Saint-Symphorien sur le ban communal.



Photo 21 : Ouettes d'Égypte sur les prairies humides de l'île Saint-Symphorien



Photo 20 : Cygne tuberculé sur les prairies humides de l'île Saint-Symphorien

B. Les habitats naturels

Au nord, le Mont Saint-Quentin est un site patrimonial majeur, d'une grande richesse faunistique et floristique. L'habitat naturel représentatif du site est la pelouse calcaire. D'une grande fragilité, cette formation végétale est typique du relief de côte. Elle abrite de nombreuses espèces protégées : le botryche lunaire, le buis, le cytise pédonculé... Ce type de milieu n'est cependant pas présent sur la commune de Longeville-lès-Metz.

Les coteaux situés sur le territoire de la commune de Longeville-lès-Metz sont majoritairement occupés par des vignes et vergers enrichis qui tendent vers des espaces forestiers fermés.

Les boisements présents sur les coteaux sont constitués d'un mélange de feuillus en majorité.

La partie haute des coteaux situés sur le territoire communal est incluse au sein de la ZNIEFF « Pelouses et boisements de Lessy et environs ». Cette ZNIEFF compte plusieurs habitats déterminants dont les vergers (code CORINE 83.15). Cet habitat est présent sur la commune de Longeville-lès-Metz au niveau des coteaux. Il correspond aux vergers de Pommiers, Poiriers, Pruniers, Abricotiers, Pêchers et autres Rosacées. Les vergers font partie intégrante du patrimoine paysager lorrain. La plupart ne sont plus entretenus sur le territoire de la commune mais certains perdurent. En effet, les vergers de haute tige offrent une large palette de micro-habitat (plantes herbacées, bourgeons, fleurs, fruits, cavités, bois mort et écorces). Ils sont ainsi le refuge d'une grande diversité d'espèces, notamment des oiseaux et insectes.

À l'est, l'île Saint-Symphorien est un milieu très végétalisé, les espaces naturels couvrant près de la moitié du site sont cependant des espaces verts urbains pour la majorité. Au sud, des terres agricoles, les anciennes pépinières et les friches végétales offrent une vaste zone naturelle derrière les habitations du boulevard. Cependant, l'île accueille des zones humides probables. Ces milieux, présentant un état parfois dégradés, sont d'une grande importance pour la biodiversité, mais également pour l'écrêtement des crues, l'épuration de l'eau notamment.



C. La biodiversité floristique

La **Vallisnérie en spirale** est la seule espèce protégée floristique recensée par l'INPN sur le territoire de Longeville-lès-Metz.

Espèce	Description	Protection		Patrimonialité	
		Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Vallisnérie en spirale	Plante aquatique d'origine subtropicale. Plante entièrement submergée, elle se rencontre surtout en plaine. Elle préfère les cours d'eau à courant lent, les lacs et les mares. On la trouve à petite profondeur dans les parties bien éclairées et à eau claire (elle supporte mal la pollution).	Article 1 ¹³	/	/	Préoccupation mineure

Tableau 4 : Liste des espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales recensées sur le territoire de la commune de Longeville-lès-Metz (Source : INPN)

La Vallisnérie spiralée a été également identifiée sur la commune dans le cadre de l'étude TVB menée par ASCONIT Consultants en 2013. L'étude identifie également un champignon, la *Russula torulosa*, espèce non réglementée et ne présentant pas un statut menacé.

Longeville-lès-Metz se situe au confluent de grandes entités paysagères : la vallée de la Moselle et les côtes de Moselle. La diversité des milieux naturels sur Longeville-lès-Metz (boisements, vergers entretenus ou abandonnés, milieux humides, cultures...) est propice aux cycles de vie de très nombreuses espèces de faune et de flore, protégées ou non, menacées ou non. Le territoire est notamment caractérisé par la présence de plusieurs espèces protégées de reptiles et amphibiens et de nombreux oiseaux. La présence du plan d'eau en fait le siège pour plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques. La persistance de pré-vergers est également un atout pour l'accueil de nombreuses populations d'oiseaux et d'insectes. Les pré-vergers constituent des milieux intéressants pouvant accueillir une diversité d'espèces du fait de la diversité d'habitats. Une attention particulière devra être portée sur les zones humides, qui remplissent de nombreuses fonctions, en plus d'abriter une biodiversité intéressante. Certaines espèces sont vulnérables ou quasi-menacées et méritent une attention particulière pour assurer leur sauvegarde (par exemple, Lézard des souches, Linotte mélodieuse, Gobemouche gris, Goéland cendré, oie cendrée, etc.).

2.3 Les continuités écologiques

Depuis quelques années, une accélération de la disparition des espèces et des milieux naturels est observée. Celle-ci s'explique en partie par la destruction et la fragmentation des habitats naturels faisant diminuer les surfaces utilisables par une espèce ou un groupement d'espèces, augmenter les distances séparant les habitats naturels les uns des autres. Le contexte de changement climatique risque d'imposer aux espèces une évolution de leurs aires de répartition, donc une nécessité de déplacement. Aussi, combiné à la fragmentation des habitats, cela pourrait accélérer l'érosion de la biodiversité.

C'est donc pour répondre à ces enjeux qu'une nouvelle approche en matière de protection de la faune, de la flore et des habitats est apparue. Basée sur les notions de réseaux et de connectivités écologiques, **elle ne s'intéresse plus uniquement aux milieux naturels où habitent les espèces, mais également aux milieux ruraux et urbanisés qui existent autour et qui permettent malgré tout une certaine circulation des espèces.** Elle fait donc appel à une vision globale du territoire.

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté par arrêté préfectoral du 20 novembre 2015.

¹³ Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale : Interdiction de la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces



Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.

Notion de continuités écologiques

Les continuités écologiques sont les éléments du maillage d'un réseau écologique. L'expression correspond à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces naturels de haute valeur en matière de biodiversité au sein desquels est assuré le cycle de vie (reproduction, alimentation et refuge) d'espèces particulières. Il s'agit de secteurs dont la taille et l'état de conservation sont satisfaisants pour abriter durablement des populations animales et végétales. A des échelles régionales ou SCoT, ils comprennent généralement les périmètres inventoriés dont l'intérêt biologique est reconnu (zones de protection et d'inventaires du patrimoine naturel).

Les **corridors écologiques** constituent les liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa circulation, sa dispersion et sa migration. Ils peuvent être constitués d'éléments linéaires ou ponctuels (en « pas japonais » par exemple) entre les réservoirs de biodiversité et dans une matrice perméable. On distingue les corridors terrestres et les corridors aquatiques.

Les **obstacles aux déplacements** sont les coupures d'un corridor par un élément de barrière. Leur typologie est vaste et souvent dépendante de l'espèce considérée. L'obstacle peut être physique (mur, clôture, falaise,...), chimique (bitume chaud, pollution aquatique, traitement phytosanitaire, autres pollutions...), lumineux, etc...

La trame verte et bleue vise la **préservation, la gestion et la remise en bon état des continuités écologiques**, pour :

- Réduire la fragmentation des habitats, permettre le déplacement des espèces et préparer l'adaptation au changement climatique, assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels, atteindre un bon état des eaux, faciliter la diversité génétique, mais également
- Pour améliorer la qualité et la diversité des paysages, améliorer le cadre de vie et l'accueil d'activités de loisir et contribuer aux activités économiques (fonctions de production ou fonctions indirectes de protection comme l'épuration de l'eau ou la prévention contre les inondations).

A. Elements du SRCE présents sur le territoire de Longeville-lès-Metz

Dans les lois Grenelles 1 et 2, les chapitres concernant la biodiversité définissent la notion de Trame verte et bleue comme une des approches permettant « d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et notamment agricoles en milieu rural ».

Un document cadre rédigé par l'État intitulé « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » a été élaboré et permet à chaque région de construire un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Celui-ci adopté en novembre 2015 pour la région Lorraine, comprend :

- Un diagnostic et une analyse des enjeux régionaux relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques
- Un chapitre explicatif de la méthodologie pour l'élaboration de la TVB avec une analyse succincte de la TVB régionale
- Un Plan d'Action Stratégique comprenant des actions pour intégrer
- Un atlas cartographique identifiant les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité, en milieu terrestre et humide.

Un **réservoir de biodiversité** « surfacique » est identifié par le SRCE sur le territoire de la commune, sur les hauteurs du Mont Saint-Quentin. En tant que site classé, ce secteur a été retenu comme réservoir dans le cadre du SRCE.

Pour les cours d'eau, les cours d'eau en très bon ou bon état écologique 2013 ont été considérées comme réservoirs de biodiversité.

Légende des dalles :

Objectifs de la TVB:

Réservoirs de biodiversité :

- Réservoirs corridors en bon ou très bon état et classés
- Réservoirs corridors en bon ou très bon état
- Autres réservoirs corridors classés
- Autres réservoirs corridors

Réservoirs de biodiversité surfaciques

Corridors écologiques* :

- ▨ à préserver ou conforter
- ▨ à restaurer

Milieux herbacés thermophiles

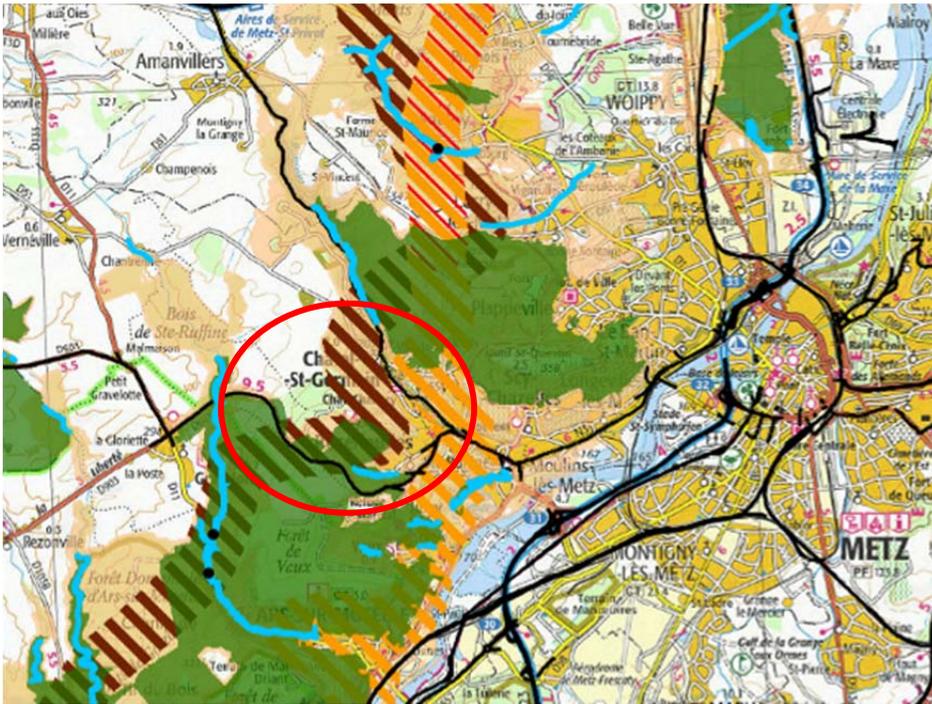
Milieux alluviaux et humides

Autres milieux herbacés

Milieux forestiers

Permabilités :

- Zones de forte perméabilité



Carte 1 : Extrait du SRCE Lorraine (Source : DREAL Lorraine)

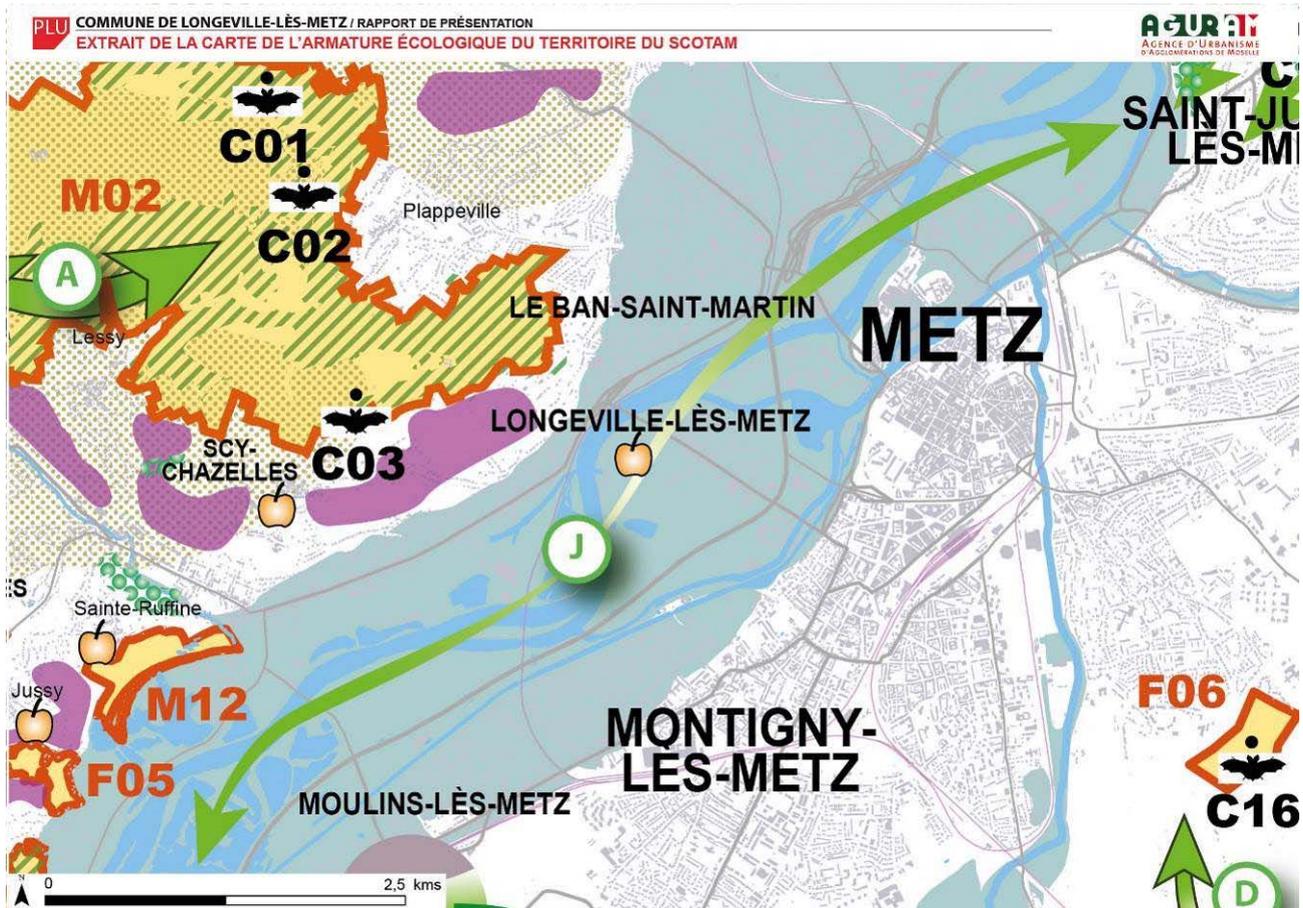
Le SRCE identifie également une **zone de forte perméabilité** sur le territoire de Longeville-lès-Metz. Une zone de perméabilité correspond à un ensemble de milieux favorables ou perméables au déplacement d'un groupe écologique donné d'espèces partageant les

même besoins. Les plus fonctionnels répondant aux besoins de plusieurs groupes écologiques d'espèces sont dénommés zones de forte perméabilité. Concernant la commune de Longeville-lès-Metz, les coteaux sont identifiés en zone de perméabilité pour les milieux **forestiers**, **thermophiles** et également **prairiaux** (au sud de la commune). Aussi, les coteaux du Mont Saint-Quentin constituent une zone de forte perméabilité au sens du SRCE.

Enfin, le SRCE identifie des obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques : il s'agit de certaines infrastructures sur le ban communal : la N3 en rive gauche, ainsi que l'autoroute E21 et certains tronçons de la D157 A sur l'île Saint-Symphorien.

B. Eléments du SCoTAM présents sur le territoire de Longeville-lès-Metz

La commune de Longeville-lès-Metz est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-dessous).



Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

- Cœurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)
- Principaux gîtes à chiroptères
- Aires stratégiques pour l'avifaune
- Zones humides intéressantes non retenues comme cœurs de nature
- Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Plans d'eau

- Principaux espaces forestiers
- Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité
- Corridors forestiers à maintenir et à conforter
- Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter
- Principaux cordons prairiaux à maintenir
- Matrice prairiale
- Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

- Continuités boisées à recréer ou à renforcer
- Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)
- Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures
- passage à créer : PF1
- passage à requalifier : PF2
- passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8
- Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

1) Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

Un réservoir de biodiversité est identifié par le SCOTAM sur le ban de Longeville-lès-Metz :

- Cœur de nature mixte M02 : Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords ;

Afin de préserver la diversité biologique des réservoirs de biodiversité, il convient d'assurer la **protection réglementaire des cœurs de nature**.

À proximité de la commune, plusieurs réservoirs de biodiversité sont également présents :



- Gîte à chiroptères C02 : Fort de Plappeville ;
- Gîte à chiroptères C03 : Ouvrages militaires du Mont-Saint-Quentin

2) Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est traversée par la continuité forestière « J » du cordon de la Moselle, constituée par la ripisylve le long du cours d'eau. À ce titre, le PLU de Longeville-lès-Metz doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent la continuité forestière.

Une partie de ces espaces forestiers est incluse dans le **cœur de nature mixte M02** « *Pelouses du Mont-Saint-Quentin et de ses abords* ». Ce cœur de nature doit faire l'objet d'une protection réglementaire (SCoTAM, Cible 6.2).

3) Les milieux thermophiles

Le **cœur de nature M02** « *Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords* » fait l'objet d'un projet d'aménagement touristique. À ce titre, les milieux naturels de ce cœur de nature doivent être préservés pour maintenir leurs intérêts écologiques, tout en faisant l'objet de mesures de gestion adaptées, permettant la poursuite des activités actuelles et des aménagements projetés.

Le SCoTAM identifie un « **espace potentiel de restauration des milieux thermophiles ouverts** » au sud-est de la commune. Les terrains situés sur les coteaux, entre les secteurs urbanisés et les hauteurs du Mont Saint-Quentin, sont occupés par des **vergers abandonnés**, enrichis, et constituent des milieux fermés participant à la trame forestière. La fonctionnalité de ces milieux est à préserver. Par ailleurs, des méthodes de gestion permettent d'entretenir ces milieux en transition afin d'éviter qu'ils n'évoluent tous en espace fermé (débroussaillage, fauchage par exemple).

Les espaces identifiés par le SCoTAM comme pouvant participer à la constitution d'un continuum thermophile (anciens vergers ou vignes enrichies...) constituent des espaces à forte potentialité écologique pour le territoire du SCoTAM. Il s'agit **d'encourager et de ne pas compromettre la réouverture de ces milieux** (pelouses sèches, réimplantation de vignobles ou vergers). Le PLU ne doit pas s'opposer à la restauration de ces milieux. Par ailleurs, il sera primordial de limiter les clôtures ou de prévoir des clôtures permettant le passage de la faune (voir carte des milieux naturels et semi naturels).

Par ailleurs, le SCoTAM identifie un enjeu de préservation des **vergers** sur le territoire de Longeville-lès-Metz.

Emblématiques des paysages des communes de côtes, ces secteurs participent au **continuum des espaces thermophiles des Côtes de Moselle**. Cette continuité des milieux thermophiles est, par ailleurs, identifiée dans le SRCE de Lorraine.

4) La matrice prairiale

Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en matrice. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Dans ces zones, l'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités.

Longeville-lès-Metz n'est pas identifiée au sein de la matrice prairiale du SCoTAM. Les milieux prairiaux sont assez peu représentés sur le territoire. Ils sont essentiellement localisés au niveau de l'île Saint-Symphorien. Des **prairies humides** se localisent le long de l'autoroute. Elles jouent un rôle majeur non seulement pour la biodiversité mais également dans l'écrêtement des crues. Quelques **terrains agricoles** subsistent dans la plaine. Ils bénéficient d'éléments relais (friches, boisements, haies) en pas japonais, permettant à la biodiversité de se déplacer.

Lorsqu'ils sont entretenus, les **vergers** constituent des milieux de types ouverts, favorables au déplacement des espèces prairiales. Sur la commune, quelques vergers entretenus subsistent à l'ouest de la commune. Ils sont localisés et tendent à disparaître. Ces vergers assurent des fonctions écologiques et paysagères originales à préserver. Afin d'accroître ce rôle écologique des vergers, une gestion adaptée doit être mise en place : strate herbacée gérée de manière extensive, fauche tardive, pâturage et conservation de haies, bandes enherbées, piquets,...



5) La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la **trame bleue**, qui concerne les milieux aquatiques et humides. En premier lieu, il convient **d'éviter la création de nouvelles ruptures** dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de **restaurer des continuités écologiques aquatiques**.

Les **ripisylves** des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservés.

La Moselle constitue une continuité majeure. La ripisylve de la Moselle est identifiée par le SCoTAM au sein de la continuité « *cordon de la Moselle* ». La Moselle et ses abords présentent un enjeu particulier car identifiée comme cours d'eau principal par le SCoTAM. Il convient **d'éviter la création de nouvelles ruptures** dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les **bandes enherbées** le long de ceux-ci.

Un deuxième objectif est la **préservation des zones humides**, notamment les lits majeurs des cours d'eau ainsi que les mares et étangs. Cela s'applique à tout le lit majeur de la Moselle.

Enfin, la Moselle est également ciblée par une autre orientation relative à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain. Le cordon végétal qui l'entoure permet en effet le déplacement de la faune jusqu'au cœur de l'agglomération, joue un rôle de régulation thermique et sert aussi de support à des activités de loisir. Le PLU devra à ce titre prendre en compte les **fonctions écologiques et récréatives** remplies par ces espaces riverains.

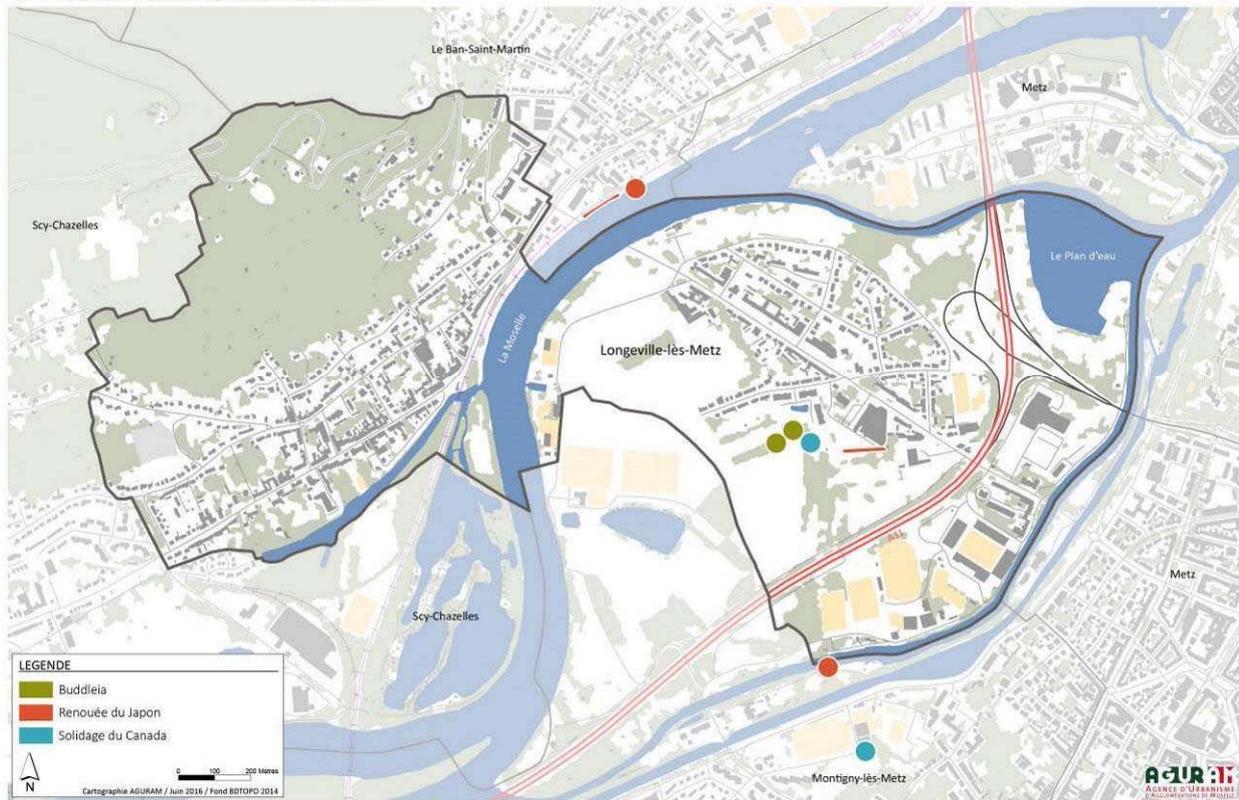
6) Autres enjeux SCOTAM présents sur la commune

La commune de Longeville-lès-Metz est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoTAM, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**. Le Buddleia de David est présente sur la commune, notamment au sein des friches herbacées situées en arrière de la rue des pépinières sur le secteur Saint-Symphorien. Par ailleurs des spécimens de Solidage du Canada ont pu être repérés sur ces mêmes terrains enfrichés. Enfin, une large bande de Renouée du Japon a été localisée le long du grillage en arrière du garage Renault, également sur les terrains en friche sur l'île Saint-Symphorien.

Les secteurs concernés devront être traités avec une attention particulière pour éviter le développement de ces espèces, notamment lors de travaux sur le secteur ou à proximité.



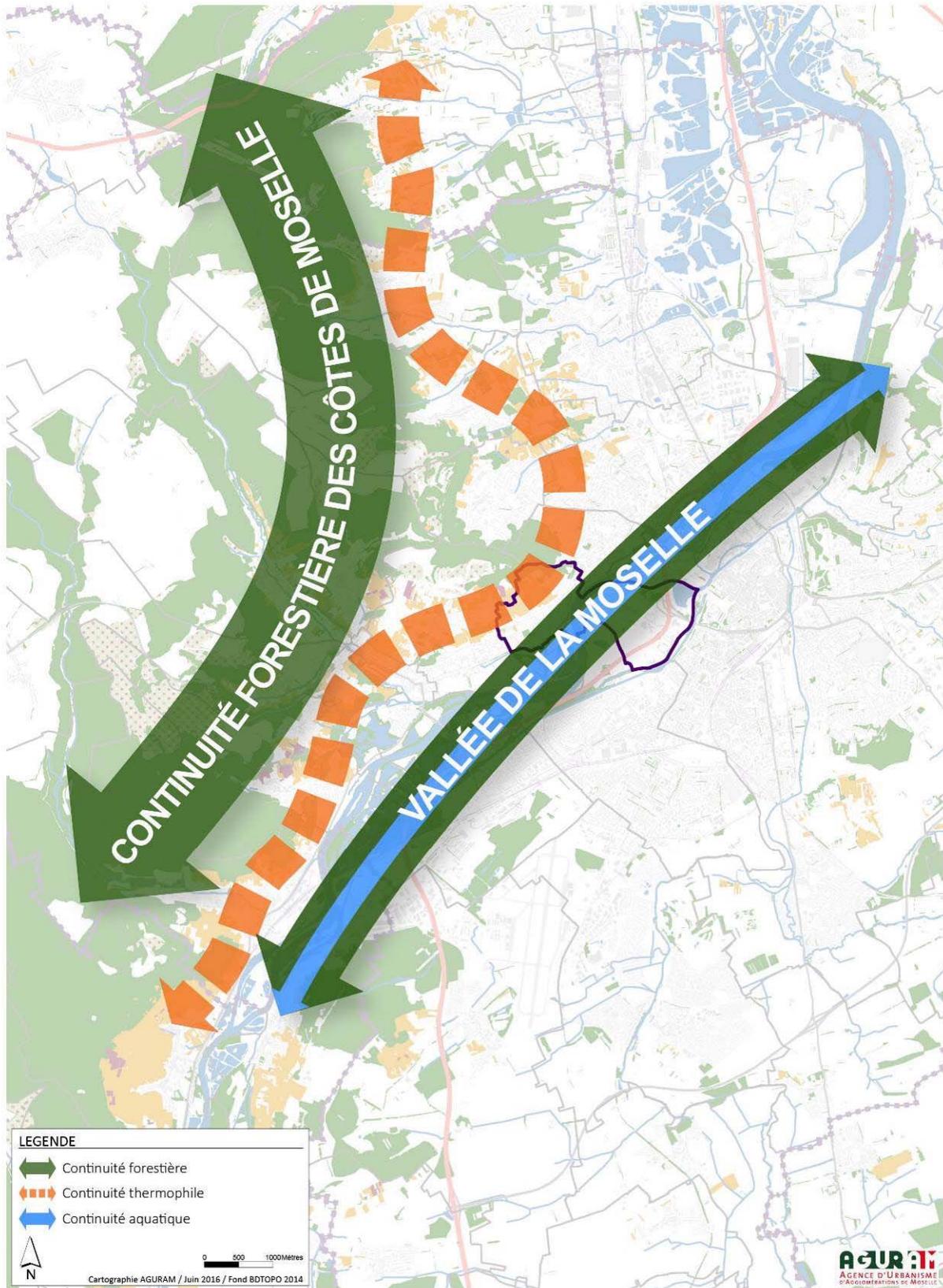
PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



Une autre orientation transversale applicable à la commune concerne le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourront être traitées conjointement en ce qui concerne la plupart des milieux naturels : ceinture de jardins et vergers, espaces forestiers, cours d'eau. Les cordons végétaux accompagnant les cours d'eau sont à préserver et participent à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain. Les **cœurs d'îlot et jardins** participent également à cet objectif et leur fonctionnalité est à prendre en compte en cas de projet d'aménagement.



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES SUPRA-COMMUNALES





C. Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue

Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue en lien avec ASCONIT Consultant, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

Par ailleurs, au sein du village historique et sur l'île Saint-Symphorien, un grand nombre de **jardins privés** et **d'espaces verts urbains** sont présents. Les liaisons vertes permettent l'intégration de la nature en milieu urbain et jouent un rôle majeur, non seulement pour la biodiversité, mais également pour assurer un cadre de vie agréable aux habitants (espace de respiration, paysage, îlots de fraîcheur, qualité de l'air...) et pour minimiser les risques (maintien des berges des cours d'eau, infiltration de l'eau, limitation des mouvements de terrain et érosion des sols...). Les liaisons vertes majeures de la commune de Longeville-lès-Metz sont situées le long de la Moselle (Parc Grand Pâtural), du lac Saint-Symphorien, au pont de Verdun. Elles jouent pleinement leur rôle récréatif. Le long du Bras mort de la Moselle, la végétation est plus ténue. Par certains endroits, la renaturation des berges du cours d'eau paraît intéressante.

En rive gauche, on trouve non seulement des espaces verts publics mais également un grand nombre de jardins, et de cœurs d'îlot. Ils constituent une **continuité d'espaces ouverts « en pas japonais »**. Les cœurs d'îlot végétalisés doivent voir leur fonctionnalité préservée dans l'hypothèse d'un projet d'aménagement. Les jardins situés sur les coteaux, en aval des espaces de vergers enfrichés, constituent également une zone de transition vers les milieux fermés des coteaux. Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles. Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables. L'absence de clôtures ou la présence de clôtures perméables peuvent favoriser les déplacements de la petite faune. La présence de sentiers longeant les habitations facilite également la mobilité des espèces.



L'île Saint Symphorien accueille un certain nombre de **prairies humides** accueillant une biodiversité intéressante (oiseaux notamment) et jouant un rôle notamment dans la régulation des crues. Une zone humide a également été identifiée lors d'inventaires de terrain, dont la fonctionnalité est à préserver.

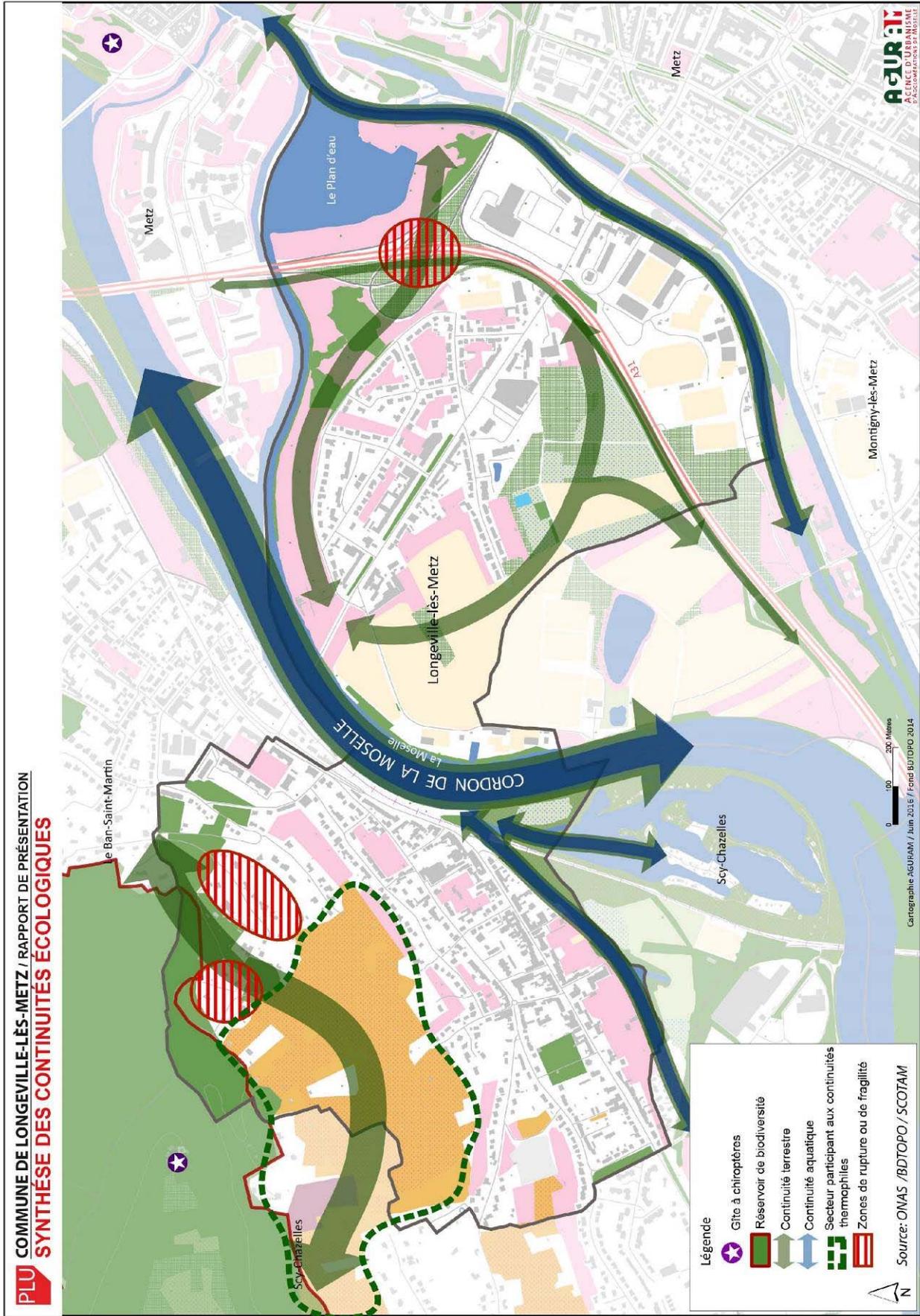


Les **friches** situées aux abords de la partie urbanisée sur l'île Saint-Symphorien sont des zones à enjeux. Terrains abandonnés en cours de fermeture, il peut être intéressant de profiter d'un projet d'aménagement pour aménager ces espaces pour des fonctions récréatives (aménagements d'infrastructures pour les modes doux par exemple) ou nourricières (jardins partagés, jardins ouvriers...).

Enfin, dans la **zone agricole** de l'île, au sein des grandes cultures, il est important d'assurer la préservation de haies, bandes et chemins enherbés afin d'augmenter la perméabilité de ces espaces ouverts.

Les infrastructures routières, les trottoirs, les murets constituent des **obstacles** non négligeables en zone urbanisée. Sur Longeville-lès-Metz, les ruptures biologiques pour la faune terrestre sont essentiellement constituées par les infrastructures routières. Elles concourent à la fragmentation des milieux naturels et à l'isolement des populations. L'autoroute A31 constitue un obstacle net au sein de l'île Saint-Symphorien et notamment entre les bords de la Moselle et le lac Saint-Symphorien. La végétation en bord de voirie permet d'atténuer ces ruptures. Il peut donc être intéressant de la préserver, voire la renforcer sur les secteurs les plus fragiles. La végétation le long de l'A31 constitue une pénétrante verte au sein de l'urbanisation. Elle est également un outil d'intégration paysagère des infrastructures. La gestion écologique de ces dépendances vertes (fauchage des talus, traitement végétal adapté aux milieux traversés, espèces végétales locales...) offre des possibilités intéressantes de remaillage des réseaux écologiques. L'urbanisation réalisée sur les coteaux doit faire l'objet d'une attention particulière pour ne pas constituer un obstacle supplémentaire au sein de la trame forestière.

2.4 Synthèse des continuités écologiques





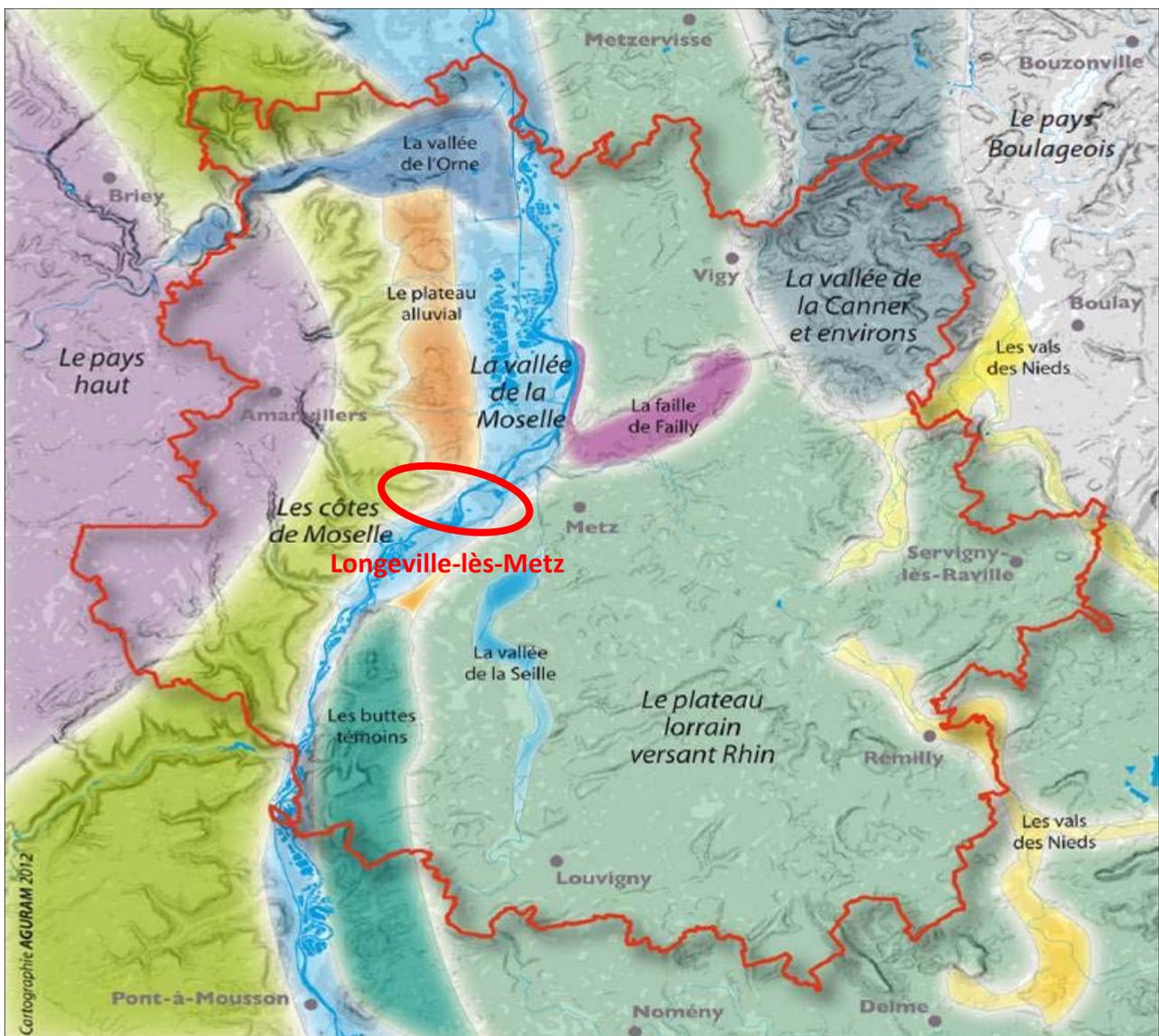
Espaces	Enjeux	Objectifs
Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords	Réservoir de biodiversité milieux forestiers et prairiaux	Protection de ces cœurs de nature forestiers Maintien de la qualité et de la diversité biologique de ces milieux
Moselle (cours d'eau et ripisylve), et Vielle Moselle	Corridor aquatique et terrestre Qualité de l'eau Zone de loisirs (pêche, kayak, promenade, nature en ville...)	Maintien des continuités aquatiques : développement des bandes enherbées, Préservation et développement des ripisylves Inconstructibilité en bord de cours d'eau Conciliation des enjeux biodiversité, qualité de l'eau, inondation et zone récréative
Coteaux du Saint-Quentin	Vergers entretenus et enrichés constituant des espaces importants pour la biodiversité participant à la trame forestière et thermophile Enjeu de mouvements de terrain sur les coteaux Urbanisation sur les coteaux source de fragilité et de rupture	Préservation des coteaux face à de nouvelles ruptures (urbanisation, route) Préservation des vergers entretenus Encourager la réouverture des milieux enrichés (pelouses sèches, vignobles, vergers,...) Préservation de la végétation permettant de réduire les glissements de terrain (ilots boisés)
Vallée de la Moselle (île Saint-Symphorien)	Zone importante pour la biodiversité terrestre et aquatique Présence de prairies et milieux humides Rôle d'écêtement des crues des prairies Enjeu lié à la qualité de l'eau Présence d'une zone de loisirs (promenade, pêche...) Présence d'activité économique (agriculture) Amélioration du cadre de vie (zones de respiration, paysages...)	Préservation des éléments relais de déplacement des espèces (haies, arbustes, boisements) Préservation des prairies humides et de leur rôle d'écêtement des crues Conciliation des enjeux biodiversité, qualité de l'eau, inondation, zone récréative et activités économiques
Le Bras Mort de la Moselle	Corridor aquatique et terrestre Qualité de l'eau Amélioration du cadre de vie (paysages, pénétration de la nature en ville) Cheminement piéton à partir du parc Saint-Symphorien Faible végétation en bords de cours d'eau Absence de cheminement et d'accès piéton/modes doux dans la partie sud	Inconstructibilité en bord de cours d'eau Développement de la végétation rivulaire Accès modes doux en bords du cours d'eau Conciliation des enjeux de biodiversité, zone de promenade, et qualité de l'eau
Zone urbanisée (espaces verts publics et privés : parcs urbains, cœurs d'îlots...)	Nature en ville améliorant le cadre de vie des habitants (espaces de calme, de loisirs permettant une acceptation de la densité urbaine) Espaces rendant des services environnementaux (îlot de fraîcheur lors de canicules, agriculture de proximité, infiltration des eaux pluviales...) Habitats et déplacements de la faune dite « ordinaire » (pas japonais)	Fonctionnalité des principaux cœurs d'îlot à préserver pour assurer le déplacement de la faune en milieu urbain Espaces verts à préserver, voire à renforcer, notamment en fonction des opportunités foncières Développement des cheminements modes doux en lien avec les espaces verts Pérennisation des espaces non imperméabilisés notamment en milieu inondable
Talus des infrastructures	Rupture à atténuer	Végétation à préserver voire à renforcer



<p>autoroutières et voie ferrée</p>	<p>Zone de déplacement pour la faune (notamment le long de la voie ferrée) Zone tampon entre les voies ferrées et les habitations (réduction des nuisances sonores et pollution visuelle) Pénétration de la nature en ville Milieux en transition présentant une forme linéaire, vulnérables car facilement rompus</p>
--	---

2.5 Le paysage et ses enjeux

A. Les grands paysages de l'Agglomération Messine



Les entités paysagères de l'Agglomération Messine – Source : EIE du SCOTAM

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent de distinguer sur le territoire du SCOTAM cinq entités paysagères, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.



Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du Sud au Nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement. À son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale. Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles.

D'Ouest en Est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle. Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine se compose des unités paysagères suivantes :

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

La commune de Longeville-lès-Metz se situe d'une part dans la vallée de la Moselle (pour le quartier Saint-Symphorien) et d'autre part sur les coteaux de Moselle (pour le centre historique et l'urbanisation récente des pentes vers le Mont Saint-Quentin).

Les propos qui vont suivre sont extraits du Tome 1 du rapport de présentation du SCoTAM : « Analyse de l'État Initial de l'Environnement et des perspectives de son évolution ».

Ils exposent les grandes entités paysagères propres à la commune

B. Les côtes de Moselle

Le paysage emblématique du pays Messin :

Les masses boisées qui recouvrent les coteaux forment des volumes arrondis, et sont les principales caractéristiques paysagères des côtes de Moselle. Les ruisseaux, qui entaillent les côtes pour rejoindre la Moselle, ont donné naissance à des vallons encaissés avec de forts dénivelés qui peuvent atteindre 150 mètres. Le paysage des côtes est relativement fermé par les boisements, mais à leurs sommets, il est largement ouvert sur la vallée de la Moselle, l'agglomération messine et le plateau lorrain versant Rhin. Le mont Saint-Quentin est l'élément le plus connu des côtes de Moselle. Haut de 356 mètres, le mont forme un promontoire qui s'avance dans la vallée de la Moselle. Coiffé par un fort, il est un élément marquant du paysage local, reconnaissable grâce à la tour de télécommunication qui émerge de la canopée.

De nombreux espaces naturels remarquables :

Les coteaux sont couverts par des forêts denses de feuillus, de type chênaie-charmaie. Au sommet, quelques plantations de pin noir forment des massifs sombres et uniformes qui tranchent avec le vert des feuillus. À proximité des villages, quelques vergers subsistent. Mais par manque d'entretien, ils vieillissent et sont rarement replantés. Or, les vergers sont une des composantes du paysage des côtes de Moselle et leur non entretien conduit à la simplification du paysage et à la disparition d'un facteur d'identité. Néanmoins, l'enrichissement des vergers et de quelques jardins permet le développement de la biodiversité faunistique et floristique. Depuis quelques années, les vignes ont refait leur apparition sur les coteaux et de nouveaux pieds sont plantés chaque année, encouragés par l'obtention, en 2000, du label AOC Vins de Moselle. Au sommet des coteaux, des pelouses calcaires se sont développées. La forte valeur écologique de ces espaces a poussé les autorités compétentes à créer plusieurs zones de protections (Natura 2000) ou d'inventaires (ZNIEFF). La forte diversité végétale qui règne sur les côtes offre des paysages changeant au fil des saisons



Des villages contraints par le relief :

Toute l'urbanisation des côtes de Moselle concerne les flancs des coteaux. Aucun village ne s'est développé au sommet. La structure villageoise dominante est le village vigneron, caractérisé par une grande compacité. Les voies de desserte sont généralement étroites et l'espace public est très restreint. Bâties en pierres locales enduites ou non, les maisons ne sont pas disposées de manière organisée, mais elles sont malgré tout quasiment toutes mitoyennes. Les différentes extensions urbaines, opérées depuis les années 60, ont conduit à la création de zones pavillonnaires qui se sont développées en formant des excroissances. Les côtes de Moselle font partie des paysages remarquables de Lorraine, et le site du Mont Saint Quentin est un site classé qui s'étend sur près de 1 400 ha et six communes (Lessy, Le Ban Saint-Martin, Longeville-lès Metz, Lorry-lès-Metz, Plappeville, Scy-Chazelles). Un site inscrit complète ce dispositif de protection des paysages à Rozérieulles.

C. La vallée de la Moselle

La ... les vallée(s) de la Moselle

Le paysage de la vallée de la Moselle est très changeant, au rythme du cheminement de la rivière au travers du territoire. La Moselle entre sur le territoire du SCoT-AM par une vallée étroite, bordée à l'est par les buttes témoins et à l'ouest par les côtes de Moselle. À Corny-sur-Moselle, la vallée fait à peine 300 m de large. À partir d'Ars-sur-Moselle, elle s'élargit brutalement, s'urbanise densément, alors que la rivière décrit des méandres de plus en plus larges au milieu d'une vaste plaine. Les multiples gravières renforcent la présence de l'eau dans le paysage. Au droit de Moulins-lès-Metz, l'urbanisation se fait très présente. Le plus fort degré d'artificialisation est atteint à Metz, où seul le lit mineur garde un caractère naturel.

Après la traversée de Metz, la vallée s'étale en largeur sur près de cinq kilomètres. L'urbanisation dense quitte les berges de la Moselle pour s'installer à l'ouest de la vallée. La rivière reprend un cours plus naturel, bordée à l'ouest de gravières.

Entre espaces naturels et urbanisation

La vallée de la Moselle a été très fortement remaniée par l'Homme au fil des siècles : ressource en matière première (les gravières), axe de communication, support au développement industriel... Le déclin de quelques-unes de ces vocations a permis le développement d'une faune et d'une flore variée. Les gravières forment un patchwork autour de la Moselle, souligné par des haies naturelles ou plantées. La diversité végétale, introduite ou naturelle engendre des espaces privilégiés pour le développement de la biodiversité. Si quelques gravières servent aujourd'hui d'espaces de récréation, la grande majorité a été abandonnée après leur exploitation pour retourner petit à petit à l'état sauvage. En traversant le cœur de l'agglomération, la vallée de la Moselle perd son caractère végétal pour devenir minéral, mais les berges du cours d'eau ont préservé une ripisylve fournie, en rupture dans le tissu urbain dense. Cette coupure verte et bleue est un élément remarquable du paysage messin, facteur d'identité. Au nord de l'agglomération, la Moselle reprend son caractère naturel avec son cortège de gravières. L'élargissement de la vallée profite à l'agriculture qui y trouve des espaces importants de production. Cet amalgame de milieux désorganisés confère à la partie nord de la vallée de la Moselle un cadre unique et un ensemble de paysages proches très diversifiés.

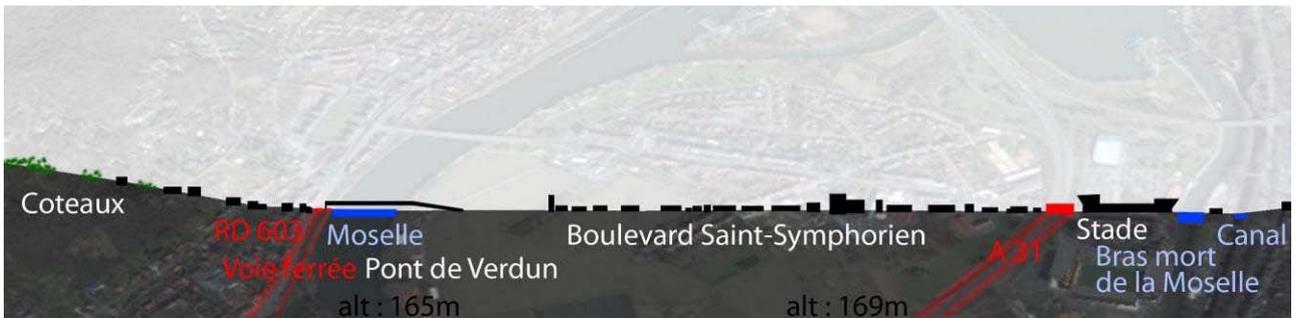
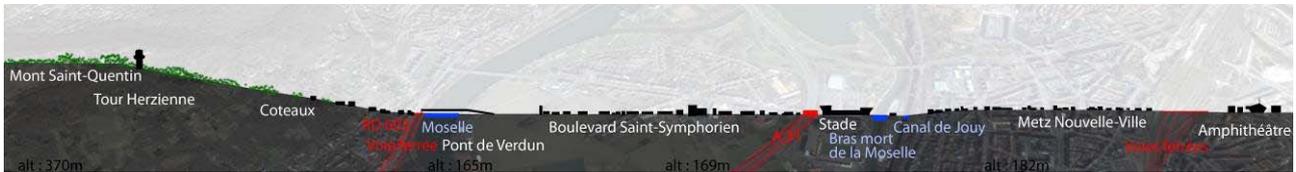
Une urbanisation contrainte

Au sud du territoire, l'urbanisation s'est développée parallèlement à la Moselle, adossée au relief. Les cœurs de villages articulés le long d'un axe de communication, sont denses, constitués de maisons mitoyennes construites sur de petites parcelles qui ne disposent que d'un étage. Cette forme s'estompe peu à peu à l'approche de l'agglomération. Ces communes ont connu une expansion urbaine raisonnée, mais principalement sous forme de pavillons (Corny-sur-Moselle, Jouy-aux-Arches...). L'A31 entre dans la vallée de la Moselle et dans l'agglomération messine au niveau de la commune d'Augny. Le paysage qu'elle offre est peu flatteur au regard d'une porte d'agglomération. La vaste zone commerciale d'Actisud s'est développée dans la vallée de la Moselle et, malgré les qualités intrinsèques du site, les paysages proches et lointains n'ont pas été préservés. À partir de Longeville-lès-Metz, le paysage urbain devient dense, les constructions gagnent de la hauteur et les grands espaces naturels disparaissent. Toutes les formes urbaines se côtoient au cœur de la vallée. Les réseaux routiers et autoroutiers s'enchevêtrent dans un espace contraint. Plusieurs ponts de toutes les époques et de tous les styles enjambent la rivière pour relier les deux extrémités de la vallée et franchir l'obstacle naturel que constitue la Moselle. Les silos du port de Metz marquent la transition entre l'agglomération urbaine dense et les espaces naturels retrouvés de la vallée. Plus au nord, la cheminée rouge et blanche de la centrale thermique de La Maxe fait office de phare visible à plusieurs kilomètres alentour. À partir de ce point, la vallée se scinde en deux. À l'ouest, le tissu urbain reste aggloméré et très varié tandis qu'à l'est dominant de vastes espaces naturels constitués de gravières avec quelques villages établis le long de la



Moselle. Au nord de l'autoroute A4, à l'approche de la vallée de l'Orne, le tissu urbain se redensifie et s'industrialise sans pour autant investir le lit majeur de la Moselle.

D. Des coteaux, vers la ville



Coupe schématique sur la commune, d'Ouest en Est

Les coteaux du Mont Saint-Quentin accueillent en partie haute d'anciens forts militaires, aujourd'hui habités par une tour relais hertzienne. Elle domine l'ensemble du paysage, du fait de sa fonction. Le village s'installe dans le bas de côte, le long de l'ancienne RN3, actuelle RD 603. S'en suit la séquence de la voie ferrée et de la Moselle, traversée par le pont de Verdun. Le boulevard Saint-Symphorien relie le village ancien et la ville de Metz, coupé par l'autoroute A31 sur son promontoire. Le stade et le complexe sportif de la patinoire se retrouvent enserrés entre cette infrastructure et le bras mort de la Moselle. Le canal de Jouy longe le quartier de Metz Nouvelle-ville, qui s'étend jusqu'aux voies de chemin de fer.

E. Perceptions visuelles



Vue depuis la rue des coteaux.

Malgré la présence de coteaux, les vues hautes sont souvent masquées par les boisements. Seules les premières « tranches » de la rue du Fort offrent quelques beaux points de vue depuis les quartiers bâtis, sur la vallée de la Moselle. En regardant vers les coteaux (depuis Metz ou depuis l'autoroute A31 par exemple), le village ancien de Longeville se dessine linéairement dans le bas de la pente tandis que la tour hertzienne chapote le mont.



Vue vers les coteaux depuis le bout de la rue des pépinières

Une centaine d'année en arrière, la plaine de la Moselle était cultivée de toute part, séparant Metz des communes de coteau. Le paysage est marqué par cet espace « en creux », aujourd'hui ponctué de plusieurs repères visuels forts, comme le stade, les complexes sportifs (aux toitures bombées) et quelques immeubles plus hauts que le reste des quartiers de l'île Saint-Symphorien. Insistons sur les nombreux bâtiments sportifs (photo ci-dessus) qui dénotent dans le paysage par la couleur de leurs matériaux ou la forme de leur architecture, disséminés parmi les espaces agricoles et sans intégration réelle.



Vue sur le Stade depuis l'A31, immeuble haut boulevard Saint-Symphorien et vue sur le Plan d'eau vers Metz

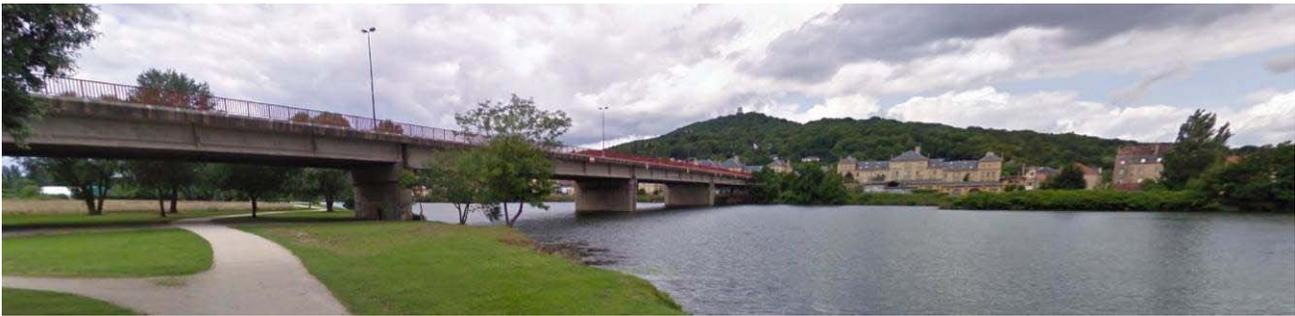
Les espaces naturels entourent l'île avec le parc du Pâtural au nord ou la plaine agricole inondable au sud. Quelques friches de l'ancienne pépinière persistent aux alentours de l'autoroute, dégradantes pour la perception générale de la commune. En effet, elles sont visibles depuis le point haut de l'autoroute et sont en contraste avec les espaces aménagés du plan d'eau (de l'autre côté de cette infrastructure).

L'autoroute traverse l'est de l'île, en surplomb, offrant un point de vue aux conducteurs, mais créant une barrière (physique, visuelle, sonore et olfactive). De l'autre côté de l'île Saint-Symphorien, à l'ouest, la voie ferrée longe la Moselle et traverse les gravières de l'île des Jésuites. Elle sépare le village ancien par son léger surplomb, ne permettant que peu de connexions avec l'espace naturel de la Moselle. L'eau n'est visible que depuis la rue du Lavoir, le long de la « Vieille Moselle » (surement la trace d'un ancien méandre).



Vue de la rue de Gaulle et de la voie ferrée, vue de la rue du Lavoir sur la « Vieille Moselle »

Le long de l'ancienne RN3 (actuelle RD 603), le temple, l'église constituent des points de repère malgré leur enchevêtrement dans le tissu bâti. En limite avec le Ban Saint-Martin, les casernes Roques sont un « fond de scène », arrivant depuis le pont de Verdun et cette « bosse » qui enjambe la Moselle et relie les deux parties de la ville.

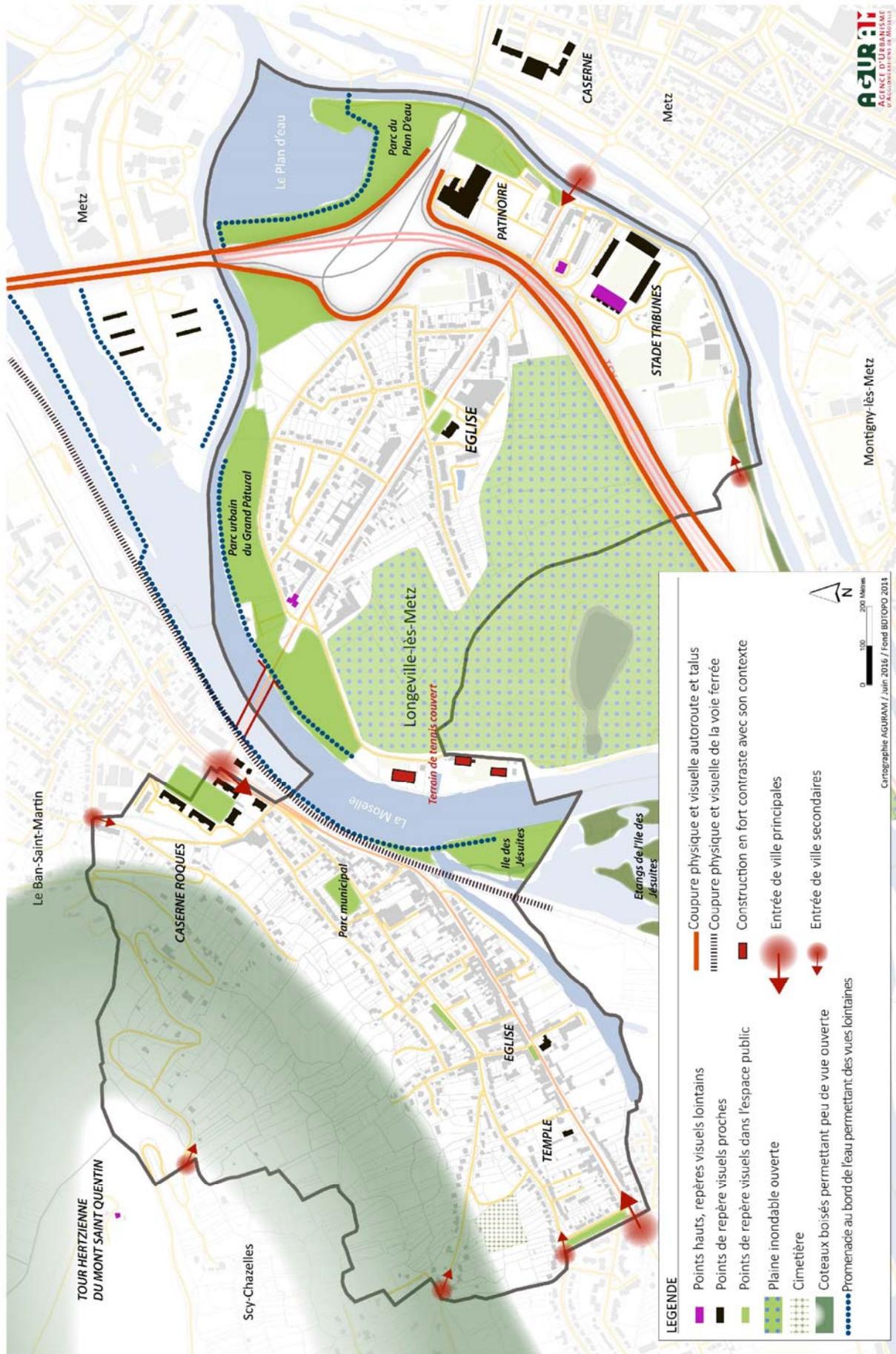


Vue depuis le parc du Pâtural, promenade du Site et Pont de Verdun



Vue depuis le Pont de Verdun vers le village ancien et les casernes Roques en premier plan

PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PERCEPTIONS VISUELLES





F. Les enjeux paysagers à Longeville-lès-Metz

L'entité paysagère de l'île Saint-Symphorien :

Le paysage est marqué par le surplomb de l'autoroute A31. Cette infrastructure offre à la fois une vue sur les « arrières » dévalorisés du boulevard Saint-Symphorien (friches de l'ancienne pépinière, équipements sportifs, ...) et « coupe » l'île en deux, séparant le pôle d'équipements (stade et patinoire) du reste du quartier. L'aménagement « routier » de l'échangeur au nord-est de la commune provoque de nombreux délaissés de terrain, malgré les abords qualitatifs du parc du Grand Pâtural et du plan d'eau.

Les vues sur le Mont Saint-Quentin sont délogées par les espaces inondables de la plaine agricole.

L'entité paysagère des coteaux du Mont Saint-Quentin :

Bien qu'en limite de Moselle, le village historique tourne le dos à cet espace de nature. La voie ferrée constitue une barrière physique, longée par la voie cyclable, la vélo-route Charles le Téméraire. L'eau est alors peu visible. Seule la rue du Lavoir bénéficie de cette opportunité valorisante avec le cours de la Vielle Moselle et le petit port de plaisance associé.

Les points de repère dans les quartiers sont principalement les équipements, les espaces publics tels que les petites placettes ou les éléments hauts des clochers du temple et de l'église. L'ancienne caserne Roques marque la limite de commune avec celle du Ban Saint-Martin, troublant la lecture des limites des deux villes. D'une manière plus « cousue » au sud, les rues se poursuivent vers Scy-Chazelles sans discontinuité urbaine.

Les coteaux sont aujourd'hui très boisés. Ils se sont construits progressivement de maisons éparpillées, le long de la rue du Fort. On distingue leurs passé viticole par la complexité des parcelles et les nombreux chemins qui les traversent. Le défrichement de ces anciens jardins, permettant un accès facilité, un meilleur entretien d'une « nature productive » ou des ouvertures visuelles pourrait être à envisager.

En lien avec le chapitre « 2.1.A. Le site classé Mont Saint-Quentin et ses abords », le plan de gestion du Mont Saint-Quentin situe des aménagements de points de vue majeurs, depuis la tour hertzienne et depuis la tour Bismark, hors de la commune de Longeville-lès-Metz, mais impliquant un déboisement des parties en aval, afin de libérer des vues. De plus, les coteaux de Longeville-lès-Metz sont positionnés comme des potentiels de projets agricoles à soutenir. Des cheminements sont aussi présents, traversant les vergers enfrichés pour relier les bas de pentes urbanisés avec le plateau fortifié.



3. ENVIRONNEMENT HUMAIN

3.1 La gestion des déchets ménagers et assimilés

En 2014, le conseil départemental a approuvé le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux de la Moselle (PDPGDND) qui concerne les déchets ménagers et assimilés, les déchets issus de l'assainissement, les déchets non dangereux et non inertes des activités économiques (version du 12 juin 2014).

Selon le plan, en 2009, plus de 605 000 tonnes de déchets ménagers ont été produites sur le périmètre du PDPGDND, ce qui représente 588 kg/hab./an. Les objectifs fixés par le plan vont au-delà de l'obligation nationale de réduction de -7% par habitant :

- Réduire la production des ordures ménagères assimilées en 2019 de -19% (319 kg/hab/an) et de -24% en 2025 (298 kg/hab/an).
- Développement des opérations de compostages individuel et collectif (notamment en habitat collectif)
- Développement de la tarification incitative
- Développement de gestes alternatifs et du réemploi

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz-Métropole s'est engagée à réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire. Cela correspond à 8 230 tonnes de la production de déchets.

Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz-Métropole devait réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont été entreprises annuellement. Fin 2015, un bilan des performances du programme a été réalisé. Celui-ci a permis de mettre en évidence que l'objectif n'a pas été atteint (-5% que le résultat attendu). Selon l'ADEME, la non atteinte des résultats s'explique notamment par un choix de report de la mise en place de la redevance spéciale ainsi qu'une pause dans la conteneurisation.

La redevance spéciale est mise en place progressivement sur le territoire de Metz Métropole.

Metz Métropole a officiellement lancé, le 26 novembre 2015, sa démarche « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** ». Cette labellisation s'inscrit dans la continuité du programme local de prévention des déchets mené depuis 2009 en partenariat avec l'ADEME. Elle est le point de départ d'une nouvelle série d'actions qui se déclinera sur 2016-2018. Les objectifs sont les suivants : réduire de 4% la quantité de déchets, augmenter de 5% le recyclage et diminuer l'enfouissement de 15%.

A. La collecte des déchets

La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » est exercée par Metz-Métropole via la régie HAGANIS.

HAGANIS est un établissement public, assurant les traitements nécessaires à la valorisation ou à l'élimination des déchets produits par les ménages, ainsi que d'autres déchets non dangereux des entreprises. Précisément, HAGANIS est une régie de Metz-Métropole, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La collecte des déchets ménagers revêt deux aspects : la collecte traditionnelle en porte à porte et la collecte sélective. Le service de collecte des déchets ménagers en porte à porte est assuré par Metz-Métropole.



Haganis
ASSAINISSEMENT, VALORISATION, RECYCLAGE



Photo 22 : Points d'apport volontaire papier et verre rue de la tuilerie

La collecte sélective se pratique sous trois formes : la collecte sélective à domicile, les conteneurs d'apports volontaires pour le verre et les journaux et les déchetteries. Le territoire de Metz-Métropole accueille 8 déchetteries. Aux 7 existantes s'est ajoutée celle basée à Peltre, après la fusion entre la communauté de communes du Val-St Pierre et la Communauté d'agglomération de Metz Métropole au 1^{er} janvier 2014.



Pour le verre et le papier, 6 points d'apports volontaires sont recensés sur le ban communal :

- Rue du stade
- Rue des pépinières/Place de l'église
- Promenade du site
- Rue de la tuilerie
- Rue du lavoir
- Place Hennocque

Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS. Les habitants de la commune ont notamment accès à la déchèterie Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz ou à la déchèterie La Houblonnière, à Metz-Nord. La Communauté d'Agglomération propose à ses administrés le compostage par mise à disposition de composteurs domestiques.

B. Le traitement des déchets

Les déchets ménagers **sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire HAGANIS :**

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM) :** les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avec d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc.
- **une unité de valorisation énergétique (UVE) :** Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin. Elle produit 71% de l'énergie valorisée produite sur les installations de traitement des déchets non dangereux en Moselle.
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM) :** Les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

En complément, **une plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD) à Metz-Borny** accueille les bois issus des déchèteries ou apportés par des collecteurs et professionnels qui sont broyés et envoyés en valorisation énergétique (biomasse) à UEM ou bénéficient d'une valorisation matière ou énergétique ; les déchets verts sont envoyés en compostage ou en centrale biomasse-énergie.

C. Le bilan 2014

En 2014, 19 655 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés. 19 079 tonnes ont été triées ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 16 162 tonnes de matériaux prêts à être recyclés et la valorisation énergétique de 2 917 tonnes de refus de tri. La performance énergétique, correspondant à l'énergie produite par l'installation, moins l'énergie consommée, rapportée à l'énergie contenue dans les déchets, a été évaluée à 75,7% en 2014.

En 2014, 17 288 tonnes de mâchefers valorisables ont été utilisées pour les remblais.

Par rapport à 2013, le tonnage de déchets réceptionnés en déchèterie a augmenté (39 686 tonnes en 2013) mais le taux de valorisation est passé de 74,5% à 77%.

Le bilan du traitement des déchets sur le territoire de Metz-Métropole en 2014 est le suivant pour les flux de déchets valorisés. Ci-dessous, le bilan des déchèteries :

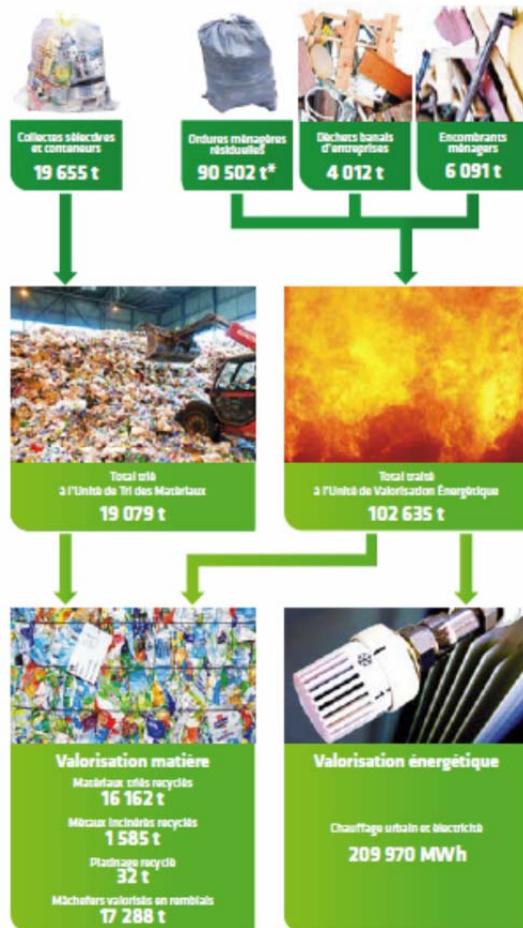


CHIFFRES-CLÉS 2014



¹ base : 257 270 habitants à Metz Métropole et dans les communes conventionnées (source : INSEE, population légale 2012)
² selon formule de l'ADEME : somme des tonnages de déchets orientés vers une filière de valorisation / quantité de déchets transférés par la déchèterie (plus déchets verts)

LES FLUX DE DÉCHETS VALORISÉS



* dont 2 017 t tonnes de refus de tri

Les tonnages réceptionnés (sur fond vert) diffèrent des tonnages effectivement traités (sur fond blanc) en raison des effets de stock en début et en fin d'exercice.

Figure 2: Bilan de la valorisation des déchets en 2014 (source : HAGANIS)

D. Le traitement des boues de stations d'épuration

En 2009, à l'échelle du PDGDND, la quantité de boues produites dans les stations d'épuration (STEP) mosellanes s'élève à environ 22 000 tonnes de matières sèches. L'épandage agricole constitue le principal débouché des STEP urbaines, représentant plus de 51% des tonnages produits. Il n'existe pas d'unité dédiée au traitement des boues urbaines. En dehors des filières d'épandage, ce sont principalement les plates-formes de compostage qui sont utilisées.

Sur le territoire de Metz-Métropole, HAGANIS est également en charge du traitement des boues de STEP. Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours.

- 41 % des boues sont valorisées en épandage agricole
- 41,7 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux
- 17,3 % sont séchées sous forme de granulés utilisés en valorisation thermique.

La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés et des boues de STEP, est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie de la mission à la régie HAGANIS. 6 points d'apports volontaires sont présents sur la commune de Longeville-lès-Metz, commune bien pourvue en infrastructure de collecte. L'Agglomération met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers de son territoire. Le compostage reste cependant peu développé. Une déchèterie intercommunale se trouve à Montigny-lès-Metz, à environ 2 km de Longeville-lès-Metz. Une valorisation énergétique des déchets est réalisée par Metz-Métropole.



3.2 L'eau potable et l'assainissement

A. L'eau potable

Le prélèvement, le traitement et la distribution d'eau à Longeville-lès-Metz sont assurés par la société Mosellane des eaux (SME) qui gère le service d'eau potable de la ville de Metz et de 23 communes alentours.

Elle dispose de plusieurs sources :

- le lac de Madine et le Rupt de Mad, qui constituent l'essentiel de la réserve en eau. La réserve en eau du lac de Madine est de 35 million de m³. L'eau est traitée à l'usine de potabilisation de Moulins-lès-Metz ;
- Le champ captant de la nappe alluviale, au nord de Metz, entre Woippy et Maizières-lès-Metz (2,5 millions de m³/an), et au sud (Moulins-lès-Metz) (2 millions de m³/an) ;
- Les sources de Gorze (2 millions de m³/an),

Afin d'assurer une régularité dans la distribution, la SME exploite plusieurs réservoirs, aériens ou enterrés, qui constituent également une réserve d'eau en cas d'incendie.

L'eau utilisée provient d'un mélange de ressources superficielles et souterraines.

La production principale est assurée par le traitement des eaux du Rupt de Mad à l'usine de Moulins-lès-Metz (16 millions de m³/an). Les eaux subissent un traitement par ozonation, décantation, filtration sur sable et filtres à charbon actif.

L'Agence régionale de Santé (ARS), chargée de contrôler la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, a réalisé 234 analyses en 2014.

L'ensemble des prélèvements analysés étaient conformes aux critères de qualité pour ce qui concerne la bactériologie. En matière de physicochimie, la moyenne a été de 19,67 mg/L avec un maximum de 29 mg/L, la limite de qualité étant fixée à 50 mg/L. En matière de pesticides, l'eau est restée conforme pour l'ensemble des 400 substances analysées.

La dureté de l'eau (calcium), qui induit la création de tartre, n'a pas de conséquences sur la santé. L'eau n'a pas été jugée non plus agressive.

Le **rendement du réseau**, qui quantifie le pourcentage d'eau distribuée par rapport à l'alimentation du réseau, **était de 80,4% en 2013** (81,7 % en 2012). Sur la commune en 2015, environ 3 957 personnes sont desservies. Le volume annuel vendu sur la commune est passé de 207 921 m³ en 2014 à 186 578 m³ en 2015 (-10,30%) alors que le nombre d'abonnés a augmenté (source d'information Société Mosellane des Eaux).

Le dispositif des périmètres de protection du captage, rendu obligatoire par la loi du 16 décembre 1964 pour tous les nouveaux captages et étendu à l'ensemble des captages existants par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, permet d'assurer la protection de la ressource en eau. Ces périmètres sont principalement destinés à assurer la protection de la ressource prélevée vis-à-vis de pollutions ponctuelles et accidentelles susceptibles de survenir dans le voisinage immédiat du captage, assurer un contrôle des activités, mais aussi, dans certains cas, à se prémunir contre les pollutions diffuses menaçant directement le captage.

67% de la ressource en eau est protégée sur le territoire de l'agglomération.

La commune de Longeville-lès-Metz est concernée par des périmètres de protection rapprochée et éloignée concernant **l'Aqueduc de Gorze**, instaurés par arrêté inter préfectoral du 19.02.1981.

À l'intérieur des périmètres de protection rapprochée, les activités, installations et dépôts susceptibles de nuire directement ou indirectement à la qualité des eaux peuvent être interdits ou réglementés.

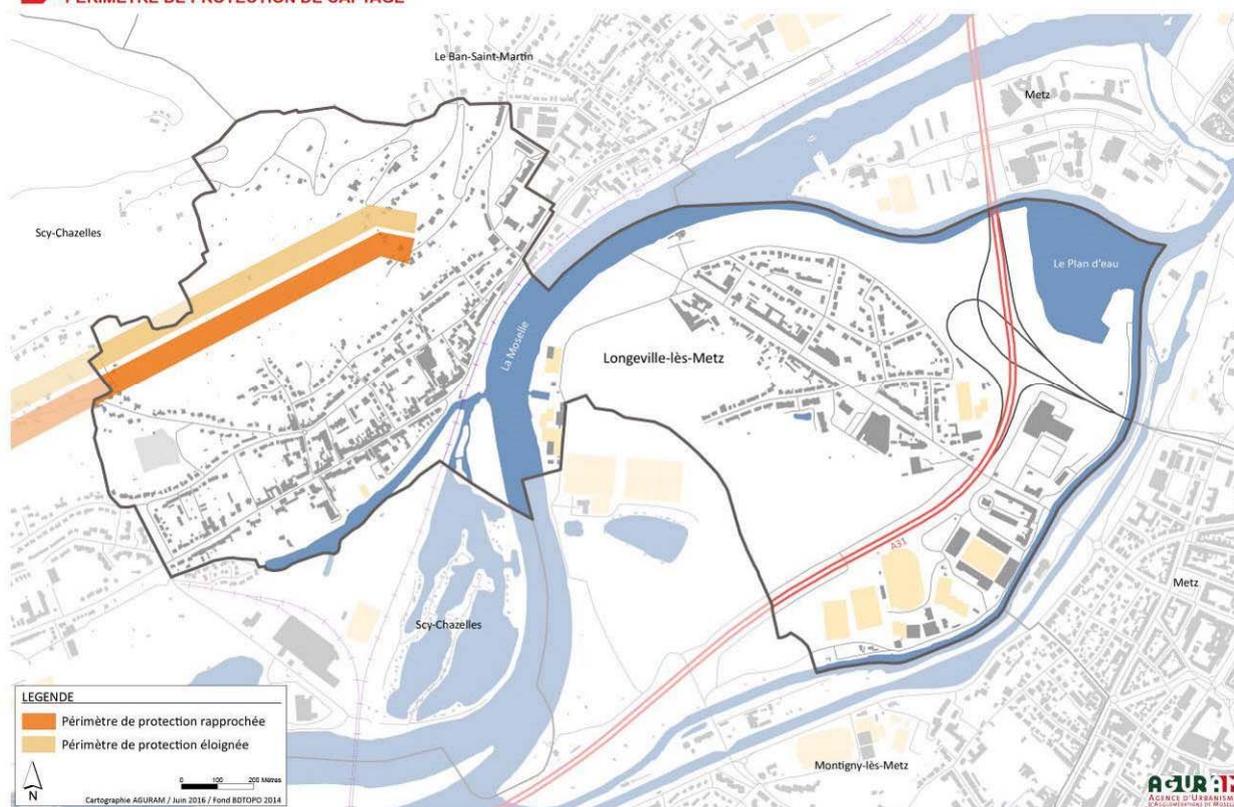
Dans les périmètres de protection éloignée, les activités, installations et dépôts peuvent être réglementés.

Il est à noter que la Source de Gorze est jugée dégradée dans le SDAGE 2016-2021 pour raisons des produits phytosanitaires mais non prioritaires Grenelle.

D'après le schéma départemental eau potable, en 2010, **aucune vulnérabilité de la ressource en eau potable** n'a été identifiée sur le territoire de la commune. Cela est notamment dû à une bonne sécurisation de la ressource. Le schéma propose des actions de réhabilitation de la conduite pour Longeville-lès-Metz pour améliorer encore la sécurité de l'alimentation.



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE CAPTAGE



B. Les eaux pluviales et l'assainissement

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a choisi d'exercer dès sa création, en 2002, la compétence assainissement, exercée auparavant par différents syndicats d'assainissement. Elle exerce cette compétence sur les réseaux d'eaux usées, sur les réseaux unitaires et sur les réseaux d'eaux pluviales.

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**.

En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

Le système d'assainissement de l'agglomération messine est constitué de réseaux de collecte (1 340 km) et de 235 ouvrages de rétention ou de relèvement connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

La commune de Longeville-lès-Metz est concernée par le **collecteur ouest** qui se raccorde au grand collecteur au droit de Metz Devant-les-Ponts pour être dirigé vers le centre de traitement des eaux usées.

Quelle que soit leur nature, les eaux usées sont collectées au pied des immeubles, transportées via des canalisations, puis sont épurées, avant d'être rejetées dans le milieu naturel.

La Régie HAGANIS a lancé courant 2008 la réalisation de **deux schémas directeurs d'assainissement**, un sur la station d'épuration principale de Metz, et un sur le réseau d'assainissement.

En application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, la régie Haganis est en cours de réalisation du **zonage d'assainissement** de chaque commune de Metz Métropole.

Il existe deux principaux types de réseau de collecte :



- le **réseau unitaire**, où les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées et renvoyées indifféremment vers la station d'épuration, et
- le **réseau séparatif**, où les eaux pluviales transitent vers le milieu naturel par des canalisations spécifiques, allégeant ainsi la charge pour la station de traitement.

Les eaux usées domestiques et industrielles assimilées aux eaux résiduaires urbaines de la commune de Longeville-lès-Metz sont drainées vers la **station d'épuration installée sur le Nouveau Port de Metz** (La Maxe). Cet ouvrage est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées. Sa capacité nominale est de 440 000 équivalent-habitants (pour une population de 230 000 habitants reliés, plus les eaux produites par les entreprises et les services et une part importante des effluents unitaires par temps de pluie).

D'après la Notice eaux pluviales de Metz Métropole, Longeville-lès-Metz est dotée d'environ 13,5 km de conduites d'eaux usées et de 14,3 km de conduites d'eaux pluviales. **La commune ne dispose pas de réseau unitaire.**

Les eaux pluviales proviennent des précipitations atmosphériques qui ruissellent sur des surfaces plus ou moins imperméabilisées (toitures, terrasses, espaces publics, espaces verts, stationnements, voiries, etc.). Avec l'urbanisation croissante et l'engorgement des systèmes d'assainissement, le problème de leur évacuation se pose. Le principe du « tout-à-l'égout » associé à l'urbanisation induit des impacts néfastes sur les milieux récepteurs : régime hydrologique perturbé car les eaux pluviales ne sont pas restituées dans le milieu naturel à proximité de là où elles tombent, augmentation brutale des débits lors de forte pluie entraînant la montée des eaux, augmentation de la fréquence des débordements vers les milieux récepteurs, via les déversoirs d'orage, augmentation du phénomène de ruissellement (**inondation**, coulées boueuses), et risque de **pollution** du milieu récepteur (matières en suspension, métaux, hydrocarbures issus du lessivage des voiries, débordement du réseau d'eaux usées...).

La Communauté d'agglomération de Metz Métropole a réalisé sur son territoire une **étude diagnostic de ses exutoires et bassins versants urbanisés d'eaux pluviales**. Metz Métropole souhaite mener le zonage pluvial de son territoire. Celui-ci est encore en cours d'élaboration.

Sur la commune de Longeville-lès-Metz, **12 exutoires pluviaux** ont été recensés en 2010. Les milieux récepteurs recevant des rejets pluviaux sur la commune sont le Bras Mort de la Moselle, la Moselle, la Vieille Moselle et le Ruisseau du fossé de la Fontaine qui traverse Scy-Chazelles.



Photo 23 : Fossé sur le talus situé rue de la Tuilerie

L'étude souligne des problèmes hydrauliques concernant l'exutoire situé le long de la promenade du site, en face des terrains de football de l'île du Saulcy.

Le projet de zonage pluvial concerne les zones générant des eaux pluviales et se fonde sur les zones de type U, NA et AU des POS et PLU. Le projet identifie sur la commune deux zones concernées par des règles spécifiques de limitation de l'imperméabilisation : **la zone à l'ouest du cimetière et le grand secteur sur les coteaux**, au nord de la partie urbanisée du village. Sur ces secteurs, le projet de zonage pluvial encourage d'interdire les rejets vers les réseaux de collectes ou vers les cours d'eau, et que soit assurée une **gestion à la**

parcelle.

Des **fossés** ponctuent également la commune. Certains sont canalisés, comme c'est le cas des fossés qui passent sous l'autoroute au niveau de l'île Saint Symphorien. Ces fossés n'étant que peu entretenus (compétence État), les eaux ne peuvent s'évacuer et stagnent sur les terrains de cultures et prairies situées sur l'île.

Pour réduire les volumes et débits rejetés au réseau et au milieu naturel, plusieurs principes peuvent être déclinés :

- **Limiter l'imperméabilisation des sols**
- **Favoriser l'infiltration**
- **Mettre en place des ouvrages de stockage/régulation avec rejet à débit limité (si infiltration impossible)**
- **Favoriser l'évaporation par la végétalisation des toitures et des ouvrages.**



La capacité et l'état de fonctionnement actuel des réseaux devront par la suite être étudiés au cas par cas pour chacune des zones de projet du PLU, notamment les zones d'extension de l'urbanisation.

En tout état de cause, par la diminution des volumes rejetés au réseau et la régulation des flux, la gestion intégrée des eaux pluviales permet une réduction des rejets de polluants issus des surfaces urbaines. Par ailleurs, la gestion alternative est une solution face à l'augmentation des surfaces imperméabilisées. En intégrant les milieux humides présents (mares, prairies humides, ruisseaux...) l'amélioration du cadre de vie est importante et favorise la biodiversité en zone urbaine. Une gestion alternative peut permettre d'intégrer un projet à la trame verte et bleue.

Par ailleurs, des prétraitements peuvent s'avérer nécessaires sur certaines sites. Une gestion intégrée des eaux pluviales peut être organisée en combinant de multiples techniques (noue, sol pavé perméable, bassin de rétention, toiture végétalisée, espace vert...). La gestion des eaux pluviales doit se faire au plus près de leur point de chute. L'infiltration des eaux de pluie doit tenir compte de certaines caractéristiques car la nature argileuse de certains secteurs n'est pas compatible avec l'infiltration (retrait/gonflement des argiles notamment).

La gestion à la source peut être impulsée par le PLU en permettant de maîtriser localement le ruissellement et de réduire les coûts de transport et d'évacuation des eaux pluviales. Elle peut être mise en place à la parcelle par les particuliers ou mutualisée sur l'espace public.

La distribution de l'eau potable est réalisée par la SME. A Longeville-lès-Metz, l'eau distribuée est de bonne qualité. Elle ne pose pas de problème en terme quantitatif et semble bien sécurisée. Il reste cependant primordial d'assurer la protection de l'eau souterraine qui est la source principale de l'alimentation en eau potable. Une partie de la commune est concernée par les périmètres de protection de captage (Aqueduc de Gorze) et les servitudes associées. Ces secteurs doivent être préservés de tout risque de pollution.

La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole (avec la participation d'Haganis pour la maintenance et l'entretien des ouvrages). Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe.

L'évacuation des eaux pluviales par un branchement direct au réseau public est une pratique ancienne qui doit être réservée aux projets pour lesquels aucune technique alternative ne convient et aux réseaux pouvant accepter le débit raccordé. Les fossés situés sur l'île Saint Symphorien et passant sous l'autoroute pour évacuer les eaux ne sont pas entretenus et entraînent des inondations sur les terrains de cultures et prairies situés sur l'île Saint Symphorien. Afin d'assurer une bonne gestion des eaux pluviales, la conception du système de gestion des eaux pluviales doit se faire à l'échelle du projet, en respectant les principes suivants : limiter l'imperméabilisation, infiltrer les eaux pluviales (fossés, noues, tranchées...) et, organiser la rétention avec rejet à débit limité vers un ruisseau ou à défaut vers le réseau collectif. Une attention particulière devra être portée aux nouveaux projets d'aménagement notamment sur les coteaux et à l'ouest du cimetière. Dans ce secteur, l'infiltration des eaux pluviales paraît non adaptée (argiles, mouvements de terrain) mais un système de stockage et de rétention des eaux de pluie avant rejet pourrait être mis en place, ainsi qu'une limitation de l'imperméabilisation des sols.

3.3 La qualité de l'air

En Lorraine, c'est l'association **Air Lorraine**, agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air. Air Lorraine a pour objectif d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère en Lorraine et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement. Air Lorraine a ainsi en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population. À cet effet, elle met en place, dans le cadre de son Plan quinquennal de Surveillance de la Qualité de l'Air, des actions relatives à l'évaluation des concentrations atmosphériques et expositions pour des indicateurs réglementaires (dont les particules et les oxydes d'azote, fortement liés aux déplacements et aux bâtiments), à l'évaluation des consommations et productions d'énergies et des rejets en polluants et gaz à effet de serre des principaux secteurs émetteurs de pollution.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), près de 42 000 décès prématurés en France sont causés chaque année par la pollution de l'air en milieu urbain. D'après le rapport n°610 du Sénat du 8 juillet 2015 de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France (étude Air pur pour l'Europe).

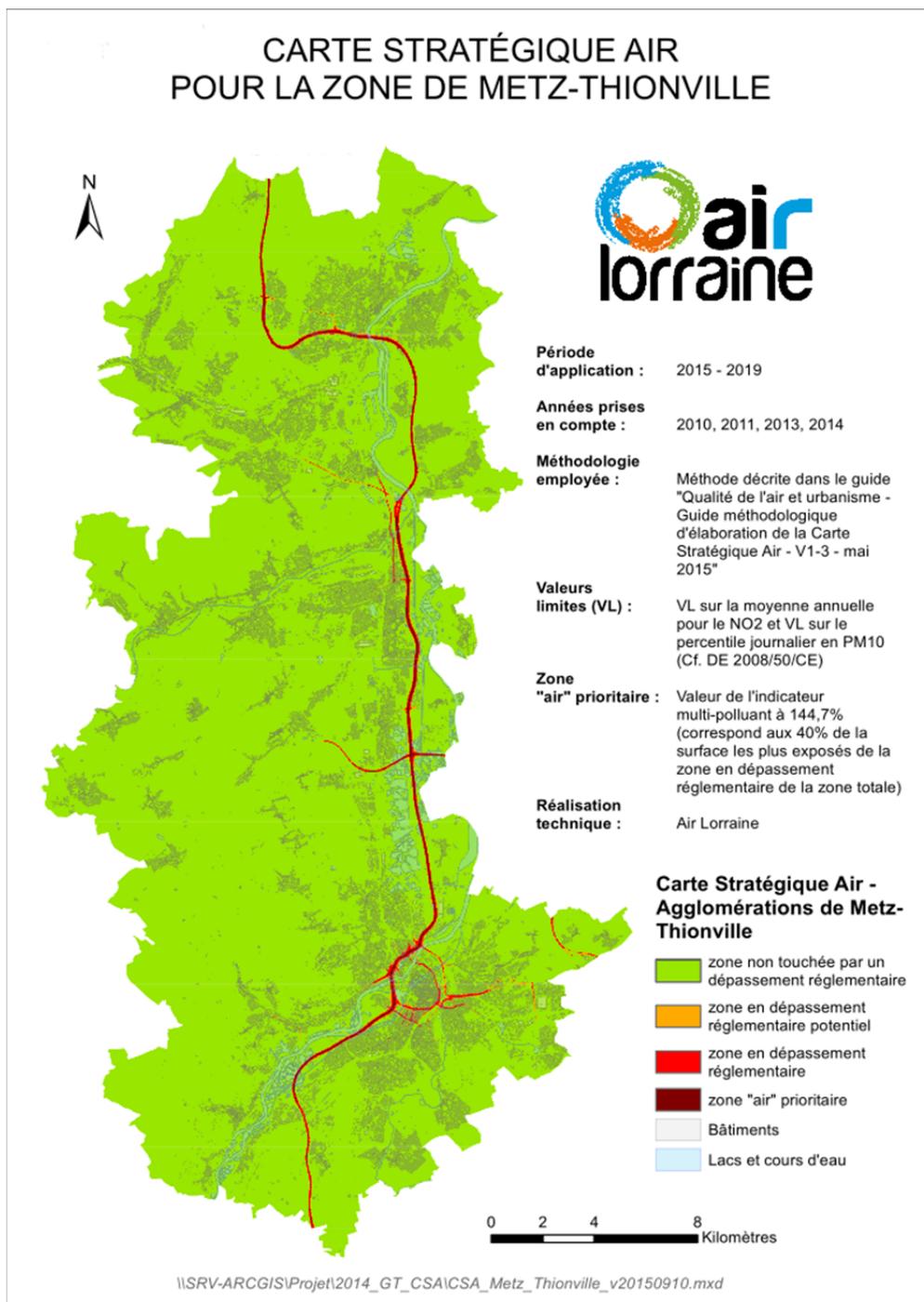


A. Les concentrations de polluants atmosphériques

Concernant la qualité de l'air, évaluée par la concentration de certains polluants atmosphériques, Air Lorraine a réalisé une Carte Stratégique Air (CSA), qui permet, grâce à une modélisation, d'identifier les principaux secteurs de la ville soumis à des dépassements de seuils réglementaires. L'indicateur utilisé est un indicateur multi-polluant qui prend en compte les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 µm (PM₁₀), et le dioxyde d'azote (NO₂).

Sur Longeville-lès-Metz, les secteurs concernés sont localisés au niveau de l'A31. Notons que la modélisation prend en compte les données 2010, 2011, 2013 et 2014.

Cette modélisation permet d'évaluer l'exposition de la population à la pollution atmosphérique. **Afin de limiter l'exposition de la population, il s'agira d'éviter l'implantation de bâtiments et, plus particulièrement les établissements sensibles (crèches, écoles, hôpitaux...), dans les zones de dépassements.** Par ailleurs, des actions peuvent être mises en place pour réduire les émissions à la source (développement de modes de transport alternatifs à la voiture, réglementation de la vitesse...).





B. Les émissions de polluants atmosphériques par secteur

Pour pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est important de bien cibler les secteurs émetteurs. Deux polluants sont étudiés dans les paragraphes suivants : les particules fines PM₁₀ et les oxydes d'azote NO_x.

1) Les particules fines

Les **particules fines PM₁₀** (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport (notamment véhicules diesel), activité agricole...). Leurs impacts sur la santé peuvent être importants puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardiovasculaire ou respiratoire. Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérigènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...

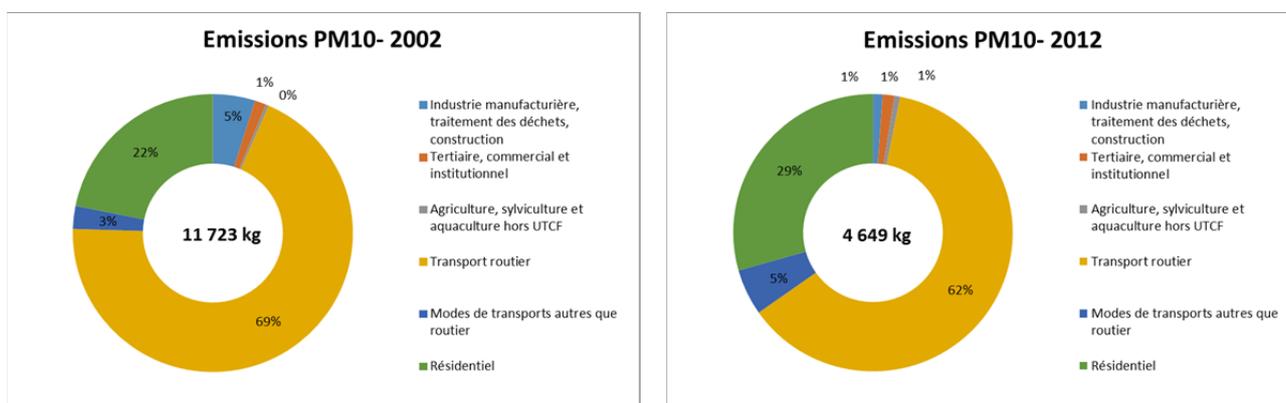


Figure 3 : Émissions de PM10 sur Longeville-lès-Metz en 2002 et 2012 (Source de données Air Lorraine)

Sur Longeville-lès-Metz, les émissions de PM₁₀ sont principalement liées au transport routier (62% des émissions en 2012), au résidentiel (29%), et dans une moindre mesure, aux modes de transport autres que routier (ferroviaire et fluvial) (5%) (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012).

Entre 2002 et 2012, il est estimé une diminution importante des émissions de PM₁₀ sur la commune, de l'ordre de 60%, tous secteurs confondus.

Cela est dû notamment à une baisse de 91% des émissions dues à l'industrie depuis 2002 (fermeture d'industrie et réglementation plus stricte). De même le secteur routier a réduit de 64% ses émissions en 10 ans, montrant une amélioration technologique des véhicules ces dernières années (performances, filtres à particules...).

La part du secteur résidentiel a augmenté dans les émissions PM₁₀, du fait de la diminution de la part de l'industrie et du transport, malgré la diminution des émissions totales entre 2002 et 2012 (moins 47% sur cette période).

2) Les oxydes d'azote

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

Sur Longeville-lès-Metz en 2012, les **oxydes d'azote NO_x** sont, quant à eux, principalement émis par le transport routier avec 90% des émissions (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012). Les secteurs résidentiel, les modes de transport autres que routier (fermé et fluvial pour la commune) et le tertiaire sont également des émetteurs de NO_x avec respectivement 4%, 3% et 2% des émissions.

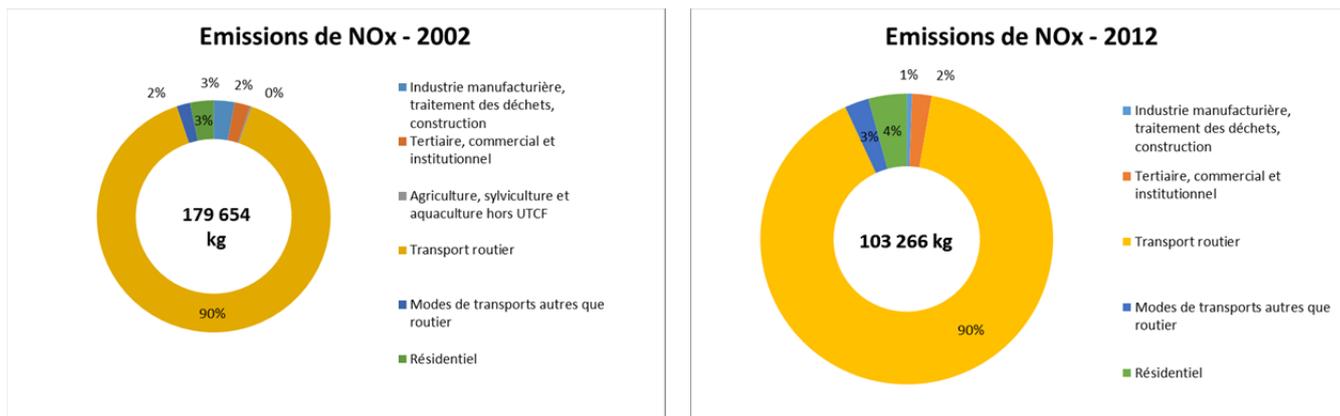


Figure 4 : Émissions des oxydes d'azote sur Longeville-lès-Metz en 2002 et 2012, par secteur (Source d'information Air Lorraine)

Entre 2002 et 2012, il est estimé une baisse globale de l'ordre de 43% tous secteurs confondus sur la commune de Peltre. Cette diminution est en partie liée à la baisse des émissions dus au secteur routier en 10 ans de l'ordre de 42% (amélioration technique des véhicules) et au secteur industriel (diminution de 88%). A l'inverse, les émissions dues au secteur résidentiel ont plus faiblement diminuées (26%).

C. Zoom sur le secteur résidentiel

Une part importante des émissions du secteur résidentiel est liée aux consommations d'énergie. Si l'on s'intéresse aux oxydes d'azote (NO_x) et aux particules fines (PM₁₀) émis par type d'énergie dans le secteur résidentiel, on constate que le gaz naturel, qui représente 60,4% de la consommation d'énergie dans ce secteur (voir paragraphe suivant « Énergie »), est très émetteur de NO_x (78,7% des émissions totales de NO_x), et assez peu émetteur de PM₁₀, avec 5% des émissions totales (graphiques suivants). A l'inverse, le bois énergie qui représente 4,1% de la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel représente 91% des émissions de PM₁₀.

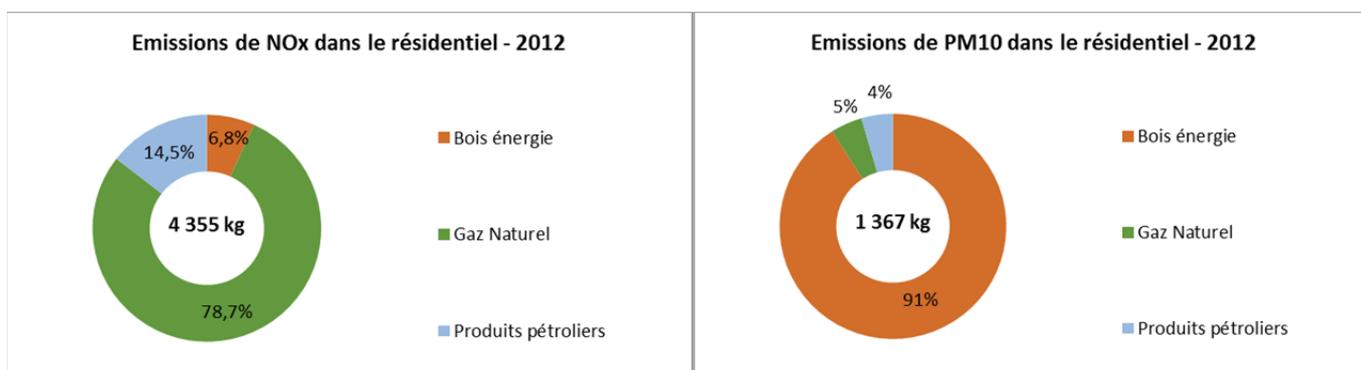


Figure 5 : Émissions de PM10 et NOx sur Longeville-lès-Metz en 2012 dans le secteur résidentiel et par type d'énergie (Source d'information Air Lorraine)

Pour ce qui est du **chauffage au bois**, considéré comme une énergie renouvelable, cette tendance peut facilement diminuer par l'amélioration des performances des installations de chauffage au bois. La tendance est d'ailleurs largement à la baisse ces dernières années puisqu'on observe une **diminution régulière des émissions de particules fines** depuis 2002 (graphique suivant), correspondant à une baisse de 46% entre 2002 et 2012, alors que la **consommation de bois énergie dans le secteur a augmenté** (+7% de consommation) sur la même période.

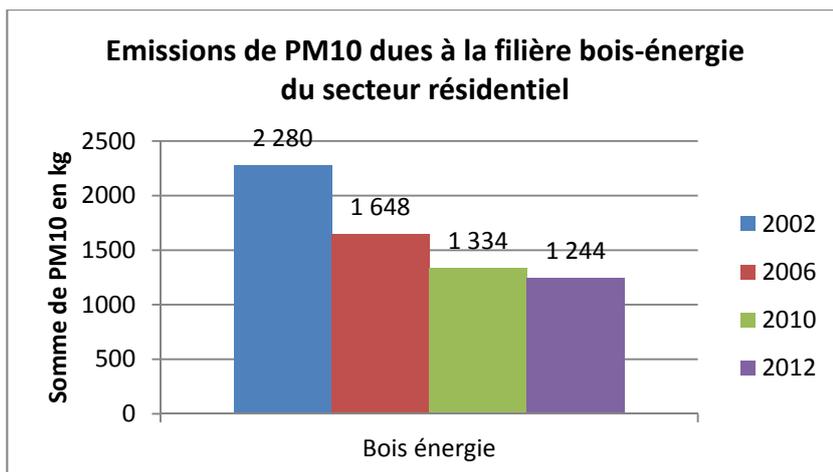


Figure 6 : Évolution des émissions de PM10 dues à la filière bois énergie du secteur résidentiel sur Longeville-lès-Metz (Source d'information Air Lorraine)

D. Des démarches locales en faveur d'une réduction des émissions de polluants

Peltre est située dans le périmètre du **Plan de protection de l'atmosphère (PPA)** des Trois Vallées, approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2008 et révisé en août 2015 (arrêté préfectoral du 14 août 2015). Ce document présente des mesures de bon sens à adopter dans différents domaines, à savoir les transports, le résidentiel et la planification. Concernant la planification, il s'agit de densifier le tissu urbain existant afin de réduire les déplacements, de prendre en compte des problématiques énergétiques, climatiques et de qualité de l'air, de privilégier les modes de déplacement actifs (vélo et marche à pied) en préservant la continuité des cheminements piétons et des pistes cyclables et de privilégier les transports collectifs. En zone urbaine, il s'agit de privilégier le chauffage par biomasse à fort rendement, afin de limiter les émissions de particules.

Le PLU peut, par exemple, déterminer une densité minimale de construction, afin de lutter contre l'étalement urbain dans les zones desservies par les transports collectifs, subordonner l'implantation d'équipements commerciaux à la desserte en transports collectifs, limiter l'urbanisation à proximité des grands axes routiers pour ne pas augmenter l'exposition des personnes à une mauvaise qualité de l'air.

À noter que depuis 2015, le **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de l'agglomération messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Le PCAET prévoit un cycle de travail 2015-2017 qui permettra de développer la thématique « qualité de l'air intérieur ». Cette problématique est déjà abordée au travers des Apéros énergie développés par Metz Métropole et animés par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays messin.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires deux organes de réflexion et de travail sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le **Club ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le **Club UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a également élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambitions de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports

Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancée notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération (autour du Lac Saint-Symphorien et le long de la Moselle, par exemple).

Cependant, des efforts restent à fournir au regard des prévisions du PDU 2006, en premier lieu en ce qui concerne l'intermodalité à développer autour des transports en commun.



Le bilan fait état de l'importance de poursuivre le maillage du réseau cyclable et le développement des emplacements de stationnement vélo notamment au niveau des gares, arrêts de bus, pôles intermodaux et parking de rabattement. Une politique de stationnement volontariste permet également d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, la localisation de parkings relais et de rabattement doit se faire en cohérence avec le réseau de transport en commun.

Enfin, au travers des aménagements, la place du piéton doit être confortée.

Le PDU de Metz Métropole, en cours de révision, est une opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire, de promouvoir l'intermodalité tout en prenant en compte la santé publique (qualité de l'air).

Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo.

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat** (PLH). Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif la promotion d'un habitat durable permettant en particulier de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et passant par :

- La promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités,
- L'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique,
- L'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Dans le PLU, il s'agit de densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau....

La dégradation de la qualité de l'air, évaluée par la concentration de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM₁₀) et les oxydes d'azote (NO_x), est en grande partie liée au secteur routier et, résidentiel. Les émissions de ces deux polluants sont en baisse ces dernières années (baisse de 60% (PM₁₀) et 43%(NO_x) entre 2002 et 2012). Cela est principalement dû à l'amélioration technique du parc automobile, mais aussi à la fermeture d'industries sur le territoire.

Sur Longeville-lès-Metz, les fortes émissions dues au transport routier s'explique par la présence de grandes infrastructures de transport (A31, D157A, N3). Par ailleurs, le secteur résidentiel participe aux émissions de polluants, impliquant une nécessaire action sur le bâti.

Longeville-lès-Metz fait partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées. Le PPA propose notamment que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones soit conditionnée à une desserte en transports collectifs, que la densité soit plus importante à proximité des transports collectifs et que les aires de stationnement automobiles soient réduites. Par ailleurs, le développement des cheminements piéton et cycles, notamment en lien avec la trame verte et bleue lorsque cela est possible, est un élément essentiel pour la réduction des émissions de polluants.

Enfin, dans le but de ne pas augmenter la population exposée aux émissions polluantes, il est primordial de ne pas ouvrir à l'urbanisation des secteurs soumis à des dépassements de seuil réglementaire pour la qualité de l'air

3.4 Les gaz à effet de serre

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO₂).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère contribue pour deux tiers de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...). C'est pourquoi on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO₂ (eq. CO₂). Le méthane (CH₄) est également un GES. Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines. Enfin le protoxyde d'azote (N₂O), puissant gaz à effet de serre, provient des engrais azotés et de certains procédés chimiques. L'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie « contexte et évolution climatiques ».



A. Les émissions de gaz à effet de serre par secteur

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global¹⁴ (PRG).

Sur Longeville-lès-Metz, en 2012, les émissions de GES sont majoritairement dues au transport routier (70%), et au secteur résidentiel (20%). Dans une moindre mesure, on retrouve le secteur tertiaire (9%).

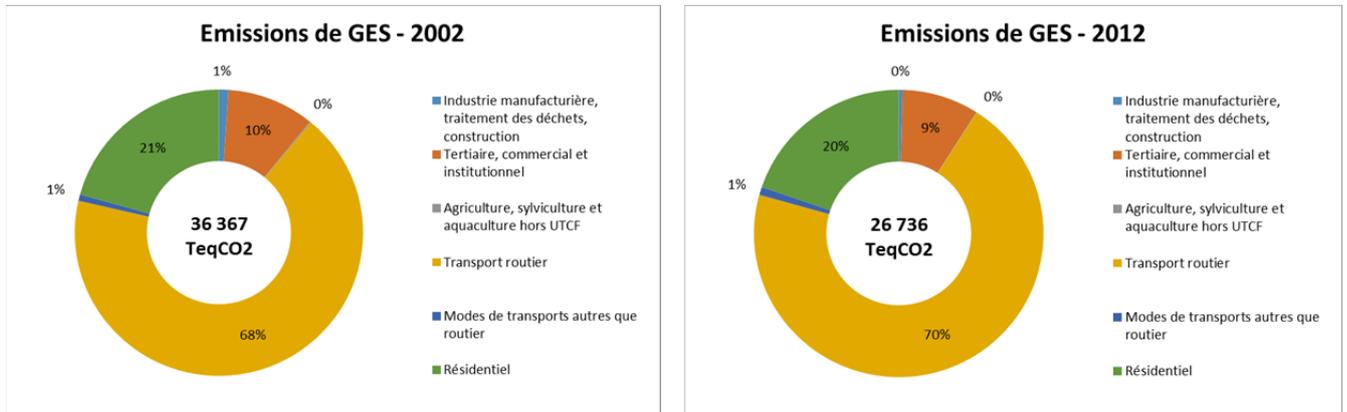


Figure 7 : Émissions de GES sur Longeville-lès-Metz en 2002 et 2012, par secteur (Source d'information Air Lorraine)

Sur la période 2002-2012, on observe une baisse de 27% des émissions de GES, imputable notamment au secteur transport routier (-24% sur la même période), au résidentiel (-30%) et au tertiaire (-36%).

B. Zoom sur le secteur résidentiel

Concernant le secteur résidentiel, les émissions de GES sont en grande partie liées aux consommations d'énergie. Si l'on s'intéresse plus particulièrement à l'impact des sources d'énergie du secteur résidentiel sur les gaz à effet de serre (GES), on observe une grande disparité (graphique suivant). L'électricité, qui représente 25,6% des consommations du secteur résidentiel (voir paragraphe suivant « Énergie »), est responsable de seulement 8,6% des émissions de GES, tandis que, les produits pétroliers (9,9% de la consommation), ou le gaz naturels (60,4% de la consommation) sont responsables respectivement de 15,6% et 75,1 % des émissions de GES. On considère en revanche que le chauffage au bois émet très peu de GES (0,4%)

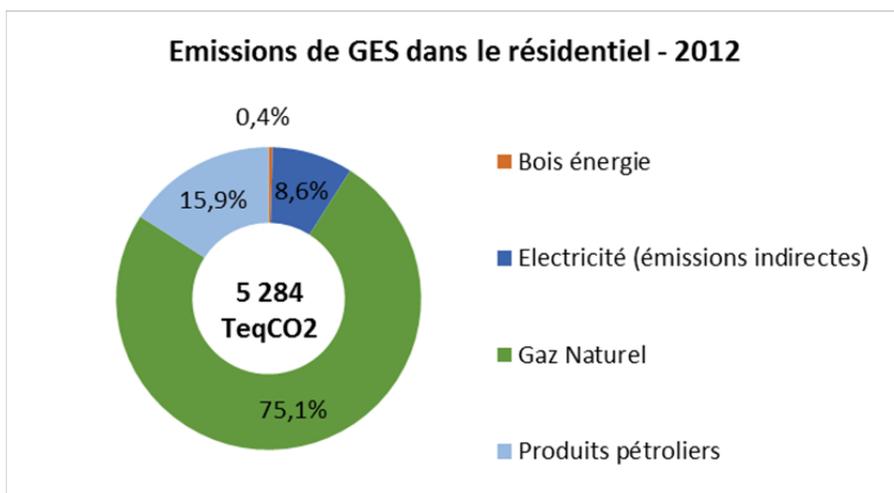


Figure 8 : Émissions de GES liés au secteur résidentiel par type d'énergie en 2012 (Source donnés Air Lorraine)

¹⁴ Le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) se calcule comme suit : $PRG = \text{Émissions de CO}_2 + (21 \times \text{Émissions de CH}_4) + (310 \times \text{Émissions de N}_2\text{O})$. Cela signifie que le potentiel de réchauffement du CH₄ est 21 fois plus élevé que le CO₂ et celui du N₂O 310 fois plus élevé que le CO₂. Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO₂.



C. Les démarches locales en faveur de la réduction des émissions de GES

Pour répondre à ces enjeux, Metz Métropole a adopté en 2012 son **Plan Climat Énergie Territorial (PCET)**. Celui-ci est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « Facteur 4 ».

Le « Facteur 4 », contenu dans la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport à celles de 1990. **L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.**

Le PCET préconise le développement d'une stratégie foncière économe et concertée sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique, notamment via la préservation et la restauration des trames vertes et bleues (TVB) et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP). La présence d'espaces verts en zone urbanisée permet également de lutter contre la formation d'îlots de chaleur urbains.

En 2015, le PCET de Metz Métropole a intégré le volet « Air » et est devenu un PC-A-ET.

Notons également l'existence de deux réseaux d'échange, pilotés par Metz Métropole et à destination de ses communes membres : UrbaniCités et ClimatCités.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole de 2006 (en cours de révision) participe également à la réduction des émissions de GES de par ses objectifs de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011, qui porte comme ambitions de promouvoir un habitat durable, contribue également à la réduction des émissions de GES (amélioration des performances énergétiques des bâtiments, densification, développement des énergies renouvelables...).

Les gaz à effet de serre (GES), notamment le CO₂, sont en grande partie responsable du réchauffement climatique de la planète. Les émissions de GES sur Longeville-lès-Metz (en 2012) sont majoritairement dues au transport routier (70% des émissions), suivi par le secteur énergétique (20%). On observe une baisse de presque 27% des émissions entre 2002 et 2012.

Les actions à mettre en place afin de réduire les émissions de GES et lutter contre le réchauffement climatique concernent :

- les performances énergétiques des bâtiments (notamment la rénovation thermique et les bâtiments basse consommation), tant dans le bâti ancien que nouveau,
- le développement des énergies renouvelables,
- la promotion des transports en commun et des modes de déplacement actifs (marche à pied, vélo),
- la consommation économe d'espaces et
- la préservation des puits de carbone, la préservation et le développement d'espaces naturels ou semi-naturels en zone urbanisée pour lutter contre les îlots de chaleur... La présence sur la commune de nombreux espaces verts urbains, notamment aux bords de la Moselle, mais également l'ensemble des jardins et cœurs d'îlots, constitue un atout de la commune tant pour le captage du carbone que pour lutter contre les îlots de chaleur et augmenter la ventilation de l'air.

3.5 La consommation d'énergie et le potentiel de développement des énergies renouvelables

L'énergie caractérise la capacité à fournir du travail, à donner du mouvement ou à élever la température. Elle est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc...), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire.

L'énergie peut donc se présenter sous plusieurs formes qui peuvent se transformer ; par exemple, production d'électricité à partir du gaz, de pétrole ou de charbon dans une centrale thermique ou le chauffage d'une maison à partir d'électricité ou de fioul domestique.



En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10 % d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

D. La consommation d'énergie finale sur la commune

La **consommation d'énergie finale** correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).

Sur Longeville-lès-Metz, **les consommations d'énergie finale sont principalement liées au transport routier (61% des émissions en 2012), au résidentiel (26%),** et dans une moindre mesure, au secteur tertiaire (11%) (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012).

Entre 2002 et 2012, il est estimé une diminution de l'ordre de 24% des consommations sur la commune, tous secteurs confondus.

La baisse concernant les secteurs résidentiel et tertiaire (responsables d'environ 32% de la baisse totale) est cependant à relativiser car la consommation d'énergie est majoritairement liée aux besoins en chauffage, eux-mêmes très dépendants des conditions climatiques des années concernées. La performance des installations de chauffage permet néanmoins d'assurer une baisse durable de la consommation.

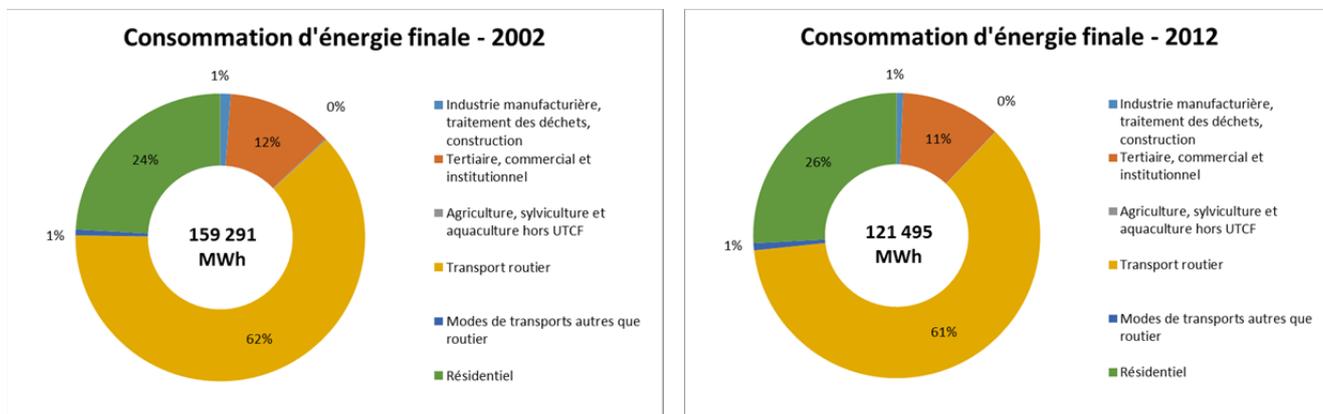


Figure 10 : Consommation d'énergie finale sur Longeville-lès-Metz en 2002 et 2012, par secteur (Source d'information Air Lorraine)

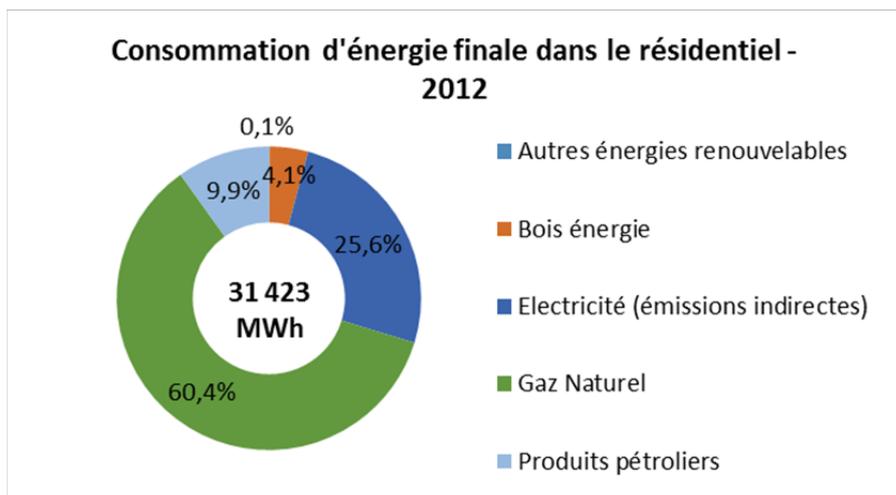


Figure 9 : Consommation d'énergie finale dans le secteur résidentiel en 2012, par type d'énergie (Source d'information Air Lorraine)

Concernant le secteur résidentiel, le bouquet énergétique sur Longeville-lès-Metz est dominé par le gaz naturel (60%), suivi par l'électricité (26%) et es produits pétroliers (10%). Le bois énergie ne représente que 4% de la consommation d'énergie finale. Les impacts de ces différents types d'énergie sur la qualité de l'air et les gaz à effet de serre sont décrits dans les paragraphes précédents dédiés à ces thématiques.



E. Les démarches locales pour la réduction de la consommation d'énergie et le développement des énergies renouvelables

Le **Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)** de Metz Métropole a pour objectif la diminution des consommations d'énergie de par des actions ciblées (rénovation thermique des bâtiments, développement des quartiers à basse consommation d'énergie, développement des modes de déplacement alternatifs aux véhicules personnels motorisés...).

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole, adopté en 2006, participe à la diminution de la consommation d'énergie sur le territoire messin (développement des transports en commun et de l'intermodalité, amélioration des conditions de déplacement en modes actifs...). Ce plan est décrit de manière plus approfondie dans le paragraphe dédié à la qualité de l'air.

Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011 contribue à réduire la consommation d'énergie par la promotion d'un habitat durable. Les objectifs du PLH consistent à densifier et prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti (rénovation énergétique du bâti existant, mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limitation de la consommation foncière, réglementation performances énergétiques pour le bâti nouveau...). Une description plus détaillée du PLH est faite dans le paragraphe « Qualité de l'air ».

F. Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur la commune

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO₂, sont émis en quantité bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO₂). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

En 2013 en France, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est de 14,2%.

Au sein des secteurs du transport, la part des carburants issus du pétrole restent très largement prépondérants. Concernant le résidentiel-tertiaire, la consommation d'énergie finale renouvelable a progressé depuis 2007, représentant 16% des consommations du secteur en 2013.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique. **En Lorraine, le SRCAE a été approuvé en décembre 2012.**

1) L'énergie éolienne

La production d'énergie renouvelable d'origine éolienne a atteint 16 TWh en 2013 en France.

En Lorraine, **le Schéma Régional Éolien (SRE)** annexé au SRCAE annulé en janvier 2016, a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien. La définition de ces zones est basée sur le croisement de différents enjeux, à savoir le potentiel éolien, l'état des lieux des projets éoliens existants, la réglementation en matière de respect de distances d'éloignement vis-à-vis des radars, des zones bâties et des surfaces en eau supérieures à 8 ha et des captages d'eau potable, les enjeux paysagers et patrimoniaux, et les enjeux environnementaux, notamment au regard des enjeux avifaunistiques (oiseaux) et chiroptérologiques (chauves-souris).



La commune de Longeville-lès-Metz est identifiée par le SRE comme non favorable au développement de l'éolien.

La législation en matière d'éolienne est actuellement en pleine évolution, avec notamment l'abrogation des Zones de Développement de l'Éolien (ZDE) en 2013. Les éoliennes de plus de 50 mètres sont soumises au régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Leurs autorisations doivent tenir compte des zones définies dans le SRE.

En revanche, **l'édification d'éoliennes de plus petite taille**, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur dépasse 12 mètres, est également possible. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.

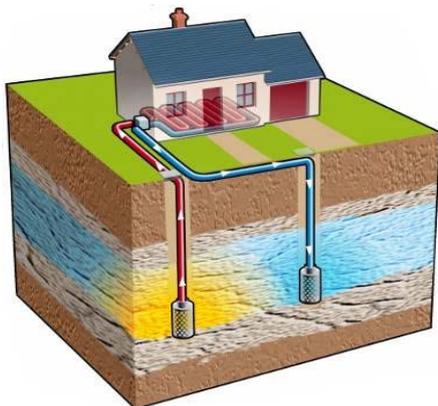
2) L'énergie solaire

La production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque a atteint 5,1 TWh en 2013 en France.

Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates. En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Énergie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération. Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

Si des enjeux patrimoniaux ou paysagers sont révélés, des secteurs où les installations au sol ne seront pas admises pourront être définis. Des dispositions pourront également être prises pour atténuer les impacts visuels éventuels de ces dispositifs sur certains secteurs.

3) Le potentiel géothermique



Exemple d'une installation géothermique

Le sous-sol constitue une ressource énergétique de laquelle il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit Longeville-lès-Metz dans un secteur où **le potentiel géothermique de l'aquifère est jugé très faible, hormis en haut des coteaux du Mont-Saint-Quentin, secteur de grande importance pour la biodiversité et les paysages de l'agglomération.** Le potentiel géothermique des aquifères superficiels de la Lorraine dépend du débit espéré, de la température, de la qualité physico-chimique de l'eau et de la profondeur de la nappe.

Toutefois, d'autres types d'installations comme les échangeurs horizontaux ou verticaux en boucle fermée, bien que possédant un moins bon rendement, permettent d'exploiter la chaleur du sol sur la plupart des terrains indépendamment de la présence d'un aquifère. À titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau. **Le potentiel géothermique réel sur la commune est donc inconnu à ce jour.** Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer cette ressource.

4) La biomasse et la filière bois énergie

La biomasse solide comprend le bois-énergie (bois et déchets de bois) et les résidus de biomasse provenant des industries agricoles et alimentaires ou de l'agriculture. En France en 2012 et 2013, la consommation primaire de biomasse solide progresse de 9%. La grande majorité de cette consommation est destinée à la production de chaleur.

Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles. En Lorraine, la forêt couvre une superficie d'environ 869 000 hectares. Le taux de boisement de la région, qui est de 37%, est supérieur à la moyenne nationale (29%). Ces dernières années la filière bois-énergie s'est beaucoup développée en Lorraine, en particulier grâce aux « plans bois-énergie » successifs de l'ADEME, qui ont permis de financer l'installation de chaudières automatiques au bois.



Le Bois-énergie est utilisé de manière ponctuelle sur la commune avec 4,1% des consommations d'énergie finale dans le secteur résidentiel. Sur le territoire de Longeville-lès-Metz, les surfaces forestières sont faibles et se limitent presque exclusivement aux forêts du mont Saint-Quentin, espaces protégés. Le bois énergie peut représenter une alternative au gaz naturel et aux produits pétroliers sur la commune mais ce bois ne pourra provenir de la commune.

La mise en valeur des déchets organiques et agricoles relève pour sa part de la compétence de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

5) L'Hydroélectricité

L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes, pour la transformer en électricité.

L'hydraulique reste la première filière pour la production d'électricité renouvelable. Cependant, il s'agit d'une énergie ayant un potentiel de développement limité.

Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%). **La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré** en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin. L'équipement actuel correspondant à une puissance totale d'environ 100MW dont 80% sont représentés par environ 20 centrales dont la puissance reste néanmoins modeste (moins de 10 MW), le complément étant représenté par une centaine de centrales de petite taille situées aux trois quarts dans le département des Vosges.

La production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait en 2008 325 GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'État.

Il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment **l'enjeu de préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « *bon état* » des cours d'eau tel que prévu dans SDAGE du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

L'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.

Les principaux secteurs consommateurs d'énergie sont le transport routier et le résidentiel. Ils sont également les plus forts émetteurs de polluants et de GES. C'est sur ces secteurs qu'il faut agir.

Le secteur routier étant le consommateur d'énergie n°1 (du fait de la présence de nombreuses infrastructures routières sur la commune), et les énergies étant quasi exclusivement issues de produits pétroliers (émetteurs de polluants et de GES), la réduction des besoins de déplacement (mixité fonctionnelle, limitation de l'étalement urbain), l'augmentation de l'utilisation des transports en commun et des modes de déplacements actifs sont des leviers majeurs pour diminuer la consommation globale d'énergie sur le territoire et améliorer la qualité de l'air.

D'une manière générale, le chauffage représentant une part majeure des consommations d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments peut représenter un gain important (isolation thermique, performance des installations de chauffage, notamment pour le bois fort émetteur de particules fines pour les installations vieillissantes). Les formes urbaines peuvent jouer sur la performance énergétique du bâti. Le végétal joue un rôle de puit de carbone mais aussi dans la performance énergétique du bâti (toitures ou murs végétalisés par exemple).

Enfin, l'utilisation des énergies renouvelables, encore très faible sur la commune, est à développer afin de limiter le prélèvement des ressources naturelles fossiles et les émissions. Le micro-éolien, le solaire sur toit (notamment selon l'exposition sur les coteaux) peuvent constituer un atout pour la transition énergétique de la commune (grands projets éolien ou micro-éolienne).

Le bois, même non issu de la commune, peut constituer une ressource énergétique, tout en tenant compte des enjeux écologiques et des usages des espaces forestiers. Enfin, les déchets constituent une ressource intéressante. Metz Métropole assure la valorisation énergétique des déchets. Par ailleurs, le développement d'unités de méthanisation est prévu par Metz Métropole.



3.6 Le bruit

Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).

L'aéroport de Metz-Frescaty possède un plan d'exposition au bruit approuvé le 29 octobre 1976. Cet aéroport ne reçoit plus d'activités civiles de transport de personnes ou de marchandises depuis la construction de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine à Goïen en 1991. Cependant son PEB reste en vigueur malgré la fermeture de la base aérienne.

A. Les voies bruyantes

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. L'article R571-33 prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autres (en mètres)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10



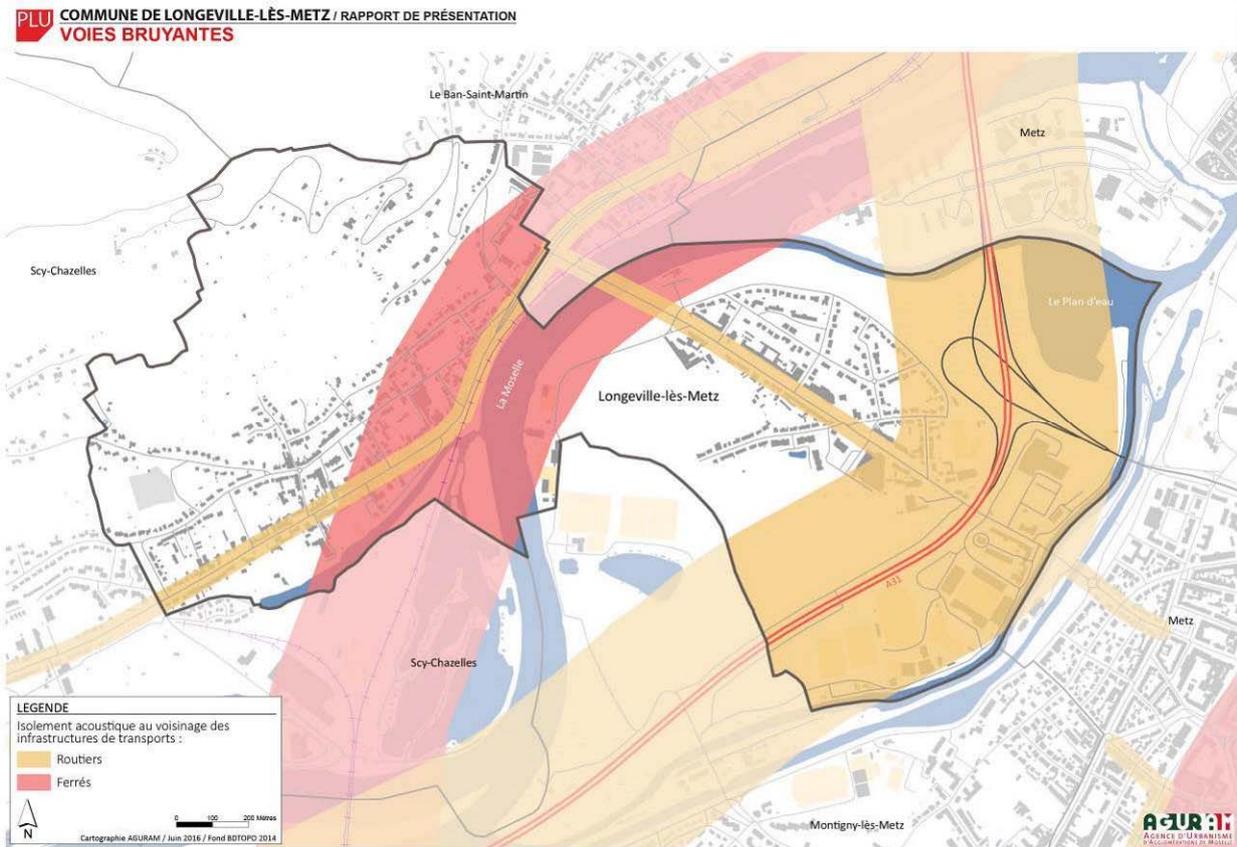
Photo 24 : l'A31 vue depuis la rue des pépinières

La voie classée la plus bruyante sur le territoire de la commune est l'A31, classée en catégorie 1 par l'arrêté préfectoral N°2013-DDT-OBS-2 du 21 mars 2013, avec des largeurs affectées maximales de 300 mètres.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2013/DDT-OBS-1 du 15 janvier 2013, la portion de voie ferrée Woippy-Metz Sablon qui concerne la commune de Longeville-lès-Metz est classée en voie bruyante de catégorie 2, la largeur maximale des secteurs affectés de part et d'autre étant de 250 mètres.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014, la portion de la **route départementale 157A** sur la commune de Longeville-lès-Metz est classée en voie bruyante de catégorie 4 avec des largeurs affectées respectivement de 30 mètres. Par ailleurs, la route départementale 603 est classée en voie bruyante de catégorie 4 avec des largeurs affectées respectivement de 30 mètres ;

Le **Code de l'environnement** dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés, à titre d'information, par les maires concernés **dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions de l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme.**



B. Les cartes de bruit de Metz Métropole

Conformément à la législation, la **Communauté d'Agglomération de Metz Métropole** a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore de chaque commune de son territoire. Les cartes du bruit approuvées par le Conseil Communautaire de Metz-Métropole le 25 mai 2009 présentent un état des lieux de la situation sonore en 2007-2008. Elles permettent de visualiser la situation sonore et d'estimer la part de population et de bâtiments sensibles impactés par de forts niveaux de bruit. Elles concernent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles. Les résultats décrits ci-dessous font également référence à des cartes qui n'ont pas été toutes intégrées au présent rapport mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.

Les indicateurs représentés, le L_{den} et le L_n , sont exprimés en dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- Le L_{DEN} : la valeur de l'indice de bruit L_{den} représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « L_{day} , $L_{evening}$, L_{night} », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.
- Le L_n est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

Les cartes de bruit comportent :

- Des cartes de niveau sonore pour une situation de référence (cartes de type A) faisant apparaître les courbes de niveau sonore équivalent sur le territoire ;
- Des cartes des secteurs affectés par le bruit liés au classement sonore des voies routières et ferroviaires (cartes de type B) ;
- Des cartes de dépassement, représentant les zones où les niveaux sonores modélisés dépassent les seuils réglementaires (cartes de type C).



Les valeurs limites règlementaires précisées par le Code de l'environnement (art. L.572-6 et arrêté du 4 avril 2006) sont rappelés ci-dessous :

Valeur limite en dB(A)	L _N	L _{DEN}
Route et/ou LGV	62	68
Voie ferrée conventionnelle	65	73
Activités industrielles	60	71

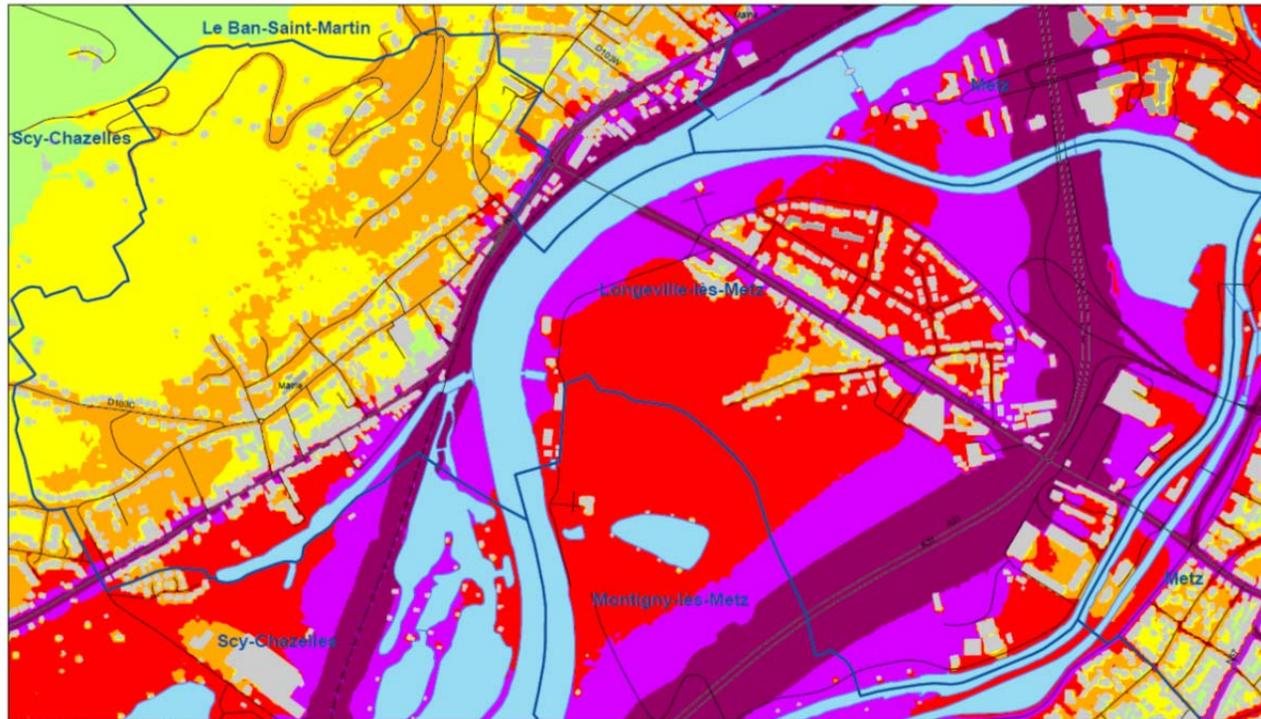
Cartographie du bruit global : Situation 2004 - 2007 - Carte de type A

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole



Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Longeville-lès-Metz



Cartographie : ACOUPHEN ENVIRONNEMENT - Décembre 2008
Sources : CA2M-SIG / DDE57 / DRIRE / CO57 / CETE Est / Metz / CA2M / RFF / BD Topo © IGN, 2007 -
Licence n°2007 CUF30318 / AGURAM, reproduction interdite
Format d'impression : A3

Niveaux sonores :

- Inférieurs à 55 dB(A)
- De 55 à 60 dB(A)
- De 60 à 65 dB(A)
- De 65 à 70 dB(A)
- De 70 à 75 dB(A)
- Supérieurs à 75 dB(A)

Topographie :

- Limite de commune
- Réseau hydrographique
- Route
- Bâtiment
- Voie ferrée
- Bâtiments sensibles (Enseignement et Santé)

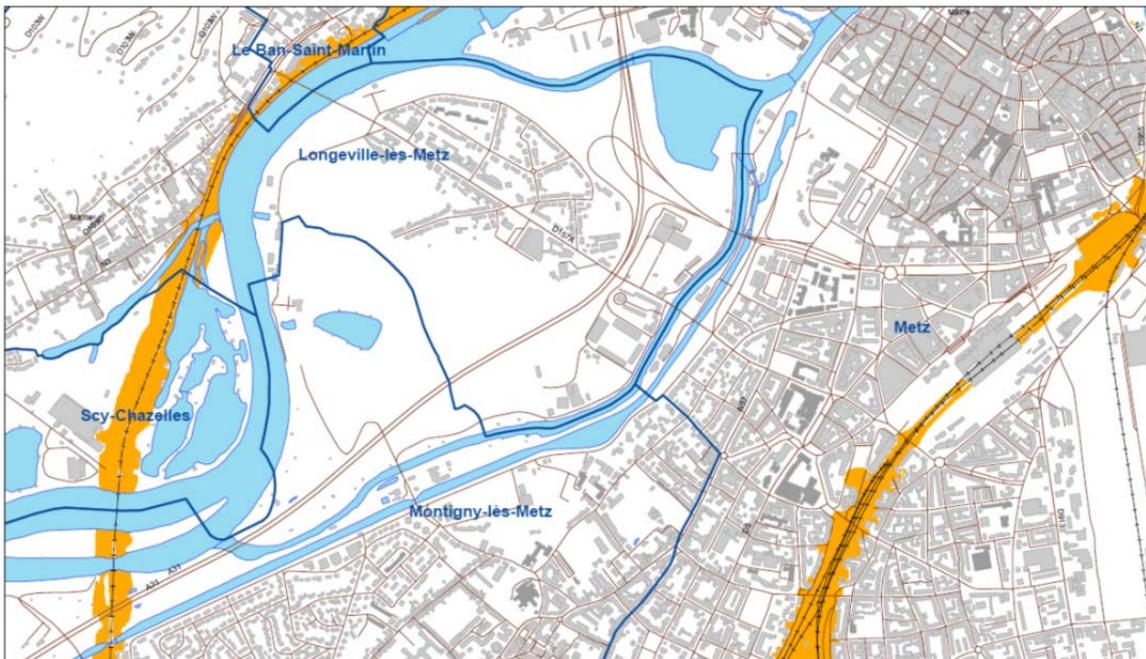




Carte des dépassements - bruit ferroviaire : Situation 2005 - Carte de type C
Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communité d'Agglomération de Metz Métropole

Dalle n° 30



Cartographie : ACOUPHEN ENVIRONNEMENT - Novembre 2008
Sources : CA2M-SIG / RFF / BD Topo © IGN, 2007 -
Licence n°2007 CLUFA.0318 / AGURAM, reproduction interdite
Format d'impression : A3 - Echelle : 1/10 000

Niveaux sonores :

- Inférieurs à 73 dB(A)
- Supérieurs à 73 dB(A)

Topographie :

- Limite de commune
- Route
- Voie ferrée

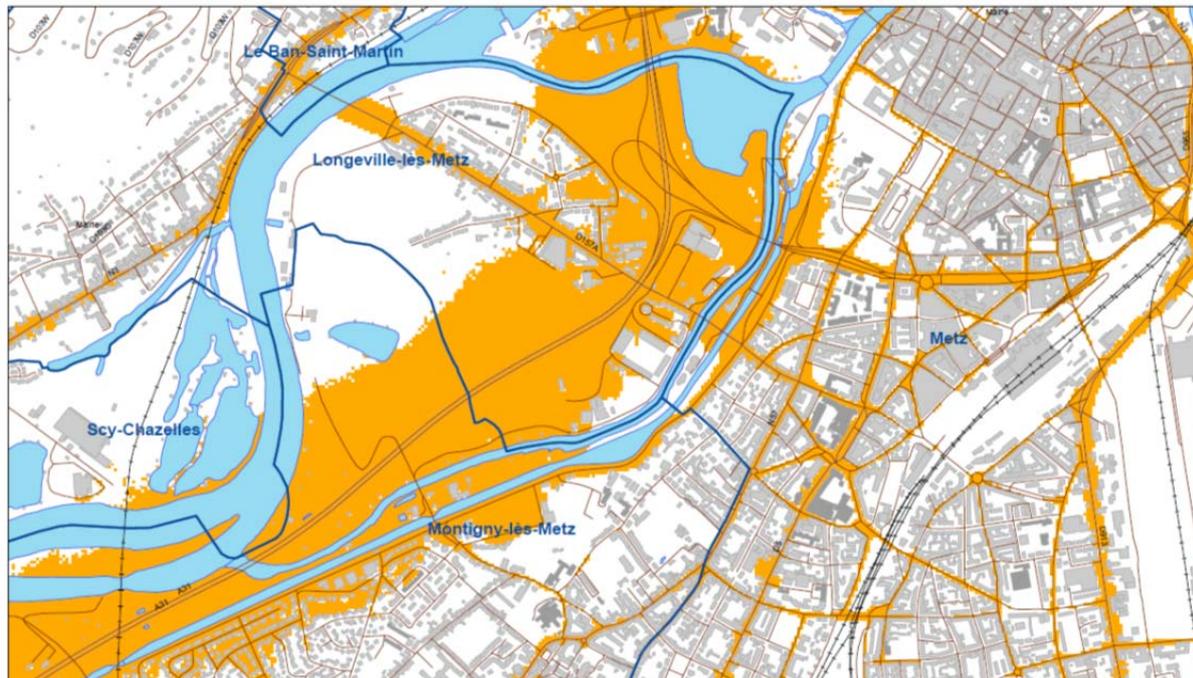
- Réseau hydrographique
- Bâtiment
- Bâtiments sensibles (Enseignement et Santé)



Carte des dépassements - bruit routier : Situation 2004 - 2007 - Carte de type C
Indicateur global : Lden (Jour/Soir/Nuit)

Communité d'Agglomération de Metz Métropole

Dalle n° 30



Cartographie : ACOUPHEN ENVIRONNEMENT - Novembre 2008
Sources : CA2M-SIG / CDES7 / CETE Est / Metz /
CA2M / BD Topo © IGN, 2007 -
Licence n°2007 CLUFA.0318 / AGURAM, reproduction interdite
Format d'impression : A3 - Echelle : 1/10 000

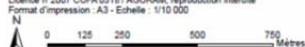
Niveaux sonores :

- Inférieurs à 68 dB(A)
- Supérieurs à 68 dB(A)

Topographie :

- Limite de commune
- Route
- Voie ferrée

- Réseau hydrographique
- Bâtiment
- Bâtiments sensibles (Enseignement et Santé)



La commune de Longeville-lès-Metz n'est pas affectée par les bruits liés aux activités industrielles.



En revanche le trafic ferroviaire, et le trafic routier sont sources de nuisances sonores pour les habitants.

Le trafic ferroviaire induit en 2005 un indicateur global (L_{DEN}) compris entre 65 et 75 dB(A) à proximité de la voie ferrée. Cela provoque un dépassement des normes à proximité immédiate de la voie ferrée (supérieur à 65 dB(A) pour l'indicateur L_N et supérieur à 73 dB(A) en L_{DEN}). Les secteurs bâtis affectés sont ceux situés en bordure de la voie ferrée, le long de la Moselle.

Le trafic lié aux **infrastructures routières** présente, en 2005, un indicateur global (L_{DEN}) compris entre 65 et 75 dB (A) à proximité immédiate de la route départementale 157A et de la route nationale 3 qui traversent la commune. Par ailleurs, l'A31 induit des nuisances sonores pouvant aller au-delà de 75dB(A) et un indicateur nocturne (L_N) compris entre 55 et plus de 70 dB(A). Ces infrastructures routières affectent la majeure partie du secteur de l'île Saint-Symphorien, ainsi que les zones à proximité de la N3 en rive gauche de la Moselle.

L'analyse des cartes de dépassement de 2005, indique que Longeville-lès-Metz est concernée par des dépassements de seuils le long des infrastructures routières citées ci-dessus (niveaux sonores supérieurs à 68 dB(A) pour l'indicateur L_{DEN} et supérieurs à 62 dB(A) pour l'indicateur L_N).

À la suite des cartes de bruit, Metz-Métropole a poursuivi la démarche par l'élaboration du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** (SOLDATA ACOUSTIC, 2013). L'objectif du PPBE est principalement d'optimiser, sur un plan technique, stratégique et économique, les actions qui pourraient être engagées afin d'améliorer les situations critiques, préserver des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit dans l'environnement.

Des zones de dépassement habitées ont été identifiées principalement sur l'île Saint-Symphorien, à proximité de la route départementale 157A et de l'A31. Des situations de multi exposition (routier+ferroviaire) ont été repérées sur la commune de Longeville-lès-Metz. Il s'agit des zones habitées le long de la voie ferrée et de la route nationale 3 en rive gauche de la Moselle. Ainsi, la commune est concernée par plusieurs **zones à enjeux** correspondant aux zones d'habitation soumises à des dépassements de seuils réglementaires.

Des bâtiments sensibles sont identifiés sur l'île Saint-Symphorien (centre socio éducatifs, maison de retraite, école primaire) mais aucun ne se situe dans les secteurs de dépassement.

Des actions ont été réalisées par la commune de Longeville-lès-Metz (mise en place de ralentisseurs, chicane devant la mairie, entretien des voiries), par le conseil départemental (réfection enrobé rue De Gaulle), par Metz Métropole (développement des bandes et pistes cyclables, incitation à l'usage de transports collectifs ou de modes doux) et par RFF et la SNCF (utilisation de matériel moins bruyant).

Par ailleurs, la mise en œuvre du Plan de déplacement urbain (PDU) et du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET) de Metz-Métropole concourt également à la réduction des nuisances sonores.

De ces zones à enjeux, des zones à traiter ont été identifiées (enjeux confirmés par les collectivités locales concernées, étant acquis que les cartes de bruit sont surestimées par des données de vitesse peu précises au moment de leur réalisation). Pour ce qui est de la commune de Longeville-lès-Metz, les zones à traiter se situent la rive gauche de la Moselle. Sur la commune de Longeville-lès-Metz, le PPBE estime que **179 personnes** sont impactées selon l'indicateur L_{DEN} (jour/soir/nuit) dont 178 multi exposées, et **196 impactées** selon l'indicateur L_N (nuit) dont 150 multi exposées.

C. Les zones calmes

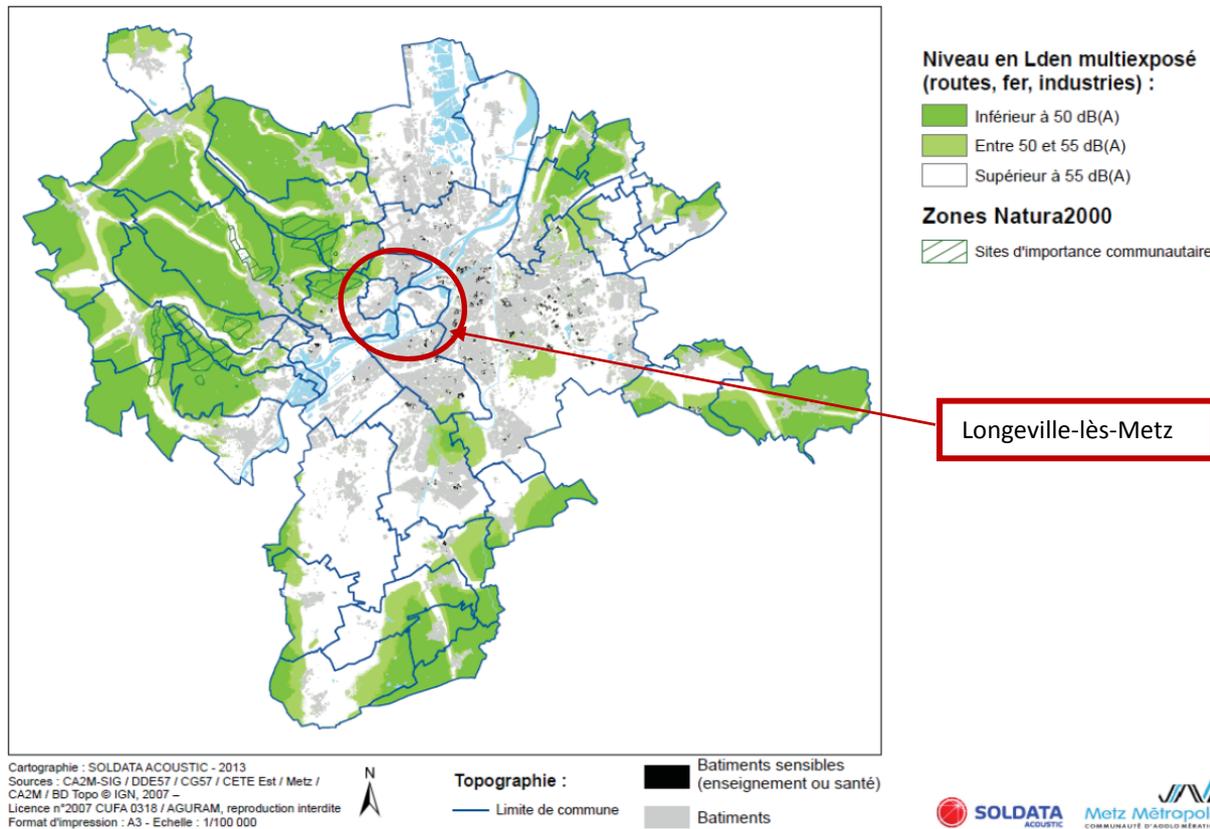
Une zone calme est définie dans le code de l'environnement (article L572-6) comme un « *espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit un plan de prévention du bruit dans l'environnement souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues* ». Une zone calme est donc considérée comme peu exposée aux bruits récurrents des infrastructures, et est en revanche susceptible d'accueillir diverses activités humaines (promenade, loisirs, jeux d'enfants, repos, zone de rencontre ...).

La carte suivante présente les zones où le bruit ambiant reste inférieur à 55 dB(A) selon l'indicateur L_{den} et localise les sites d'importance communautaire Natura 2000 (carte issue du PPBE de Metz Métropole, 2013).



Cartographie des zones pour lesquelles le niveau sonore multiexposé en Lden est inférieur à 55 dB(A) croisé avec zones Natura2000

Communauté d'Agglomération de Metz Métropole



A Longeville-lès-Metz, aucune zone calme n'est identifiée sur la cartographie. Cependant, la commune a indiqué quatre lieux calmes sur son ban communal :

- Promenade de la Goulotte (le long de la Moselle)
- Grand Pâtural (le long de la Moselle)
- Mont Saint-Quentin
- Parcs

L'impact important lié au bruit routier et ferroviaire sur le commune est caractéristique des milieux urbains denses et bordés d'infrastructures de transport terrestres importantes. L'exposition au bruit n'est pas uniforme sur le territoire. L'état des lieux est issu des cartes de bruit datant de 2007-2008, les données fournies par la commune ont pu atténuer les résultats. A priori l'île Saint-Symphorien est très impactée par le bruit. Des nuisances sonores existent le long de l'A31 et de la RD 157A. Des zones à enjeux ont été identifiées sur le secteur par les cartes de bruit mais n'ont pas été confirmées par la commune (actions réalisées depuis 2007-2008 ayant permis de réduire les nuisances sonores à des niveaux inférieurs aux valeurs règlementaires, vérifications de terrains...). Les zones à enjeux confirmées par la commune, zones à traiter, correspondent aux zones habitées le long de la voie ferrée et de la route nationale 3 en rive gauche de la Moselle.

Par ailleurs, la commune a identifié des zones calme sur son territoire, à préserver (parcs, promenades le long de la Moselle, Mont Saint-Quentin).

La poursuite des actions entreprises par la commune de Longeville-lès-Metz, la mise en œuvre des actions du PPBE, du PDU et du PCET de Metz-Métropole sont des moyens pour améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.



3.7 Les risques naturels et technologiques

Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de 2011 identifie plusieurs risques naturels et technologiques impactant le territoire de la commune de Longeville-lès-Metz.

A. Les arrêtés de catastrophes naturelles

Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concerné le ban communal de Longeville-lès-Metz depuis une trentaine d'années.

Tableau 5 : Arrêtés de catastrophe naturelle concernant la commune de Longeville-lès-Metz (source : prim.net, consulté le 05/02/2016)

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Inondations et coulées de boues	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boues	25/05/1983	30/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Inondations et coulées de boues	04/10/2006	06/10/2006	01/12/2006	08/12/2006

La commune de Longeville-lès-Metz est concernée par deux Plans de Prévention des Risques (PPR) naturels : l'un concernant les inondations, l'autre concernant les mouvements de terrain. Un PPR est un document réalisé par l'État qui règlemente l'utilisation des sols en fonction du risque. Il vaut servitude d'utilité publique et s'impose au PLU. Le PPR de Longeville-lès-Metz a été approuvé en 1989 et modifié en 2012. **235 ha du ban communal sont concernés par un PPR naturels, soit 87% du territoire de la commune de Longeville-lès-Metz.**



Photo 25 : L'île Saint-Symphorien lors de la crue de 2006 (Source : DREAL)

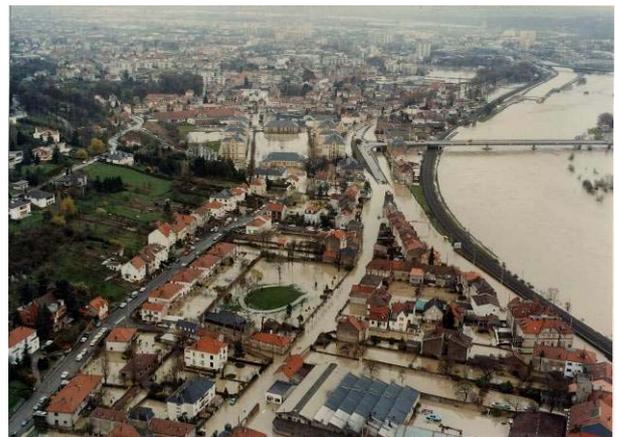


Photo 26 : Rive gauche de la Moselle à Longeville-lès-Metz lors de la crue de 1983 (Source : DREAL)

B. Les inondations

1) Le Plan de prévention du risque inondation

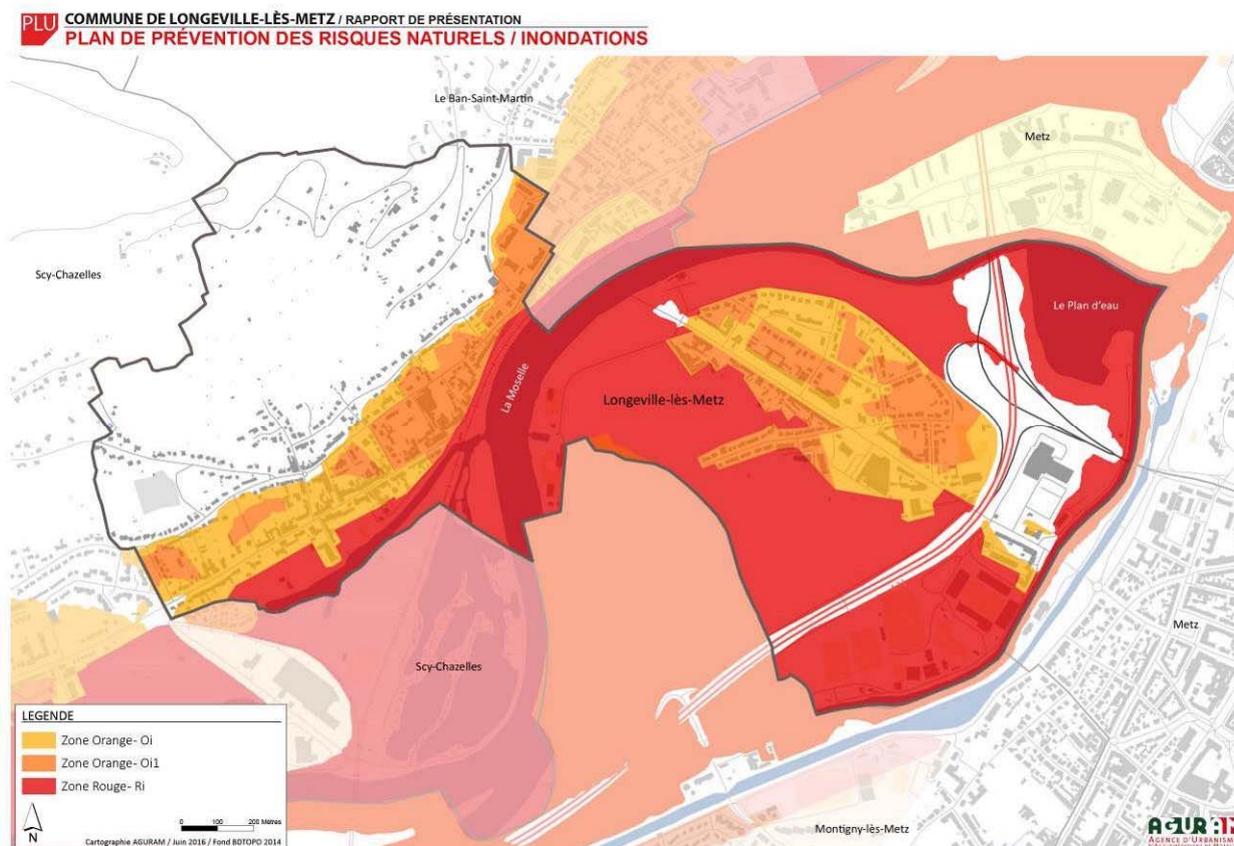
La commune est concernée par un risque d'inondation par crues de la Moselle. La rivière traverse des secteurs fortement urbanisés et industrialisés dont l'inondation, en cas de crue, présente de forts enjeux socio-économiques. Des pluies exceptionnelles et durables sur le bassin versant de la Moselle auxquelles s'ajoute la fonte des neiges sur le massif vosgien sont responsables des graves crues qu'a déjà connues la Moselle.

Le territoire de la commune a connu des crues remarquables par le passé : crue de 1947, crue de 1982, et deux crues de 1983. Cela implique une attention particulière à porter à ce risque sur ce territoire.

L'atlas des zones inondables concernant la Moselle, identifie cartographiquement l'enveloppe de la crue centennale sur le territoire de la commune. Cet atlas a été élaboré suite à l'étude de SOGREAH de 2000 sur la Meurthe et la Moselle. Dans le cadre de cette étude, les cartographies des crues décennale, trentennale et de la crue de référence ont été réalisées sur la base d'une modélisation hydraulique. La crue de référence est basée sur les débits de la crue de décembre 1947.



L'enveloppe de la crue de référence concerne l'ensemble de l'île Saint-Symphorien, de la zone d'équipement en limite de Metz jusqu'à la Moselle, ainsi que la quasi-totalité du village ancien en rive gauche de la Moselle.



Un PPR inondation approuvé par arrêté préfectoral du 11 septembre 2012 vient règlementer l'utilisation des sols sur les parties du ban communal concernées par un risque d'inondation. Il est venu modifier l'ancien PPR de 1986 suite à des études menées par SOGREAH.

Ce PPRi identifie deux types de zones :

- **Zones rouges** : secteurs naturels, sans considération de hauteur d'eau, nécessaires à l'écoulement et au stockage des crues et de la zone exposée au risque d'inondation le plus grave quelle que soit l'occupation du sol ; Dans ces zones, s'applique un principe d'inconstructibilité (sauf exceptions) afin de ne pas augmenter le risque en amont ou en aval et de préserver ces espaces de l'urbanisation nouvelle de nature à aggraver les effets et à augmenter la vulnérabilité.
- **Zones oranges** : Secteurs de centres urbains touchés par les crues avec pour objectif la réduction de la vulnérabilité. Des sous-secteurs distinguent selon l'ampleur de l'aléa (hauteurs d'eau supérieures à 1 m : zone Oi1 ; hauteurs d'eau inférieures à 1m : zone Oi). Dans ces secteurs, les constructions sont autorisées sous condition et avec des prescriptions de nature à diminuer la vulnérabilité.

Le territoire de la commune est très exposé au risque d'inondation. En effet, **175 ha**, soit 65% de la surface de la commune, sont soumis au PPR inondation, avec comme distinction :

- **112,6 ha en zone rouge = 41% du ban communal**
- **33 ha en zone orange Oi = 12% du ban communal**
- **29 ha en zone orange Oi1 = 11% du ban communal**

Dans les zones Oi1, les cœurs d'îlot restent inconstructibles (hors annexes de type garages, abris de jardin...).

Le centre de la commune est particulièrement exposé, les hauteurs d'eau peuvent atteindre un mètre (aléa fort). C'est également le cas des secteurs situés autour du Boulevard Saint-Symphorien. Les zones pavillonnaires et d'habitat collectif situées le long de la départementale constituent des zones à enjeux sur la rive droite de la Moselle. Par



ailleurs, les secteurs bâtis du village ancien ainsi que les constructions plus récentes en rive gauche constituent également des zones à enjeux.

Les zones naturelles situées en zone inondable, ainsi que les secteurs non imperméabilisés, constituent des secteurs d'importance qui permettent l'infiltration et l'expansion des crues. Par ailleurs, la préservation de la zone de mobilités des cours d'eau et une gestion des eaux pluviales à la parcelle et dans les opérations urbaines limitent le risque. La réduction de la vulnérabilité du territoire est primordiale notamment au regard de l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes (orages, inondations, canicules).



Photo 27 : Prairie en eau sur l'île Saint Symphorien

2) Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Longeville-lès-Metz est incluse dans le périmètre du PGRI du district Rhin approuvé en novembre 2015. Ce PGRI constitue une étape de la mise en œuvre de la Directive « Inondation »¹⁵.

La Directive « Inondation » du 23 octobre 2007 impose en effet à chaque district hydrographique de se doter d'un PGRI avant fin 2015. Le PGRI est élaboré après la conduite de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, et l'identification de Territoires à Risque important d'Inondation (TRI).

Le PGRI contient notamment des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion du risque.

Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, dont les SCoT et les PLU. L'article L.111-1-1 du code de l'urbanisme prévoyant que les SCoT, et en leur absence les PLU, doivent être compatibles avec « *les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation (...) ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans* ».

Par l'arrêté SGAR n°2015-328 en date du 30 novembre 2015, le préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse a approuvé les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) des parties françaises des districts du Rhin et de la Meuse.

Le paragraphe qui suit reprend les principales dispositions du PGRI concernant l'urbanisme :

Disposition 20 : Les zones d'expansion des crues permettent de stocker un volume d'eau important durant les crues et leur préservation permet donc de limiter le risque d'inondation à l'amont et à l'aval.

- Les zones d'expansion des crues, correspondant aux secteurs inondables non urbanisés, ont vocation à être préservées dans les PPRi et les documents d'urbanisme, pour la crue de référence (crue historique de décembre 1947 pour la Moselle), en y interdisant les constructions nouvelles, les remblaiements au-dessus du terrain naturel et les endiguements (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI du district Rhin).

- En zone d'aléa fort pour la crue de référence (hauteur d'eau supérieure à 1 mètre), les constructions nouvelles sont interdites (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI).

- La construction de nouveaux établissements sensibles en zone inondable par la crue de référence doit être évitée.

¹⁵ Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)



- En secteur urbanisé, en zone d'aléa faible ou moyen pour la crue de référence (hauteur d'eau inférieure à 1 mètre), l'urbanisation peut s'envisager, sous réserve du respect des dispositions 27 et 28 du PGRI.

Disposition 23 : Une zone située en arrière d'une digue reste une zone inondable.

Disposition 29 : En priorité sur les TRI, lors de l'élaboration ou de la révision des PPRI, des mesures de réduction de la vulnérabilité des constructions existantes seront prescrites.

Disposition 34 : Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau sont vivement recommandés, dès lors que cela n'apparaît pas impossible ou inopportun d'un point de vue technique ou économique.

La commune de Longeville-lès-Metz appartient au Territoire à Risque Important (TRI) identifié par le PGRI pour le secteur Metz/Thionville/Pont-à-Mousson.

	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême
Estimation de la population en zone inondable	1 688	3 265	3 353
Estimation du nombre d'emplois en zone inondable	618	1 534	1 631

Tableau 6 : Population et emplois en zone inondable sur le territoire de Longeville-lès-Metz (Source : PGRI 2016-2021)

Du fait de la qualification de TRI, une **Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation** (SLGRI) devra être élaborée dont le périmètre correspond au bassin versant de la Moselle aval à partir de la confluence de la Meurthe. Les objectifs et dispositions de la SLGRI, envisagés lors de l'approbation du PGRI, concernent notamment la prise en compte du risque dans l'urbanisme, à savoir :

- Élaborer ou réviser les PPRI sur les communes du TRI en fonction de leur ancienneté, de l'état des nouvelles connaissances
- Pour les communes situées en particulier sur des secteurs de reliefs des côtes de Moselle et des buttes témoins, comme cela est le cas pour Longeville-lès-Metz, conduire, dans la mesure du possible de manière coordonnée, l'élaboration des PPRI et PPR mouvements de terrains

Conformément à la Directive « Inondation », la cartographie suivante apporte un approfondissement et une harmonisation de la connaissance des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les débordements de certains cours d'eau pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). Elle sert ainsi de premier support d'évaluation des conséquences négatives des inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI) pour ces 3 événements en vue de la définition d'une stratégie locale de gestion des risques d'inondation. Cette cartographie est obtenue sur la base de l'étude SOGREAH de 2000 et de l'étude conduite par le CETE de l'est pour la crue extrême.

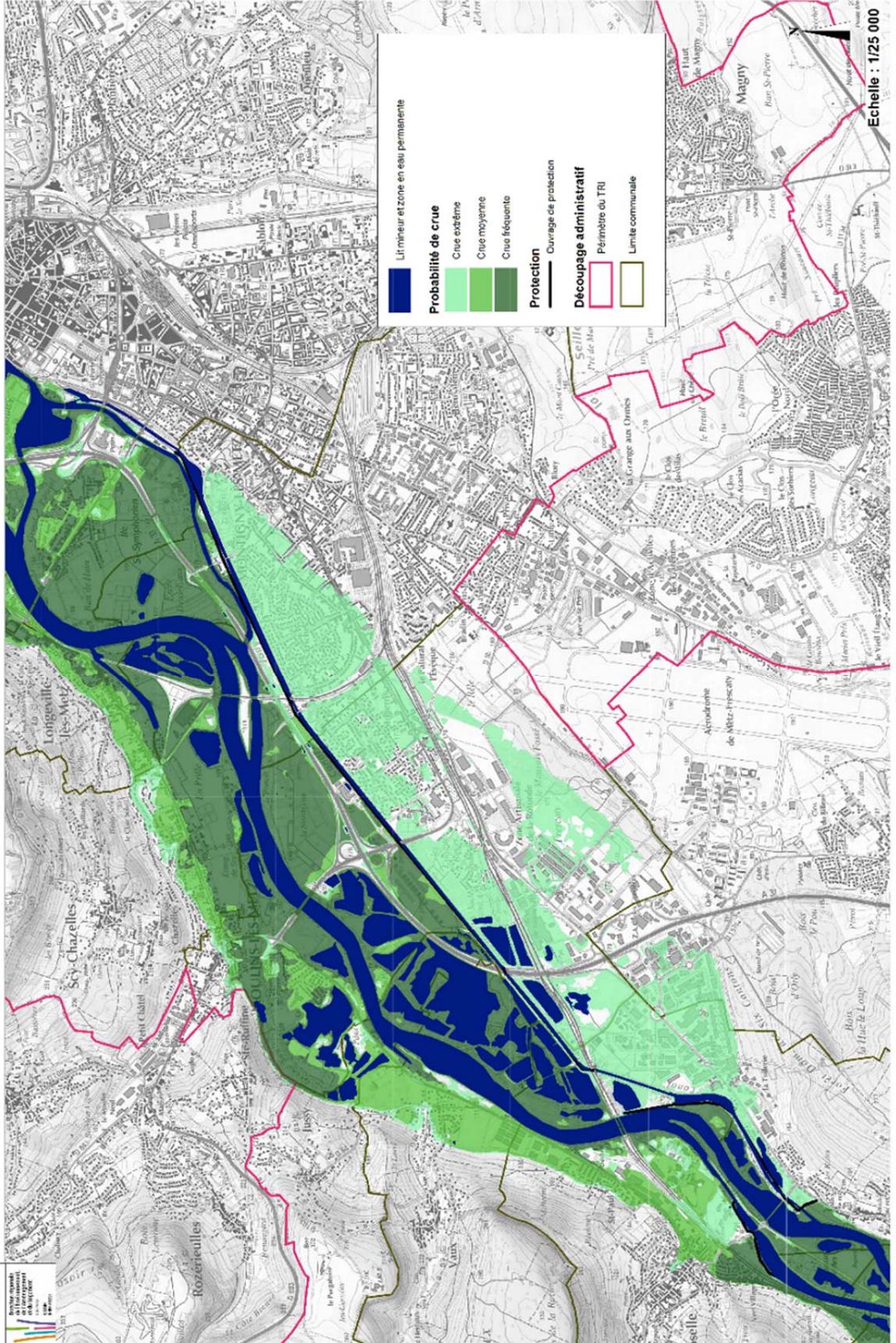
Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise.

Toutefois, cette cartographie des TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRI (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.



Planche 05

TRI de Metz - Carte de synthèse des surfaces inondables
Type d'inondation : par débordement du cours d'eau de la Moselle



Carte 2 : Extrait de la cartographie du TRI (Source : DREAL Lorraine, avril 2014)



C. Les mouvements de terrains

Un mouvement de terrain est un phénomène qui se caractérise par un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les mouvements lents et continus sont principalement les tassements et affaissements du sol, le retrait-gonflement des argiles (voir paragraphe D), et les glissements de terrain le long d'une pente. Les effondrements de cavités souterraines, les écroulements et chutes de blocs, les coulées boueuses torrentielles et l'érosion des berges sont des mouvements de terrain rapides et discontinus.

Il existe principalement trois facteurs de prédisposition :

- La présence de formations argileuses, dont les caractéristiques mécaniques sont très dégradées en présence d'eau, couplée à de fortes pentes, constitue un facteur de prédisposition ;
- La présence d'aquifères favorise également le développement de surpressions interstitielles responsables du changement de l'équilibre des contraintes du sol ;
- Les phénomènes climatiques (précipitations) et certaines actions anthropiques (remblaiement en tête de versant, déblaiement en pied de versant, rejet d'eau, déboisement...) constituent les principaux facteurs déclenchants.

Les mouvements de terrain sont également accentués par une absence de végétation et une mauvaise gestion de l'évacuation des eaux.

La commune a connu un arrêté de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains en 1999.

Les glissements, les chutes de blocs, les affaissement et les effondrements concernent la partie ouest de la commune, c'est-à-dire en rive gauche de la Moselle et sur les pentes du bas des coteaux. Pour ce risque, un PPR est en vigueur sur le territoire depuis 1989, modifié en dernier lieu par arrêté du 11 septembre 2012. Un seul et même PPR est en vigueur sur la commune pour les risques inondations et mouvements de terrains.

Le PPR s'est appuyé sur une étude du BRGM de 1985 qui a été actualisée au regard du risque réel.

A Longeville-lès-Metz, les mouvements de terrains sont de deux types :

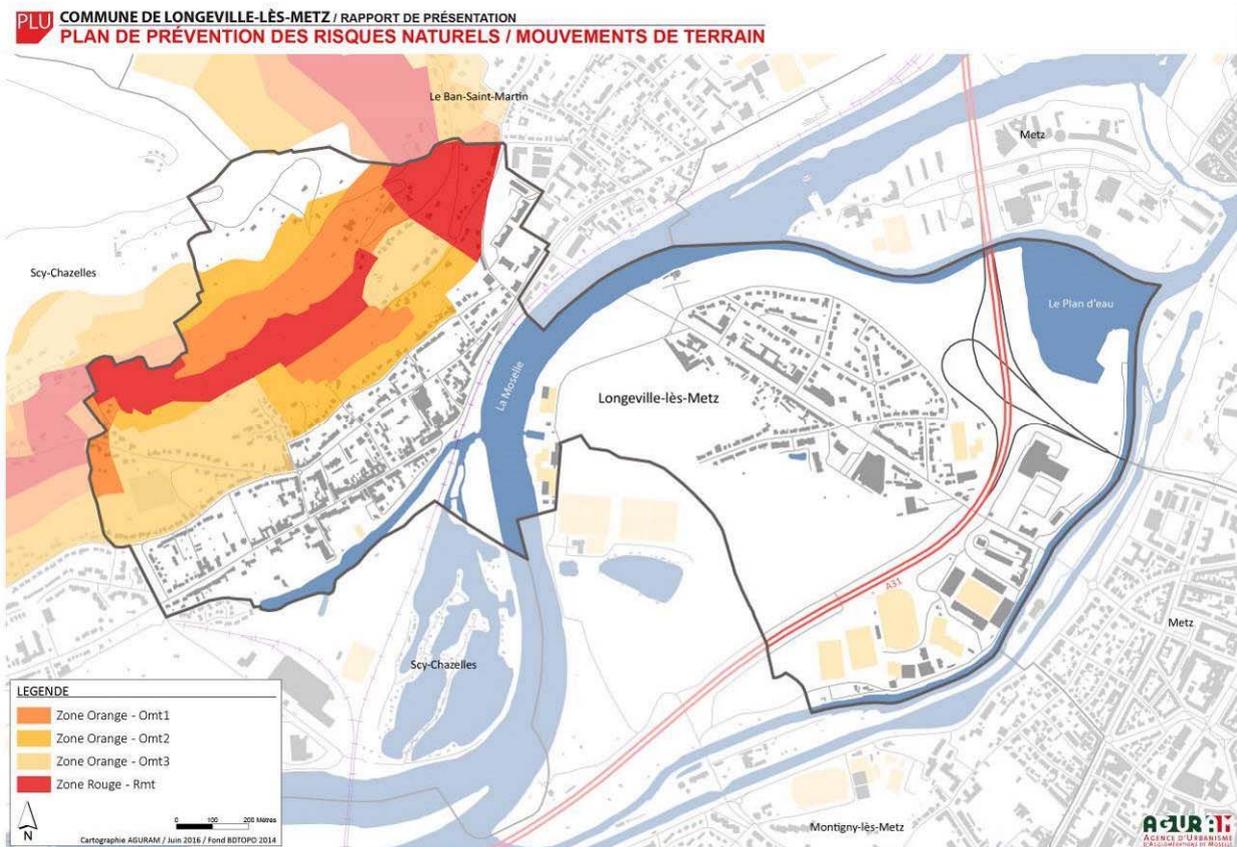
- Soit dus à une cause naturelle, de grande ampleur (jusqu'à une centaine de mètres de longueur)
- Soit dus à une intervention humaine (construction d'habitations par réactivation de glissements anciens, rupture de talus...)

Les glissements de terrain de forte probabilité concernent le secteur en limite du Ban Saint-Martin, ainsi qu'une bande du territoire allant des Hauts Polliots jusqu'à la D103W du fait de la présence de fortes pentes. Les glissements identifiés dans le reste du secteur soumis au PPR sont de moindre probabilité mais concernent des secteurs urbanisés. Les pentes sont moins abruptes.

Des éboulis de pente se manifestent dans les hauteurs de la commune, sur les buttes du Mont Saint-Quentin. Il s'agit d'un secteur moins urbanisé.

Ce PPR identifie deux types de zones concernant les mouvements de terrains :

- **Zones rouges** : zone à très haut niveau de risques, présentant des facteurs de stabilité très défavorables ou des indices de mouvements actifs et récents. Toute occupation et utilisation du sol sont interdites dans les secteurs naturels non aménagés. Dans les secteurs bâtis, seules seront autorisées les extensions et annexes de faible emprise ne mettant pas en jeu des volumes de terrassements importants et qui feront l'objet d'études géotechniques ;
- **Zones oranges** : Zones où la probabilité d'apparition et d'intensité des risques varient. Des sous-zonage prennent en compte le degré d'intensité. Dans ces zones, l'occupation et l'utilisation du sol sont règlementées.



La partie ouest de la commune est très exposée au risque de mouvements de terrains. **59,9 ha** (soit 22,1% de la surface de la commune) sont soumis au PPR, avec comme distinction :

- 15,4 ha en zone rouge = 5,7% du ban communal
- 44,5 ha en zone orange = 16,5% du ban communal

Les zones urbanisées, particulièrement exposées à des risques importants de mouvements de terrains, sont situées en limite avec la commune du Ban-Saint-Martin, à proximité du centre France-Télécom, au bas de la route touristique.

Les secteurs naturels sont à protéger dans le but de réduire le risque et la probabilité de survenue du phénomène. Par ailleurs, la gestion alternative des eaux pluviales et l'accroissement de la végétalisation dans les espaces urbanisés sont des moyens de réduire le risque.

Selon les connaissances communales, ces mouvements de terrain seraient parfois en incohérence avec la réalité des sols ou les observations des riverains. Le PPRmt est alors à considérer avec précautions.

La commune est également concernée par un risque lié aux **cavités souterraines**, car une cavité a été recensée sur le territoire au niveau de la rue des coteaux. Bien que ne faisant pas l'objet d'un PPR, la présence de cette cavité abandonnée est à prendre en compte dans les choix d'urbanisation.

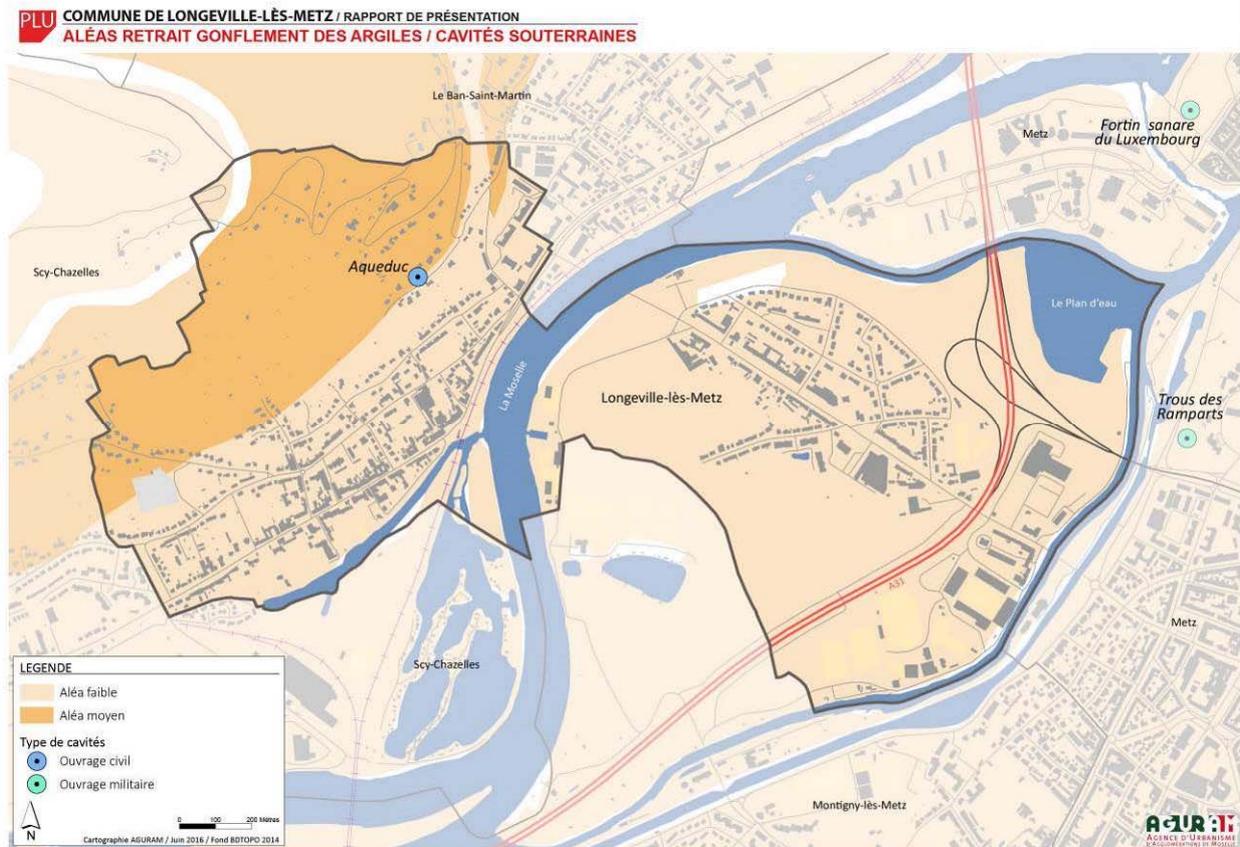
D. Aléas retrait-gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

A Longeville-lès-Metz, l'ensemble de la commune, à l'exception de la partie supérieure du Mont Saint-Quentin, est concerné par un aléa retrait gonflement des argiles. La partie des pentes du Mont Saint-Quentin sont situées en



zone d'aléa moyen (ouest). Le reste du ban communal, le bas des côtes ainsi que la plaine alluviale, est concerné par un aléa faible.



E. Le risque de rupture de digue

La présence de digues de protection contre les crues génère des risques particuliers. En effet, ces digues, le plus souvent parallèle au lit mineur d'un cours d'eau ou dans le lit majeur, sont susceptibles de présenter des dysfonctionnements de deux ordres :

- Surverse par-dessus la crête de la digue lors d'une crue plus forte que celle pour laquelle l'ouvrage a été dimensionné ;
- Rupture de la digue en raison d'un défaut d'entretien (présence de végétations arbustives ou terriers de rongeurs notamment), ou d'un défaut de conception ou de mise en œuvre des matériaux constitutifs de la digue, la rupture pouvant intervenir lors d'une crue plus faible que celle pour laquelle l'ouvrage a été dimensionné.

Dans ces deux cas, les terrains situés à l'arrière de la digue peuvent être inondés avec, dans les cas les plus graves, des hauteurs d'eau importantes et des vitesses d'écoulement transitoirement plus élevées que lors d'une inondation « classique ».

Bien qu'aucun barrage ou digue ne soit recensé sur le territoire de la commune, le DDRM identifie un **risque de rupture de digue** pour la commune de Longeville-lès-Metz du fait de la présence de la digue dite du « Canal de Jouy ».

Lors de la réalisation de l'étude inondation dans le cadre du TRI, l'hypothèse retenue est celle de la **résistance de la digue du canal de Jouy à la crue de référence**. Pour la crue extrême, elle a été jugée défailante.

Le PGRI évoque un **principe d'inconstructibilité en arrière de digue**.

Par ailleurs le SCoTAM, prévoit qu'il s'agira d'éviter les constructions nouvelles en arrière des digues :

- dans une bande de sécurité ;



- sur les terrains situés en dehors de l'enveloppe urbaine, lorsque ceux-ci sont susceptibles d'être inondés à la suite d'une rupture de digue ;
- sur les terrains situés dans l'enveloppe urbaine, lorsque ceux-ci sont susceptibles d'être inondés à la suite d'une rupture de digue et font l'objet d'un aléa fort ou très fort.

Dans les secteurs urbanisés et concernés par un aléa inondation faible ou moyen, les constructions nouvelles ne peuvent être admises que si l'absence de risque subi par les constructions est garantie. Il est impératif que les constructions se situent en dehors de la bande de sécurité et que les équipements vulnérables et les surfaces de plancher soient situés au-dessus du niveau de l'eau après rupture de la digue en crue de référence.

F. Les autres risques ou aléas

Un séisme, aussi appelé tremblement de terre, correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Au regard du zonage fixé par le décret N° 2010 -1255 du 22 octobre 2010, Longeville-lès-Metz est située en zone de sismicité 1 (très faible), dont l'accélération est inférieure à 0,7m/s². **Aucune contrainte en matière de construction ou d'urbanisme n'est imposée par la réglementation en vigueur.**

Comme l'ensemble des communes du département, Longeville-lès-Metz est concernée par **le risque tempête**. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord et zones littorales. Le territoire de la Ville de Metz peut donc être touché par des tempêtes comme cela a été le cas en décembre 1999 et février 2010. Le DDRM de la Moselle classe le département en vigilance jaune (les phénomènes sont habituels mais occasionnellement et localement dangereux) impliquant une attention particulière en cas d'activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues. Aucune contrainte en matière d'urbanisme ou de construction n'est imposée. Le DDRM énonce cependant des actions préventives (prévision météorologique, information/alerte de la population, normes de construction en vigueur pour la prise en compte des risques liés aux vents tempétueux). Le principe est celui de l'adaptation des constructions (pente de toit, orientation des ouvertures...) notamment dans les zones particulièrement vulnérables (notamment vallées canalisant les vents).

D'après le **Dossier Départemental des Risques Majeurs** (DDRM) sur la Moselle, de 2011, la commune ne semble pas être soumise aux risques suivants : mines et feux de forêt. Par ailleurs, un seul établissement classé ICPE a été recensé sur la commune et celui-ci ne présente pas de risque pour les personnes et les biens. Il s'agit du GARAGE CHEVALIER (Adresse d'exploitation :57 BOULEVARD SAINT SYMPHORIEN, 57050 LONGEVILLE LES METZ) : En cessation d'activité (Numéro inspection : 0062.09690 DREAL).

G. Le transport de matières dangereuses

Le risque de transport de marchandises dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisations.

Les trois types d'effets pouvant être associés au risque TMD sont l'explosion, l'incendie et le dégagement d'un nuage toxique.

Compte tenu de la diversité des produits transportés et des destinations, un accident de TMD peut survenir pratiquement n'importe où dans le département. Cependant certains modes de transports et certains axes ou sites de transit présentent une potentialité plus forte du fait de l'importance du trafic. C'est notamment le cas des grands axes structurants Sud-Nord et Est-Ouest, qui ne concernent pas directement la commune.

Par la présence de l'A 31 et de la route départementale D157A, la commune est concernée par un risque lié au transport de matières dangereuses. À ce titre, la commune peut être concernée par des mesures d'urgence en cas d'accident mais aucune règle d'urbanisme spécifique n'est imposée.

3.8 Les sites et sols pollués

L'inventaire des sites pollués connus est archivé dans une base de données nationale, **BASOL**, disponible sur le site Internet du Ministère en charge de l'environnement. Il a vocation à être actualisé de manière permanente, d'où son évolution actuelle en un tableau de bord des sites appelant une action des pouvoirs publics. Aucun site pollué connu sur Longeville-lès-Metz n'est recensé sur la base de données BASOL.

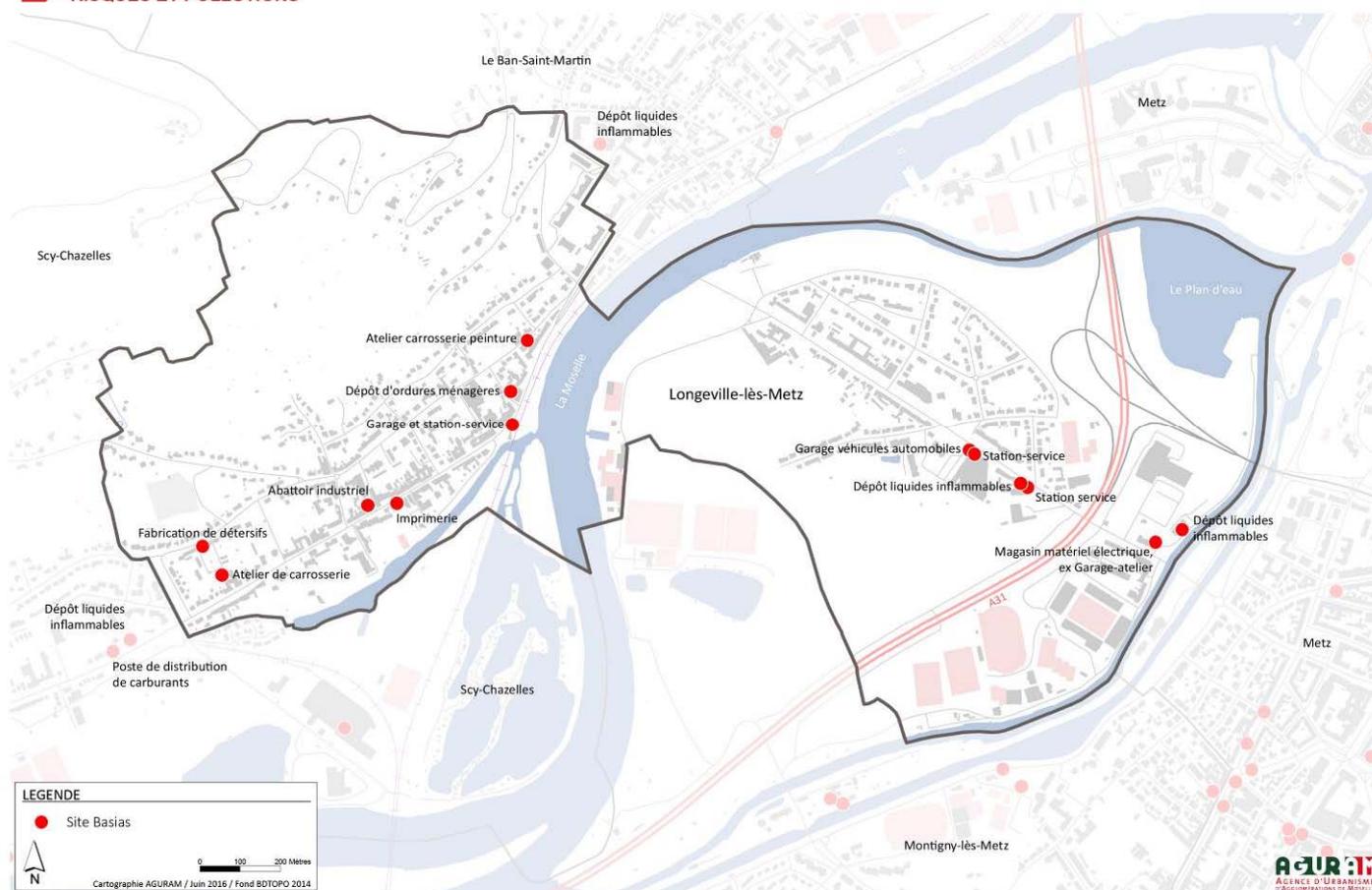


La banque de données d'anciens sites industriels et activités de services, **BASIAS**, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols est également consultable sur Internet. Sa gestion est exercée par le BRGM. Les données listées sont issues des résultats de l'inventaire historique régional (IHR) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. A Longeville-lès-Metz, 27 sites sont référencés dans cette base :

IDENTIFIANT	RAISON SOCIALE	ACTIVITÉ	ADRESSE	ÉTAT DE FONCTIONNEMENT
LOR5706056	LEVRESSE	Imprimerie	19 Rue De Gaulle (du général)	Activité terminée
LOR5706064	NAVEL, AMODRU Pierre (station-service ESSO)	Garage et station-service	52 Rue De Gaulle (du général)	Activité terminée
LOR5706062	GARAGE SESSER	Atelier carrosserie peinture	2 Rue Écoles (des)	Activité terminée
LOR5708394	STATION MOTONAUTIQUE DE LA MOSELLE	Atelier réparations de bateaux à moteur	52 Rue De Gaulle (du général)	En activité
LOR5708396	ESSO STANDARD - M. GADEMER	Station - service	52 Rue De Gaulle (du général)	Activité terminée
LOR5706061	VIEILLES CAZES	Fabrication de détersifs	37 Rue Hirschauer	Activité terminée
LOR5706060	VINVESA Julio	Atelier de carrosserie	31 Rue Hirschauer (du général)	Activité terminée
LOR5701878	TREFILERIES DE L'EST	Atelier de décapage et four à recuire	20 Rue Nationale	Activité terminée
LOR5706059	TREFILERIES DE L'EST (SARL)	Atelier pour la fabrication de rivets à froid	20 Rue Nationale	Inconnu
LOR5701199	FALOR	Abattoir industriel	73 Route Nationale	Activité terminée
LOR5706063	BUCHMANN Joseph	Savonnerie et fonderie de suif	11 Rue Schumann (Robert)	Activité terminée
LOR5708393	ENTR. GÉNÉRALE DE MARBRIERIE "AUX MARBRES DE CARRARE"	Atelier de travail de corps minéraux	103 Boulevard Symphorien (Saint)	Inconnu
LOR5708392	Total, ex-PHILIPPE COLLIGNON ex PELAGATTI ET COLLIGNON	Station-service TOTAL	108 Boulevard Symphorien (Saint)	En activité
LOR5708395	STE L'OXYGÈNE LIQUIDE ET PUIS AIR PRODUCTS	Dépôts d'acétylène et propane	135 Boulevard Symphorien (Saint)	Activité terminée
LOR5701111	Relais de la Moselle ex Relais azur	Station-service	29 Boulevard Symphorien (Saint)	Activité terminée
LOR5706053	VIX ET CIE (STE) (1966), ex GARAGE DU STADE (1965)	Magasin matériel électrique, ex Garage-atelier	2 Boulevard Symphorien (saint)	Activité terminée
LOR5706065	DEZAVELLE (ETS) annexe Motoculture	Dépôt liquides inflammables	31 Boulevard Symphorien (saint)	Activité terminée
LOR5701138	Renault, ex-SOCIÉTÉ DES PÉTROLES SHELL BERRE	Station-service	61 Boulevard Symphorien (Saint)	En activité
LOR5706052	GARAGE CHEVALIER Renault	Garage véhicules automobiles	Boulevard Symphorien (Saint)	En activité
LOR5706051		Atelier carrosserie	Boulevard Symphorien (saint)	Activité terminée
LOR5706054	NEISIUS carrossier	Atelier de carrosserie et peinture	Boulevard Symphorien (saint)	Activité terminée
LOR5706057	FIEVEE M.	Dépôt d'ordures ménagères	6 Rue Tramway (de)	Activité terminée
LOR5708620	SOCIETE MOBIL OIL FRANCAISE	Station-service	Rue Villas (des)	Activité terminée
LOR5701532	HERMANN & CH PURICELLI	Extraction de minerais de fer		Inconnu
LOR5701825	PECHELBRONN SA exploitations minières	Dépôt liquides inflammables	2 Boulevard Symphorien (Saint)	Activité terminée
LOR5706055	LORINET Auguste	Fabrique d'allumettes chimiques		Inconnu
LOR5706058	VILLE DE METZ	Dépôt d'ordures ménagères		Activité terminée



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
RISQUES ET POLLUTIONS



La commune de Longeville-lès-Metz connaît sur son territoire l'existence de risques naturels ayant une incidence sur l'urbanisme. La commune est dotée d'un PPR pour les risques inondations par débordement de la Moselle ainsi que pour les mouvements de terrain. 87% du territoire de la commune sont concernés par le PPR. Ce dernier, annexé au PLU, vaut servitudes d'utilité publique et s'impose aux règles du PLU. Il permet de prévenir et de réduire les risques pour la population et les biens.

La partie est de la commune (île Saint-Symphorien et partie est de la rive gauche de la Moselle) est soumise aux risques inondations. Les hauteurs d'eau peuvent dépasser deux mètres au niveau du plan d'eau et de la promenade en bord de Moselle, et au niveau des zones agricoles et prairies sur l'île Saint-Symphorien. Les hauteurs d'eau peuvent atteindre 1 à 2 mètres au niveau du centre de la commune. C'est également le cas des secteurs situés autour du Boulevard Saint-Symphorien. Les espaces naturels (notamment les prairies) et sites non imperméabilisés en secteurs urbanisés sont donc éminemment importants. En effet, l'imperméabilisation du sol par les aménagements et les pratiques culturales limite l'infiltration des précipitations et accentue le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales. Par ailleurs, la digue du canal de Jouy induit un risque de rupture par défaillance ou surverse des eaux. Le PGRI et le SCOTAM posent un principe d'inconstructibilité en arrière des digues avec la mise en place d'une bande de sécurité inconstructible dont la surface varie en fonction de la digue.

Par ailleurs, des mouvements de terrains (glissements, chutes de blocs, retrait-gonflement des argiles, cavité souterraine) concernent plus particulièrement la partie ouest de la commune sur les coteaux du Mont Saint-Quentin.

Du fait d'activités à risque de pollution, certains secteurs sont potentiellement pollués.

La commune est contrainte par l'ensemble de ces risques.



4. Les servitudes d'utilités publiques

Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives qui doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L126-1 du Code de l'Urbanisme. **La commune de Longeville-lès-Metz est contrainte par les servitudes qui suivent.**

AC1 : Servitudes de protection des Monuments Historiques – classés – inscrits :

- Groupe fortifié du St Quentin inscrit par arrêté préfectoral du 15.12.1989
- Ancien Donjon des Gournay par arrêté préfectoral du 06.12.1989

AC2 : servitudes de protection des Sites et Monuments naturels :

- Site de l'Île St Symphorien (partie située entre la promenade VIII du nouveau plan d'aménagement, le bras navigable et le bras mort de la Moselle) inscrit le 15.01.1936
- Site du Mont-Saint-Quentin et de ses abords par décret du 29.06.1994.

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales : Aqueduc de Gorze, D.U.P. par arrêté interpréfectoral du 19.02.1981

EL3 : Servitudes de halage et de marchepied : Décret n°56.1033 du 13.10.1956

EL7 : Servitudes d'alignement :

- Rue des vignes, arrêté préfectoral du 11.01.1967
- Rue du général Hirschauer, arrêté préfectoral du 08.08.1931
- Rue Migette, arrêté préfectoral des 07.12.1908 et 25.04.1955
- Rue du tramway, arrêté préfectoral des 07.12.1908 et 27.07.1934
- Rue des Chenêts, arrêté préfectoral du 23.04.1960
- Rue R. Schuman (R.D. 1036), arrêté préfectoral des 08.08.1931 et 11.04.1951 et 09.03.1966
- Boulevard Saint Symphorien (R.D. 157), arrêté préfectoral du 01.05.1929
- RD 603 approuvé le 07.06.1893

(Supprimées selon compte-rendu de l'assemblée départementale du 13/06/2013 et selon délibération du conseil municipal prévue le 19/12/2016)

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques :

- Réseau 20 KV

PPRint : Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (PPR) « inondations » et « mouvements de terrain » : Arrêté préfectoral du 10.11.1989 modifié par arrêté préfectoral du 28.06.2005 et par arrêté préfectoral du 11.09.2012

PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques :

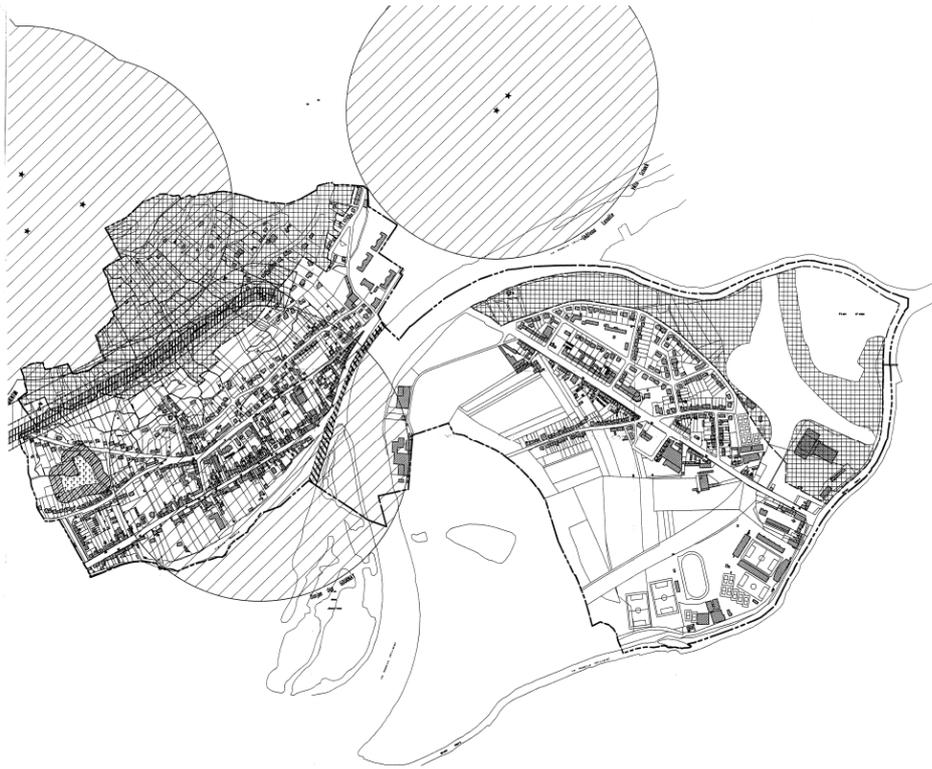
- centre radioélectrique de Metz de Lattre, décret du 23.11.1967
- centre Scy-Chazelles, décret du 12.04.1961

PT2 : Servitudes de protection contre les obstacles :

- L.H. Saulny Fort Lorraine – Metz Caserne de Lattre, décret du 23.11.1967

PT3 : Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques : Câble régionaux : N°s 62, 142, 154, 1230, 1351, 1605, UP 57-11, UP 57-19, UP 57-27, RG 57-17, RG 57-25, RG 57-43, FO 57-93, FO 57-97

T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer



LEGENDE

- Limite communale
- AC1 Servitude de protection des monuments historiques - classés - inscrits
- AC2 Servitude de protection des sites et monuments naturels
- AS1 Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
- Int1 Servitude au voisinage des cimetières
- T1 Servitude relative aux chemins de fer
- EL3 Servitude d'halage et de marchepied
- EL7 Servitude d'alignement
- PPRint Servitude résultant du Plan de Prévention des Risques naturels - inondations - mouvements de terrain - approbation par arrêté préfectoral du 28 juin 2005 modifié / arrêté préfectoral du 10 novembre 1995. Le dossier PPR comporte un rapport de présentation, un document graphique et un règlement.

2^{ème} modification approuvée par arrêté préfectoral du 13.02.2012 portant sur le règlement de la zone RI, section 1, article 1-2 deuxième alinéa.

COMMUNE DE LONGEVILLE LES METZ
- 57412 -

PLU
PLAN LOCAL D'URBANISME

ANNEXES
SERVITUDES TERRESTRES
1/5000^e

Mise à jour par arrêté de Mairie du 3 0 NOV. 2012

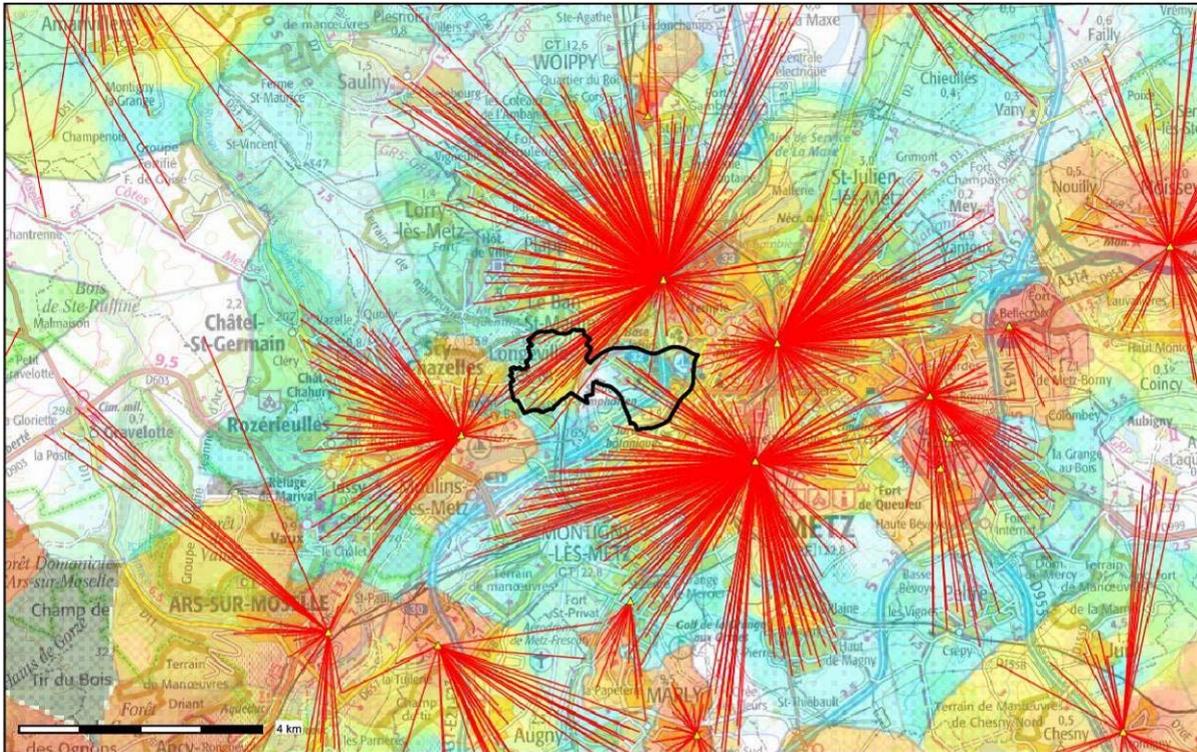
Edition du document: 19 - 08 - 2007					
AGURAM AGENCE D'URBANISME DE LONGEVILLE-LÈS-METZ 1, rue Thomas More - 57412 METZ 03 87 41 41 00	Mise à jour	07-21-2012			
	Approuvé par	07-21-2012			
	Approuvé par	07-21-2012			
	Approuvé par	07-21-2012			
	Approuvé par	07-21-2012			

Plan des servitudes terrestres, issu du PLU approuvé en 2007



5. Les technologies de l'information et de la communication

Cartographie ADSL - Rgion LORRAINE



 NRA
 Visualisation du rattachement au NRA

Conception : CEREMA
 Date d'impression : 19-07-2016

Description :

Avertissement: cette carte, construite par échantillonnage géographique, a pour seul objectif de présenter une localisation des zones sur lesquelles les services DSL utilisant la boucle locale téléphonique ont de fortes probabilités d'être nuls ou dégradés.

Elle représente les performances potentiellement permises par l'atténuation des lignes en cuivre. Les débits indiqués le sont à titre indicatif : ils supposent un équipement complet des répartiteurs en technologie ADSL (débit max = 8Mbit/s)

Carte publiée par l'application CARTELIE
 © Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
 SG/SPSS/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

A. Une couverture Haut Débit fixe restreinte

Des services Haut-Débit sur le réseau de France Télécom (DSL) ne couvrant pas l'ensemble de la commune.

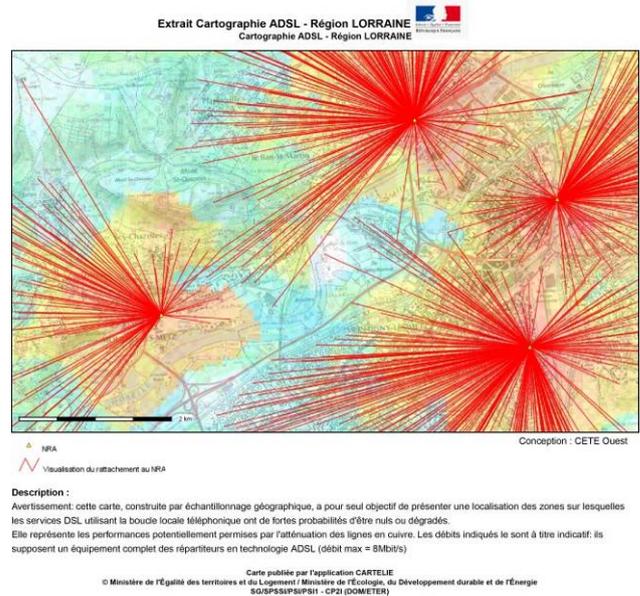
Située à l'ouest de la ville Metz, la commune de Longeville-lès-Metz ne dispose pas de nœud de raccordement ADSL sur son ban communal. Les lignes téléphoniques des habitants de la commune sont raccordées à deux NRA de la commune de Metz : le NRA SAB57 situé dans le quartier du Sablon, avenue André Malraux et le NRA ARL57 situé dans le quartier de Devant les Ponts rue Périgot.



En raison de l'éloignement de ces NRA, l'offre de service ADSL est restreinte pour les foyers de Longeville. Cette situation est une conséquence de la technologie DSL empruntant le réseau téléphonique qui est soumise à une atténuation des signaux selon l'éloignement des foyers par rapport au NRA.

Des services Haut et Très Haut Débit sur le réseau câblé

La commune de Longeville-lès-Metz dispose d'un réseau câblé géré par Numéricâble offrant des services Internet et télédistribution. Depuis septembre 2005, Numéricâble a entrepris une rénovation/modernisation de son réseau adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier) permettant la délivrance de service Très Haut Débit. Ces débits sont de l'ordre de 100Mbit/s pour la commune de Longeville-lès-Metz permettant la souscription d'offre Triple Play THD: internet-téléphonie-télévision.



B. Une couverture Très Haut Débit en cours de déploiement

Un déploiement du réseau FTTH en cours

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure, pérenne, permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égales à 30Mbit/s (demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s).

Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010 un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur le département de la Moselle pour 70 communes dont les communes de Metz Métropole.

Suite à cette intention d'investissement, le déploiement FTTH (par l'opérateur Orange) sur la commune de Longeville-lès-Metz a débuté en 2015 pour une durée de 5ans.

C. Des services Haut et Très Haut Débit mobile performants

La couverture des réseaux 3G (service de communications mobiles de troisième génération) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour la commune de Longeville-lès-Metz, qui ne présente aucune carence en termes de couverture puisque l'on dénombre la présence de 3 opérateurs : Orange, Bouygues et SFR (données ARCEP).

La couverture 3G sur la commune de Longeville-lès-Metz est permise par la présence de nombreuses antennes relais sur le ban communal (5 antennes relais : 3 pour l'opérateur Orange, 1 antenne pour l'opérateur Free, 1 antenne pour l'opérateur SFR).

La disponibilité d'une couverture en services mobile Très Haut Débit de 4ème génération (4G) nécessite le raccordement en fibre optique des points hauts (qui accueillent actuellement les antennes 3G). Ce nouveau service couvre déjà la commune de Longeville-lès-Metz avec la présence de différents opérateurs : Orange, SFR, Bouygues Telecom et Free.

(À la différence des accès fixes, le déploiement des antennes 4G dépend entièrement des opérateurs titulaires des licences nationales. Dès lors, le champ d'intervention des politiques d'aménagement locale basée sur ces technologies est quasi-nul.)



6. SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic environnemental, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de Longeville-lès-Metz.

THÉMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Climat et changements climatiques	<p>Hausse des températures de 3,6°C d'ici 2080</p> <p>Une augmentation des jours de fortes chaleurs à prévoir et une réduction des jours de gel ;</p> <p>Phénomène d'îlot de chaleur urbain créant pour les habitants des situations parfois critiques</p> <p>Présence de la Moselle et d'espaces végétalisés permettant la circulation de l'air et la réduction du phénomène d'îlot de chaleur par endroit</p>	<p>Maintien du couvert végétal pour la régulation des températures en milieu urbanisé</p> <p>Maintien d'un maximum de sols perméables pour éviter l'assèchement de l'air et améliorer l'infiltration des eaux pluviales</p>
Topographie et géologie	<p>Existence d'un relief marqué à l'ouest par les coteaux du Mont Saint-Quentin ; le centre et l'est sont marqués par un paysage de plaine.</p> <p>Les sols sont composés d'alluvions dans le fond de vallon.</p> <p>Les terrains argileux parfois instables sont situés sur le bas des coteaux et le vieux village. Les coteaux pentus sont recouverts de marnes, tandis que le plateau est dominé par des sols calcaires.</p>	<p>Prise en compte du relief et du ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements.</p> <p>Réduction du ruissellement des eaux pluviales, par le maintien et le développement de haies, bosquets, pour éviter l'érosion des sols et les coulées boueuses</p> <p>Terrains argileux parfois instables à prendre en compte dans l'aménagement (limiter l'infiltration des eaux pluviales, maintenir un couvert végétal suffisant)</p>
Paysages	<p>L'entité paysagère de l'île Saint-Symphorien :</p> <p>Le paysage est marqué par le surplomb de l'autoroute A31. Cette infrastructure offre à la fois une vue sur les « arrières » dévalorisés du boulevard Saint-Symphorien (friches de l'ancienne pépinière, équipements sportifs, ...) et « coupe » l'île en deux, séparant le pôle d'équipements (stade et patinoire) du reste du quartier.</p> <p>L'aménagement « routier » de l'échangeur au nord-est de la commune provoque de nombreux délaissés de terrain, malgré les abords qualitatifs du parc du Grand Pâtural et du plan d'eau.</p> <p>Les vues sur le Mont Saint-Quentin sont dégagées par les espaces inondables de la plaine agricole.</p> <p>L'entité paysagère des coteaux du Mont Saint-Quentin :</p> <p>Bien qu'en limite de Moselle, le village historique tourne le dos à cet espace de nature. La voie ferrée constitue une barrière physique, longée par la voie cyclable, la vélo-route Charles le Téméraire. L'eau est alors peu visible. Seule la rue du Lavoir bénéficie de cette opportunité valorisante avec le cours de la Vielle Moselle et le petit port de plaisance associé.</p> <p>Les coteaux sont aujourd'hui très boisés. Ils se sont construits progressivement de maisons éparpillées, le long de la rue du Fort.</p>	<p>Île Saint-Symphorien</p> <p>Poursuivre la valorisation du pourtour de l'île Saint-Symphorien, en particulier les franges urbaines visibles depuis les hauteurs des coteaux ou depuis l'autoroute.</p> <p>Traiter les toitures des bâtiments comme des « cinquièmes » façades, pour une insertion optimale dans le grand paysage.</p> <p>Coteaux du Mont Saint-Quentin</p> <p>Apporter des points de contact entre le vieux village et les bras de la Moselle, pour une mise en valeur de cet élément naturel.</p> <p>Envisager des ouvertures visuelles depuis les coteaux boisés.</p> <p>Limiter l'urbanisation vers les coteaux, pour préserver cette espace naturel majeur.</p>
Cours d'eau	<p>La Moselle traverse la commune. La Vieille Moselle, le Bras Mort et le lac Saint-Symphorien impliquent une place importante de l'eau sur la commune. Le bon état de cette masse d'eau n'est pas atteint à ce jour, du fait majoritairement d'hydrocarbure et de mercure, provenant de rejets urbains.</p>	<p>Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.</p> <p>Limitation de l'imperméabilisation des sols source potentielle de rejets d'eau polluée dans le milieu naturel</p> <p>Préservation de la ripisylve et des zones tampons à proximité de la Moselle</p> <p>Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement (notamment en lien avec l'enrichissement des coteaux)</p>



<p>Masses d'eau souterraines</p>	<p>Trois masses d'eau souterraines sont présentes sur la commune et comprennent de nombreux captages. Leur quantité est suffisante. Leur qualité est dégradée, notamment par la présence de produits phytosanitaires mais ne pose pas de problème pour l'alimentation en eau potable.</p>	<p>Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons, gestion des eaux pluviales), en lien notamment avec les enjeux du captage (aqueduc de Gorze)</p>
<p>Milieux naturels et biodiversité</p>	<p>La commune est concernée par le site classé « Mont Saint Quentin » qui bénéficie d'un plan de gestion, le site inscrit « Ile Saint Symphorien » et deux ZNIEFF. 75% de la commune est en zone de protection.</p> <p>Variété de milieux naturels, riches et diversifiés : milieux aquatiques (Moselle, Bras mort, Vieille Moselle), plan d'eau Saint Symphorien et zones humides, vergers (abandonnés pour la majorité)</p> <p>Peu d'espaces boisés et de prairies sur la commune</p> <p>Il existe plusieurs espèces (reptiles, oiseaux aquatiques protégés au niveau européen ou national)</p> <p>Les vergers sont des habitats déterminants ZNIEFF</p> <p>La commune présente des zones humides intéressantes (prairies et forêts humides) pour la biodiversité et la régulation des eaux.</p> <p>Présence limitée de terres agricoles représentant une activité économique</p> <p>Présence d'espèces exotiques envahissantes</p> <p>Présence de nombreux espaces verts urbains (en lien avec le plan d'eau et la Moselle notamment) et de jardins et cœurs d'îlot</p> <p>Quelques espaces en friche sur l'île Saint Symphorien à valoriser</p>	<p>Préservation, renforcement des continuités écologiques, notamment par la protection réglementaire du cœur de nature forestier (Mont Saint Quentin) et la préservation des vergers. Éviter la création de nouvelles ruptures en protégeant notamment les zones fragiles via un zonage et une réglementation adaptés.</p> <p>Encouragement à la réouverture des vergers enfrichés (fauchage, horticulture, viticulture,...) pour restaurer une continuité de milieux thermophiles ouverts tout en conservant des éléments de réduction des glissements de terrain</p> <p>Préservation des zones de chasse (vergers, zones humides et Moselle) pour les chiroptères.</p> <p>Préservation des zones humides pour le rôle important qu'elles jouent dans la qualité de l'eau, la gestion des inondations et l'accueil de biodiversité.</p> <p>Encourager la renaturation du bras mort de la Moselle et de la Moselle canalisée</p> <p>Valorisation des espaces en friche situés sur l'île Saint Symphorien (en lien avec le caractère inondable de la zone)</p> <p>Persistance de quelques terrains agricoles en zone inondable à maintenir pour la production locale et la distribution en circuit court</p> <p>Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Préservation de la fonctionnalité des cœurs d'îlots végétalisés en milieu urbain (continuité en « pas japonais »)</p> <p>Préservation et renforcement de la végétation en bord de voirie (notamment ferroviaire)</p> <p>Interdiction d'obstacles supplémentaires aux continuités, notamment sur les coteaux (urbanisation, infrastructures...)</p>
<p>Continuités écologiques</p>	<p>Hauteurs du Mont Saint Quentin, réservoir de biodiversité SRCE et SCoTAM</p> <p>Zone de forte perméabilité pour les milieux forestiers, thermophiles et prairiaux identifiée par le SRCE sur les coteaux</p> <p>Une continuité SCoTAM forestière « Cordon de la Moselle » identifiée le long du cours d'eau</p> <p>Plusieurs continuités d'intérêt local (parcs, jardins, friches...) sont présentes sur la communes.</p> <p>Enjeux de préservation des vergers pour leur biodiversité et leur rôle paysager, et de restauration des vergers enfrichés sur les coteaux pour restaurer le continuum des espaces thermophiles des Côtes de Moselle</p> <p>Plusieurs cours d'eau (Moselle et ses annexes) et zones humides participent à la constitution de trames bleues.</p> <p>Forte présence d'espaces verts urbains assurant la pénétration de la nature en milieu urbanisé et jouant un rôle récréatif</p> <p>Jardins, cœurs d'îlots végétalisés constituant une continuité en pas japonais au sein du milieu urbain</p> <p>Les zones urbanisées, les infrastructures de transport (N3, D157A, A31) peuvent représenter des ruptures pour la faune. Des espèces envahissantes se développent telles que la Renouée du Japon ou le Solidage du Canada.</p>	<p>Encourager la renaturation du bras mort de la Moselle et de la Moselle canalisée</p> <p>Valorisation des espaces en friche situés sur l'île Saint Symphorien (en lien avec le caractère inondable de la zone)</p> <p>Persistance de quelques terrains agricoles en zone inondable à maintenir pour la production locale et la distribution en circuit court</p> <p>Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Préservation de la fonctionnalité des cœurs d'îlots végétalisés en milieu urbain (continuité en « pas japonais »)</p> <p>Préservation et renforcement de la végétation en bord de voirie (notamment ferroviaire)</p> <p>Interdiction d'obstacles supplémentaires aux continuités, notamment sur les coteaux (urbanisation, infrastructures...)</p>
<p>Captage d'eau potable</p>	<p>Présence de périmètres de protection de captages d'eau potable, servitudes pour l'urbanisme : Aqueduc de Gorze.</p>	<p>Conservation des zones incluses dans les périmètres de protection de captages pour limiter le risque de pollution : usage des sols, conservation de zones tampons.</p> <p>Encourager l'infiltration pour le recharge des nappes phréatiques (conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à l'infiltration de l'eau pluviale sur site par exemple).</p>



<p>Assainissement et eaux pluviales</p>	<p>La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole. Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe.</p> <p>La commune dispose de réseaux séparatifs pour les eaux pluviales. Les milieux récepteurs sont la Moselle et ses annexes, le ruisseau du Fossé de la Fontaine.</p> <p>La présence d'un risque inondation et le relief de côte fait de la gestion des eaux pluviales un enjeu majeur.</p>	<p>Limitation de l'imperméabilisation des sols</p> <p>Encouragement de la rétention et de l'infiltration (si possible) sur sites des eaux pluviales</p> <p>Mise en place d'ouvrage de rétention/stockage avec rejet à débit limité (si infiltration impossible)</p> <p>Favoriser l'évaporation des eaux par la végétalisation des toitures et des ouvrages</p>
<p>Énergie, Qualité de l'air et gaz à effet de serre</p>	<p>Présence de polluants atmosphériques et de GES, principalement liés aux secteurs du transport routier et du résidentiel sur la commune</p> <p>Les émissions de particules et d'oxyde d'azote diminuent depuis 2002 (-60% pour les PM10 et -43% pour les NOx)</p> <p>Les émissions de GES, responsables en partie du réchauffement climatique, diminuent (27%) depuis 2002 mais restent importantes. Elles sont principalement dues au transport routier et au résidentiel (chauffage).</p> <p>La consommation d'énergie dans le résidentiel est principalement axé sur le gaz naturel et l'électricité et très peu sur les énergies renouvelables (bois énergie et autres)</p> <p>Les principaux secteurs consommateurs d'énergie, et émetteurs de polluants et de GES, sont le transport routier et le résidentiel.</p>	<p>Densification pour réduire les besoins en déplacement, notamment aux abords des transports collectifs</p> <p>Amélioration des conditions d'utilisation des transports en commun et développement de l'intermodalité</p> <p>Amélioration des conditions de déplacement en modes actifs : développement du réseau cyclable et des emplacements de stationnement vélo, amélioration des cheminements piéton et développement lors d'opération d'aménagement</p> <p>Amélioration des performances énergétiques des bâtiments et développement des énergies renouvelables (notamment micro-éolien, solaire et bois énergie avec des installations performantes)</p> <p>Consommation économe de l'espace et préservation des espaces naturels, puits de carbone</p> <p>Préservation et développement des espaces verts en milieu urbain pour l'adaptation aux changements climatiques</p> <p>Ne pas augmenter la population aux abords des voies importantes de transport routier, notamment les établissements sensibles</p>
<p>Zones exposées au bruit et zones calmes</p>	<p>Des nuisances sonores existent au niveau de la voie ferrée, de l'autoroute A31 et de la route départementale (RD157A). Les zones à enjeux le long de la voie ferrée et de la RD603 justifient la mise en place d'actions.</p> <p>Les milieux naturels permettent de bénéficier de zones calmes sur les coteaux ou le long des berges de la Moselle.</p>	<p>Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.</p> <p>Prendre en compte les nuisances sonores dans les futurs aménagements.</p> <p>Ne pas augmenter la population soumise aux nuisances sonores</p> <p>Préserver les zones calmes sur les coteaux et le long de la Moselle.</p>
<p>Risques</p>	<p>La commune est concernée par des risques liés aux inondations. L'île Saint-Symphorien et une partie de la rive gauche sont concernés.</p> <p>La commune est concernée par un risque mouvements de terrain (coteaux). Un PPR existe pour ces deux risques (concernant 87% du territoire).</p> <p>La présence de la digue du Canal de Jouy induit un risque lié à une rupture ou défaillance de la digue.</p> <p>Une cavité souterraine est présente sur le territoire (rue des coteaux)</p> <p>Un aléa retrait gonflement des argiles moyen existe sur le bas des coteaux et la zone urbanisée.</p>	<p>Urbanisation soumise au PPR inondation et mouvements de terrain</p> <p>Limitation du risque d'inondation en ne créant pas de nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux en cas de crue, et en favorisant l'infiltration des eaux (limitation de l'imperméabilisation des sols, végétalisation des espaces urbanisés et le long de berges, préservation des espaces naturels en zone inondable).</p> <p>Préservation des prairies situées en zone inondable</p> <p>Préservation de la zone de mobilité des cours d'eau</p> <p>Maintenir la végétation en place, en particulier sur le bas des coteaux pour réduire les mouvements de terrain (glissement de terrain et mouvements liés aux argiles)</p> <p>Dans les secteurs soumis au retrait-gonflement des argiles, assurer une gestion adaptée des eaux pluviales (éviter l'infiltration au besoin et privilégier la rétention avant rejet)</p>
<p>Sols pollués</p>	<p>Existence de plusieurs sites potentiellement pollués (données issues de la base de données BASIAS).</p>	<p>Prise de précautions dans les zones potentiellement polluées en cas de projets (études, dépollution...).</p>



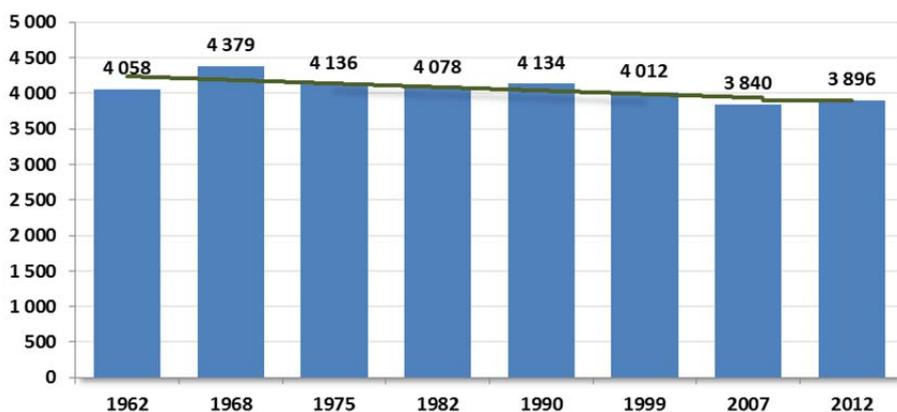
II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

1.1 La démographie

A. L'évolution de la population

Le graphique, ci-dessous, montre que la population de **Longeville-lès-Metz** est en très faible déclin global entre les recensements 1962 et 2012 réalisés par l'INSEE. Sur cette période d'une cinquantaine d'année, la commune a **perdu 4 à 10% de sa population**.

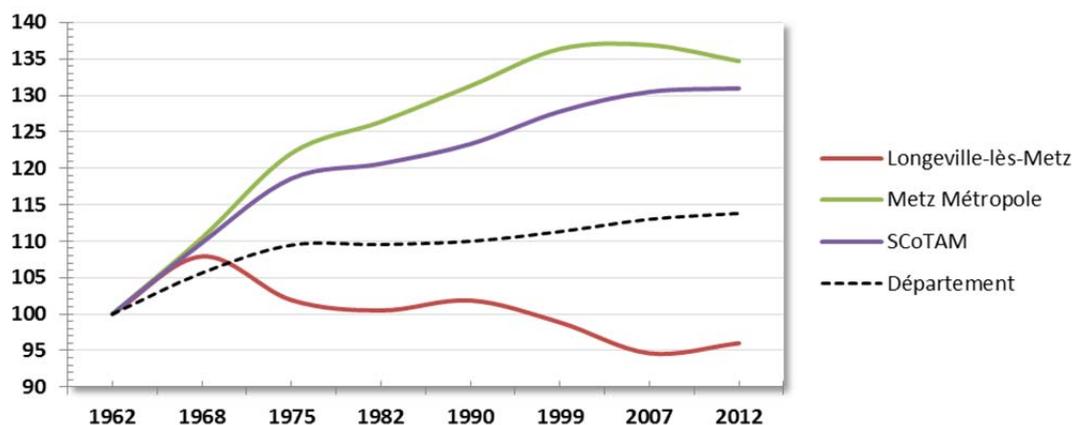


Évolution de la population communale depuis 1962, Sources INSEE

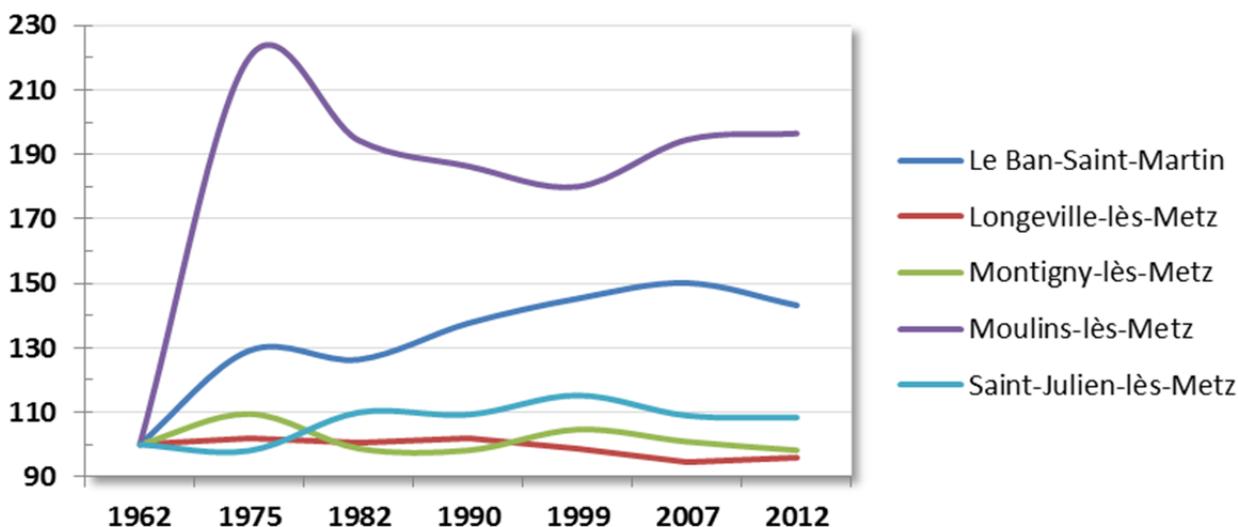
L'évolution démographique de la commune de **Longeville-lès-Metz** depuis 1962 comporte **trois périodes de hausses légères mais significatives** :

- **1960-70** : avec la construction de multiples opérations (collectives ou individuelles) le long du boulevard Saint Symphorien ;
- **1990** : avec l'extension des lotissements au nord de l'île Saint Symphorien ;
- **2010** : avec quelques opérations d'immeubles collectifs, en renouvellement urbain ou en densification.

Un foncier plus couteux à Longeville que dans des communes éloignées de Metz explique en partie la baisse de population. Par ailleurs, les élus de l'époque ont largement freiné les extensions urbaines, en particulier vers les coteaux, préservant ces espaces, au contraire des communes voisines du Ban-Saint-Martin ou de Scy-Chzelles.



Évolution comparée de la population depuis 1962 (base 100 en 1962) - Données INSEE



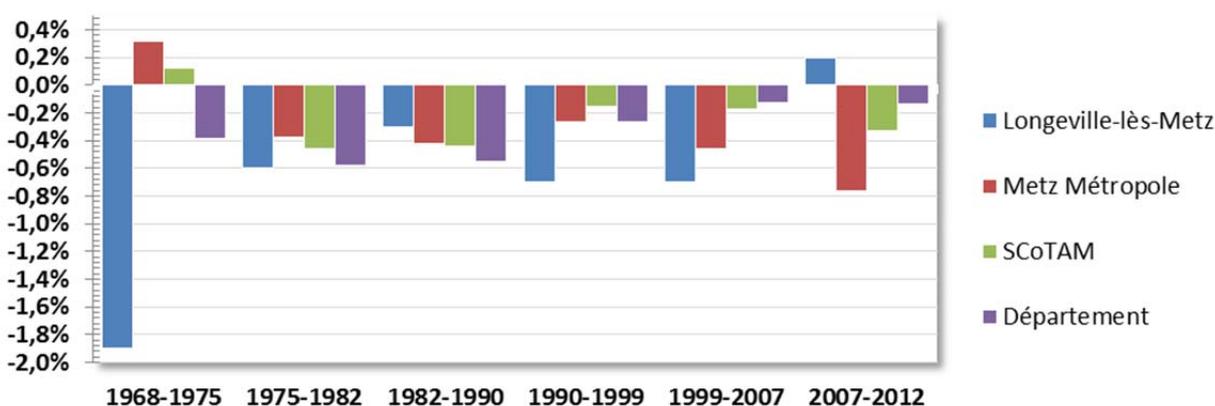
Évolution comparée de la population sur les communes de la frange Ouest de l'agglomération (base 100 en 1962) - Données INSEE

Toujours aux alentours de 4000 habitants, la commune connaît une population stable. **Malgré une situation communale attractive et dynamique, son taux de croissance sur les cinq dernières décennies témoigne finalement d'une perte de vitesse par rapport au territoire, mais aussi par rapport aux communes de même taille.** À proximité immédiate de Metz, Longeville-lès-Metz subit les contraintes naturelles des inondations et des mouvements de terrain, qui gèlent la constructibilité de bon nombre de sites.

Par ailleurs, la comparaison avec le territoire permet de relativiser le déclin démographique des dernières années pour la situation communale : Longeville-lès-Metz a su garder son poids de population (même en légère hausse entre 2007 et 2012, alors que le département et le SCoTAM connaissent un ralentissement de leur croissance démographique et que la tendance intercommunale est à la baisse sur la même période. L'effet des dernières opérations (principalement collectives) peut ainsi être observé sur les courbes de population.

B. Les facteurs de l'évolution démographique

Le **solde migratoire** correspond à la **différence** entre le nombre de personnes **qui sont entrées sur le territoire** et le nombre de personnes **qui en sont sorties au cours d'une période**.



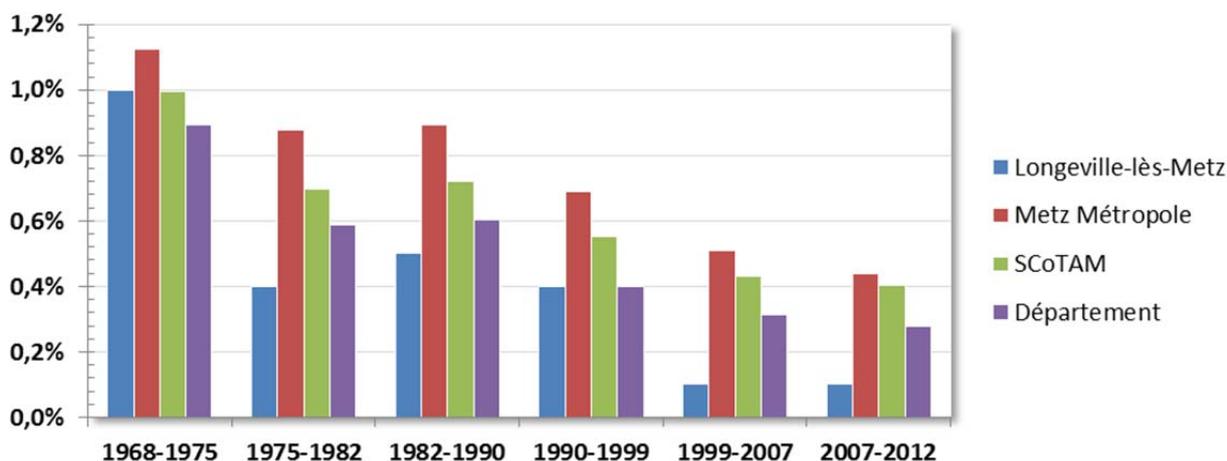
Évolution comparée du solde migratoire depuis 1968, Données INSEE

Entre 1968 et 1975, on observe le départ de l'armée qui occupait les casernes Roques avec le 2e régiment du génie.



Sur la globalité des données recensées entre 1968 et 2012, les taux sont négatifs, car **les nouveaux habitants accueillis ne compensent pas le départ des anciens**. Cela signifie que les personnes qui viennent s'installer sur le territoire sont moins nombreuses que celles qui le quittent. En comparaison avec le territoire, les années 2007-2012 marquent un regain d'attractivité, propre à la commune.

Le **solde naturel** correspond à la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès** enregistrés au cours d'une période. Un solde naturel positif renseigne sur la présence ou non d'une population jeune en âge d'avoir des enfants sur le territoire.



Évolution comparée du solde naturel depuis 1968, Données INSEE

Sur tous les territoires de comparaison, le solde naturel est fortement positif depuis 1968. Cela signifie que la croissance démographique de Metz-Métropole, du SCOTAM et du Département est uniquement portée par des naissances nettement plus nombreuses que les décès. En effet, le solde migratoire déficitaire provoque une baisse de population, qui est plus que comblée par le solde naturel, puisque ces territoires ont gagné des habitants depuis 1968.

Concernant Longeville-lès-Metz, si une décroissance est amorcée depuis 1982, le solde naturel demeure inférieur à celui des territoires de comparaison. **Les naissances continuent de compenser les décès, mais ce de manière très faible durant la période 1999 - 2012.**

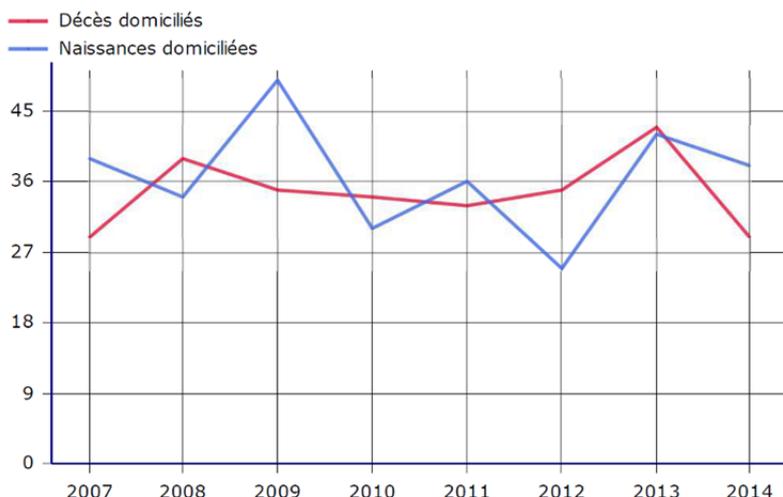
La baisse du solde naturel évoque la problématique du renouvellement de la population, pouvant être qualifié de faible pour Longeville-lès-Metz.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007	2007 à 2012
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,8	-0,2	+0,2	-0,3	-0,5	+0,3
due au solde naturel en %	+1,0	+0,4	+0,5	+0,4	+0,1	+0,1
due au solde apparent des entrées sorties en %	-1,9	-0,6	-0,3	-0,7	-0,7	+0,2
Taux de natalité (‰)	19,3	13,5	14,0	12,8	10,4	9,7
Taux de mortalité (‰)	8,9	9,4	8,9	8,7	9,3	8,8

Facteurs d'évolution de la population à Longeville-lès-Metz

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2007 et RP2012 exploitations principales - État civil.

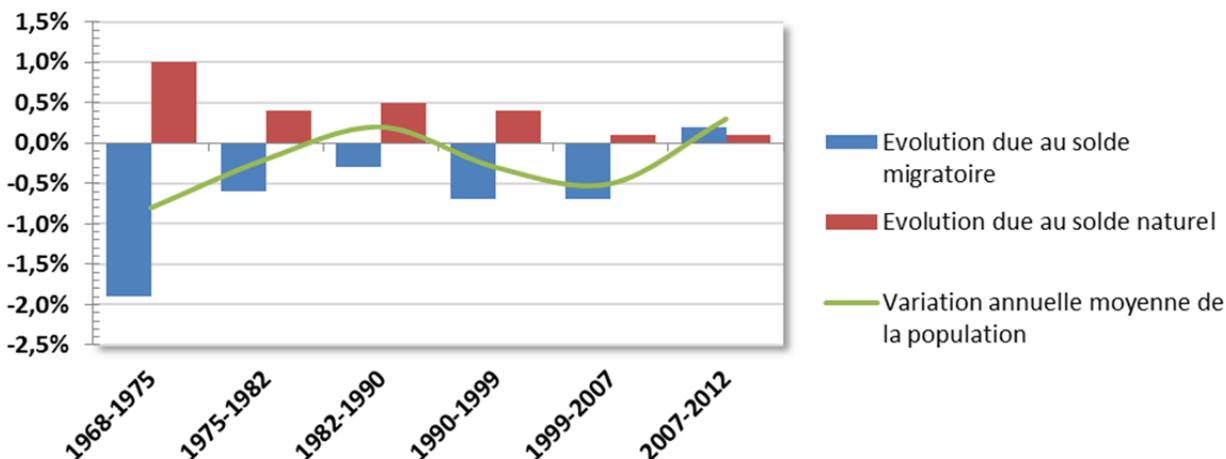
Depuis 2007, **le nombre de décès est quasi équivalent aux nombre de naissances, pour un taux annuel moyen de 37 enfants à Longeville-lès-Metz**. Cette dynamique démographique montre qu'il existe **de jeunes couples en âge d'avoir des enfants** sur le ban communal.



Naissances et décès domiciliés à Longeville-lès-Metz

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Cependant, si le solde naturel est resté positif entre 1968 et 2007, il n'a pas suffi à compenser le solde migratoire. C'est seulement de 2007 à aujourd'hui que le solde migratoire devient positif (la commune accueille plus de population qu'elle n'en perd).

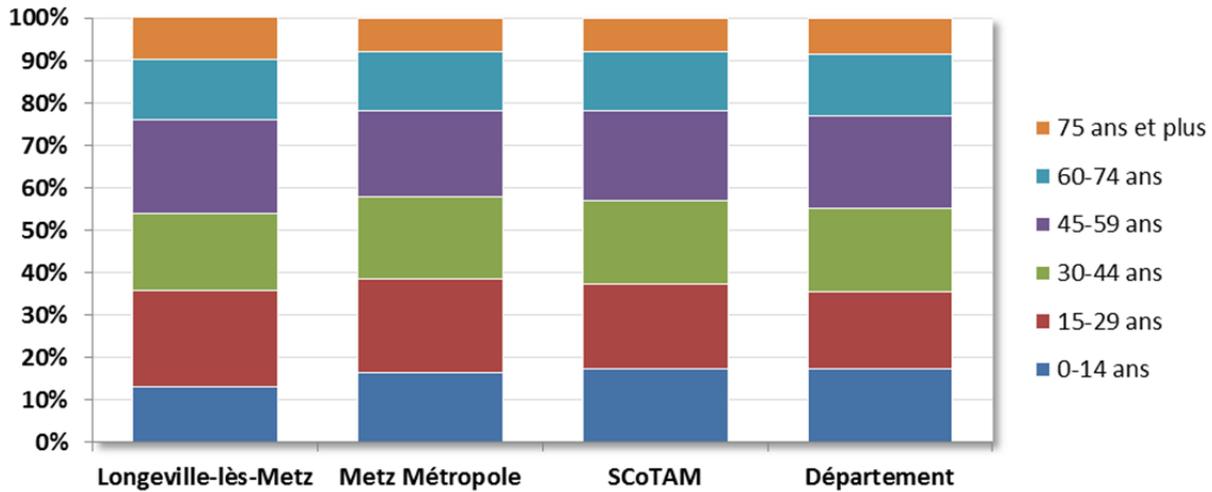


Part des soldes naturels et migratoires dans l'évolution de la population entre 1968 et 2012 - Données INSEE

Notons que le seuil de **renouvellement des générations**, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif, est au minimum de 2,05 enfants par femme. Ce seuil tient compte de la mortalité entre la naissance et l'âge de procréation. **En France, ce taux est de 2,01 enfants par femme en 2014.**

C. La structure de population

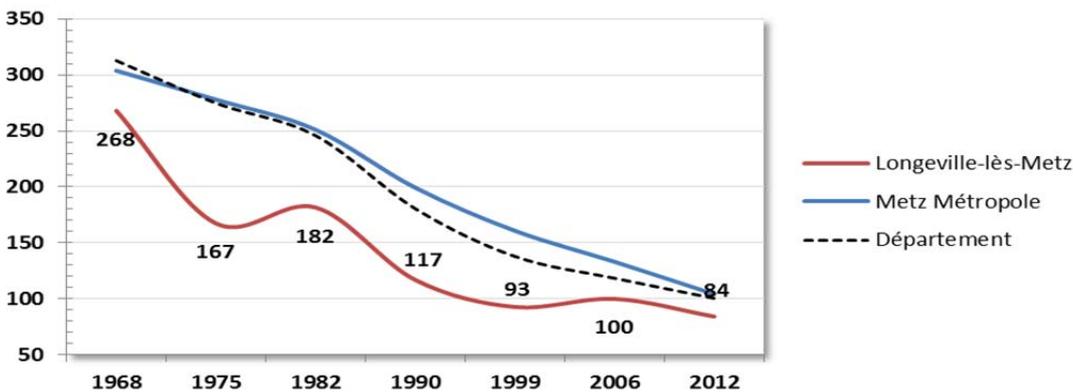
La **structure de population Longeville-lès-Metz** est **très proche de celles des territoires de comparaison** pour toutes les tranches d'âges. Une différence notable est constatée pour la part des moins de 14 ans plus faible et la part totale des plus de 45 ans plus forte, que sur le territoire de comparaison. Ce constat témoigne d'une population communale relativement plus vieille par rapport à celle du territoire.



Répartition comparée de la population par tranches d'âges en 2012 - Données INSEE

La **représentation des 15 à 29 ans** est proche de celle des autres territoires. Il s'agit d'une des tranches d'âges qui contribue au renouvellement de la population avec celle des 30 à 44 ans.

L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus. **L'indice de jeunesse** sur le graphique, ci-dessous, renforce ce constat.



Évolution comparée de la population depuis 1962 (base 100 en 1962) - Données INSEE

Ici, l'indicateur est inférieur aux moyennes intercommunales et départementales jusqu'à aujourd'hui.



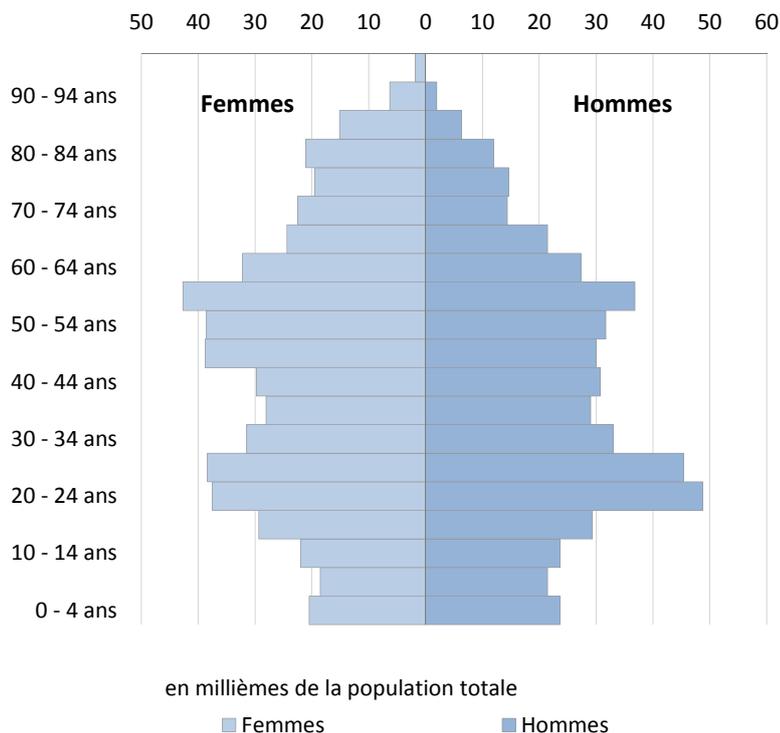
	2012	%	2007	%
Ensemble	3 896	100,0	3 840	100,0
0 à 14 ans	506	13,0	508	13,2
15 à 29 ans	891	22,9	895	23,3
30 à 44 ans	709	18,2	755	19,7
45 à 59 ans	852	21,9	819	21,3
60 à 74 ans	554	14,2	469	12,2
75 ans ou plus	384	9,9	394	10,3

Population par grandes tranches d'âges à Longeville-lès-Metz

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.



Les évolutions de la structure de la population par tranches d'âges entre 2007 et 2012 montrent un vieillissement des habitants de Longeville-lès-Metz avec légèrement moins de personnes dans la tranche 0-44 ans et plus de personnes dans la tranche 45 ans et plus.



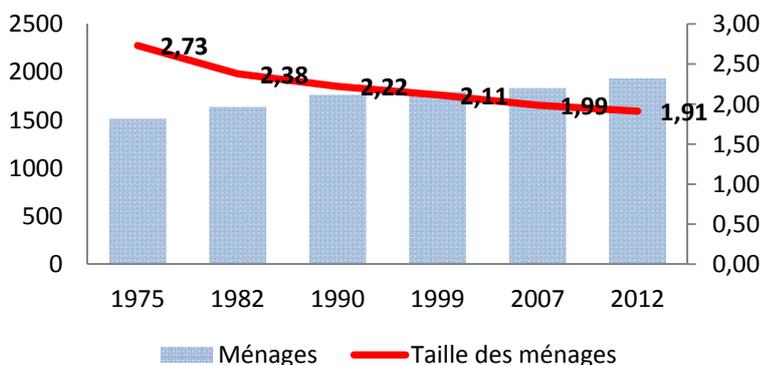
Pyramide des âges à Longeville-lès-Metz en 2012, sources : INSEE

La pyramide des âges montre par ailleurs un creux de population dans la partie des 30-50 ans.

Le vieillissement de la population reste faible comparé aux territoires voisins. Les logements collectifs des dernières années ont su apporter une forme de logement propice aux jeunes couples. Néanmoins, les primo-accédants, jeunes familles cherchant un logement adapté à leurs besoins, ne sont pas une population privilégiée à Longeville-lès-Metz. Le parcours de logements reste à être élargi et adapté à toutes les tranches d'âge, pour éviter un vieillissement inévitable de la population qui s'amplifie globalement dans le territoire.

D. Le nombre et la composition des ménages

Un ménage, au sens du recensement, désigne **l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale**, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué **d'une seule personne**. Il y a **égalité** entre le **nombre de ménages** et le nombre de **résidences principales**. (Définition INSEE).



Évolution du nombre et de la taille des ménages communaux, sources ; INSEE



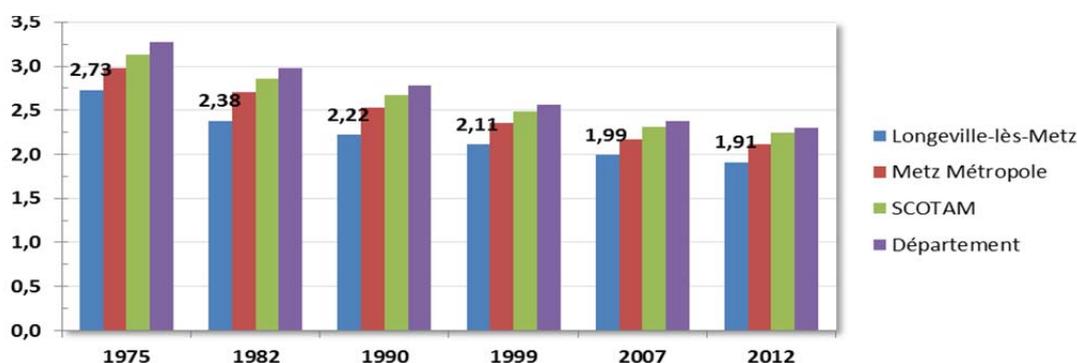
Depuis 1975, la taille des ménages ne cesse de diminuer, alors que leur nombre augmente. Cela veut dire qu'un logement accueille moins de population que par le passé.

En 2012, la population se regroupe dans 1935 résidences principales, pour 1.91 personnes par logements en moyenne.

Il est ici perceptible que la diminution du nombre de nouveaux ménages a contribué à la baisse générale de la population. Malgré 400 nouveaux ménages entre 1975 et 2012, la commune a quand même perdu 400 habitants au total.

L'arrivée de ces ménages n'a pas été suffisante pour permettre une croissance démographique sur le long terme. Cela signifie que les nouveaux ménages n'ont pas été assez nombreux pour combler la perte de population due au phénomène de desserrement des ménages.

Depuis 2007, la population augmente légèrement, mais les courbes s'arrêtent en 2012 et n'indique donc pas si cette tendance se poursuit jusqu'à aujourd'hui.



Evolution comparée de la taille des ménages depuis 1975, Sources INSEE

Le graphique, ci-dessus, met en évidence une constante **diminution de la taille moyenne des ménages**. Cela veut dire qu'un logement accueille moins de population que par le passé. A Longeville-lès-Metz, la taille moyenne des ménages était de **2.73 personnes par ménage** en 1975 contre **1.91 personnes par ménage** en 2012. À cette date, Metz-Métropole possède une moyenne basse de 2,24 personnes par ménage.

La baisse globale de la taille des ménages qui s'observe à toutes les échelles est le résultat du **desserrement des ménages**. Ce phénomène traduit des changements de mode de vie qui sont observés sur l'ensemble du territoire national.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- la décohabitation des jeunes qui quittent de plus en plus tôt le foyer parental pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ces mêmes jeunes qui ont des enfants de plus en plus tard ;
- l'éclatement des ménages créant des familles monoparentales ;
- le vieillissement de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une seule personne.

L'INSEE prévoit que le nombre de ménages du SCOTAM devrait continuer à augmenter, pour atteindre **170 000 en 2020 et 177 000 en 2030, contre 157 000 en 2008**. Les ménages seraient donc plus nombreux, mais également plus petits. Cette situation ne fait que prolonger les courbes observées depuis plus de quarante ans. Même si le rythme de la décohabitation devrait se réduire. Il est prévu que **les ménages du SCOTAM compteront en moyenne 2,2 personnes en 2020, puis 2,1 personnes en 2030**.

Pour Longeville-lès-Metz, qui comporte déjà moins de 2 habitants par ménage, la tendance ne peut être freinée qu'avec l'apport de logements plus grands. En effet, le nombre de personnes par logement est en corrélation



directe avec l'offre de logement proposée. Par ailleurs, un marché immobilier cher n'est pas propice à l'installation de famille avec enfants.

1.2 Le parc de logements

A. La typologie des logements

Un logement est défini du point de vue de son utilisation. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...);
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en quatre catégories : résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'INSEE : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

	2012	%	2007	%
Ensemble	2 168	100,0	1 987	100,0
<i>Résidences principales</i>	1 935	89,3	1 833	92,2
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	34	1,6	18	0,9
<i>Logements vacants</i>	199	9,2	137	6,9
<i>Maisons</i>	517	23,9	524	26,4
<i>Appartements</i>	1 645	75,9	1 457	73,3

Catégories et types de logements à Longeville-lès-Metz

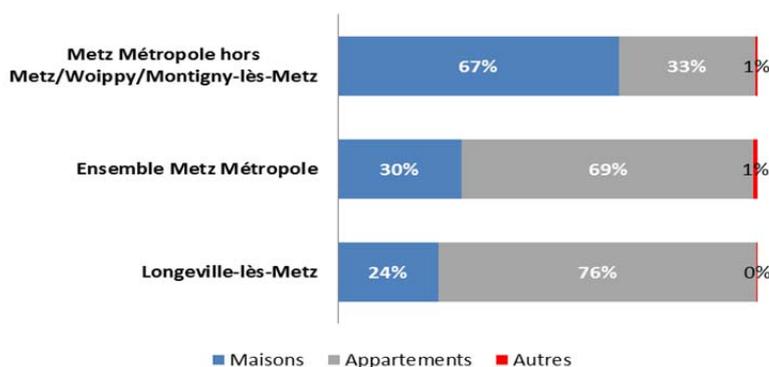
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

En 2012, le parc immobilier de Longeville-lès-Metz se compose de 517 maisons individuelles et de 1 645 appartements. Cela signifie que le produit appartement, fréquemment recherché par les personnes habitants seules ou à deux, représente plus les ¾ de l'offre sur le ban communal (76%).

De manière générale, pour attirer de nouvelles populations, un travail pourrait être effectué sur la typologie de logements. En effet, le locatif est un excellent moyen d'attirer de jeunes ménages et les maisons individuelles sont plus propices aux familles. En outre, d'autres formes de logements peuvent permettre le maintien d'une population âgée dans la commune grâce à une offre adaptée. Ce type d'offres pour les personnes âgées peut libérer des logements plus vastes, généralement recherchés par les familles et ainsi favoriser le parcours résidentiel.

Types de logements à Longeville-lès-Metz en 2012, source INSEE

Entre 2007 et 2012, ce sont 188 appartements qui ont été créés à Longeville-lès-Metz. Cela correspond à une augmentation de 13% de ce type de produit en 5 années. Sur la même période, le nombre de maisons a légèrement diminué avec la disparition de 7 unités (surement redécoupées pour créer plusieurs appartements). La forte progression du nombre d'appartements à Longeville-lès-



Metz démontre d'une part que ce type de produit est bien développé par les promoteurs et d'autre part qu'il répond aux besoins d'une catégorie importante de la population.

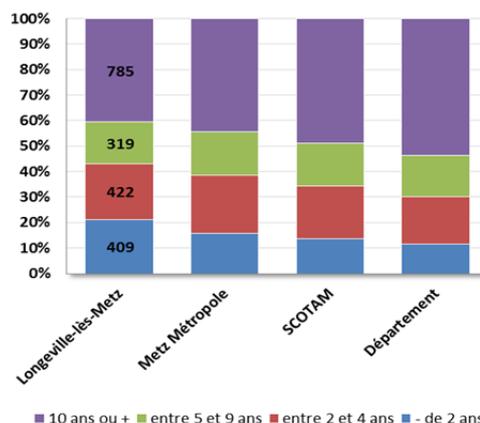


B. L'ancienneté d'emménagement

L'ancienneté est calculée à partir de l'année d'emménagement dans le logement. Pour les individus enquêtés en 2012 ayant déclaré avoir emménagé en 2012, l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2009, l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement **ne sont pas arrivés en même temps**, la date d'emménagement correspond à celle du premier arrivé.

Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale en 2012, source INSEE

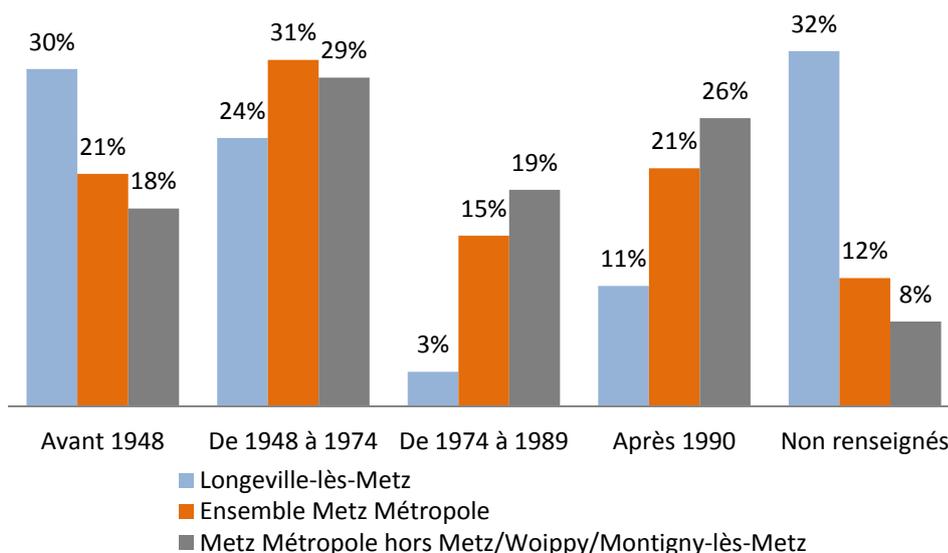
	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages	Nombre moyen de pièces par	
				logement	personne
Ensemble	1 935	100,0	3 699	3,8	2,0
Depuis moins de 2 ans	409	21,1	727	3,0	1,7
De 2 à 4 ans	422	21,8	825	3,3	1,7
De 5 à 9 ans	319	16,5	670	3,5	1,7
10 ans ou plus	785	40,6	1 477	4,6	2,4



Près de **40% de la population est installée** depuis plus de 10 ans dans son logement actuel. Cette proportion est légèrement plus importante que sur les territoires de comparaison. Cela signifie qu'il existe une population qui vieillit sur la commune comme l'a démontré précédemment **l'augmentation du nombre de plus de 60 ans durant ces dernières années**.

Environ **21% des ménages** sont installés depuis moins de deux ans et environ **43% de la population est installée depuis moins de 5 ans**. Ces chiffres sont supérieurs à ceux des territoires de comparaison (déjà considéré comme accueillant une population globalement très mobile).

C. L'ancienneté du parc immobilier



Période de construction du parc de logements à Longeville-lès-Metz, sources : INSEE

En France, la première réglementation thermique date de 1974. À l'échelle nationale, ce sont 8 millions de maisons et un peu moins de 8 millions d'appartements qui ont été construits avant cette date. **A Longeville-lès-Metz, 54% du**

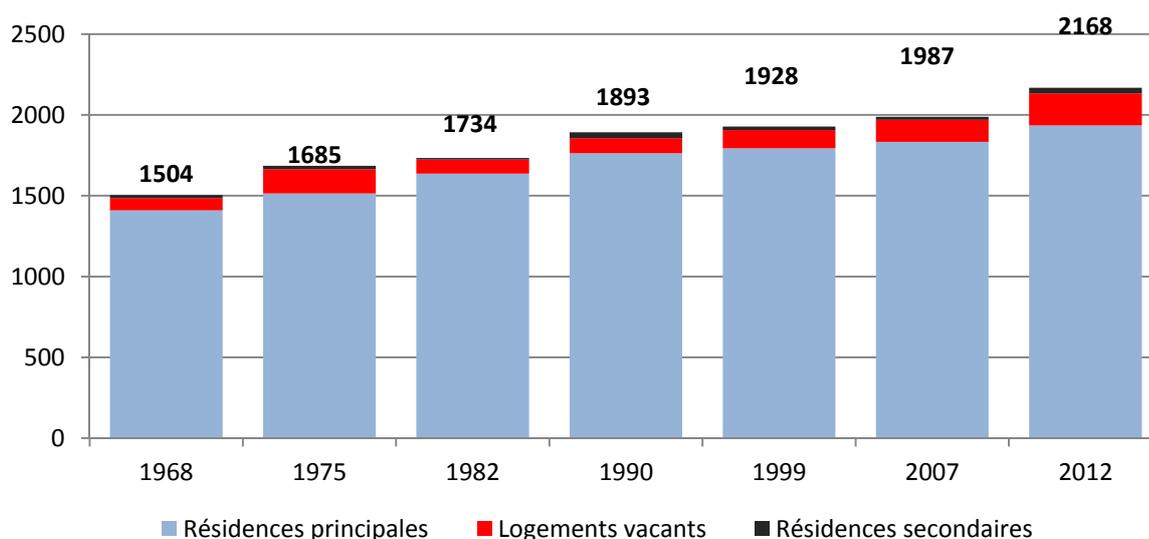


parc immobilier date d'avant 1974. Il s'agit de logements susceptibles de bénéficier d'une mise aux normes et de travaux d'économies d'énergies.

Des travaux définis dans le cadre d'une étude thermique peuvent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'un logement en bénéficiant d'aides spécifiques.

D. Le statut d'occupation des logements

Le parc de logements communal est dominé par les résidences principales (90%). Ce nombre important de résidences principales est une caractéristique de communes urbaines et périurbaines. Il existe 34 résidences secondaires ou occasionnelles à Longeville-lès-Metz en 2012. Le territoire communal n'est pas un lieu d'intérêt pour le tourisme.



Evolution du parc de logements par catégories à Longeville-lès-Metz, sources : INSEE

Le taux de vacance des logements (9.2%) est assez élevé. Il est similaire à ceux des autres territoires (7 à 8% pour le département de la Moselle). Un taux de vacance de l'ordre de 5% à 6% des logements est qualifié de « normal » dans la mesure, où il permet le parcours résidentiel. **Le taux de 13% de logements vacants sur le territoire de Metz-Métropole (8.6% en 2008 selon l'INSEE) est particulièrement élevé,** notamment parce que le parc locatif facilite le parcours résidentiel. Cela signifie tout de même qu'il existe des biens à « réoccuper ».

Notons que ce nombre de logements vacants est en hausse depuis 2007, marquant un phénomène à étudier (plus 62 logements vacants déclarés en 2012 selon l'INSEE).

La base de données **FILOCOM 2015** indique qu'il existe à Longeville-lès-Metz, 2168 logements dont 321 logements vacants. Il s'agit de **14.8% du nombre de logements total**. Cette source de données basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- **La vacance conjoncturelle :** 242 logements à Longeville-lès-Metz, soit 11.1% du parc contre 9.5% dans Metz-Métropole en 2015 (et 7,8% en 2013). Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier, de moins de 2 ans. (186 de moins d'1 an et 56 entre 1 et 2 ans)
- **La vacance structurelle :** 79 logements à Longeville-lès-Metz, soit 3.6 % du parc égal aux 3.6% dans Metz-Métropole en 2015 (et 3.3% en 2013). Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins (vacance des logements depuis 2 ans ou plus).

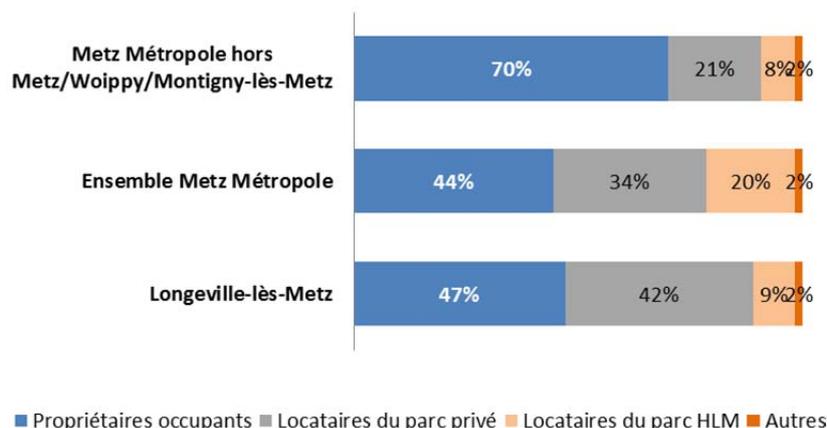
Après vérification avec le « ressenti » des services communaux à ce sujet, ce chiffre paraît disproportionné et relève plus de logements en travaux, libres entre deux locations, des résidences étudiantes à fort turn-over ou de logements inadapés à la remise sur le marché.



Le graphique, ci-dessous, montre que la **part des propriétaires est un peu plus représentée** sur le territoire communal par rapport au territoire de Metz métropole.

Ces chiffres indiquent également qu'il y a une forte prédominance de locataires (42 %), part supérieure à celles de tous les territoires de comparaison.

Les quelques personnes **logées gratuitement** sont des « **ayants droits** ».

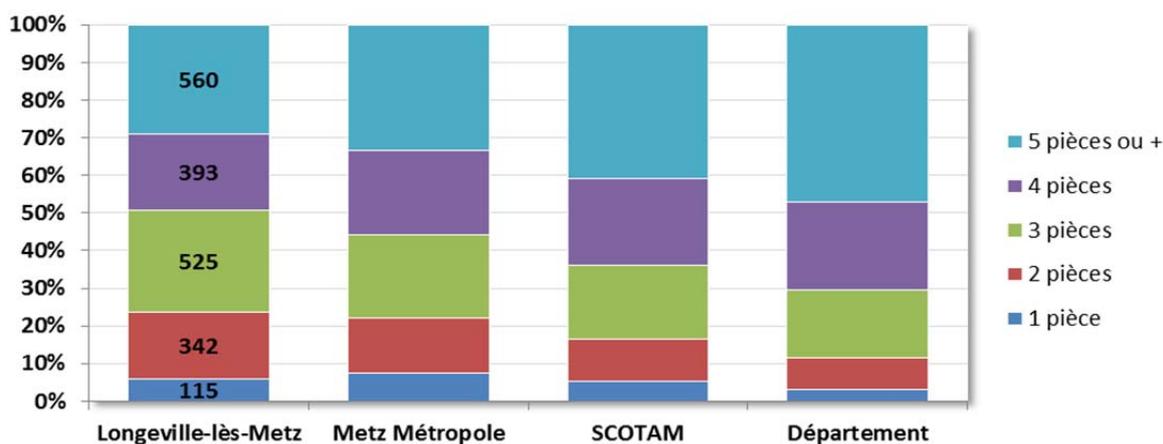


Statut d'occupation des résidences principales en 2012, sources : INSEE

E. La taille des logements

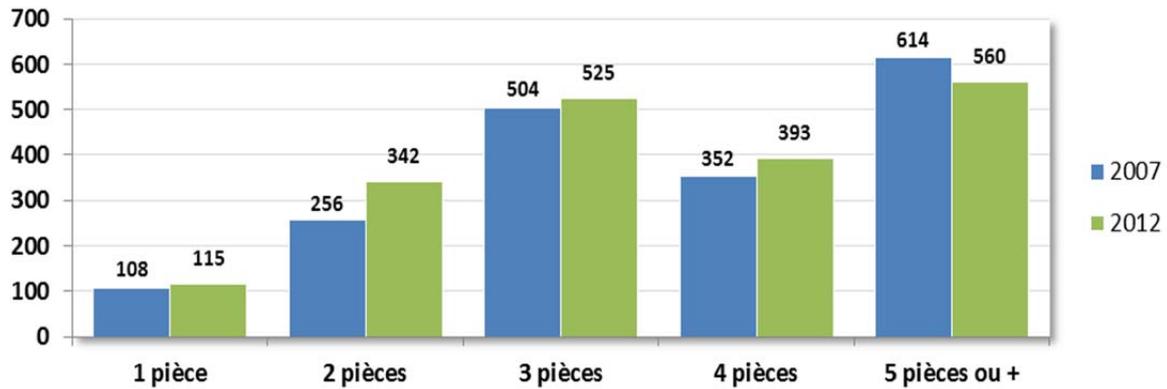
A Longeville-lès-Metz, les logements correspondent majoritairement à des appartements comprenant 4 pièces et plus (50%). Les petits logements (jusqu'à 3 pièces) représentent l'autre moitié du parc immobilier communal.

Une typologie de logements variée permet l'accueil d'une population large et mixte. Plus la typologie proposée sera adaptée aux besoins et plus le desserrement sera limité.



Taille comparée des résidences principales en 2012, sources INSEE

Le graphique, ci-dessus, montre bien que **la taille moyenne des logements de Longeville-lès-Metz est plutôt proche de celle de Metz-Métropole ou du SCOTAM.**



Évolution de la typologie des résidences principales de la commune de Longeville-lès-Metz, Données INSEE

Longeville-lès-Metz comporte 188 appartements supplémentaires en 2012 comparativement à 2007. En effet, les produits de T2 sont en forte hausse sur cette période. **Seules les logements de 5 pièces et + ont connu une baisse.** Cela signifie que les appartements récents comportent, en majorité, jusqu'à 4 pièces. Mais cette hausse reste très marginale et ne permet pas de suivre la tendance à l'explosion du nombre de ménage d'1 ou 2 personnes. **Cette évolution récente du parc de logements communal a partiellement résorbé le problème de diversité de l'offre résidentielle.**

EN BREF :

Entre 2007 et 2012, 181 nouveaux logements ont été construits au Ban-Saint-Martin. Cela représente un rythme de construction assez soutenu d'environ 36 logements par an. Ce rythme de construction est similaire à ceux des territoires de comparaison. Ce constat est à mettre en lien avec les possibilités d'extension limitées de la commune.

Ce sont surtout des logements collectifs qui ont été réalisés récemment, avec un taux supérieur à celui des territoires de comparaison (76% d'appartements). Malgré ça, la répartition entre locataire et propriétaire est sensiblement égale à celle du territoire de Metz Métropole avec 47% de propriétaires occupants à Longeville-lès-Metz.

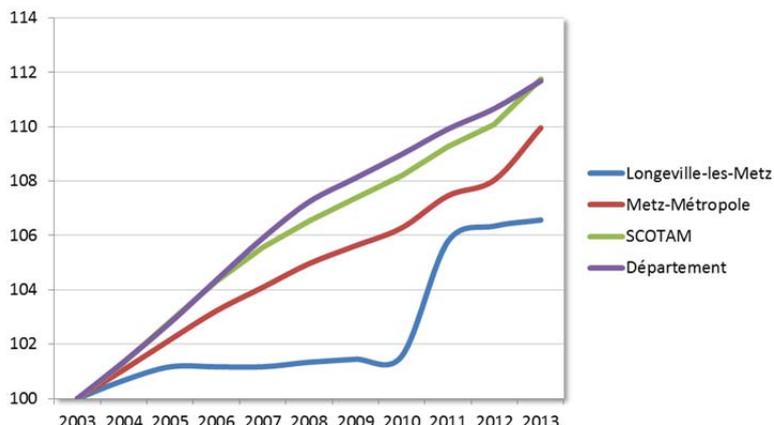


F. Le rythme de construction et typologies des nouveaux logements

Depuis 1999 :

Le nombre de logements a augmenté pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux, et plus denses. Ils sont construits pour satisfaire la demande des « ménages d'aujourd'hui », ou correspondent à des « produits immobiliers » encadrés et performants. Cette production répond en partie aux nouvelles demandes.

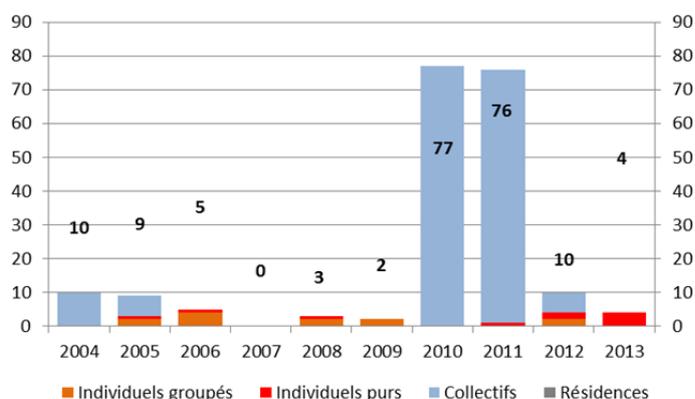
193 nouveaux logements ont été créés entre 1999 et 2013 (18 / an), alors que la commune a perdu 116 habitants sur cette période. Les courbes communales montrent un écart significatif par rapport aux tendances départementales.



Évolution comparée du nombre de logements entre 2003 et 2013 (base 100 en 1999)

Depuis 2003 :

Entre 2003 et 2012, 225 nouvelles constructions ont été réalisées à Longeville-lès-Metz. Il existe un rythme de construction soutenu d'environ 25 logements par an sur la commune.

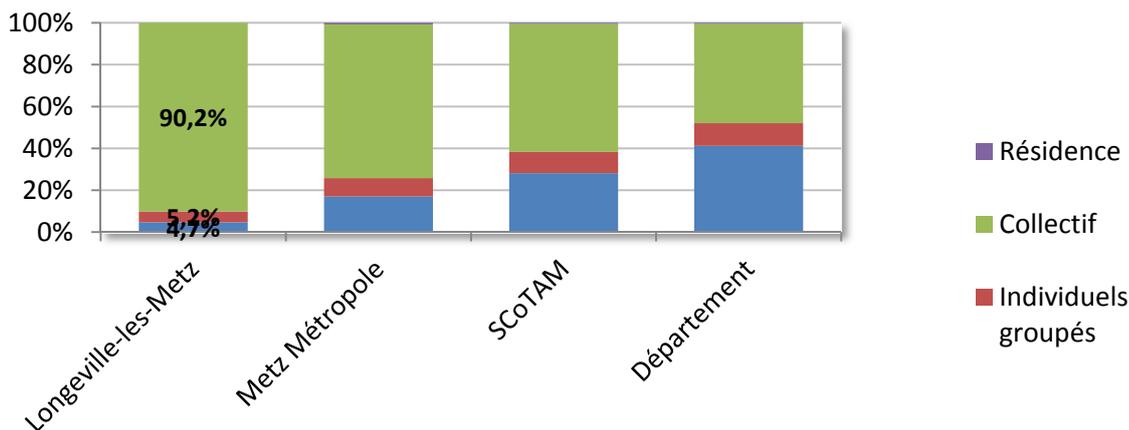


Évolution récente du parc de logements : constructions neuves (logements commencés) à Longeville-lès-Metz, sources : Sit@del2

La base de données SITADEL2, proposée par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, définit quatre types d'opérations à vocation de logement :

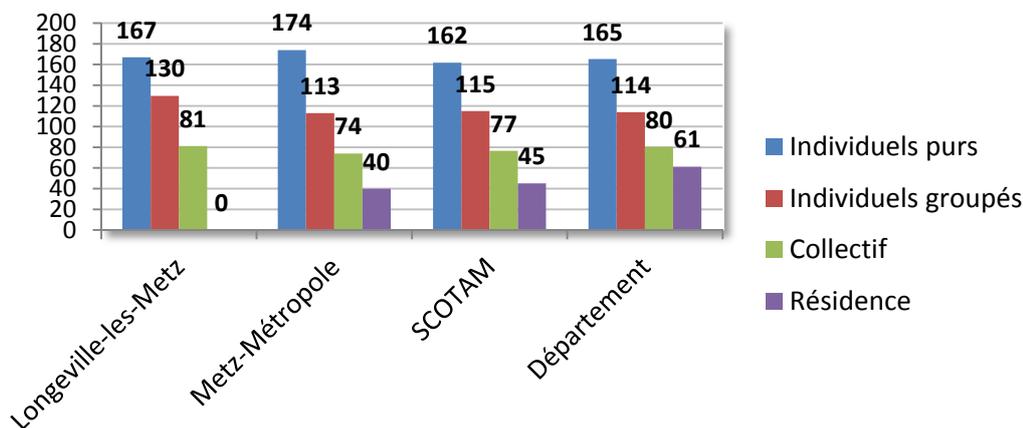
- **Logement individuel pur** : maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- **Logement individuel groupé** : maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- **Logement collectif** : le terme « collectif » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- **Logement en résidence** : Propose des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

Entre 2003 et 2012, une majorité de logements collectifs ont été créés à Longeville-lès-Metz, principalement déclaré pour les années 2010 et 2011. La production en nouveaux logements est quasi exclusivement centrée sur cet unique produit. Ce n'est pas le cas sur le territoire du territoire du SCOTAM, où le collectif représente 58,4% de la production en nouveaux logements.



Typologie des nouveaux logements entre 2003 et 2013

La production récente en logements à Longeville-lès-Metz ne permet pas à la commune de répondre aux attentes de tous les ménages, puisqu'elle est principalement centrée sur le logement collectif. Cela permet cependant d'absorber une partie de la demande pour ce type de bien dans le territoire de Metz-Métropole (favorisé avec la proximité immédiate de la ville de Metz).



Taille moyenne comparée des nouveaux logements par typologie entre 2003 et 2013

Entre 2003 et 2012, les nouveaux logements individuels purs à Longeville-lès-Metz possèdent une surface de plancher moyenne de l'ordre de 88 m² contre 174 m² dans Metz-Métropole et 162 m² sur le territoire du SCOTAM. Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département affichent une production de logements variée avec des biens réalisés en individuel groupé, en collectif et en résidence avec des surfaces moyennes de logements nettement inférieures à celles de l'individuel pur. Cette diversité dans les biens proposés est actuellement principalement axée sur le logement collectif à Longeville-lès-Metz.

EN BREF :

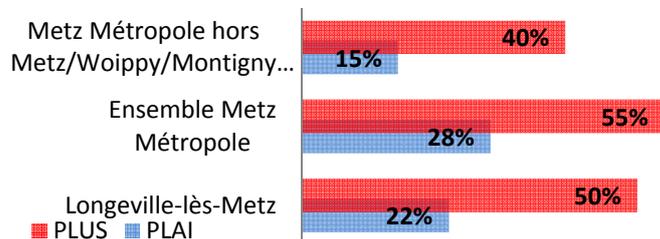
Entre 2003 et 2012, 225 nouveaux logements ont été construits à Longeville-lès-Metz. Cela représente un rythme de construction assez soutenu d'environ 25 logements par an. Ce rythme de construction est légèrement inférieur à ceux des territoires de comparaison et a connu un ralentissement à partir des années 1990. Ce constat est à mettre en lien avec les possibilités d'extension limitées de la commune.

Ce sont principalement des logements collectifs qui ont été réalisés à Longeville-lès-Metz entre 2004 et 2013, avec un taux largement supérieur à celui des territoires de comparaison. Les logements individuels purs neufs sont plutôt rares et affichent une surface équivalente à celle des autres territoires. La diversité de l'offre dans la construction neuve en pâtit.



G. Les logements sociaux

Selon FILOCOM 2013, ce sont 50% des ménages qui sont éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 22 % au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à Longeville-lès-Metz.



Population éligible au logement social - sources FILOCOM 2013



Exemples de programmes mixtes comprenant des rénovations et des constructions neuves destinées aux personnes à mobilité réduite et âgées ainsi qu'aux jeunes ménages comprenant des logements sociaux

À l'heure actuelle, le logement social de l'agglomération est fortement concentré à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, mais le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

De nombreuses raisons plaident pour le développement d'un locatif accessible à tous : le locatif social permet un renouvellement de la population plus rapide, ce qui facilite le maintien des équipements communaux.

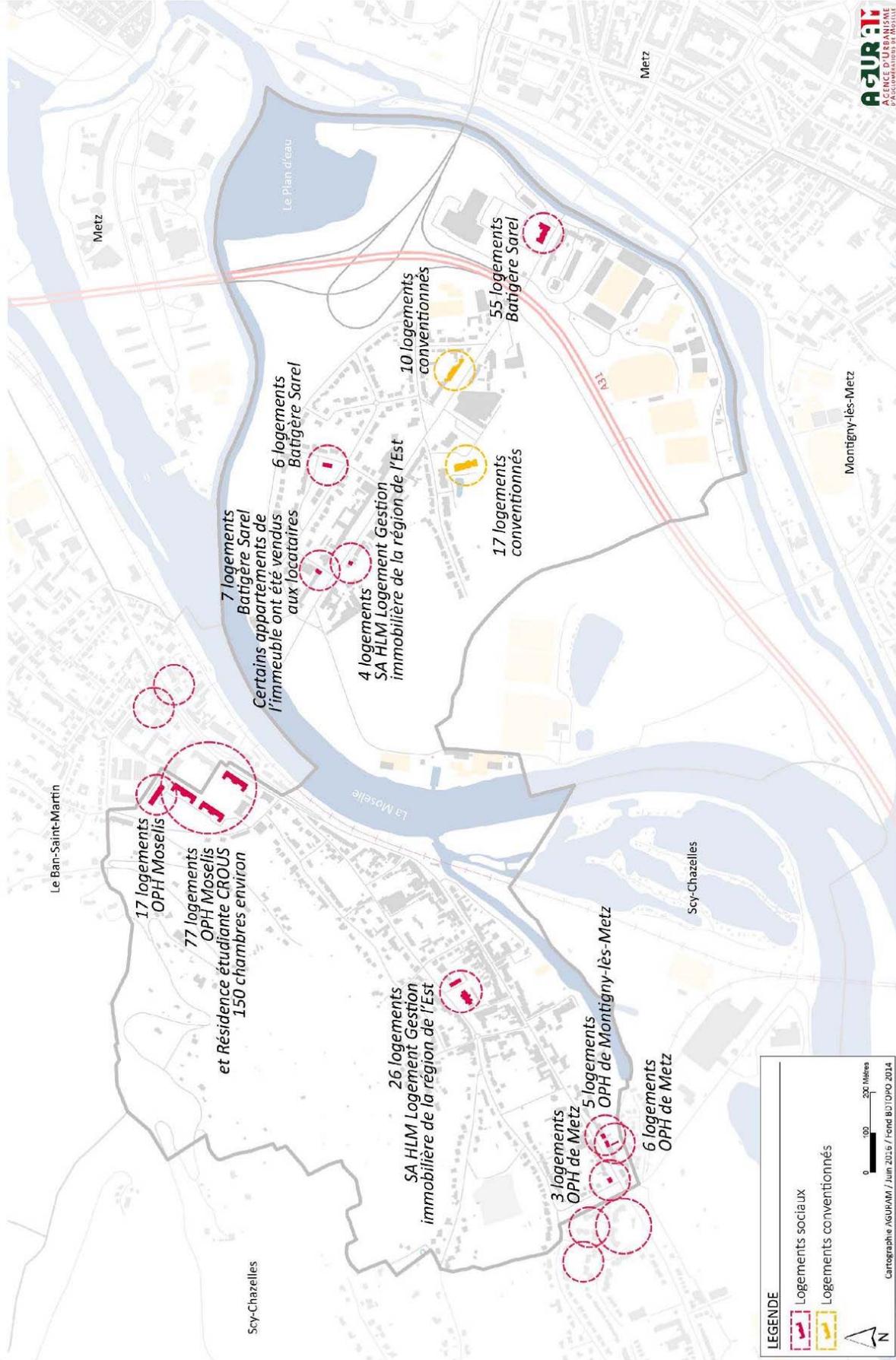
Le locatif apporte une réponse au vieillissement des populations des communes résidentielles. Le logement social est soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, est particulièrement adapté à de nombreuses familles, telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture, telles que le divorce ou la perte d'emploi.



Exemples de logements sociaux en R+4 sur la commune de Woippy au sein de l'agglomération Messine



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
SITUATION DES LOGEMENTS SOCIAUX ET DES PRINCIPAUX LOGEMENTS CONVENTIONNÉS





4 logements, 113 boulevard St Symphorien



6 logements, 77 rue du Gal de Gaulle



4 logements, 73 rue du Gal de Gaulle



6 logements, 5 rue de la Jeunesse

Le dernier inventaire « SRU » mentionne 12.62% de logements sociaux dans la commune au 01/01/2015.

Selon d'autres données, la part de **logements locatifs sociaux** (HLM) de Longeville-lès-Metz est de 9 % (RPLS 2014, numéro unique 2014, et source INSEE 2013). La commune **de Longeville-lès-Metz est soumise à l'article 55 de la loi SRU**. À ce titre, elle se doit de proposer au moins 20 % de logements relevant du parc locatif social, sur l'ensemble de son parc de résidences principales.

Ce taux n'est donc pas atteint, comme le confirme l'inventaire SRU.

La communauté d'agglomération de Metz Métropole n'étant pas en décroissance démographique de plus de 2% sur la période concernée, la commune de Longeville-lès-Metz n'est pas exemptée de ses obligations SRU.

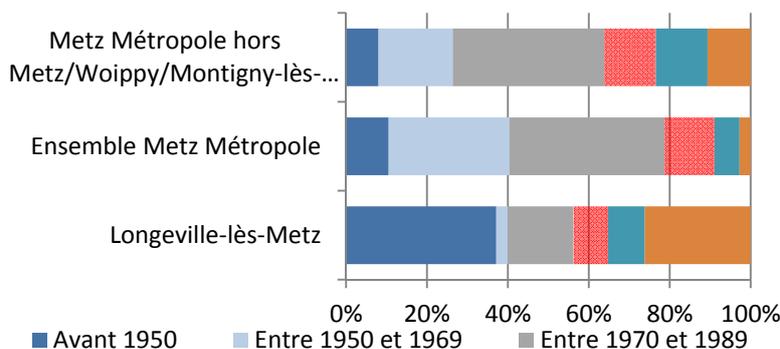
La commune de Longeville-lès-Metz est donc moyennement pourvue en logements sociaux.

Le fichier de « *l'Enquête sur le Parc Locatif Social* », réalisé par la DREAL Lorraine, **identifie environ 210 logements sociaux conventionnés, uniquement en collectif**. (206 logements ont été situés sur la carte, page précédente).

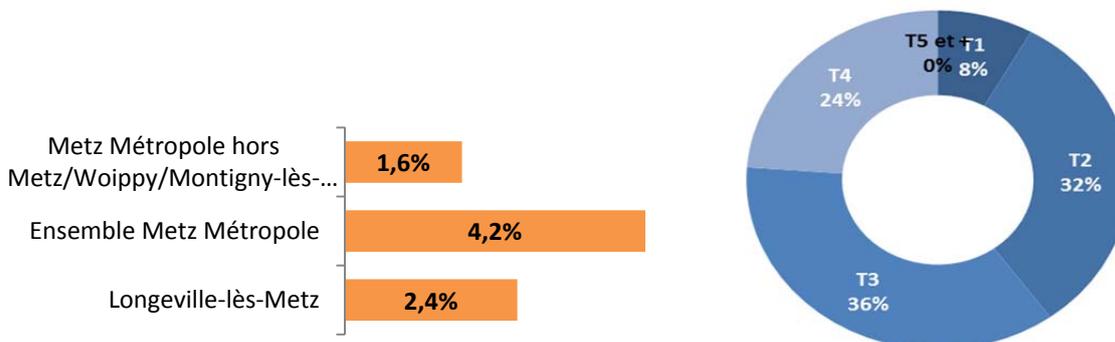
Notons que les quelques 150 chambres « universitaires » gérées par le CROUS, ne sont pas considérées parmi les logements sociaux.

A ces logements relevant du parc social public, s'ajoutent **les logements conventionnés du parc privé (conventionnement ANAH)**. Les loyers des logements conventionnés du parc privé sont proches de ceux applicables aux PLUS : 5,73 €/m² en 2011 (plafond de loyer PLUS : 5,27 € en 2011).

Longeville-lès-Metz ne respecte pas ce seuil de 20 % et doit produire d'avantage de logements sociaux. Dans cet objectif, la ville doit veiller à garder le « cap » des 20% : chaque nouvelle construction, ou nouvelle réhabilitation de bâtiment visant à créer un logement supplémentaire, implique une baisse de la part de logements aidés. La création de nouveaux logements privés nécessite l'accroissement du parc social présent sur la commune.



Périodes de construction du parc social à Longeville-lès-Metz, sources : RPLS 2014 et numéro unique 2014



Taux de vacances dans le parc social à Longeville-lès-Metz, sources : RPLS 2014 et numéro unique 2014
Et typologie du parc social à Longeville-lès-Metz, sources : RPLS 2014 et numéro unique 2014

H. Les orientations du Programme Local de l'Habitat

Le PLH de Metz Métropole (2011-2017) a été adopté par le Conseil de Communauté en Juillet 2011. Il comprend quatre orientations prioritaires, découlant du diagnostic, qui ont été retenues par les élus.

Chaque orientation relève à la fois d'un principe de mise en œuvre général et repose sur une contribution communale au projet communautaire, notamment via la programmation en logements contenue dans son document d'urbanisme réglementaire.

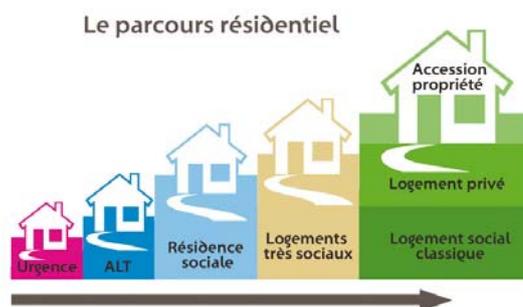
1) Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'Agglomération Messine, **les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondues.** Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et **de faciliter le parcours résidentiel des ménages.** Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée, ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les éléments identifiés dans le PLH montrent que Longeville-lès-Metz est une commune périurbaine résidentielle, où prédomine le statut de propriétaire-occupant. Il existe une bonne proximité des équipements de centralité et un besoin de renouvellement démographique. L'enveloppe totale pour la commune est de 126 logements sur la période 2011-2017.

La commune de Longeville-lès-Metz devra, elle aussi, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :

- Diversifier l'offre en logements pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif modéré, habitat aidé), favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;
- Favoriser l'accès social à la propriété à destination des jeunes couples primo-accédant ;
- Construire un habitat durable et économe en énergie.



À chaque moment de la vie correspond un besoin en type de logements

2) Répartir l'offre sociale et garantir la mixité

Le PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population. Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU, et ce, conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009.



3) Promouvoir l'habitat durable

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire les émissions de 38% d'ici à 2020.

Dans la continuité de son Plan Énergie Climat Territorial, Metz-Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. Cette volonté se traduit dans le PLH par quatre axes de travail spécifiques :



Illustrations d'habitat BBC avec toitures végétalisées

- promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- soutenir la production de logements neufs de qualité ;
- encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Ces objectifs, pour la commune de Longeville-lès-Metz, se traduisent par :

- une incitation au réemploi de bâtiments existants ou de friches, afin de privilégier le développement de la commune « sur elle-même » ;
- la production d'un habitat durable et de qualité, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus respectueuses de l'environnement, afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.

4) Partager la politique de l'habitat

La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat.

La promotion et l'animation de cette démarche devront permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée. Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'État, promoteurs, ANAH, associations...), afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation.

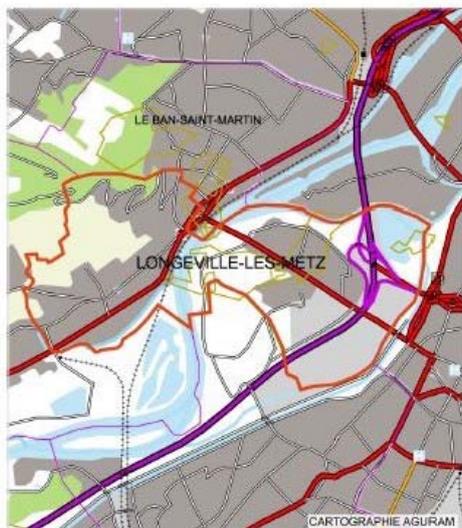
En ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans **le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (PLU). Dans ce cadre, le PLU de Longeville-lès-Metz doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011.** Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramené à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.

Pages suivantes :

[Programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération de Metz Métropole](#)
[Extrait des fiches d'identité communale / juin 2011](#)



Commune de LONGEVILLE-LÈS-METZ



Le contexte communal

Longeville-lès-Metz est située sur la Moselle au pied du Mont Saint-Quentin. La ville est divisée en deux quartiers de taille semblable : l'île Saint-Symphorien et Longeville-Centre. Ils sont reliés entre eux par le pont de Verdun.

La commune connaît une baisse de population depuis les années 70, influençant de fait sa dynamique. Le tissu urbain particulier est le fait de différentes phases d'évolutions :

- Le centre historique, essentiellement sur Longeville-centre, avec un bâti continu jusqu'au milieu du XXème siècle,
- Les lotissements pavillonnaires des années 70, implantés essentiellement sur l'île Saint-Symphorien, dans la partie Ouest de Longeville-centre et sur les côteaux de Moselle.

Territoires relevant de la Politique de la Ville : NON

Commune soumise à la loi SRU : OUI

La commune en quelques chiffres

POPULATION

Population (RGP 1999)	4 017
Population (RP 2007)	3 840
Variation annuelle moyenne de la population (1990-1999)	-0,3%
Dont soldé migratoire (RP 2007)	-0,7%
Variation annuelle moyenne de la population (1999-2007)	-0,6%
Part des - 30 ans	36,6%
Part des 60 ans et +	22,5%
Ménages (Nombre de résidences principales - RP 2007)	1 833
Taille moyenne des ménages (RP 2007)	2
Ménages éligibles au logement PLUS	62,9%
Ménages éligibles au logement PLA-I	29,2%
Densité moyenne (hab/km ²)	1 416,9%
Revenus annuels (INSEE-DGFIP 2008)	26 613 €
Taux de chômage (2007)	11,5%
Allocataires CAF (CAF 2009)	618
Bénéficiaires du RSA (CAF 2009)	111
Allocataires Aides au Logement (CAF 2009)	338
Aide versée par FSL (CG57 2009)	78 aides (16 196,92 €)

La commune perd de la population de façon continue depuis les années 70. L'écart s'est creusé entre les deux derniers recensements (4017 habitants en 1999 contre 3840 en 2007).

La commune, comme beaucoup d'autres dans l'agglomération, est touchée par le phénomène de vieillissement de sa population : on constate en effet une nette progression des 45 ans et plus. La part des 0-29 ans se maintient néanmoins à un niveau élevé (29,2%).

PARC DE LOGEMENTS

Résidences principales (2007)	1 833
Part des logements individuels	26,4%
Part des logements inconfortables	5,8%
Part du parc datant d'avant 1949	37,5%
Taux de locataires	48,8%
Taux de propriétaires occupants	48,9%
Vacance du parc (INSEE-RP 2007)	6,9% (137)
Lieu de résidence 5 ans auparavant :	
• personne habitant le même logement dans la commune	56,3%
• personne habitant un autre logement dans la commune	6,1%
• personne habitant une autre commune du département	25,4%

Le parc immobilier est dominé par le logement collectif (73,6%). La répartition des statuts d'occupation est homogène entre locataires (48,8%) et propriétaires (48,9%).

La vacance dans le parc immobilier est élevée (6,9%) : de nombreux logements inoccupés (137 au total) pourraient vraisemblablement être remis sur le marché.



Commune de LONGEVILLE-LÈS-METZ



LOGEMENTS SOCIAUX

Nombre de logements sociaux (inventaire SRU au 1/01/2009)	204					
Nombre de logements privés conventionnés (CAF 2009)	6					
Taux de logements sociaux (au 1/01/2009)	10,85%					
Déficit de logements sociaux	172					
Ventilation du parc de logements sociaux	PIS 23	PLUS 168	PLA-I 13	Parc privé 6		
Structure du parc	T1-T2 64	T3 56	T4 35	T5 et + 1	ND 48	

La commune est soumise à l'article 55 de la loi SRU, mais ne parvient pas à atteindre les 20% de logements sociaux requis. Il lui reste encore un déficit de 172 logements à combler pour remplir les objectifs fixés par la loi.

MARCHÉ IMMOBILIER

Rythme de constructions par an (période 2000-2007)	12
Volume moyen de mutations par an (Filocom 2007)	97
Prix moyen des logements par m ² (secteur Ouest) • Individuel (prix moyen 2009 : 265 800 €) • Collectif (prix moyen 2009 : 128 500 €)	2 440 €/m ² 1 891 €/m ²
Aides à l'accession accordées par Metz Métropole (PTZ-Pass Foncier)	3 000 € (1 logement)

Dans la période 2000-2007, 97 logements ont été construits à Longeville-lès-Metz dont 75 en locatif et 16 proposés à la vente. Pour l'année 2008, on comptabilise 3 constructions individuelles destinées à la location.

FONCIER

Taux d'urbanisation (tache urbaine / surface communale totale)	34,5%
Foncier disponible pour l'habitat (PLU)	8,83 ha potentiels

L'étude en cours sur le recensement des potentiels fonciers à l'échelle de Metz Métropole permettra d'affiner les réserves effectivement disponibles.

Les enjeux

Longeville-lès-Metz enregistre depuis plusieurs années une baisse régulière de sa population. De plus, son offre de logements sociaux ne répond pas suffisamment aux besoins effectifs et aux objectifs fixés par la loi SRU. La commune devra donc accentuer ses efforts dans ce domaine afin d'accroître son attractivité et de favoriser l'accueil de jeunes ménages avec enfants. Les services de proximité déjà en place (périscolaire...) confortent cette possibilité de développement.

Les enjeux pour la commune sont :

- Accroître l'offre de logements sociaux pour répondre aux objectifs de production fixés par la loi SRU,
- Favoriser l'accueil de jeunes ménages et développer une plus grande mixité sociale,
- Construire un habitat durable et économe en énergie.

OBJECTIFS DE PRODUCTION

Production souhaitée		PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE RENSEIGNÉE					TOTAL
		Projets et cours ou à venir pendant la durée du PLH			Opérations non planifiées		
globale	dont sociale	globale	dont sociale	dont séniors	globale	dont sociale	
126	50	170	70				170

Le PLH prévoit, sur une période de 6 ans, une production globale de 126 logements dont 50 aidés.



I. Application du PLH à Longeville-lès-Metz

Le PLH fixe, pour la période 2011-2017, comme objectif à Longeville-lès-Metz, la production de 50 nouveaux logements sociaux sur l'enveloppe totale de 126 logements selon la répartition suivante :

- 29 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 12 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 9 PLS (Prêt Locatif Social).

Le PLUS correspond au logement social « *standard* ». Il constitue le cœur de l'offre sociale actuelle. Le PLAI est destiné aux ménages qui cumulent difficultés financières et difficultés sociales qui, de fait, les excluent des filières d'attribution classiques de logement. Enfin, le PLS correspond au logement social « *haut de gamme* ».

Longeville-lès-Metz est une « commune SRU » : les chiffres du PLH chiffres tiennent compte également des objectifs fixés par l'État au regard de l'article 55 de la loi SRU. L'évaluation réalisée en 2011 a été revue à mi-parcours du PLH. Les chiffres de production de logements affichés dans ce document sont à considérer comme des minimums, les communes restent libres d'en produire plus.

Le bilan à mi-parcours du PLU de Metz-Métropole indique pour la commune de Longeville-lès-Metz :

Un total de 90 logements construits entre 2011 et 2013, avec 20 logements aidés (dont 5 PLAI et 15 PLUS)

Tableau de répartition de la production de logements locatifs aidés sur le territoire de Metz Métropole sur la période 2011-2013

Communes	Objectifs de production de logements aidés fixés par le PLH pour 6 ans				Bilan en nombre de logements aidés financés sur la période 2011-2013 (hors résidences et offre ANRU)				Taux de réalisation global de l'objectif en %*
	Objectif globalisé	PLUS (min.)	PLAI (min.)	PLS	Nombre de logts aidés financés	PLUS	PLAI	PLS	
Longeville-lès-Metz	50	29	12	9	20	15	5	0	40%

Bilan triennal 2011-2013 et objectifs 2014-2016

Communes	Bilan triennal 2011-2013			Objectifs triennaux 2014-2016		
	Objectifs 2011-2013*	Bilan 2011-2013	Taux de réalisation	Objectif 2014-2016	Dont 30% PLAI minimum	Dont 30% PLS minimum
Longeville-lès-Metz	9	17	189 %	36	10	10

Communes SRU	Inventaire SRU au 1 ^{er} janvier 2011		Inventaire SRU au 1 ^{er} janvier 2013	
	Nombre de logements locatifs sociaux manquants	Pourcentage de logements locatifs sociaux	Nombre de logements locatifs sociaux manquants	Pourcentage de logements locatifs sociaux
Longeville-lès-Metz	167 logements	11,01%	147 logements	12,30%

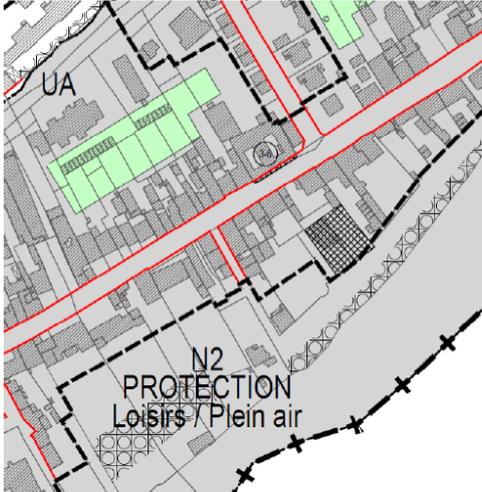
La commune de Longeville-lès-Metz avait en 2011 estimé et planifié la réalisation de 170 logements dont 70 nouveaux logements sociaux sur les 6 années d'exercice du PLH. (Données issus du PLH, Document d'Orientation, juin 2011). Ces chiffres étaient supérieurs aux objectifs initiaux du PLH.

Néanmoins, on dénombre entre 2011 et 2013, 20 logements aidés financés. Le nombre de logements locatifs sociaux manquant passe donc de 167 en 2011 à 147 en 2013.

Le PLU en vigueur en 2016 prévoit 2 emplacements pour réalisation d'opération de logements sociaux. Ces emplacements font l'objet de projets actuellement.

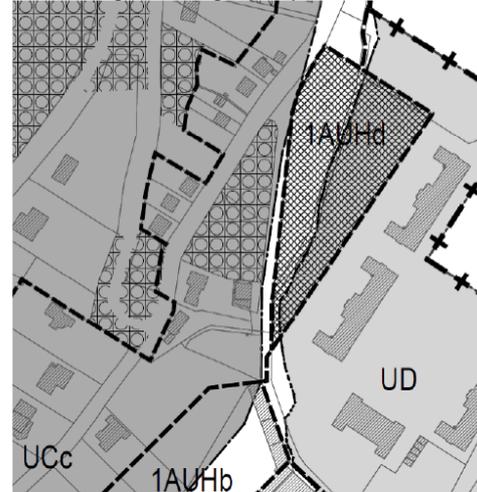


Extrait règlement graphique zone **UA**



Rue du Lavoir en zone **UA**.

Extrait règlement graphique zone **1AUHd**



Rue de la Tuilerie, en zone **1AUHd**.

Programmes de logements définis au titre de l'article L.123-2 b) du code de l'urbanisme
Servitude d'emplacement réservé pour mixité sociale

n°	Zone	Localisation	Surface	Nature du programme	Programme minimum*	
					Nombre de logements	Surface de plancher m2
1	UA	Rue du Lavoir	18a 34ca environ	Logement locatif social (art.55 loi SRU)	18	1 440
2	1AUHd	Rue de la Tuilerie	87a environ	Logement locatif social (art.55 loi SRU)	15	1200

Programme minimum* : Les conditions sont cumulatives ; le programme minimum doit compter au moins « x » logements représentant au moins « x » m2 de surface de plancher.

Dans son PLU approuvé en 2007, la commune prévoyait donc des emplacements pour la réalisation de 33 logements sociaux supplémentaires (au minimum).

L'opération de la rue du Lavoir est en cours de projet et comptabilise 22 logements.



J. La réhabilitation du parc

Le niveau de confort des résidences principales sur la commune de Longeville-lès-Metz est globalement inférieur à la moyenne de l'Agglomération, puisque 22 % de son parc est inconfortable, ou partiellement inconfortable contre 13 % sur Metz-Métropole.

L'enquête relative au repérage du logement indigne en Moselle fait état, en 2011, de **50 logements potentiellement problématiques à Longeville-lès-Metz** : sur-occupation, problème de décence ou difficultés des occupants à maintenir en état leurs biens.

La Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole a mis en place un **Programme d'Intérêt Général en direction du logement indigne et de la vacance début 2010**. Les ménages de Longeville-lès-Metz éligibles au dispositif (bailleurs ou propriétaires occupants répondant aux plafonds très sociaux de l'ANAH) peuvent solliciter une aide financière auprès de l'ANAH et de l'EPCI.

Les statistiques de la délégation Mosellane de l'ANAH soulignent l'effort consenti par les particuliers pour parfaire le confort de leurs maisons. **84 logements ont eu recours à une subvention délivrée par l'ANAH depuis 2003** :

- 56 logements de propriétaires bailleurs, principalement entre 2004 et 2005 ;
- 28 logements de propriétaires occupants (2 à 3 par an).

Les aides financières de l'ANAH sont conditionnées à des plafonds de revenus. En conséquence, ces chiffres ne prennent pas en considération les améliorations entreprises par les ménages via leurs fonds propres ou des dispositifs annexes (1% logement, caisses de retraites, et surtout, fonds propres des ménages...).

EN BREF :

En 2013, ce sont 50% des ménages de Longeville-lès-Metz qui sont éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 22% au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

20% de 1935 résidences principales représentent 387 logements.

Au total, il existe environ 210 logements sociaux à Longeville-lès-Metz. Le logement social représente environ 9% du parc immobilier communal.

La commune respecte à moitié ses obligations en matière de logements sociaux, avec un retard de 177.

En application du Programme Local de l'Habitat de Metz-Métropole pour la période 2011-2017, Longeville-lès-Metz doit produire 50 nouveaux logements sociaux sur son enveloppe totale de 126 logements. Ce sont 18 à 22 logements sociaux qui sont déjà planifiés (en 2015-2016 rue du Lavoir) auxquels s'ajoutent un secteur réservé de 15 logements potentiels (rue de la Tuilerie).

Les projets en cours ou à venir, comme le secteur « de l'ancien garage Chevalier » intégreront les taux en matière de production de logements sociaux.

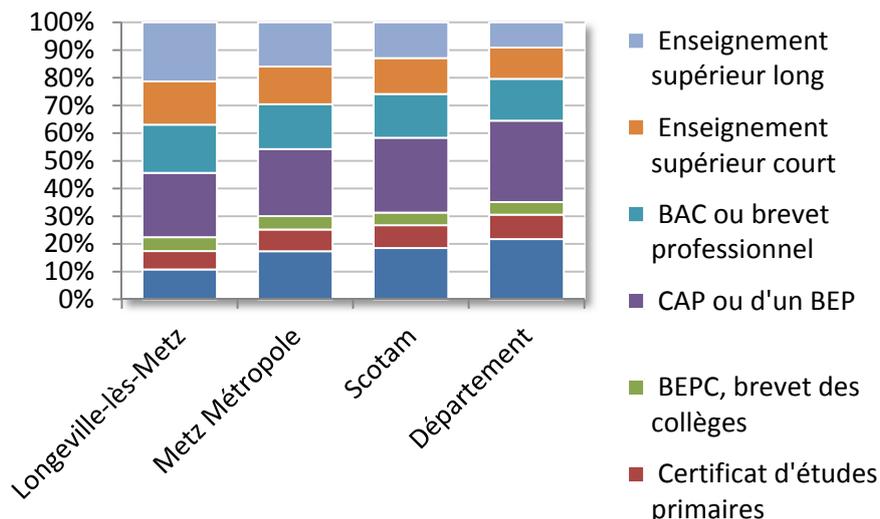
Pour satisfaire aux objectifs du PLH, la commune doit encore favoriser la création d'une trentaine de nouveaux logements sociaux d'ici 2017. De son côté, l'État (DDT) fixe à la commune l'objectif de créer 36 nouveaux logements répondant à la définition de l'article 55 de la loi SRU entre 2014 et 2016. Il est à noter que la commune est actuellement en déficit de 140 à 160 logements sociaux et que les opérations en cours ou prévues ne suffiront pas à rattraper le retard qui a été pris.



1.3 L'emploi sur la commune

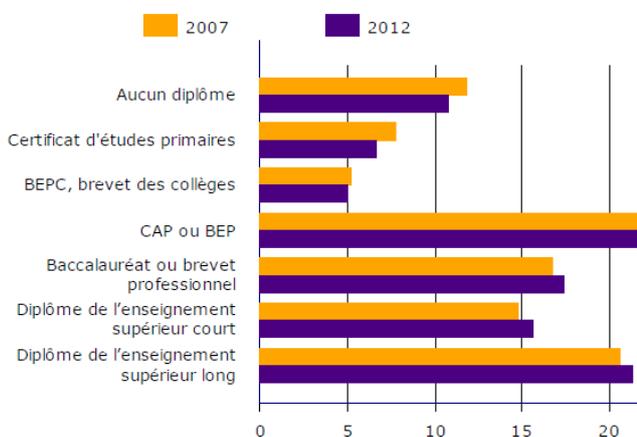
A. Les qualifications

En 2012, 37% des actifs ont un diplôme universitaire. Ce chiffre est supérieur à ceux des territoires de comparaison (7% de plus que Metz Métropole, dont le taux arrive en seconde position). Les actifs sans diplôme sur la commune sont moins nombreux que sur les territoires de comparaison. Pour les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles de Metz Métropole et du SCoTAM.



Qualifications de la population non scolarisée de 15 ans ou plus en 2012, INSEE

Entre **2007 et 2012**, les formations courtes ont perdu une représentativité parmi la population, alors que les études longues sont plus représentées.



Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

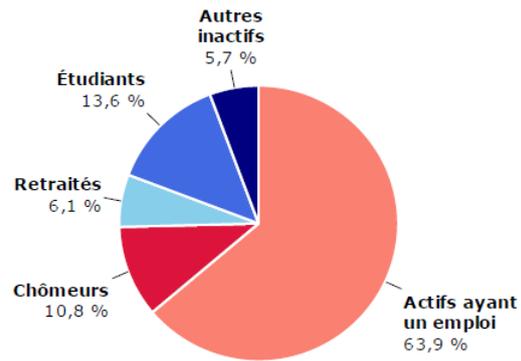
B. La population active

La part des habitants actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi est supérieure à celle que l'on observe sur les territoires de comparaison : 63.9% pour la commune contre 41% environ pour Metz Métropole, le SCoTAM et le Département

Aux inactifs correspondent les jeunes qui ne sont pas en âge de travailler, les retraités et les femmes au foyer. **Entre 2007 et 2012, la répartition des statuts d'occupation est restée plutôt stable.**



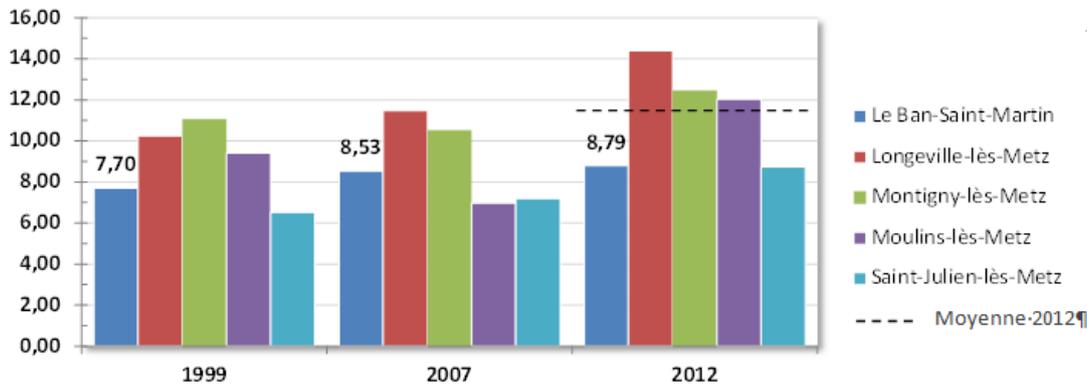
	2012	2007
Ensemble	2 684	2 636
Actifs en %	74,7	73,8
actifs ayant un emploi en %	63,9	65,4
chômeurs en %	10,8	8,5
Inactifs en %	25,3	26,2
élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	13,6	13,8
retraités ou préretraités en %	6,1	6,0
autres inactifs en %	5,7	6,4



Population de 15 à 64 ans par type d'activité, Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2012
Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales.

Le taux de chômage des actifs âgés de 15 à 64 ans résidant à Longeville-lès-Metz est passé de 8,5% en 2007 à 10,8% en 2012. En 2012, le taux de chômage est plus élevé sur la commune que dans les autres communes à la frange est de l'agglomération.

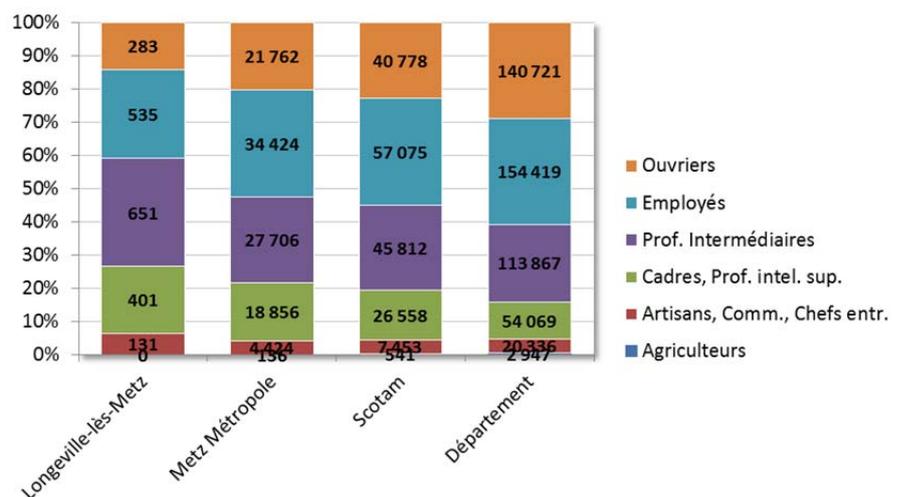
Cette évolution est relativement forte au vu de l'évolution des taux des territoires de comparaison. De plus, en 2012, le taux de chômage est plus élevé sur la commune que dans Metz Métropole (14,0%) et dans le Département (13,0%).



Évolution du taux de chômage communal comparée à la frange Est de l'agglomération, Données INSEE

C. Les catégories socioprofessionnelles

Le graphique, ci-dessous, permet d'analyser les catégories socioprofessionnelles dans lesquelles rentrent les habitants d'un territoire. Longeville-lès-Metz possède une population au sein de laquelle les cadres et professions intermédiaires sont surreprésentés, alors que les ouvriers et employés sont sous-représentés.

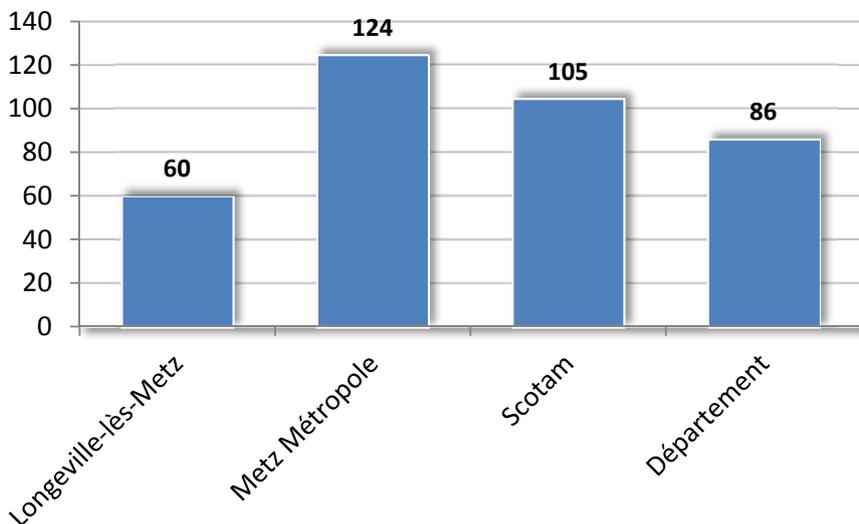


Répartition des catégories socio-professionnelles, sources INSEE



D. La concentration d'emploi

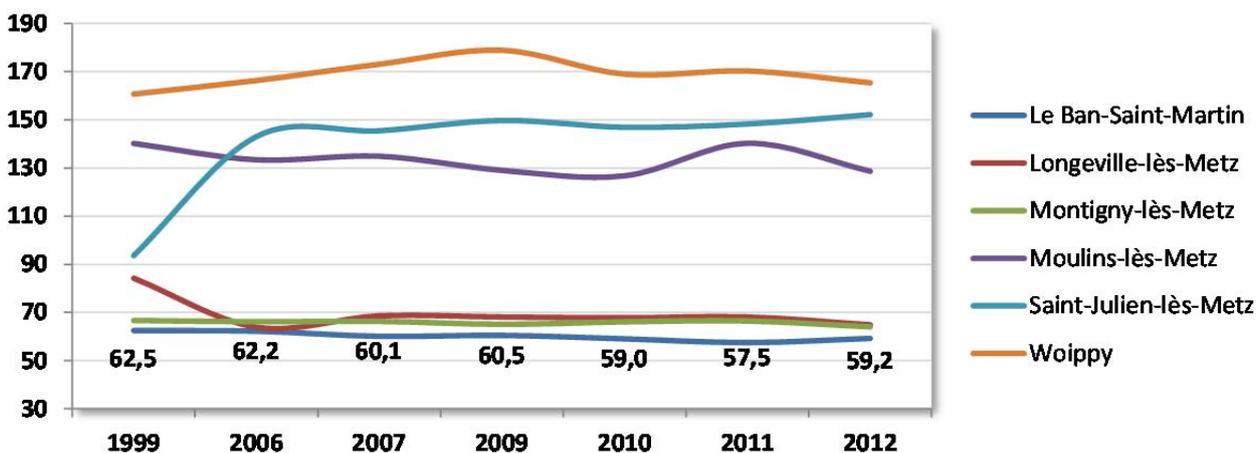
L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune. On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres.



Indice de concentration d'emploi en 2012

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Avec 60 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidants, Longeville-lès-Metz est une commune active en journée, qui propose de nombreux emplois. Cependant, la concentration d'emplois sur la commune ne cesse de diminuer depuis 1999, ce qui signifie que Longeville-lès-Metz est une commune urbaine qui se résidentialise progressivement.



Évolution du taux de concentration d'emplois comparée à la frange Est de l'agglomération, Données INSEE



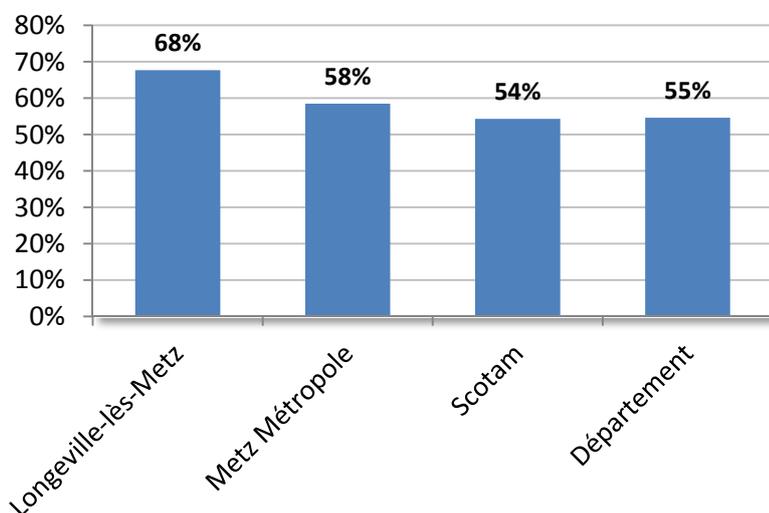
	2012	2007
Nombre d'emplois dans la zone	1 060	1 119
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 743	1 742
Indicateur de concentration d'emploi	60,8	64,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	59,9	59,0

Emploi et activité

Sources : Insee, RP2007 et RP2012 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

En 2012, le revenu annuel moyen d'un foyer de Longeville-lès-Metz était de 21 754€, un chiffre sensiblement égal à ceux des territoires de comparaison (25 517€ vis-à-vis de Metz-Métropole en 2011, 25 016€ vis-à-vis du territoire du SCOTAM en 2011 et 23 783 € vis-à-vis du Département de Moselle en 2009). Cela témoigne d'une population très hétérogène dans les revenus, alliant « riches et pauvres ».

Au sein de la population communale, **les écarts de revenus sont très importants**, puisque les foyers non imposables ont gagné en moyenne 11 970€ en 2012 contre en moyenne, 47 377€ pour les foyers les plus imposables.



Pourcentage de foyers imposables en 2012 à Longeville-lès-Metz – Données INSEE

Ce constat est aussi illustré par la présence de 68% de foyers imposables en 2012 au Ban-Saint-Martin contre 58% dans Metz Métropole et 54% sur le territoire du SCOTAM.

EN BREF :

En 2012, le taux de chômage est élevé à Longeville-lès-Metz (10,8%), mais les actifs ayant un emploi sont légèrement plus nombreux en % que sur les territoires de comparaison.

En 2012, les ouvriers sont moins nombreux à Longeville-lès-Metz que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les professions intermédiaires et les cadres.

Pour 100 actifs résidants à Longeville-lès-Metz, environ 60 emplois sont proposés sur le territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi importante. Le territoire de Metz-Métropole propose environ 124 emplois pour 100 actifs vivant sur son territoire. Ainsi, une partie non-négligeable des habitants sera polarisée par Metz Métropole notamment.

La population de Longeville-lès-Metz est dans la moyenne des richesses des territoires de comparaison. Ce constat est illustré par la présence de nombreux foyers imposables mais aussi, par un fort écart de revenus moyens.



1.4 Les équipements et la vie associative

La commune possède un bon taux d'équipement qui est représentatif de sa taille et de sa proximité directe de Metz. La diversité et le nombre d'équipements de Longeville-lès-Metz reflètent bien l'importance de la commune.

Services Publics :

- 1) Mairie
- 2) Bureau de Poste

Écoles :

- 3) École A l'aventure (Maternelle)
- 4) École Migette (Primaire)
- 5) École St Symphorien (Maternelle)
- 6) École St Symphorien (Primaire)

Cultes :

- 7) Église St Quentin
- 8) Temple Protestant
- 9) Église St Symphorien
- 10) Cimetière et monument aux morts

Logements étudiants et séniors :

- 11) Résidence Saint Quentin (étudiants)
- 12) MAPA, résidence pour personnes âgées Marie-Noëlle

Équipements culturel, de loisirs et sportifs :

- 13) Centre socio-culturel R. HENRY (Longeville Centre. Centre polyvalent d'une capacité de 500 personnes accueillant diverses associations, services publics, gymnase pour scolaires, manifestations diverses, future MA, Loué au public)
- 14) Centre socio-culturel St Symphorien (futur Espace Henri CHÂTEAU, Centre polyvalent d'une capacité de 150 personnes accueillant diverses associations et manifestations. Loué au public) et Médiathèque JF CLERVOY
- 15) Foyer socio-éducatif P RODESCH (Longeville Saint-Symphorien. Centre abritant les activités périscolaires et restauration scolaire d'une capacité de 120 personnes environ)
- 16) Stade St Symphorien (FC Metz)
- 17) Complexe sportif St Symphorien (Patinoire)
- 18) Centre technique des jeunes FC Metz
- 19) Stade SMEC Tennis
- 20) Stade d'athlétisme
- 21) Décathlon Moderne Lorrain
- 22) Kayac club
- 23) Tennis Cheminots
- 24) Natation messine et Acqua-sport
- 25) Aire de basket
- 26) Parcours de santé, île des Jésuites
- 27) Aire multisport – city-stade
- 28) Parc urbain du Grand Pâtural
- 29) Parc municipal
- 30) Aire de pique-nique
- 31) Parking rue du Lavoir
- 32) Parking poids lourds
- 33) Station motonautique, rue du Lavoir

Patrimoine majeur :

- 1) Tour BISMARCK
- 2) Ancien donjon des Gournay
- 3) Groupe fortifié du Saint Quentin
- 4) Croix Saint Nicolas



A. Ecoles maternelle et élémentaire

La commune de Longeville-lès-Metz accueille ses élèves de la maternelle au CM2, grâce à la présence de deux écoles, réparties selon les deux grands quartiers que sont le village ancien et l'île Saint Symphorien.



Photo de gauche : Côté Longeville-Village, il s'agit du groupe scolaire joint à la Mairie, Aventure et Migette.

Photo de droite : Côté île Saint Symphorien, il s'agit de des écoles Saint Symphorien, à côté du foyer socioéducatif et de la résidence Marie-Noëlle.

	Effectifs rentrée scolaire, donnée fournies par la mairie					
	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Centre						
Primaire "Auguste Migette" (5 classes)	120	108	112	112	108	105
Maternelle "A l'aventure" (3 classes)	64	73	70	52	50	38
Total Centre	184	181	182	164	158	143
Saint-Symphorien						
Primaire (3 classes)	64	59	59	60	57	57
Maternelle (2 classes)	33	37	39	39	43	39
Total Ile Saint-Symphorien	97	96	98	99	100	96
Total primaire	184	167	171	172	165	162
Total maternelle	97	110	109	91	93	77
Total général	281	277	280	263	258	239

Sur les 6 années de rentrées étudiées depuis le début 2010, les écoles de Longeville-lès-Metz possèdent un effectif moyen de 266 Élèves au total.

La tendance récente est à une légère diminution des effectifs, en particulier depuis la rentrée 2012. Ainsi, la rentrée 2016 enregistre 41 élèves de moins qu'en 2010 ou 2010.

Les écoles maternelles :

L'école A l'aventure se situe à Longeville-centre, rue Robert Schuman, et accueille environ 57 enfants répartis dans trois classes.

L'école Saint-Symphorien est implantée sur l'île du même nom rue du Beau Rivage. Elle compte environ 38 enfants inscrits, répartis dans deux classes.



Les écoles primaires :

Elles sont au nombre de deux et se répartissent comme les écoles maternelles : l'une à Longeville-centre et l'autre sur l'île Saint-Symphorien.

L'école **Auguste Migette**, se situe dans les mêmes locaux que l'école maternelle A l'Aventure. Elle accueille environ 110 élèves répartis dans 5 classes.

L'école **Saint-Symphorien** comporte un effectif d'environ 59 enfants distribué en 3 classes.

Les collégiens sont accueillis au Ban-Saint-Martin et la majorité des établissements accueillant les lycéens de Longeville-lès-Metz est localisée à Metz ou dans l'Agglomération Messine.

A. Petite enfance et activités périscolaires

Aucune structure de petite enfance n'est présente à Longeville-lès-Metz.

Une Maison des Assistants Maternels (MAM) existe à Longeville Saint-Symphorien et une deuxième devrait ouvrir ses portes en 2017 à Longeville-Centre.

L'accueil périscolaire est organisé par la commune dans les écoles :

- du centre le matin et le soir
- Saint-Symphorien le matin, le midi et le soir.

L'accueil du midi s'effectue pour les deux écoles au foyer Pierre Rodesch.

B. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

La commune de Longeville-lès-Metz dispose de nombreux équipements qui sont répartis entre les deux grands quartiers « village » et « Saint Symphorien ».

Équipements culturels :

2 centres socio-culturels :

- Le centre St Symphorien, 5 rue des Pépinières, transformé récemment en centre socio-culturel et médiathèque JF CLERVOY, 13 place de l'Église
- Le centre Robert Henry (fait office également de salle polyvalente), 2, place Hennocque

1 centre socio-éducatif : Le foyer Pierre Rodesch, rue du Beau Rivage

2 bibliothèques scolaires

- Dans l'école Auguste Migette, rue Robert Schuman
- Dans l'école St Symphorien, rue de la Jeunesse

Équipements sportifs et de loisirs :

Stade St Symphorien (FC Metz)

Complexe sportif St Symphorien (Patinoire)

Centre technique des jeunes FC Metz

Stade SMEC Tennis

Stade d'athlétisme

Décathlon Moderne Lorrain

Kayac club

Tennis Cheminots

Natation messine et Aqua-sport

Aire de basket

Parcours de santé, île des Jésuites

Aire multisport – city-stade

Parc urbain du Grand Pâtural

Parc municipal

Aire de pique-nique



Parking rue du Lavoir
Parking poids lourds
Station motonautique, rue du Lavoir

Les équipements sportifs municipaux :

1 salle de sport dans le centre social Robert Henry, 2, place Hennocque
1 parc municipal, rue Robert Schuman
1 terrain de Basket, promenade du site
2 bases nautiques : le décathlon lorrain, rue du Stade et la station motonautique de la Moselle, rue du Lavoir
3 plateaux sportifs : un plateau de football et de basket dans l'enceinte de l'école Saint-Symphorien ; un plateau de basket dans l'enceinte de l'école Auguste Migette ; un plateau multisports, Promenade de la Goulotte

Les équipements sportifs de la ville de Metz présents sur le ban communal :

3 terrains de football au stade Saint-Symphorien :
- le terrain du FC Metz
- le terrain d'honneur engazonné
- le terrain synthétique
1 stade d'athlétisme, boulevard Saint-Symphorien
37 courts de tennis :
10 courts extérieurs et 5 couverts au SMEC, rue du stade
6 courts extérieurs et 2 couverts à l'AS Cheminots, rue de l'Horticulture
9 courts extérieurs et 3 couverts au Complexe de la Natation Messine, boulevard Saint-Symphorien
2 courts couverts à la Ligue Lorraine de Tennis, rue du Stade
2 bases nautiques : le Kayak Club de Metz, allée Hildegarde et la Natation Messine, boulevard Saint-Symphorien
1 boulodrome, rue du Stade
1 patinoire, boulevard Saint-Symphorien

École de danse dans le bâtiment des ateliers municipaux

Situation répartie des bâtiments techniques municipaux à décrire



Le plateau multisports situé promenade de la Goulotte

La tribune ouest du stade Saint-Symphorien

Le kayak club de Metz



C. Hébergements spécifiques



Les logements étudiants de la résidence St-Quentin



Maison de retraite Marie-Noëlle

L'habitat spécifique englobe des populations très éclectiques puisque sont concernés aussi bien les étudiants que les personnes âgées ou encore, les ménages en difficulté sociale et économique. Au regard de ces populations, Longeville-lès-Metz accueille actuellement une seule structure accueillant des personnes âgées, la résidence Marie-Noëlle gérée par l'AMAPA. La proximité de Metz qui couvre 70% du potentiel d'accueil pour personnes âgées explique en grande partie la présence de ce seul établissement sur le ban de Longeville-lès-Metz.

Le maintien à domicile des personnes âgées engendre des problématiques diverses difficilement analysables. En effet, aucune source statistique exploitée n'existe à ce sujet et les actions amorcées sont souvent le fait des particuliers. À ce propos, les promoteurs et bailleurs sociaux semblent être de plus en plus sensibles au maintien des personnes à domicile et adaptent leur production à la perte de mobilité. Là encore la carence de foncier constructible limite ces démarches dites « évolutives » à Longeville-lès-Metz.

En ce qui concerne les étudiants de la commune qui jouissent des établissements messins, deux solutions s'offrent à eux. Soit ils vont occuper un logement proche de leur lieu d'étude, c'est-à-dire à Metz lorsqu'ils en ont la possibilité et si tel est leur souhait. Soit, comme un étudiant de l'agglomération messine sur deux, ils continuent à profiter du gîte familial et abondent le volume des flux journaliers domicile – lieu d'étude.

La proximité de Metz et des établissements d'enseignements supérieurs font de Longeville un lieu privilégié pour l'hébergement des étudiants extérieurs à l'agglomération. L'aménagement de l'ancienne caserne Roques, aujourd'hui rebaptisée résidence St-Quentin à l'entrée du centre permet à la commune de disposer de 150 chambres d'étudiant.

D. Vie associative

La commune compte 17 associations sportives et 18 autres associations en 2016, participant au dynamisme du territoire. Elles couvrent une large gamme d'activités, représentative des équipements disponibles et des pratiques communales.

Associations sportives :

Ski nautique, ski nautique
Les Arts Martiaux Longevillois, Aïkido
A2M Athlétisme
Association Sportive des Cheminots Tennis
Smec Tennis, Tennis
Natation Messine, Tennis
AquaSports, Plongée - Scooter des mers
École de Danse Molinari, Danses Latines
Elena Dance, Danse et Modem'Jazz
Décathlon Moderne Lorrain, planche à voile, voile, tir à l'arc
Kayak Club de Metz
Football Club de Metz
Metz Handball



Sport de Glace de Metz, Patinage
Association Gymnique de Metz, Gymnastique
Sport Culture Plein Air
Sport Culture Loisirs

Autres associations :

Club « La Pépinière d'Amis » animations festives, culturelles et touristiques jeux divers
Amicale des Anciens Club du 3ème âge
APE ne Enchantée Manifestations diverses
Bridge Club de Metz, Bridge
Scrabble (Échanges & Culture) Scrabble
Centre Espagnol de la Moselle Manifestations diverses
Consultation Ménagère Peinture sur soie. Patchwork, Couture, cuisine broderie
Association Échanges et Culture, Manifestations diverses
Association l'Accompagnement, Accompagnement des malades
Paroisse St Quentin - Conseil de Fabrique
Paroisse St Symphorien - Conseil de Fabrique
Souvenir Français, Manifestations diverses
Association Terre et Partage, Réunions sur le jardinage
Pop English Création, Atelier d'anglais
École de Musique Agréée, cours de musique
I.E.C.A.R.T. Initiation expression création artistique
Association « À voix Haute » Atelier théâtre pour enfants (7-11 ans)
Bibliothèque pour tous, Médiathèque Jean-François CLERVOY
Nancy-Metz à la Marche, randonnée

EN BREF :

Les équipements de la commune sont diversifiés et nombreux. Ils sont en parfaite corrélation avec l'importante sphère associative et les activités variées qui existent dans les domaines scolaires, culturels, sportifs et de loisirs. Des équipements d'échelle intercommunale se trouvent groupés sur l'île Saint Symphorien, côté Stade ou côté Moselle. Des problématiques d'accès ou de stationnements peuvent être observées lors des grands événements.

Par ailleurs, les effectifs scolaires, en légère baisse ces dernières années dans les écoles, sont à surveiller pour assurer la pérennité des équipements.



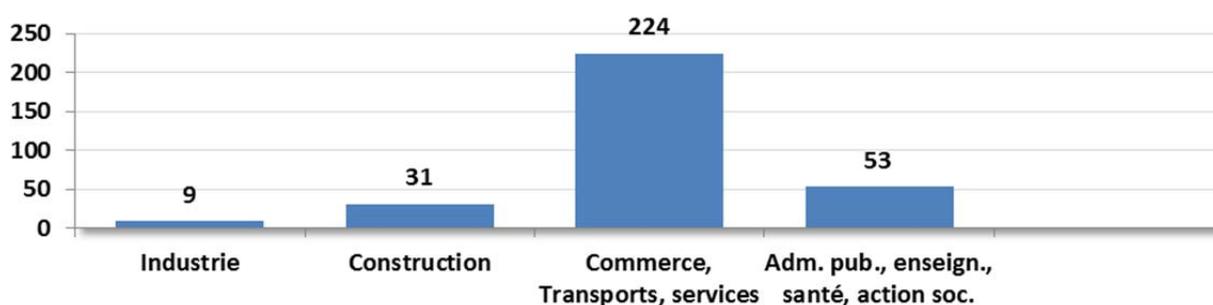
1.5 Les activités économiques et de services

Cette partie présente les activités économiques et de services qui sont implantées sur le ban communal et les emplois qu'elles proposent. A Longeville-lès-Metz, les activités se concentrent principalement le long des axes de transport que sont le boulevard Saint-Symphorien et la rue du Gal de Gaulle.

A. Evolution et état des lieux de l'activité économique

En 2013-2014, la commune accueille 349 établissements dont 317 entreprises. Ces activités regroupent environ 1000 emplois mais ce chiffre est en légère baisse durant les dernières années. Cela s'explique en particulier par la fermeture du garage Chevalier (Renault) en 2013, la fermeture des pépinières sur l'île Saint Symphorien et la disparition de quelques activités dans les bâtiments de l'Éperon Messin.

Ce sont près de 70% d'entre elles qui exercent leurs activités dans les domaines du commerce, des transports et services divers.



Nombre d'entreprises par domaines d'activité en 2013, Données INSEE

	Nombre	%
Ensemble	349	100,0
Industrie	11	3,2
Construction	33	9,5
Commerce, transports, services divers	250	71,6
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	58	16,6
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	55	15,8

Nombre d'établissements par secteur d'activité au 1er janvier 2014

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

	2013	2008
Nombre d'emplois dans la zone	1 066	1 085
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	1 789	1 746
Indicateur de concentration d'emploi	59,6	62,2
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	60,0	59,1

Emploi et activité à Longeville-lès-Metz

Sources : Insee, RP2008 et RP2013 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

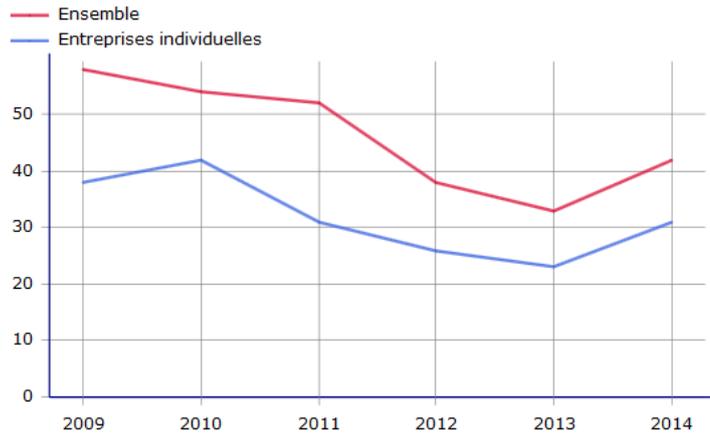


Entre 2009 et 2014, 277 entreprises ont été créées, soit une moyenne de 46 nouvelles entreprises par an.

Évolution des créations d'entreprises

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene)

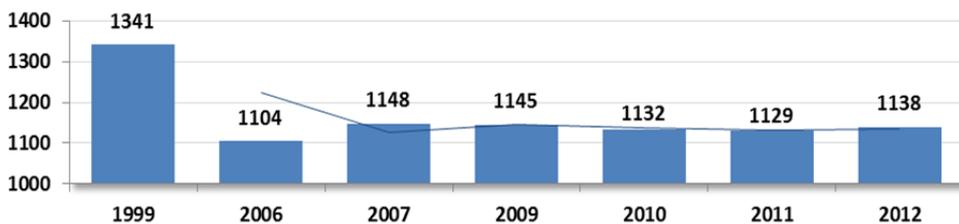
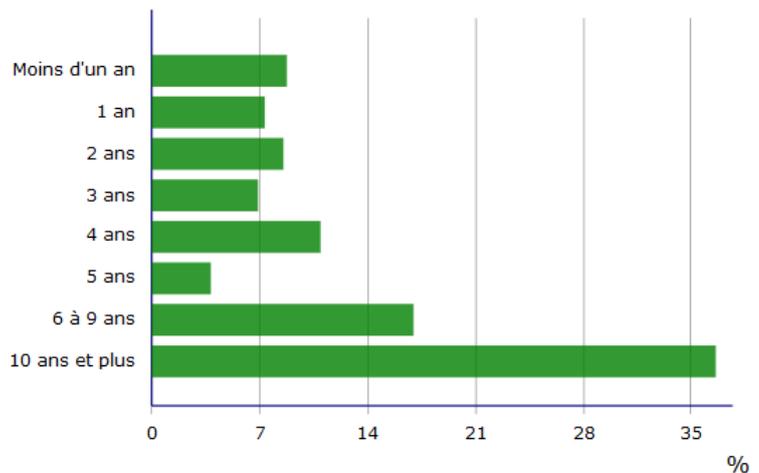


L'Age des entreprises reflète la pérennité des activités installées. Les entreprises de Longeville comportent une très grande part d'installation depuis plus de 3 ans, marquant une bonne implantation dans les dynamiques économiques.

Âge des entreprises au 1er janvier 2014

Champ : activités marchandes hors agriculture.

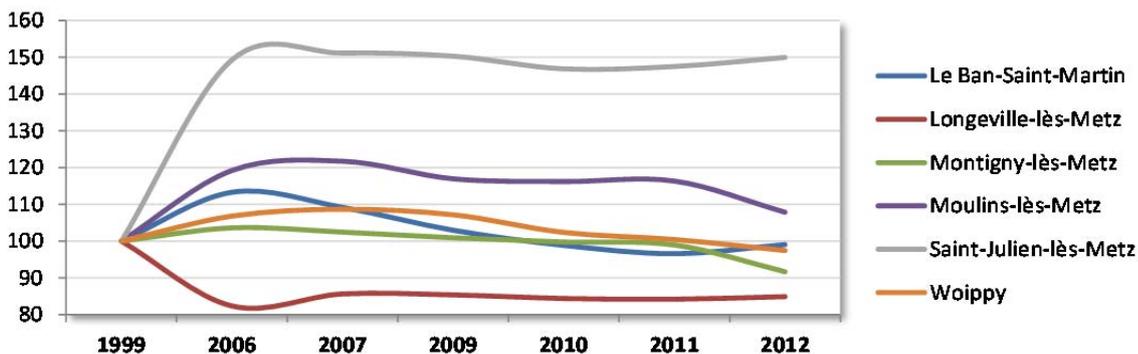
Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



Evolution du nombre d'emplois sur la commune depuis 1999, Données INSEE

Après une forte baisse entre 1999 et 2006, le nombre d'emplois stagne. Ce type d'évolution linéaire depuis 2006 semble symptomatique des territoires de la frange Est de l'agglomération comme le montre le graphique ci-dessous.

Nombre d'emplois total comparé aux autres communes de la frange Est de l'agglomération (base 100 en 1999) - Données INSEE





B. La diversité des commerces, services et équipements

Les commerces se concentrent globalement **le long du boulevard Saint-Symphorien et de la rue du Général De Gaulle**. On dénombre une soixantaine sur la commune.

Équipements services **action sociale** :

- 1 hébergement pour personnes âgées
- 1 services pour enfants handicapés, services à domicile ou ambulatoires

Équipements services **Commerces** :

- 1 supermarché
- 1 épicerie
- 4 boulangeries
- 2 boucheries-charcuteries
- 1 librairie papeterie, presse
- 1 magasin d'équipement du foyer
- 1 magasin d'électroménager
- 3 magasins d'articles de sport
- 1 droguerie, quincaillerie, bricolage
- 1 fleuriste
- 1 magasin d'optique
- 1 station-service

Équipements services **enseignement 1^{er} degré** :

- 1 école maternelle
- 2 écoles élémentaires, dont une avec classe préélémentaires

Équipements services **médical et paramédical** :

- 5 médecins omnipraticiens
- 1 spécialiste en cardiologie
- 1 spécialiste en psychiatrie
- 5 chirurgiens-dentistes
- 2 sages-femmes
- 7 infirmiers
- 5 masseurs-kinésithérapeutes
- 5 orthophonistes
- 1 pédicure-podologue
- 1 psychomotricien

Équipements services aux **particuliers** :

- 3 banques
- 1 pompe funèbre
- 1 bureau de poste
- 5 réparateur auto
- 1 contrôle technique
- 1 location auto
- 1 école de conduite
- 6 maçons
- 3 plâtriers-peintres
- 9 plombiers couvreur chauffagistes
- 1 électricien
- 1 entreprise générale en bâtiment
- 4 salons de coiffure
- 3 vétérinaires
- 8 restaurants
- 10 agences immobilières



1 blanchisserie-teinturerie
6 salons de soi ou salon de beauté

Équipements services de **santé** :

1 pharmacie
1 ambulancier

Équipements **tourisme et transport** :

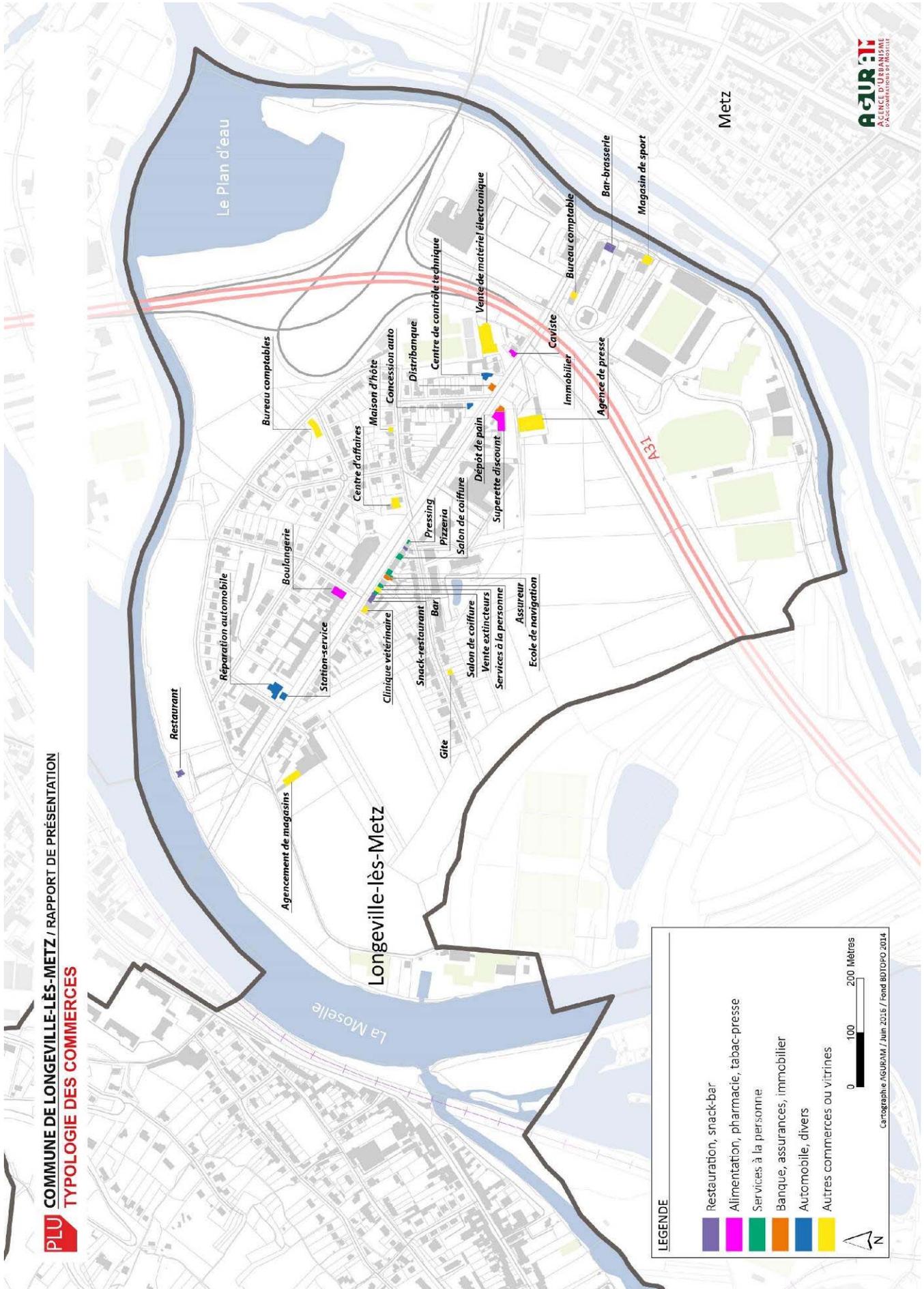
4 taxis

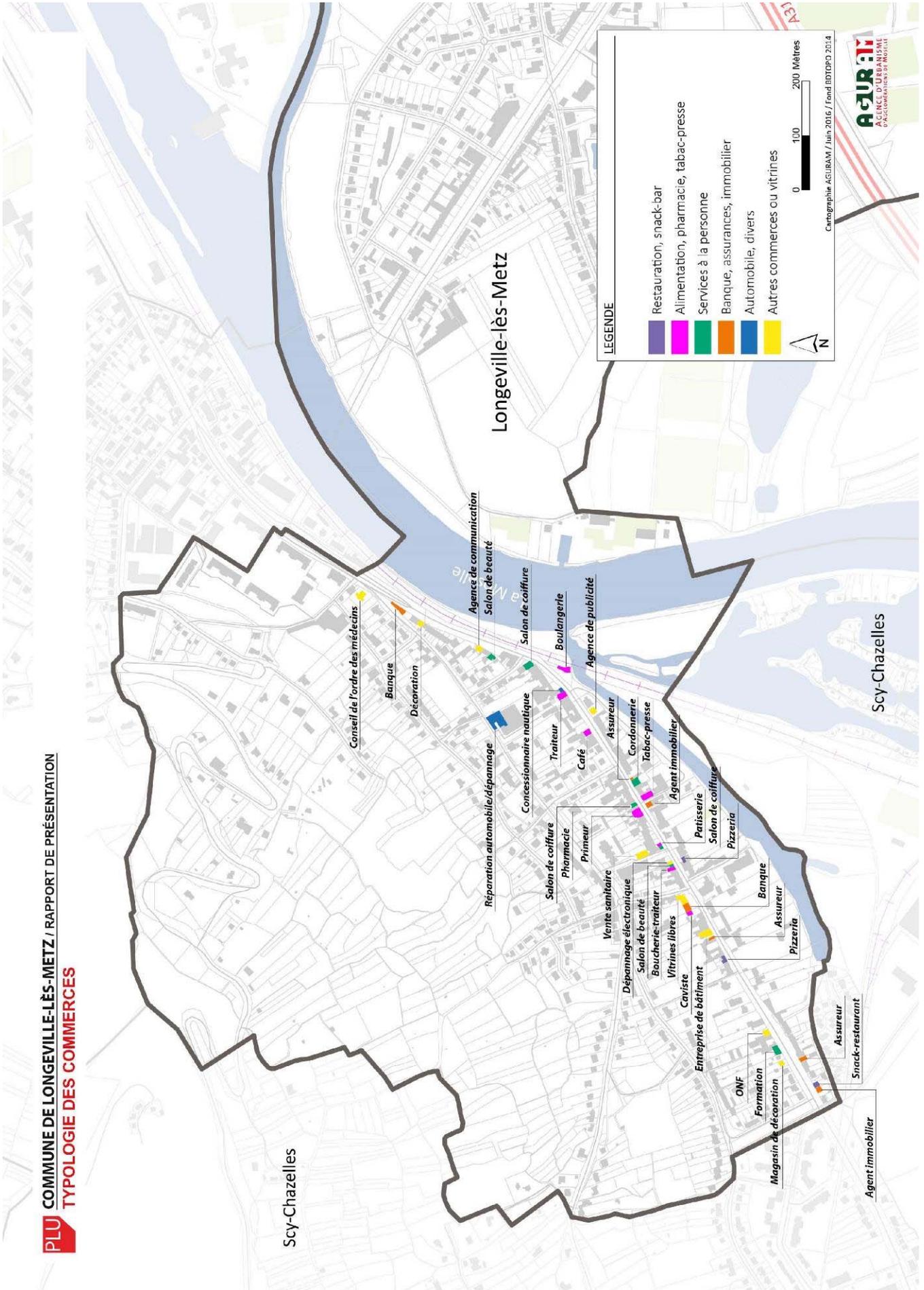


Rue du Gal de Gaulle, commerces locaux



Boulevard Saint Symphorien : le Pressing et son auvent





PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
TYPLOGIE DES COMMERCES



Données ACOSS Lorraine 2014, nombre d'établissement et effectif

ape	nb_etab 2014	Eff 2014
10.13B Charcuterie	1	1
10.71C Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	1	1
18.13Z Activités de pré-presse	1	6
32.50A Fabrication de matériel médico-chirurgical et dentaire	1	1
41.10D Supports juridiques de programmes	1	2
43.31Z Travaux de plâtrerie	1	6
43.32C Agencement de lieux de vente	1	56
43.33Z Travaux de revêtement des sols et des murs	1	7
43.34Z Travaux de peinture et vitrerie	1	2
43.91B Travaux de couverture par éléments	1	0
43.99C Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment	5	20
43.99D autres travaux spécialisés de construction	1	8
45.11Z Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	1	1
45.20A Entretien et réparation de véhicules automobiles légers	2	11
46.19B autres intermédiaires du commerce en produits divers	1	67
46.69A Commerce de gros de matériel électrique	1	8
46.69B Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers	1	3
46.90Z Commerce de gros non spécialisé	1	0
47.11D Supermarchés	1	10
47.25Z Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé	2	2
47.26Z Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé	1	1
47.64Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	2	1
47.73Z Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé	1	6
47.78A Commerces de détail d'optique	1	1
47.99A Vente à domicile	1	3
49.41A Transports routiers de fret interurbains	1	0
56.10A Restauration traditionnelle	5	10
56.10C Restauration de type rapide	5	21
56.30Z Débits de boissons	2	2
58.13Z Édition de journaux	1	17
58.29C Edition de logiciels applicatifs	1	3
62.02A Conseil en systèmes et logiciels informatiques	1	4
64.19Z autres intermédiations monétaires	2	17
64.20Z Activités des sociétés holding	1	7
66.21Z évaluation des risques et dommages	2	19
66.22Z Activités des agents et courtiers d'assurances	3	6
68.20A Location de logements	2	2
68.31Z Agences immobilières	5	9
69.10Z Activités juridiques	2	8
69.20Z Activités comptables	6	91
70.22Z Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion	2	3
71.11Z Activités d'architecture	3	18
71.12B Ingénierie, études techniques	3	8
71.20A Contrôle technique automobile	1	5
73.11Z Activités des agences de publicité	1	1
74.90A Activité des économistes de la construction	2	1
75.00Z Activités vétérinaires	1	3
77.21Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	1	1
80.10Z Activités de sécurité privée	2	38
81.10Z Activités combinées de soutien lié aux bâtiments	5	6

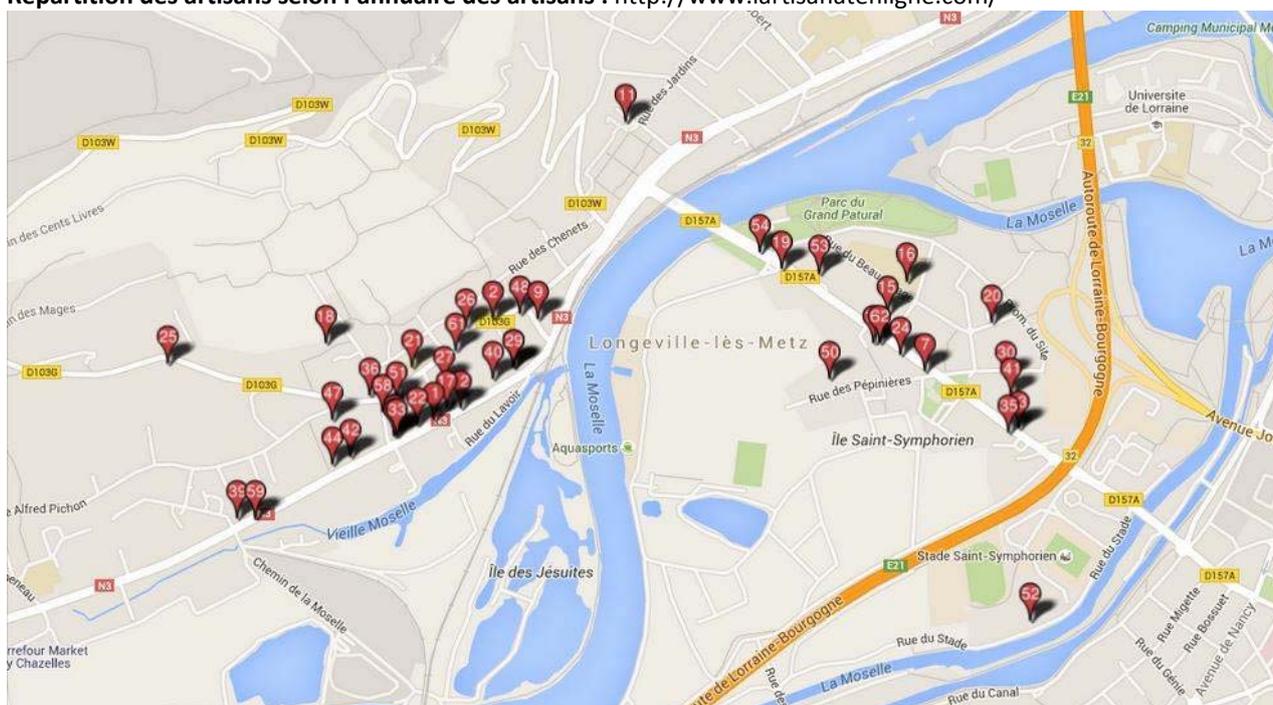


81.21Z Nettoyage courant des bâtiments	1	4
81.22Z autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel	1	6
82.19Z Photocopie, préparation de documents et autres activités de soutien de bureau	2	2
85.51Z Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs	1	3
86.21Z Activité des médecins généralistes	4	0
86.22C autres activités des médecins spécialistes	1	1
86.23Z Pratique dentaire	2	15
86.90A Ambulances	1	2
86.90E Activités de la rééducation, de l'appareillage et des pédicures-podologues	2	0
87.90A Hébergement social pour enfants en difficultés	1	48
88.10A Aide à domicile	1	24
88.91A Accueil de jeunes enfants	1	4
88.99B Action sociale sans hébergement n.c.a.	1	3
90.01Z Arts du spectacle vivant	1	0
90.02Z Activités de soutien au spectacle vivant	1	10
93.11Z Gestion d'installations sportives	2	7
93.12Z Activités de clubs de sports	8	47
94.12Z Activités des organisations professionnelles	1	4
94.99Z autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire	1	1
95.21Z Réparation de produits électroniques grand public	1	2
95.23Z Réparation de chaussures et d'articles en cuir	1	1
95.29Z Réparation d'autres biens personnels et domestiques	1	1
96.02A Coiffure	2	2

Les lignes surlignées correspondent aux principaux employeurs de la commune.

Pour compléter, la localisation des locaux d'artisanat montre une répartition plus diffuse, en fonction des activités nécessitant une vitrine et les autres, moins soumises à la visibilité des chalands. La quasi-globalité des quartiers résidentiels accueillent donc des activités artisanales ou même libérales (locaux de bureaux en RDC ou immeubles dédiés).

Répartition des artisans selon l'annuaire des artisans : <http://www.lartisanatenligne.com/>

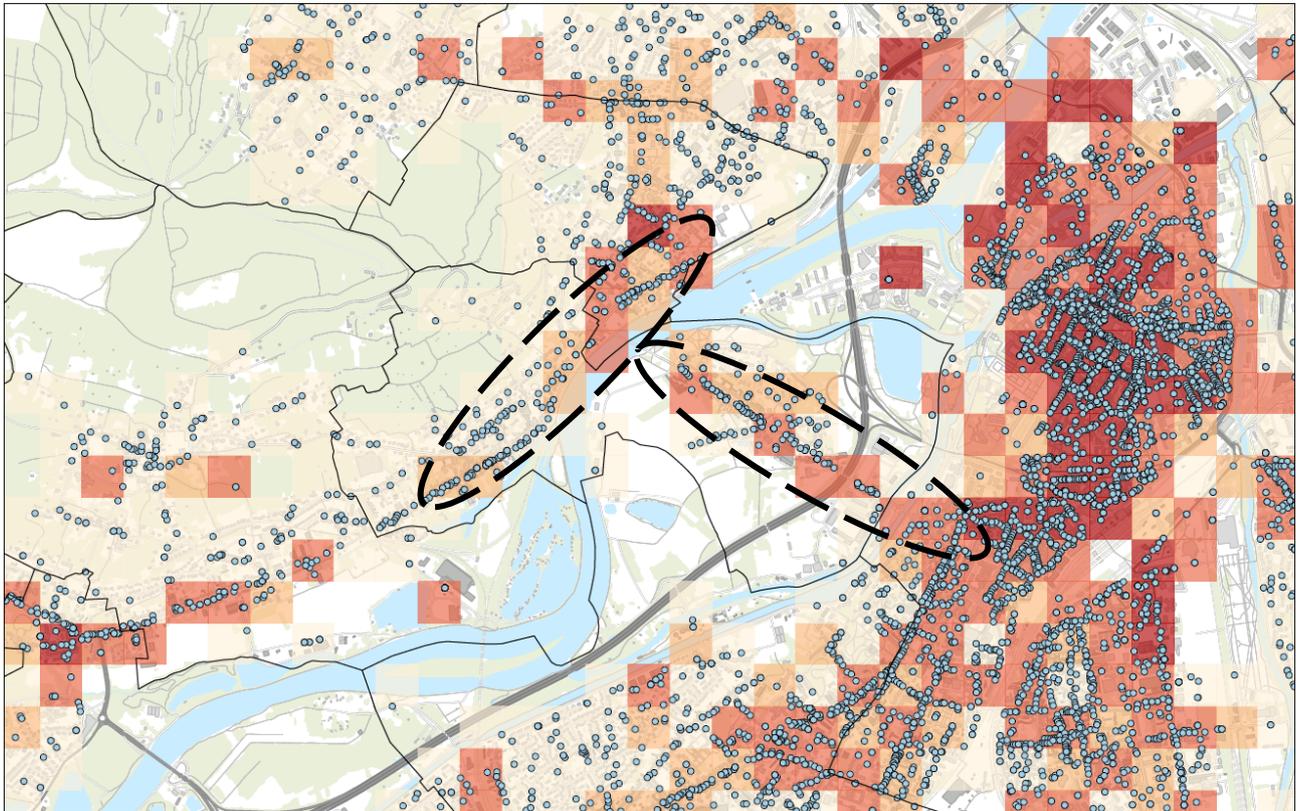




C. Les principaux employeurs identifiés

Localisation des activités et principaux pôles d'emplois (carroyage regroupant le nombre d'emplois supposés)

Sources : SIREN 2014



On citera tout particulièrement, parmi les principaux établissements de Longeville :

- R Flucklinger : agencement de lieux de vente, 50 à 60 salariés
- 1 Commerce en produits divers, 67 salariés
- 6 Activités comptables, 91 salariés
- 2 Activités de sécurité privée, 38 salariés
- 1 Hébergement social pour enfants en difficultés, 48 salariés (selon la base de données SIREN 2014)
- 8 Activités de clubs de sports, 47 salariés
- Autres : Commune de Longeville, Services départementaux de l'éducation de la Moselle, Centre Musical du Ban St Martin, GT Loisirs (manèges et parcs d'attraction), Hennequin (entretien plantation)

Il est à noter la forte présence des activités comptables : 10 établissements, parmi lesquelles KPMG et Comptalor SA (20 à 50 salariés) pour les plus gros.

D'autres entreprises ont quitté récemment la commune :

- Forclum Lorraine : travaux d'installation électrique, 50 à 100 salariés
- La Compagnie des Armatures : construction d'ouvrages d'art, 50 à 100 salariés
- Garage RENAULT, site Chevalier (51 employés)
- Établissements LANG, Protection contre le vol (matériel et installation) (arrêt d'activité à partir de 2013)

EN BREF :

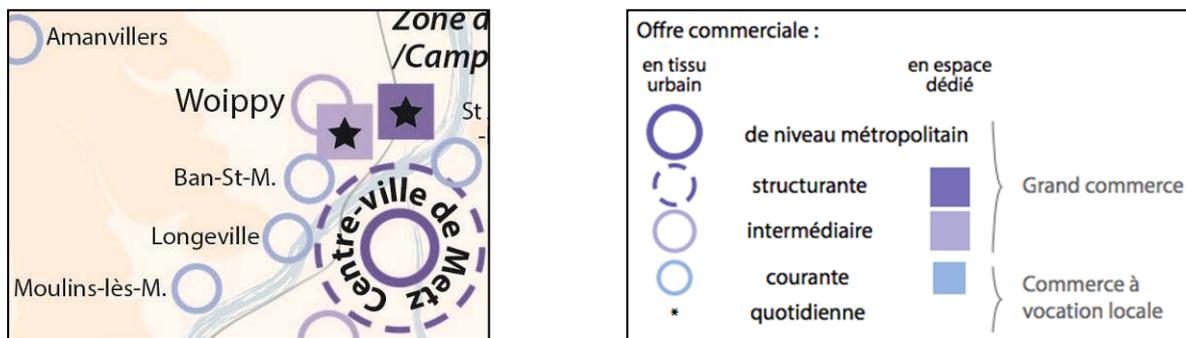
La commune accueille 317 entreprises en 2014, dont une majorité dans le domaine du commerce, transports et services. Le nombre d'emplois offerts est en légère baisse par rapport à 1999. L'offre de commerces, services et équipements est bien étoffée, se regroupant principalement Rue du Gal de Gaulle et Boulevard Saint Symphorien.



D. Les enjeux du SCOTAM

Dans son document d'orientations et d'objectifs, le SCOTAM positionne **la commune de Longeville-Lès-Metz dans les communes qui peuvent accueillir en tissu urbain une offre commerciale à vocation locale, de niveau courant, comme par exemple, un petit supermarché.**

Extrait SCOTAM – Document d'orientations et d'objectifs – Document graphique A4



Pour rappel, le SCOTAM précise que les documents d'urbanisme locaux devront veiller, au travers de leurs orientations d'aménagement et de la réglementation, à **permettre une installation des commerces en bonne articulation avec le tissu urbain environnant.**

Longeville-lès-Metz concentre plus de 1000 emplois privés salariés, notamment grâce à des activités artisanales et commerciales. Bien qu'ils soient très répartis le long des deux grands axes de la commune, les commerces profitent des passages quotidiens et du trafic. Cette offre courante se renouvelle progressivement et participe à l'attractivité résidentielle de la commune.

1.6 L'activité agricole

L'agriculture est une activité économique qui participe à **l'animation des espaces, la gestion des paysages** et constitue, à ce titre, une des composantes identitaires du territoire.

Le Diagnostic des activités agricoles a été élaboré suite à une réunion avec les principaux agriculteurs le 24/06/2016.



Terres agricoles ouvertes, au sud de l'île Saint Symphorien, Photographie AGURAM



A. Localisation des exploitations

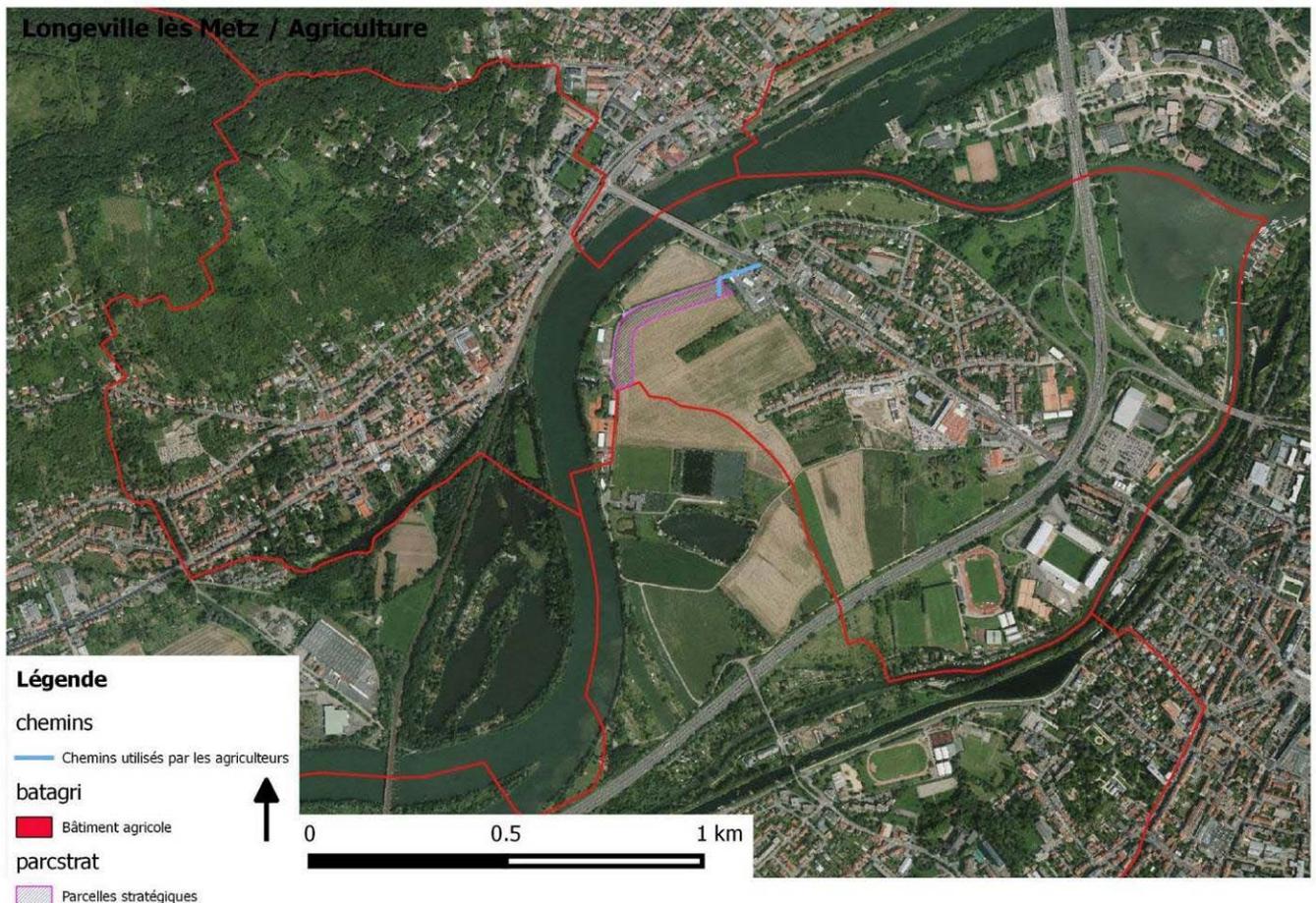
Il n'y a pas de siège d'exploitation agricole sur Longeville.

B. PAYSAGE, Productions et commercialisation

L'agriculture de Longeville est influencée par les caractéristiques physiques et humaines du territoire. Le territoire agricole communal se divise en deux secteurs séparés par la Moselle et les parties urbanisées de la commune.

Le premier secteur est actuellement en friches. Il s'agit des coteaux du Mont Saint Quentin, anciennement couverts de vergers, de vignes, de cultures spécialisées (fraises, légumes) et de prés de fauche. Bien que des projets agricoles puissent localement émerger en fonction d'opportunités foncières et agronomiques, les caractéristiques de ce secteur, surtout agronomique (ensoleillement, pente) ne sont pas spécialement favorables à l'agriculture. Ce secteur constitue par contre un secteur d'accès important au Mont Saint Quentin dans une optique d'espace périurbain de respiration et de loisirs. Il est donc peu probable que ce secteur redevienne fortement agricole, ce qui appelle un autre mode de règlement du problème paysager induit par le développement des friches.

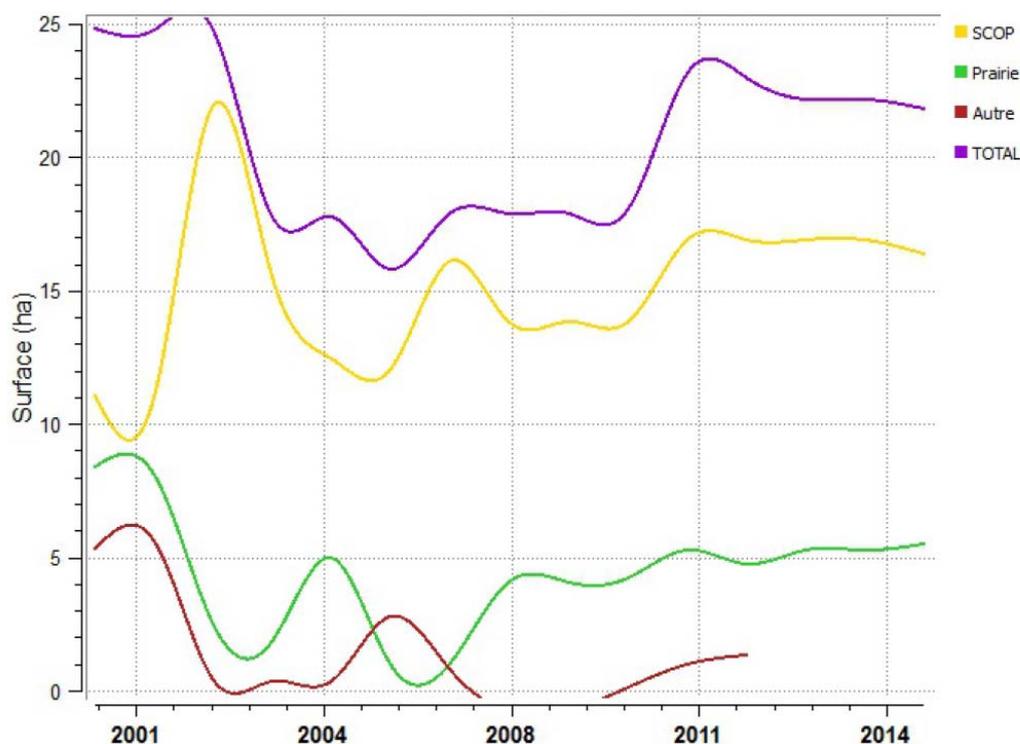
Le deuxième secteur est constitué du centre et sud de l'île Saint Symphorien, partagé avec Montigny-lès-Metz. Ce secteur est occupé par des grandes cultures et des prés de fauche. Il a été occupé par de l'horticulture mais cette activité a aujourd'hui pris fin. Il s'agit d'un îlot de paysage agricole au cœur de l'agglomération, protégé jusqu'ici par son inondabilité.



Cartographie des parcelles stratégiques et chemins agricoles.



La SAU de Longeville déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune) se répartit donc de la manière suivante ces dernières années :



Évolution des productions végétales, Graphique : DDT de la Moselle

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées.

Ce graphique montre la transformation du paysage agricole de Longeville au cours des années 2000. L'horticulture (courbe « autre ») disparaît pendant que la SCOP et l'herbe prennent sa place après quelques tâtonnements. Cette composition se stabilise vers 2012 et perdure depuis.

Tout cet espace est aujourd'hui cultivé par une seule exploitation extérieure à la commune.

Il s'agit de l'exploitation Gen Avenir de Plesnois. Cette structure de polyculture-élevage exploite 220 ha dont environ 21 ha sur Longeville (41 ha sur l'île Saint Symphorien, c'est-à-dire en y associant les parcelles sise sur le ban de Montigny lès Metz).

C. Types de structures et maîtrise foncière

L'exploitation Gen Avenir est une EARL. Elle occupe les parcelles de Longeville en bail à ferme selon ses déclarations. Cependant, l'essentiel de ses parcelles appartient à l'EPF Lorraine qui souhaite en changer l'occupation, au moins partiellement, et semble disposer de tous les outils légaux pour ce faire.

D. Age des exploitants, emplois et perspectives de reprise

L'exploitation Gen Avenir est pérenne d'un point de vue âge des exploitants et perspectives de reprise. Elle emploie trois personnes à temps plein.

E. Bâtiments agricoles

Aucun bâtiment agricole n'est recensé à Longeville-lès-Metz.



F. Parcelles stratégiques

Une parcelle est considérée comme stratégique si son importance dans l'économie et/ou le fonctionnement de l'exploitation est bien supérieure à sa surface, relativement au reste de l'exploitation.

En ce sens, les parcelles situées sur le côté sud-est de la Promenade de la Goulotte, entre le Boulevard Saint Symphorien et le centre nautique sont stratégiques car elles constituent le seul accès actuellement praticable pour les moissonneuses-batteuses à l'ensemble des parcelles de l'île. Ensuite, la Promenade de la Goulotte devient trop étroite pour accéder aux parcelles plus loin. Si ces parcelles devaient être enlevées à l'exploitant, il faudrait créer un nouvel accès suffisamment large, sous peine de voir se développer la friche sur le reste de l'île.

G. Cheminements agricoles

La carte montre l'accès aux parcelles agricoles via la Promenade de la Goulotte. Bien sûr le reste du réseau viaire urbain est utilisé pour amener les engins agricoles depuis Plesnois et emporter les récoltes soit vers Plesnois soit vers le Port de Metz. Les principales voies utilisées sont le Boulevard Saint Symphorien, le Pont de Verdun et la D 603.

H. Contraintes et projets

Le projet de vente de 10 à 15 ha de terrain par l'EPFL est très pénalisant pour l'exploitation Gen Avenir. Cela constitue en effet 5 à 10 % de l'exploitation totale, ce qui n'est pas négligeable, mais surtout plus d'un tiers de la surface exploitée sur l'île Saint Symphorien, dont les meilleures terres. De plus leur localisation fait craindre un problème d'accès au reste des parcelles. Vu la distance séparant cet ensemble de parcelles du siège d'exploitation, il faut que les caractéristiques des terrains restent correctes (surface, morcellement, accès) pour que Gen Avenir continue à y trouver un bénéfice. Ce projet est donc de nature à remettre en question toute l'agriculture de l'île Saint Symphorien.

Le caractère inondable de la zone empêche l'installation de tout siège d'exploitation, voire simplement de serres. Par conséquent, c'est forcément une exploitation extérieure qui viendra exploiter ces terrains. Une dégradation des caractéristiques agricoles du secteur risque donc fortement d'entraîner un enrichissement des parcelles, ce qui serait particulièrement dommageable pour le cadre de vie des populations riveraines.

Par ailleurs, le secteur situé entre la rue des Pépinières et l'A 31 a son exutoire hydrologique vers le Bras Mort de la Moselle, c'est-à-dire via deux fossés passant sous l'autoroute. Or, ces deux fossés ne sont plus entretenus sur l'emprise de l'autoroute. Cela posera de graves problèmes en cas d'inondation, la décrue se trouvant empêchée par l'obstacle que constitue l'autoroute.

Il est aussi à noter que le territoire de Longeville-lès-Metz est inscrit à l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) au titre de l'AOC / AOP Mirabelle de Lorraine. Une exploitation de mirabelles bénéficierait donc de ce label.

EN BREF :

L'espace agricole de Longeville se concentre aujourd'hui sur l'île Saint Symphorien, les coteaux du mont Saint Quentin étant en friche depuis plusieurs années ou dizaines d'années. Plus aucun siège d'exploitation agricole ne se situe sur le ban de Longeville mais une exploitation extérieure occupe l'ensemble des parcelles disponibles sur l'île (Montigny et Longeville).

Il est nécessaire de préserver de bonnes conditions d'exploitation à cet ensemble, en termes de surface totale, de morcellement, d'accès pour les engins et de gestion des eaux, sous peine de connaître un abandon de cet espace par l'agriculture. Or cet espace enclavé dans l'agglomération joue un rôle paysager et de récréation pour la population qui va bien au-delà de la seule production alimentaire.



2. LE CONTEXTE URBAIN

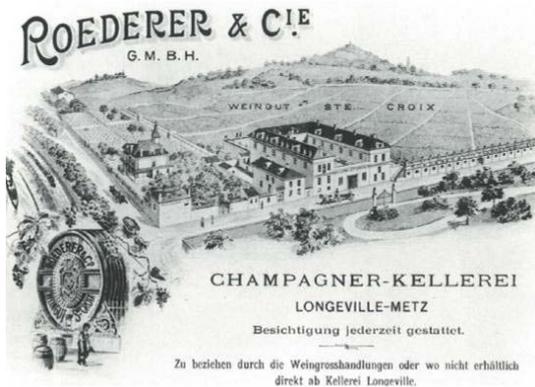
2.1 L'histoire de Longeville-Lès-Metz

La commune doit son nom à sa position géographique resserrée entre le pied du mont Saint-Quentin et la Moselle. « Longa-Villa » pourrait être traduit par « **la ville qui longe** ». On rencontre les noms de Langevilla (910), Lungeville devant Mets (XVe siècle), Longueville (XVIIe siècle), Longeville-lès-Metz (1801). En patois lorrain, le nom de la commune est Longevelle.

Des découvertes d'objets datant de la période néolithique ont montré que l'occupation du site est très ancienne. **Il semble que la vigne soit à l'origine du village** mais aussi de sa prospérité. En effet, le vignoble de Longeville a fait vivre une grande partie de ses habitants jusqu'au début du XXème siècle. En 1883, Jules Buch fit l'acquisition du vignoble Sainte-Croix. Les vins de pays fermentant naturellement et se prêtant à la champagnisation, ses caves devinrent alors une succursale de la maison Roederer et Cie. Les caves Roederer produisaient même à partir de 1893 du champagne qui fut exporté en Europe et aux États-Unis.

Mais l'urbanisation du Mont Saint-Quentin, le développement de **l'industrialisation et l'apparition du chemin de fer amorcèrent le déclin du vignoble**. La prolifération du phylloxera à la fin du siècle sonna la fin du champagne local mais aussi de la vigne Longevilloise.

La vie dans la commune et ses paysages a été également fortement marquée par **les changements du lit de la Moselle**. Les habitations du bas de Longeville ont ainsi connu plusieurs périodes « d'engloutissement » jusqu'à la stabilisation du cours de la Moselle au XVIIIème siècle. Les étangs et les bras-morts très présents dans la commune et ses environs sont les vestiges de son ancien tracé. La composition d'alluvions sablonneuse de la vallée de la Moselle entraîne néanmoins lors des hautes eaux un retour du fleuve dans son ancien lit et une inondation de l'île Saint-Symphorien et de centre de Longeville.



Cave de Champagne, Roederer et Cie Rue de la Tuilerie aujourd'hui, les caves sont encore existantes



Deux maisons fortes, qui se situent rue du Général de Gaulle (ancienne voie romaine), témoignent des anciennes guerres qui ont opposé la république messine et ses voisins du Moyen Age jusqu'au XVIIIème siècle. Longeville était en première ligne et ces deux tours permettaient de protéger les habitants. Le village fut de nombreuses fois détruit au cours des siècles si bien que sa population a été longtemps inférieure à celle des villages voisins et ce n'est qu'à partir de la fin du XVIIIème siècle qu'elle progressa.

Maison forte, 148 rue du Gal de Gaulle



Au XVIIIème siècle, le village devint le lieu de résidence et de villégiature privilégié de la bourgeoisie et de la noblesse messine. Elles ont fait ainsi élever **de grandes et riches demeures** sur le ban communal. Celles-ci sont encore visibles aujourd'hui rue du Général de Gaulle. À la fin du XVIIIème siècle le nouveau tracé de la route royale confirme la structure linéaire du village en opérant des alignements urbains.



Atlas de Trudaine pour la généralité de Metz, 1744 (Sources : archives nationales).



Extrait de la carte ci-dessus



Durant l'annexion les Allemands transformèrent Metz en place forte. Longeville vit alors sa population exploser avec **l'installation des militaires**. Des casernes virent le jour au centre-ville et l'influence Allemande s'exprima à travers l'architecture des nouvelles constructions.



Casernes Roques, Ancienne carte postale, vers 1900

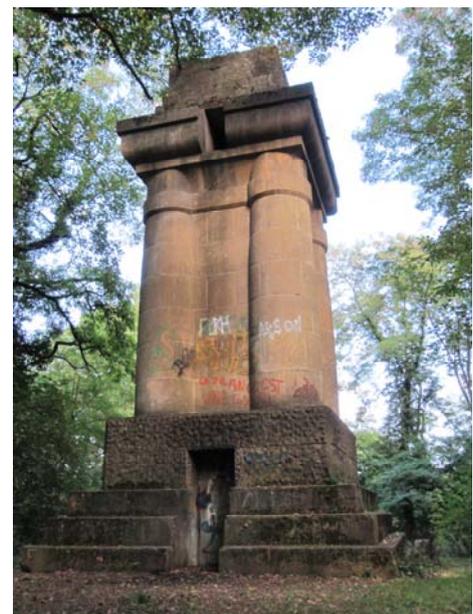
Alors que Metz devient un point stratégique majeur de l'empire allemand, l'état-major allemand poursuit les travaux de fortification entamés sous le Second Empire. De nombreuses casernes sont construites pour abriter la garnison allemande qui oscille entre 15 000 et 20 000 hommes au début de la période, et dépasse 25 000 hommes avant la Première Guerre mondiale.

La caserne Roque est construite en 1898, pendant l'annexion. Située au pied du mont Saint-Quentin et bordant la Moselle, le site couvre une superficie de 4,4 hectares. La caserne se compose de plusieurs bâtiments imposants à l'architecture Wilhelmiennne. À l'époque, elle est destinée à l'infanterie.

Les bâtiments servent de lieu de casernement pour la garnison allemande jusqu'en 1919. La caserne, reprise par la France après le Traité de Versailles, est rebaptisée caserne Roques. Nommée « Résidence Saint-Quentin » L'ancienne caserne allemande accueille, depuis 1980, 270 chambres étudiantes, 66 logements universitaires, ainsi que 120 logements sociaux (Moselis).

Tour Bismarck en limite de Longeville-lès-Metz

La tour Bismarck, (en limite de Longeville, mais située au Ban-Saint-Martin) sur la pente du mont Saint-Quentin est la seule, parmi les très nombreuses tours Bismarck érigées dans l'empire allemand, qui soit située en France. À l'origine, sa silhouette altière, bien visible depuis Metz, dominait la vallée de la Moselle. Aujourd'hui, elle est noyée par un écran forestier.





Temple Protestant, 1908



Traces de l'activité de l'ancienne pépinière

Repère de l'époque de l'annexion allemande, **le temple protestant** est une œuvre de l'architecte Hermüller. L'édifice est inauguré le 17 septembre 1908. D'allure massive, il est d'une grande sobriété architecturale. Le temple servait à la fois pour les militaires et les civils. Cette paroisse faisait partie du consistoire réformé et accueillait beaucoup de luthériens venus des différentes régions de l'empire allemand. Aujourd'hui, l'édifice est toujours utilisé pour le culte réformé.

L'île Saint-Symphorien porte le nom d'une abbaye datant du X^{ème} siècle et située alors aux environs de la Porte Serpenoise, à l'emplacement de l'actuel Palais du Gouverneur. Les moines utilisaient le bras mort de la Moselle comme réserve de poissons et les prés de l'île comme pâturages.

Zone marécageuse et inondable, vouée aux cultures et aux pâturages, ce n'est qu'à partir du début du XX^{ème} siècle que l'île Saint-Symphorien commença à s'urbaniser. La construction du pont du Sauvage en 1906 (l'ancêtre du pont de Verdun) et l'assèchement des marécages de l'île lance son développement. À partir de 1918 l'urbanisation s'est accélérée et les aménagements ont fleuri : construction du stade Saint-Symphorien en 1926, du palais des sports en 1968, de l'autoroute A31 en 1972 et aménagements du plan d'eau en 1974. Horticulteurs et pépiniéristes, installés au début du XX^{ème} siècle, ont disparu en 2010 mais laissent toujours leurs traces dans le nom de plusieurs rues de la commune (rue des Pépinières, rue de l'Horticulture).

Lors de la seconde annexion, le 1er octobre 1940, la commune de Longeville-lès-Metz, rebaptisée "Langenheim" intègre le district urbain de Metz ou "Stadtkreis Metz". Le pont du Sauvage est détruit par les Allemands le 18 novembre 1944, pendant la libération de Metz. Il est remplacé peu après par un ouvrage provisoire de construction américaine. Malgré la combativité des troupes allemandes de la 462e Volks-Grenadier-Division de l'armée de Knobelsdorff, Longeville-lès-Metz est libérée par la 5e DI de l'armée Patton le 21 novembre 1944, à la fin de la bataille de Metz.

Les travaux de canalisation de la Moselle qui débutent à la fin des années 1950 et se terminent en 1964 rendent nécessaire le remplacement du pont provisoire. Le pont de Verdun est mis en construction en 1965 et inauguré le 12 septembre 1967. La canalisation de la Moselle limite alors l'impact des inondations et facilite le développement de l'île.

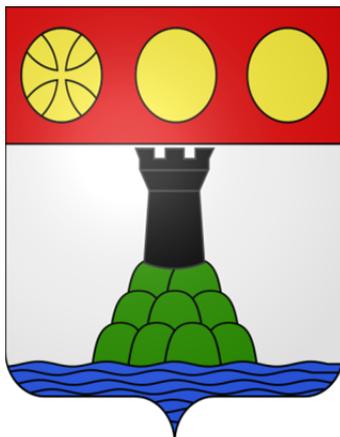
Selon les règles héraldiques, **le blason de Longeville** symbolise la situation du Saint-Quentin dominant la Moselle ;

Il se compose d'argent (blanc) au Mont de Sinople (vert), mouvant d'une champagne ondée d'azur (bleu), surmonté d'une tour de sable (noir) au chef de gueules (rouge) chargé de trois besants d'or jaune » dont l'un porte une croix



pattée symbole de l'appartenance au val de Metz, qui confirme les règles des armoiries. Elles furent délivrées le 16 Septembre 1950 par la préfecture de Moselle.

Sources : <http://www.mairie-longeville-les-metz.org>



Blason de Longeville-Lès-Metz



Rue du Gal de Gaulle, « Hauptstrasse »



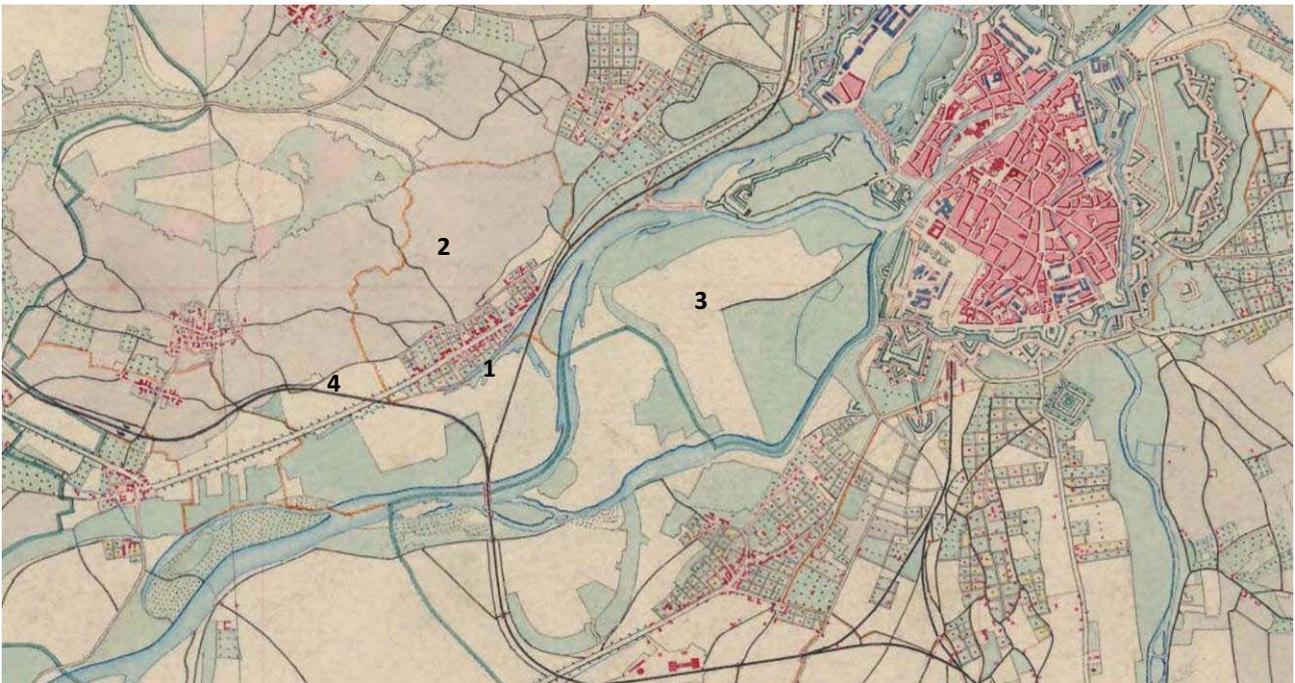
Vue de l'embarcadère le long de la Vieille Moselle



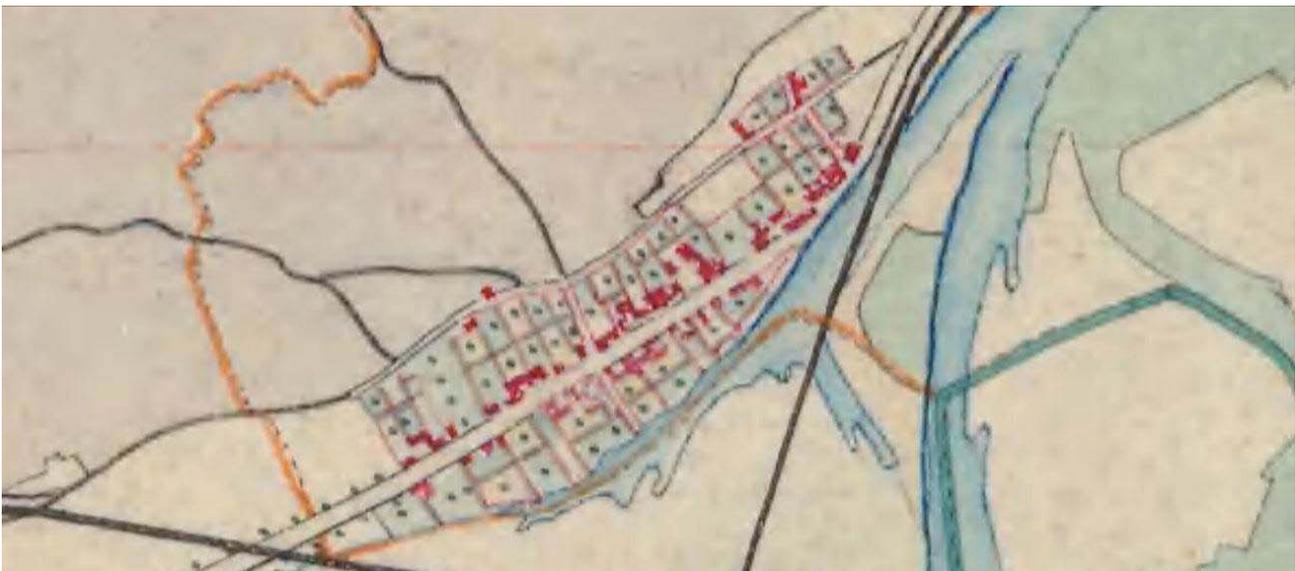
2.2 Le développement urbain

A. A l'origine, un village rue

Le village initial de Longeville-Lès-Metz (1) s'est développé **le long de la voie romaine**, actuelle RD 603 et ancienne RN3. Il s'agit d'un village-rue complété de plusieurs rangs de jardin (souvent clos), en arrière des habitations. Le village profite des coteaux viticoles (2) et des prairies irriguées par la Moselle (3), en particulier sur l'île Saint Symphorien. Le village est bordé de deux voies ferrées. Celle liant Scy-Chazelles n'est aujourd'hui disparues (4).



Carte d'État-major, aux alentours de 1840



Carte d'État-major, aux alentours de 1840, Zoom sur le village



B. Une urbanisation progressive et linéaire

L'Annexion allemande apporte l'implantation des casernes, en limite du Ban Saint Martin (1) et de nombreuses maisons de ville qui s'insèrent dans le village ancien. L'urbanisation se poursuit vers les coteaux par plusieurs rues (2) résidentielles. Le boulevard Saint-Symphorien se construit au gré des projets avec la rue de la pépinière (3) ou la rue des villas (4). Les équipements sportifs s'implantent en lien avec la commune de Metz (5). Le stade Saint-Symphorien date de 1926. La pépinière est largement étendue (6), bientôt coupée en 2 par l'autoroute.



Ortho-photographie datant de 1951



Architecture allemande vers 1900,
Rue du Général De Gaulle



Maisons de ville des années 1930,
Rue de la pépinière



C. A l'époque des grande infrastructures

D'autres rues sont urbanisées sur l'île avec la rue du Pré Vassieux et la rue des Mésanges aux alentours des années 1960, poursuivant la création de la nouvelle école Saint Symphorien (1). La construction de l'autoroute en 1972 bouleverse le paysage de la vallée de la Moselle (2). Elle s'accompagne de la création du plan d'eau en 1974, (3) espace de loisir majeur pour les habitants messins, et de la patinoire.

Les coteaux urbanisés se complètent et se prolongent, en particulier la rue Hirschauer (4) et la rue du fort (5), avec une architecture marquée 1970.

Vers 1970, un ancien château est démoli pour être remplacé par le centre socio-culturel Robert Henry. (6)



Ortho-photographie datant de 1970



Plan d'eau et vue sur la ville de Metz



Rue du Général Hirschauer, 1970 à 1980

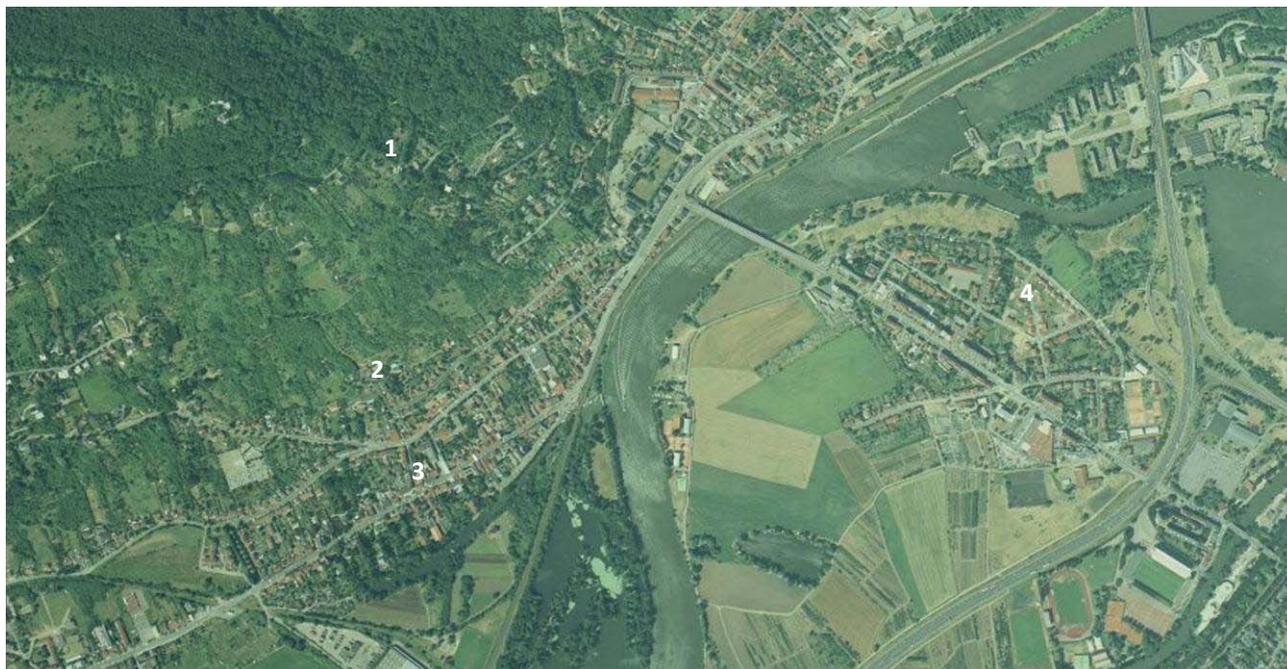


D. Les quartiers se complètent

La rue du Fort se poursuit dans sa partie haute (1), avec de grandes parcelles boisées. La rue des Vignes (2) se complète par de nouvelles constructions dans les vergers.

La placette entre la rue de l'église et la rue du Général de Gaulle est remaniée (3), avec une opération de logements collectifs et des commerces en rez-de-chaussée.

En 1990, le lotissement Auer fut réalisé et donna naissance à une trentaine de pavillons avec deux nouvelles rues baptisées rue du Chanvé et du Pré-Gourna.



Ortho-photographie datant de 1994



Ensemble de collectif datant des années 1984 « les Glycines »
Rue de l'église, Rue de Général de Gaulle



Lotissement Auer, « Promenade » 1 et 2
Rue du Chanvé et du Pré-Gourna



E. Aujourd'hui en renouvellement

Aujourd'hui fortement contrainte par les secteurs inondables ou les mouvements de terrain, la commune se renouvelle sur elle-même par des opérations de démolition-reconstruction, en particulier sur l'île Saint-Symphorien avec la place de l'église (1) ou le long du Boulevard (2). Dans la partie village ancien, quelques parcelles libres sans constructions, en jardins ou en vergers, se construisent progressivement selon les opportunités (3).



Ortho-photographie datant de 2013



Nouvelle opération de logements collectifs (2010)
Place de l'Église



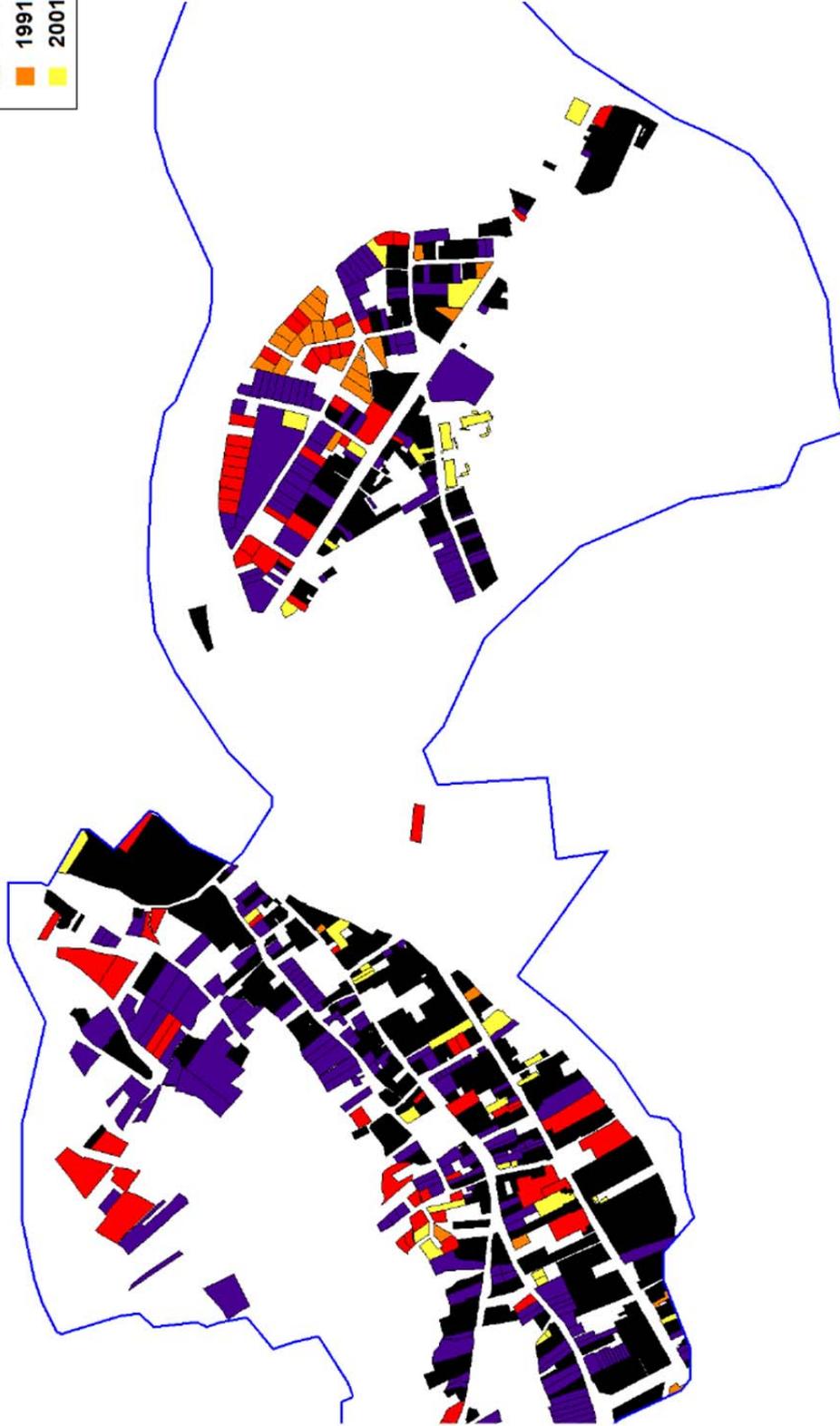
Opération de démolition-reconstruction,
Boulevard Saint-Symphorien

Page suivante : Historique des locaux d'habitation
Sources : Observatoire du foncier, DDT 57 et fichiers MAJIC



Historique des locaux d'habitation : LONGEVILLE-LES-METZ (57412)

Construction des locaux	
■	jusqu'en 1950
■	1951 à 1970
■	1971 à 1990
■	1991 à 2000
■	2001 à 2013



parcelles prises en compte : au moins 1 logement d'habitation par ha
sources : DGFiP-MAJIC 2014 / IGN-Bdcarto

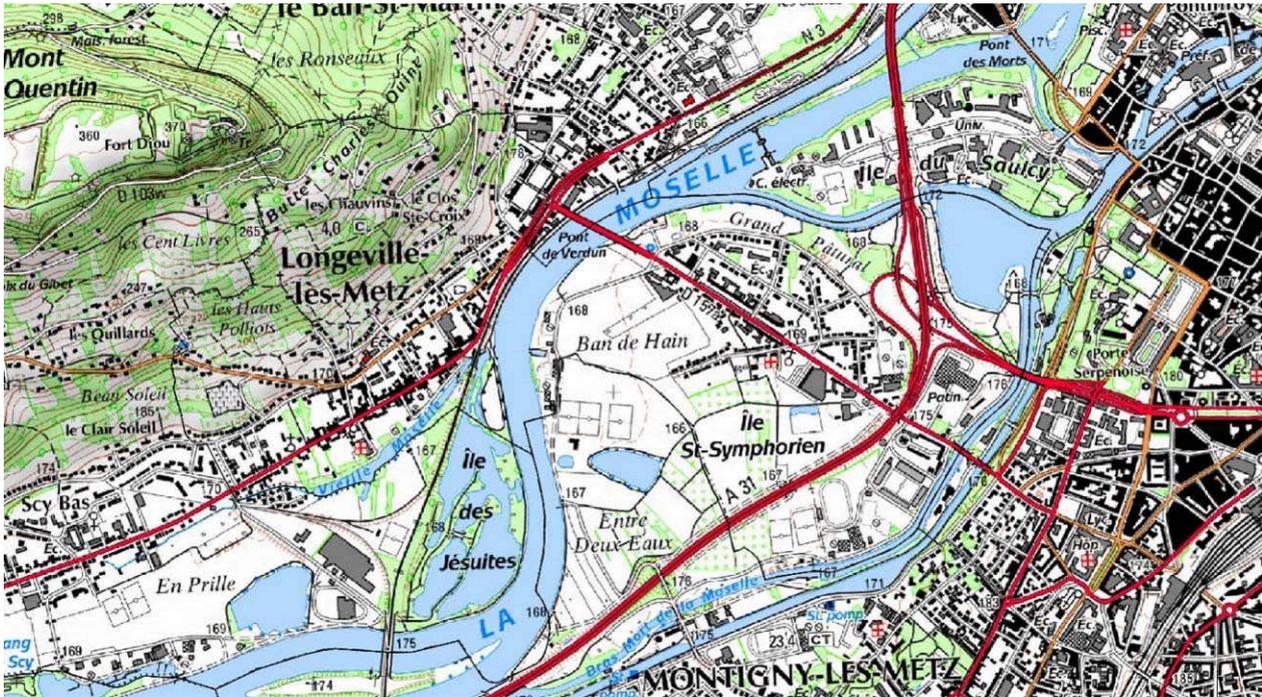
DDT57-MOTP-GSE / novembre 2015



Datation du bâti, sources : fichier Majic, date de construction la plus ancienne



2.3 La morphologie urbaine



Extrait du SCAN 25, IGN

L'urbanisation des coteaux et de l'île Saint-Symphorien ont profondément modifié la forme initiale du village-rue. Remontant sur les pentes du Mont Saint-Quentin ou grignotant les espaces inondables des bords de Moselle, les nouveaux quartiers font de Longeville-lès-Metz une commune complexe, morcelée et en deux grands quartiers distincts.

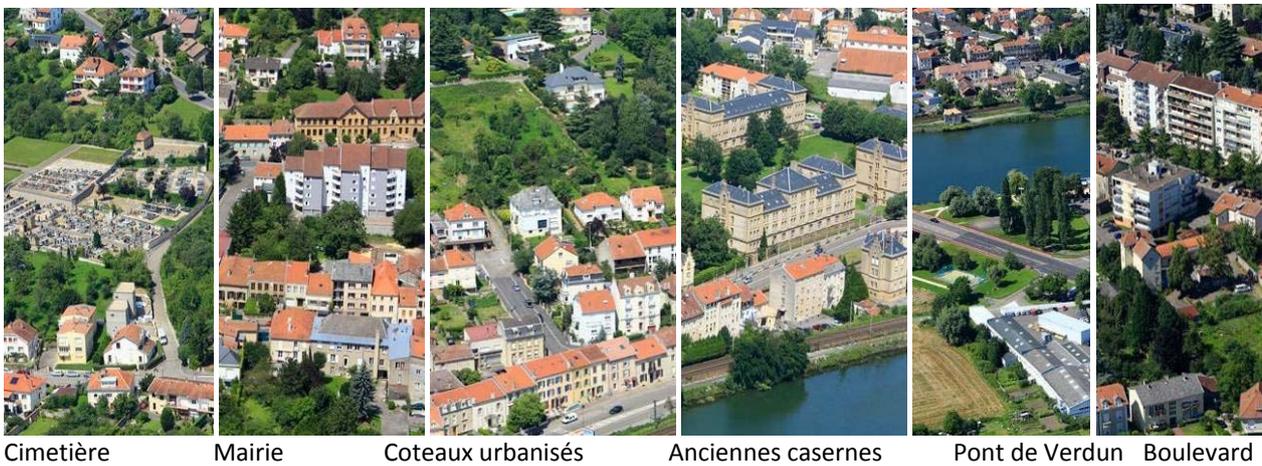
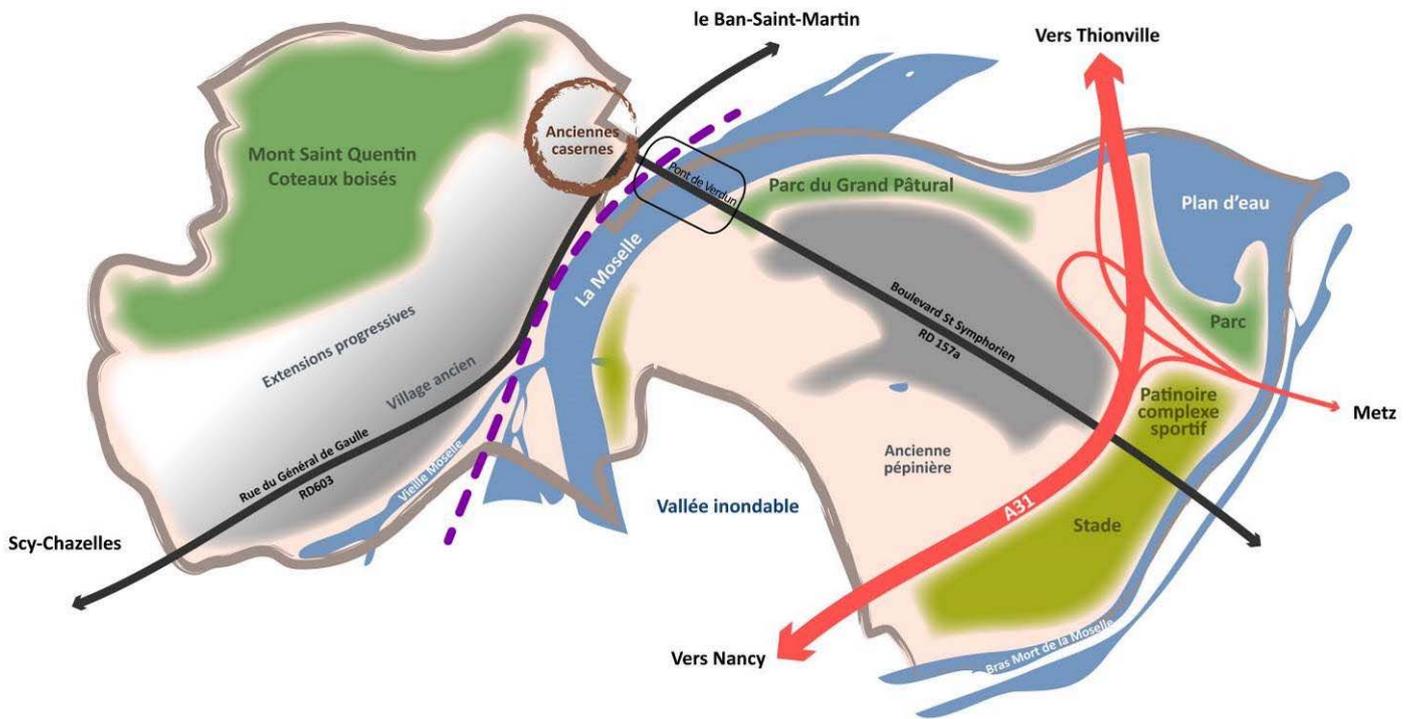
A. Forme urbaine

Originellement, le cœur de bourg ancien de Longeville-lès-Metz s'est développé le long de l'ancienne RN3, (actuelle RD 603). Cette ancienne voie romaine longe la Moselle en partie basse des coteaux du Mont Saint Quentin.

Le village s'est développé à partir de la fin du XIXème siècle, avec des maisons de villégiature au moment de l'annexion allemande. Le village rejoindra finalement l'urbanisation des communes voisines, avec d'une part les casernes Roques au Nord, partagée avec le Ban Saint-Martin et d'autre part les nouveaux quartiers de Scy-bas (commune de Scy-Chazelles) au Sud.

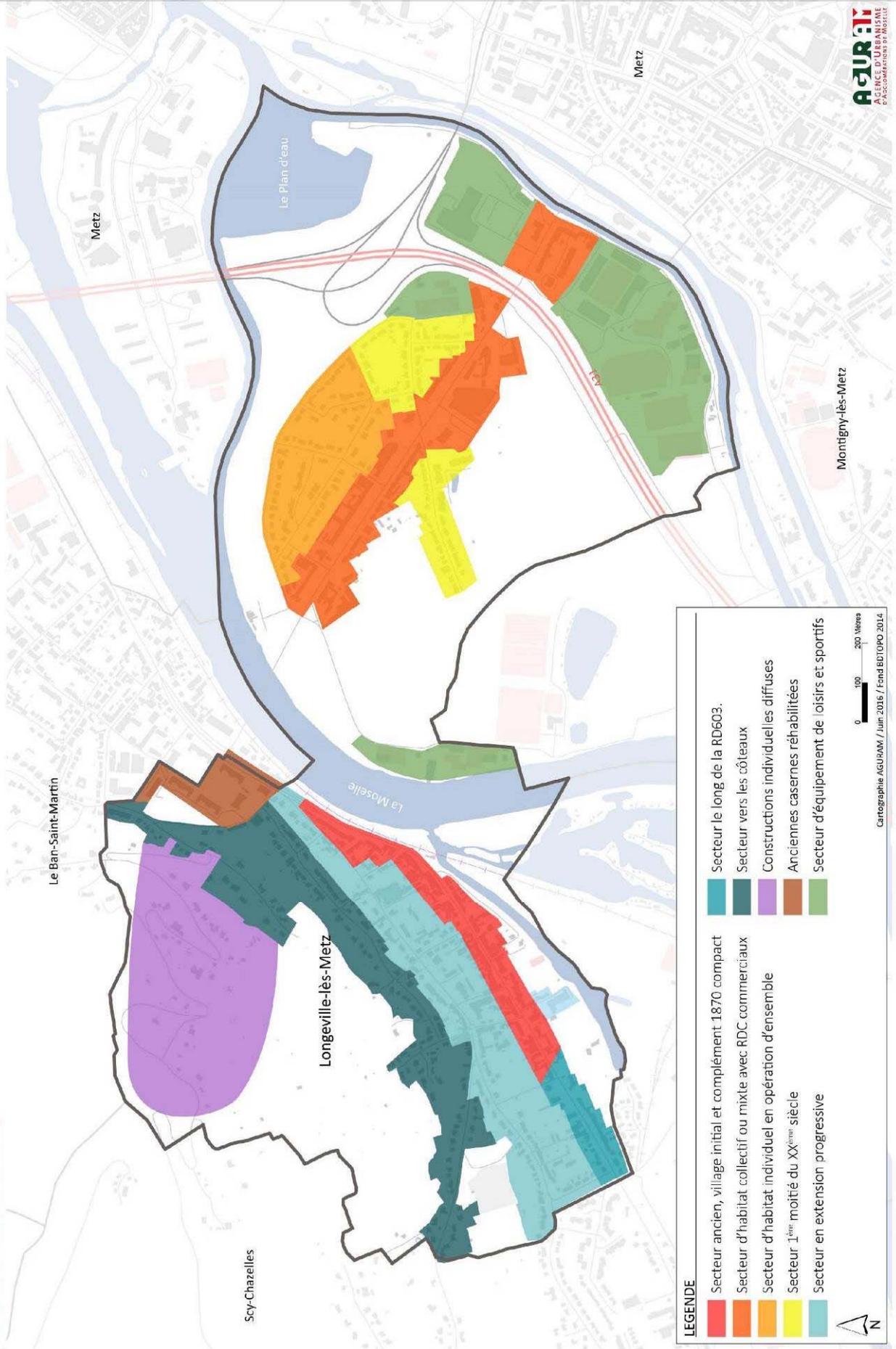
Dans la première moitié du XXème siècle, l'île Saint Symphorien et les terrains inondables de la Moselle se traversent pour relier Longeville à Metz. Le futur boulevard Saint Symphorien s'urbanise progressivement au gré des opportunités.

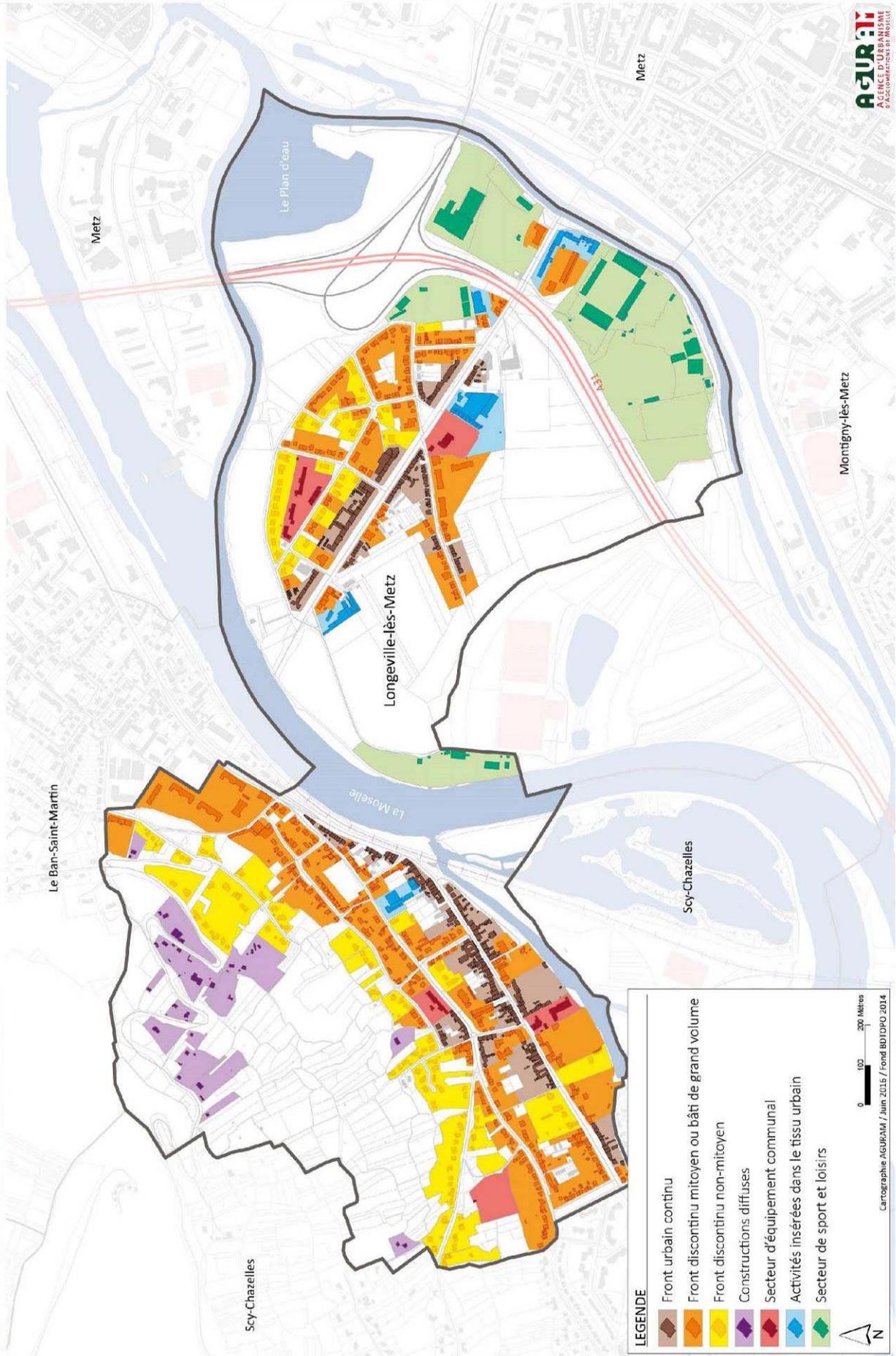
De par cette extension urbaine sur une île, la commune se retrouve divisée en deux grandes parties séparées par la Moselle. Cette fracture est renforcée par la voie ferrée, longeant la rive gauche de la Moselle. Aujourd'hui les secteurs inondables de la Moselle ainsi que les risques de mouvements de terrain sur les coteaux forment plusieurs barrières aux extensions urbaines, ne laissant que peu de possibilités d'évolution pour de nouveaux quartiers.



B. Découpage des entités urbaines et typologie des construction

Le découpage d'**entités urbaines** est réalisé à partir de l'analyse des typologies de fonctions ou de formes urbaines sur la commune (carte « typologie des constructions »). Les sous-parties suivantes du diagnostic seront traitées en fonction du découpage défini sur la carte page suivante « entités urbaines ».







C. Densités brute et nette

Les densités qui vont suivre sont calculées à partir de la morphologie du bâti, selon des extraits représentatifs des tissus urbains. Il était trop complexe de découper des entités urbaines spécifiques à des quartiers, sur la globalité de la commune, en raison de la grande variété de bâti au sein des quartiers.

Ce sont principalement cinq types de quartiers qui seront analysés :

- Secteur de centre ancien, village initial et complément compact de l'annexion allemande
- Secteur d'habitat collectif ou mixte avec RDC commerciaux
- Secteur d'habitat individuel en opération d'ensemble (dont les secteurs datant de la 1^{ère} moitié du XX^{ème} siècle)
- Secteur d'habitat individuel en extension urbaine progressive (dont les extensions vers les coteaux et le long de la RD 603)
- Secteur d'habitat individuel diffus sur les coteaux

Deux secteurs ne sont pas comptabilisés pour cette étude de densités. Il s'agit du :

- Secteur des anciennes casernes réhabilitées en logements étudiants
- Secteur d'équipement de loisirs et sportifs

La densité brute en logements est calculée hors voiries, espaces publics et équipements. Le calcul de la densité nette, lui, les comprend. Un exemple « test » permet de mieux comprendre les correspondances du tableau ci-dessous.

	superficie "témoin" en ha	dont surface des voiries	nombre de logements	Densité nette (avec voiries)	Densité brute (hors voiries)	Taille moyenne de parcelle en m ²	rapport voirie / quartier en %
<i>exemple test</i>	1,0	0,20	20	20	25	400	0,20
Centre ancien	2,7	0,35	56	21	24	411	0,13
Habitat collectif ou mixte	2,1	0,50	140	67	88	114	0,24
Habitat individuel en opération d'ensemble	3,5	0,75	42	12	15	645	0,22
Habitat individuel en extension progressive	3,0	0,50	53	18	21	472	0,17
Habitat individuel diffus sur les coteaux	4,6	1,00	16	3	4	2 250	0,22

De manière brute, le **bâti historique traditionnel du cœur de ville**, qui comprend des logements réhabilités et reconstruits, propose une densité moyenne de l'ordre de **24 logements à l'hectare**. Les densités observées sont **très variables**, puisqu'elles vont de seulement 4 logements à l'hectare pour les **maisons isolées sur les coteaux** à environ 90 logements par hectare pour des **logements collectifs du boulevard Saint-Symphorien**.

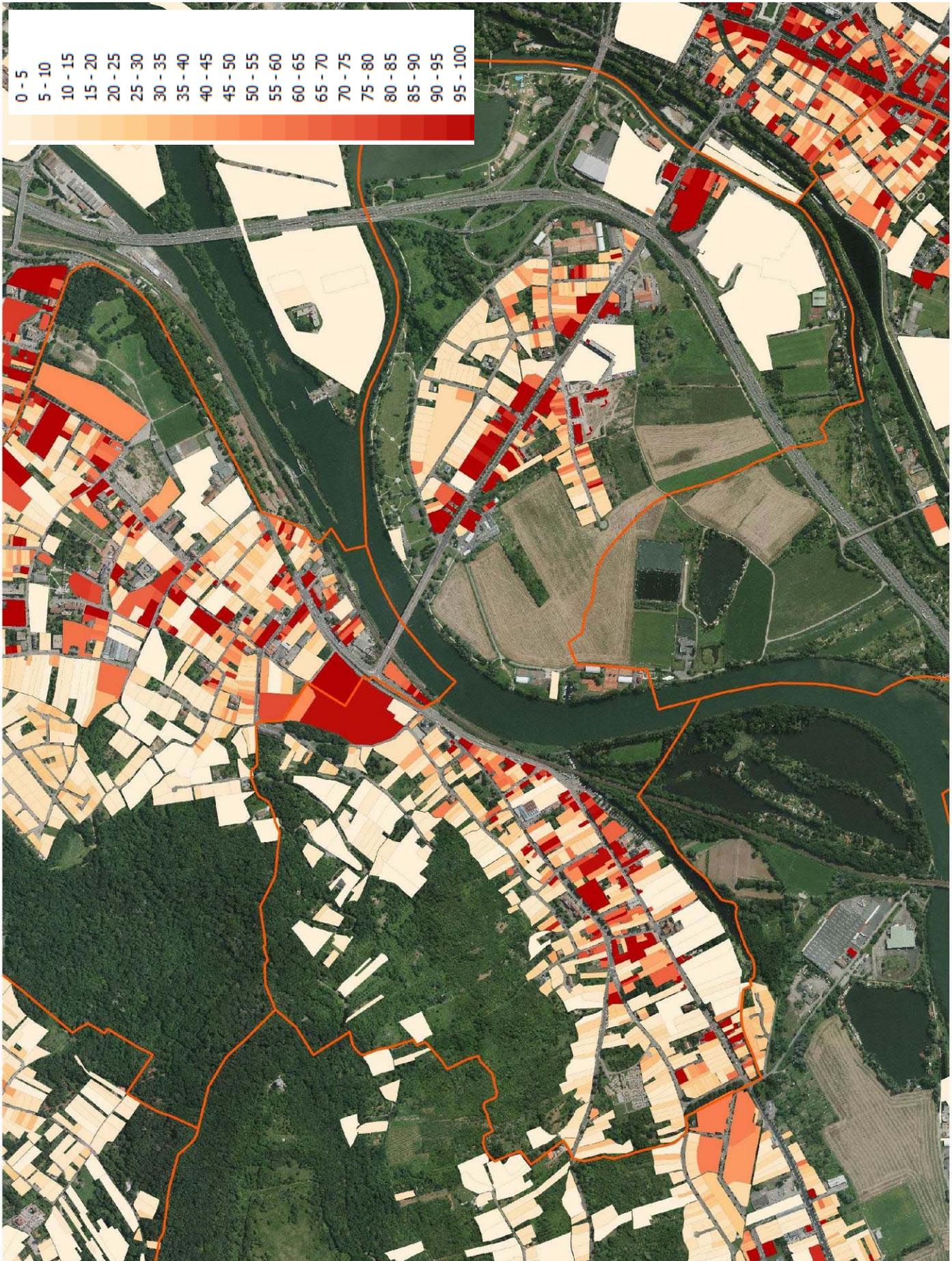
Le calcul de densité brute est réalisé hors voiries, espaces publics et équipements. Il permet de connaître la taille moyenne des parcelles selon la morphologie des tissus urbains. La taille moyenne des parcelles individuelles varie alors de 2000 à 400m². Le tissu urbain de logements collectifs ne peut être regardé sous l'angle de la taille des parcelles, regroupant plusieurs logements par unité foncière.

Le rapport entre voirie et surface totale du quartier varie assez peu. Aux alentours de 20%, la grande différence se joue entre le centre ancien aux voiries étroites (8 à 12 mètres) et le boulevard Saint Symphorien beaucoup plus large (18 à 24 mètres).

Cela signifie que les espaces publics et voiries n'occupent pas des places disproportionnées au regard des besoins.



Calcul théorique des densités en nombre de logements par hectare, rapporté à chaque parcelle, dans la commune de Longeville-lès-Metz (Sources : données MAJIC)





D. Secteur de centre ancien, village initial et complément compact de l'annexion allemande

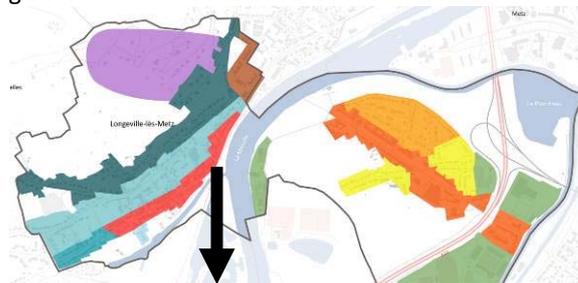
	superficie "témoin" en ha	dont surface des voiries	nombre de logements	Densité nette (avec voiries)	Densité brute (hors voiries)	Taille moyenne de parcelle en m ²	rapport voirie / quartier en %
Centre ancien	2,7	0,35	56	21	24	411	0,13

Ce secteur se situe le long de la rue du Général De Gaulle.

Le centre-bourg comprend des **bâtiments anciens** mais aussi de nombreuses constructions de la fin du XIX^{ème} siècle (**annexion allemande**). L'ancienneté des constructions est visible par les détails architecturaux qui ornent les bâtiments. Sur la majorité d'entre eux, des encadrements en pierres décorent les encadrements de portes et de fenêtres.

Ces tissus urbains comprennent donc un important **mélange d'époques** de construction dont le trait commun est généralement **une implantation en front de rue, une mitoyenneté des bâtis et une densité moyenne. Les parcelles sont généralement en lanière, plus longues que larges.**

Les cœurs d'îlots sont ponctuellement remplis par des constructions plus récentes. Des locaux commerciaux sont parfois implantés en rez-de-chaussée des immeubles situés le long de la route du Général de Gaulle.



Il n'est pas rare de constater que dans ce secteur certaines propriétés anciennes de deux voire trois étages ont subi une division interne pour la création de plusieurs logements, ce qui n'est pas sans créer de **problèmes de stationnement**.

Au global, les places de stationnement ne sont pas très nombreuses dans les rues étroites, alors qu'il existe de nombreux commerces et services à desservir. L'aménagement urbain de la rue du Général de Gaulle (tracé des stationnements, délimitation des trottoirs, ...) clarifie l'occupation des usagers mais renforce parfois l'effet « couloir » de cet axe passant. Par ailleurs, certains parkings ont été aménagés, non loin de cette rue, par exemple, au niveau de la rue du Lavoir.

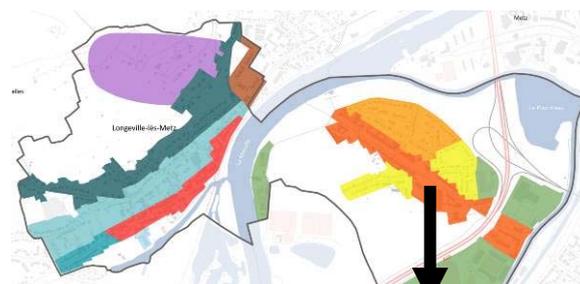


E. Secteur d'habitat collectif ou mixte avec RDC commerciaux

	superficie "témoin" en ha	dont surface des voiries	nombre de logements	Densité nette (avec voiries)	Densité brute (hors voiries)	Taille moyenne de parcelle en m ²	rapport voirie / quartier en %
Habitat collectif ou mixte	2,1	0,50	140	67	88	114	0,24

Ce secteur se concentre autour de la rue Saint Symphorien.

Les bâtiments ont été majoritairement **construits entre les années 1940 et 1980**. Le côté Sud comporte des immeubles moins hauts, parfois des maisons de ville, avec un léger recul sur rue. Le côté Nord est quant à lui composé majoritairement d'immeubles collectifs, de 5 à 7 étages (9 étages pour la tour proche du pont de Verdun). Ces immeubles possèdent souvent un espace avant large (10 à 15 mètres de seuil d'entrée), de manière uniforme pour la rue et s'étant parfois transformé en stationnements.

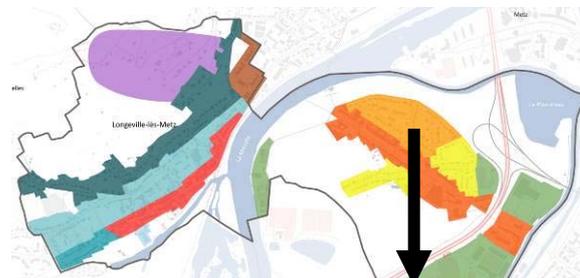


Les stationnements publics sont répartis tout au long du boulevard. Un alignement d'arbre complète l'aménagement urbain ponctué du square et de la place de l'église.



F. Secteur d'habitat individuel en opération d'ensemble

	superficie "témoin" en ha	dont surface des voiries	nombre de logements	Densité nette (avec voiries)	Densité brute (hors voiries)	Taille moyenne de parcelle en m ²	rapport voirie / quartier en %
Habitat individuel en opération d'ensemble	3,5	0,75	42	12	15	645	0,22



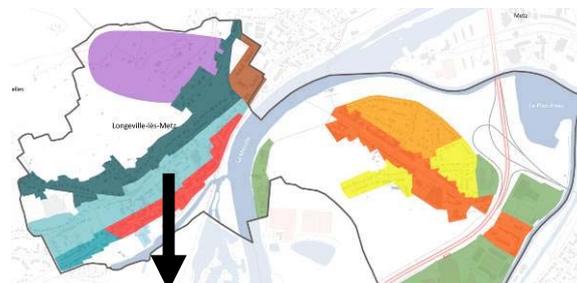
Des années 1930 aux années 2000, les quartiers « à l'arrière » du boulevard Saint-Symphorien sont principalement composés de maisons unifamiliales. Parfois groupées par 2 ou 3, la densité peu variée en fonction de la profondeur des parcelles. En bordure du Parc ou surplombant les espaces agricoles pour la rue de la pépinière, ces quartiers sont en lien direct avec des espaces naturels ou de loisirs, formant une qualité végétale indiscutable.

En matière de morphologie urbaine, chaque rue possède son époque de construction et son style architectural. Les bâtiments sont globalement en léger retrait par rapport à la rue (3 à 5 mètres). Quelques bâtiments de logements collectifs ou quelques bureaux y sont aussi répartis.



G. Secteur d'habitat individuel en extension urbaine progressive

	superficie "témoin" en ha	dont surface des voiries	nombre de logements	Densité nette (avec voiries)	Densité brute (hors voiries)	Taille moyenne de parcelle en m ²	rapport voirie / quartier en %
Habitat individuel en extension progressive	3,0	0,50	53	18	21	472	0,17



Ce secteur concerne les rues voisines de l'axe de la RD 603 (rue du Général De Gaulle). Il s'agit de rues moins passantes, à dominante résidentielle. Complété progressivement, le tissu urbain comporte différentes époques, de 1870 à nos jours. Ce secteur concerne aussi le parc communal et la mairie-école. Quelques belles maisons de maître dans leur parc ou des maisons bourgeoises très décorées côtoient des architectures plus banales.

Les parcelles sont profondes et les cœurs d'îlots ont été ponctuellement densifiés par des immeubles ou des maisons en bande.

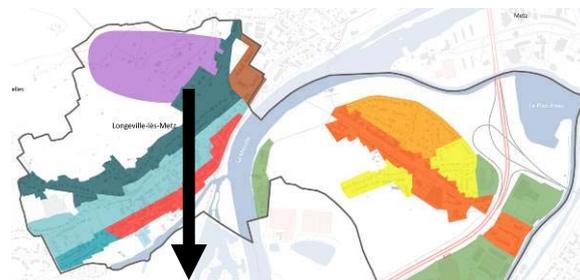
Le dénivelé des coteaux marque une rupture d'urbanisation visible, limitant les extensions hautes.

Ces maisons marquent une rupture avec les tissus urbains anciens du centre-ville, car elles ne sont plus implantées en front à rue et ne sont pas mitoyennes.



H. Secteur d'habitat individuel diffus sur les coteaux

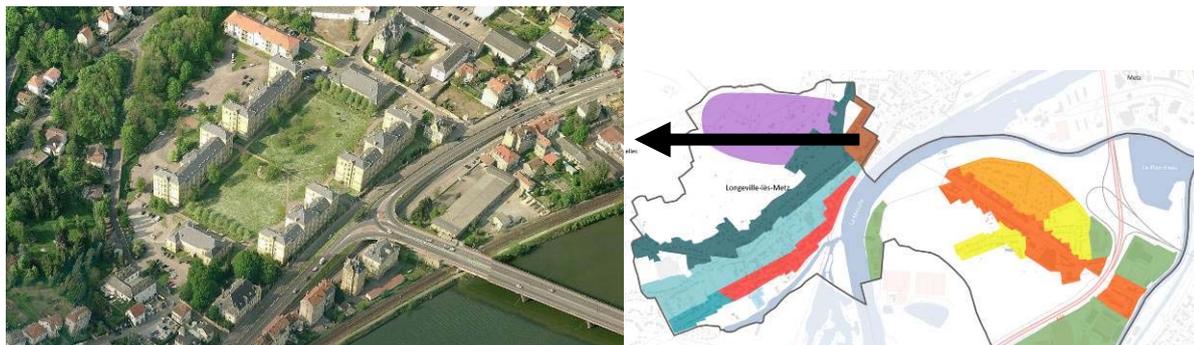
	superficie "témoin" en ha	dont surface des voiries	nombre de logements	Densité nette (avec voiries)	Densité brute (hors voiries)	Taille moyenne de parcelle en m ²	rapport voirie / quartier en %
Habitat individuel diffus sur les coteaux	4,6	1,00	16	3	4	2 250	0,22



Ce secteur, le long de la rue du Fort, **est de loin le moins dense de la commune**. Les parcelles sont imposantes et prisées pour une vue sur la vallée. Ces anciens vergers ou anciennes vignes se sont urbanisés au coup par coup, sans cohérence d'ensemble profitant d'accès parfois désordonnés. Les parcelles sont très pentues et desservies de plusieurs côtés par une route sinueuse.



I. Secteur des anciennes casernes réhabilitées en logements étudiants



Disposés autour d'une cour centrale, plusieurs bâtiments de 2 à 4 niveaux composent l'ancienne caserne Roques. Aujourd'hui réhabilité en logements étudiants, la mémoire du lieu subsiste par l'ordonnancement des constructions autour de cet espace engazonné.

Partagée avec la commune du Ban Saint-Martin, cet ensemble marque une entrée de ville « monumentale » depuis le pont de Verdun.

J. Secteur d'équipement de loisirs et sportifs



De part et d'autre du boulevard Saint-Symphorien, le complexe multisport (patinoire) et le stade forment un quartier à part entière, étrié entre l'autoroute et le canal. Ces équipements ont l'avantage ou l'inconvénient d'être « en ville », proche du centre de Metz. Le parc du plan d'eau poursuit ces espaces de loisir vers le Nord, profitant des berges de la Moselle.

La forme urbaine de la ville s'explique par les contraintes naturelles et anthropiques que sont la vallée inondable de la Moselle, l'autoroute ou les coteaux. La densité de logements est très variable sur le ban communal selon la nature des constructions et leur implantation. Ces différentes typologies impliquent un règlement et un zonage de PLU adaptés à chaque configuration.

Notons que le SCOTAM impose une densité de l'ordre de 25 logements par hectare pour les futures opérations en extension (densité calculée avec voiries, pour Longeville-Lès-Metz, étant considérée comme un pôle relais dans l'armature urbaine). La densité préconisée se rapproche donc de la typologie urbaine du centre-bourg ou des quartiers mixtes, mélange de logements individuels et collectifs.



2.4 Les entrées de commune

A. Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « *l'amendement Dupont* » (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

L'article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

B. Les routes classées à grande circulation

À Longeville-lès-Metz, l'autoroute A31 est concernée par une bande inconstructible d'une largeur de 100 mètres de part et d'autres de son axe.

La Route Départementale 603 est classée comme route à grande circulation entre la RD7 à Metz et la RD 903 à Gravelotte (*Décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation*). Elle est donc concernée par une bande inconstructible de **75 mètres en dehors des espaces urbanisés**.

C. Les entrées de commune à Longeville-lès-Metz

Les portes et les itinéraires de traversées du territoire communal sont des espaces de référence où se joue l'image des villes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développements urbains et commerciaux car ces articulations urbaines offrent des possibilités de grande visibilité. **Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualités urbaines et paysagères**, mais aussi de préservation des espaces naturels ou agricoles.

Les entrées de ville sont constituées d'une part par le passage en secteur urbain, d'une commune à une autre. C'est le cas pour les limites urbaines avec Metz, Scy-Chazelles ou avec le Ban-Saint-Martin. D'autre part, elles peuvent être des « passages » de l'espace construit à l'espace naturel. C'est le cas pour la rue du Fort.

Les entrées de ville se superposent à la vision « routière » des aménagements, en particulier avec les panneaux d'entrée d'agglomération.

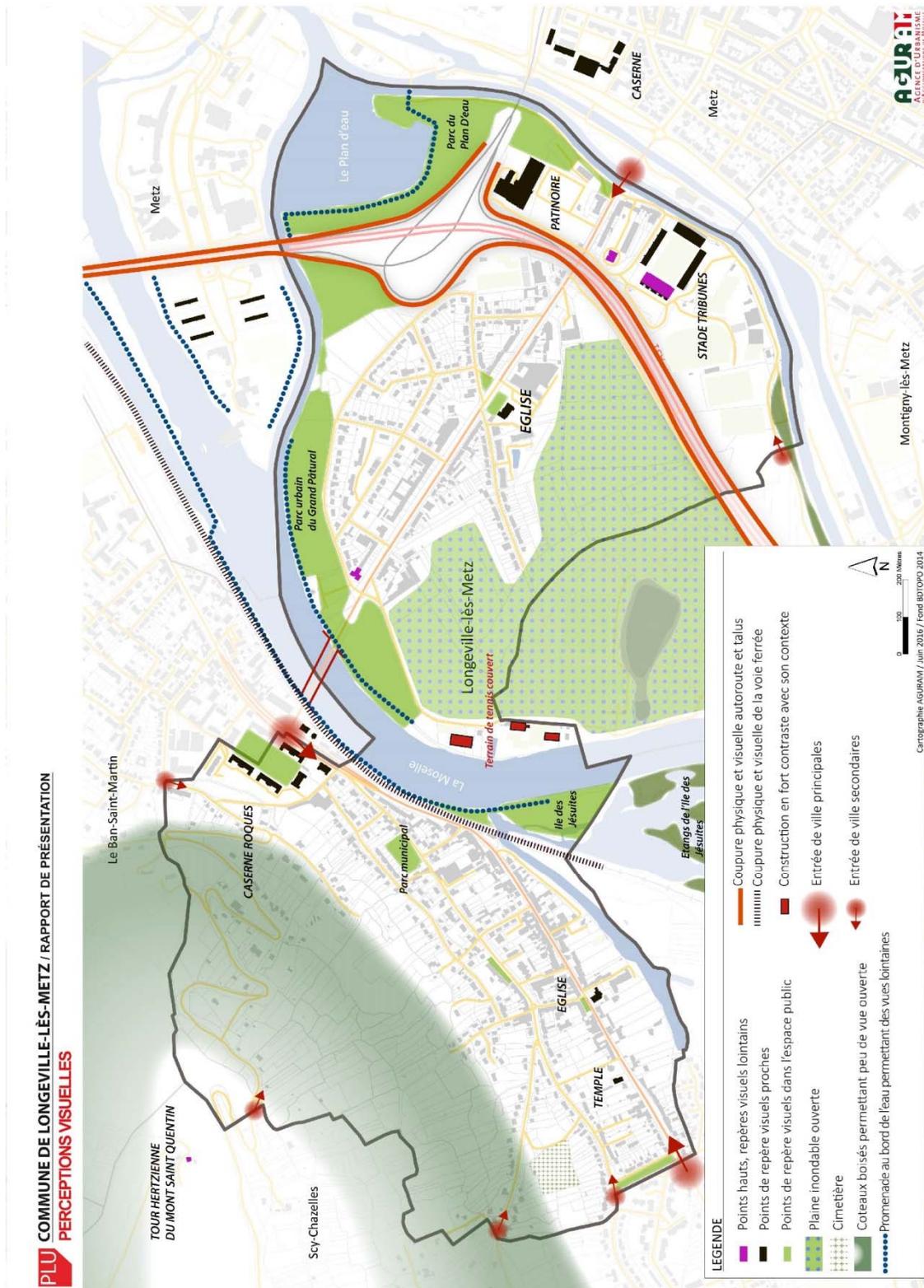


Les limites matérialisées par les panneaux sont celles à l'intérieur desquelles sont applicables les règles de conduite, de police ou d'urbanisme particulières aux agglomérations (au sens routier), c'est-à-dire un « espace sur lequel sont groupés des immeubles bâtis rapprochés », dont les limites sont définies par arrêté du maire.

Elles ne correspondent pas forcément aux limites du territoire communal. On peut distinguer la zone "en agglomération" (délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie et la zone "hors agglomération".

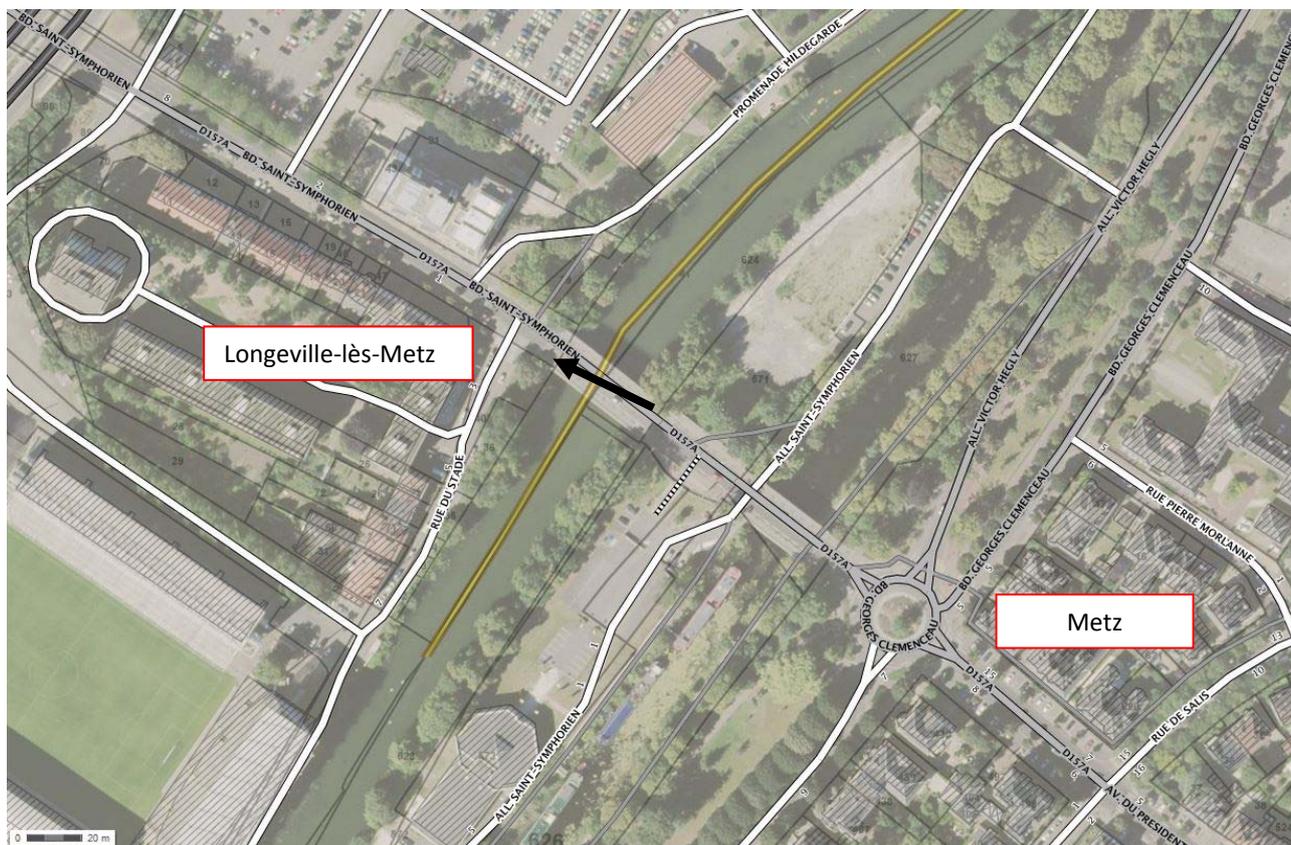


Longeville-lès-Metz a la particularité d'être « séparée » en deux par le pont de Verdun. Un panneau de sortie d'agglomération marque cette séparation, mais il s'agit ici plus d'une interprétation, mal disposée, pour symboliser ce passage d'un « lieu-dit » informel à un autre, entre Longeville-village et Longeville Île St Symphorien. L'automobiliste peut percevoir cette information comme une possibilité d'accélérer à 90 km/h sur le pont de Verdun, expliquant logiquement une vitesse plus importante sur quelques 350 mètres du Pont dans le sens Saint-Symphorien vers Longeville-village.





A. L'entrée venant de Metz

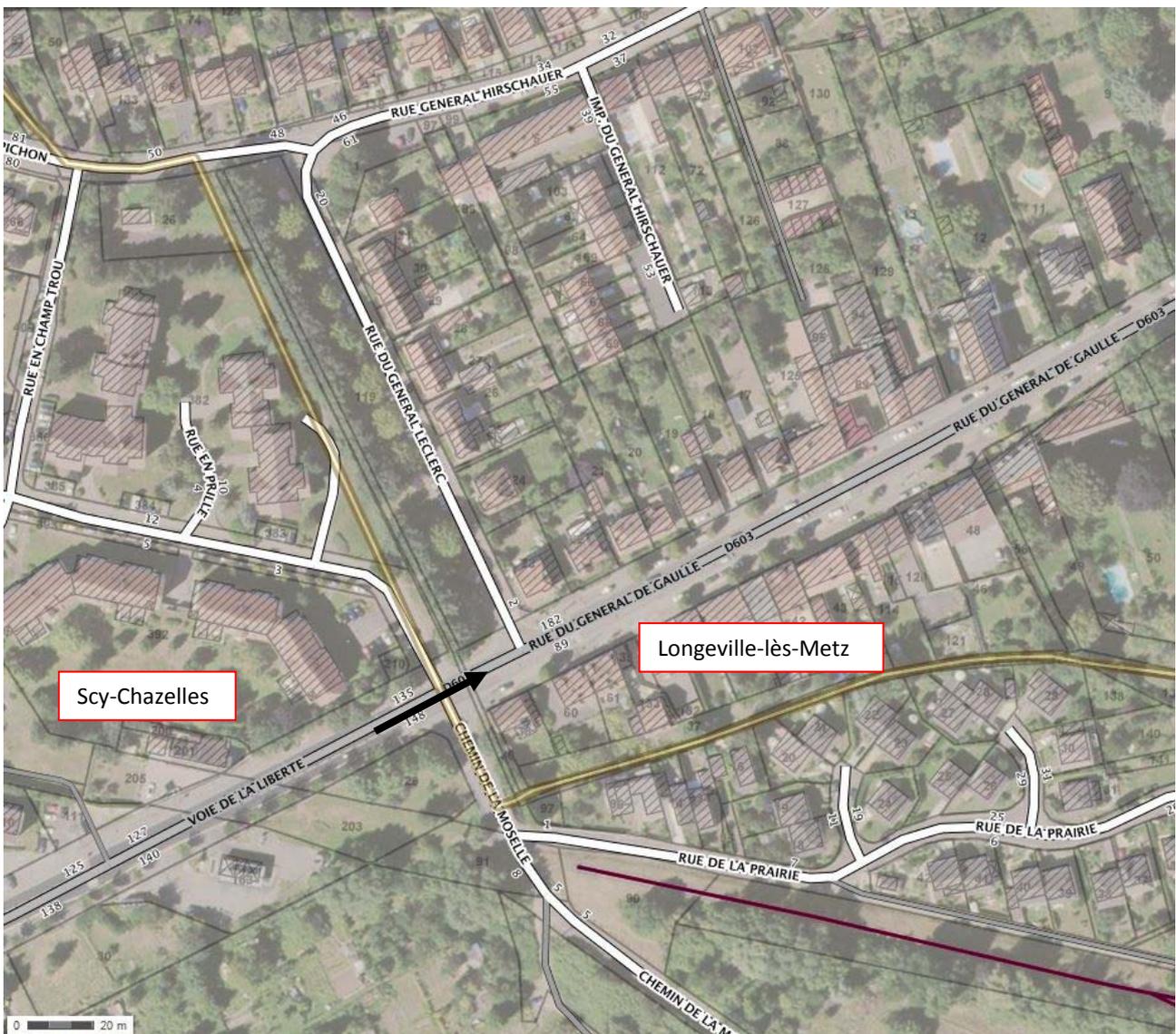


Longeville-lès-Metz prolonge son boulevard Saint-Symphorien vers l'avenue du Président J.F. Kennedy à Metz, traversant successivement le bras mort de la Moselle puis le canal de la Moselle.

Il s'agit d'un des principales entrées de la commune, point de blocage lors des heures de pointe ou des événements sportifs. La vitesse est constante à 50km/h et cette séquence d'entrée est bien marquée physiquement par les deux ponts.



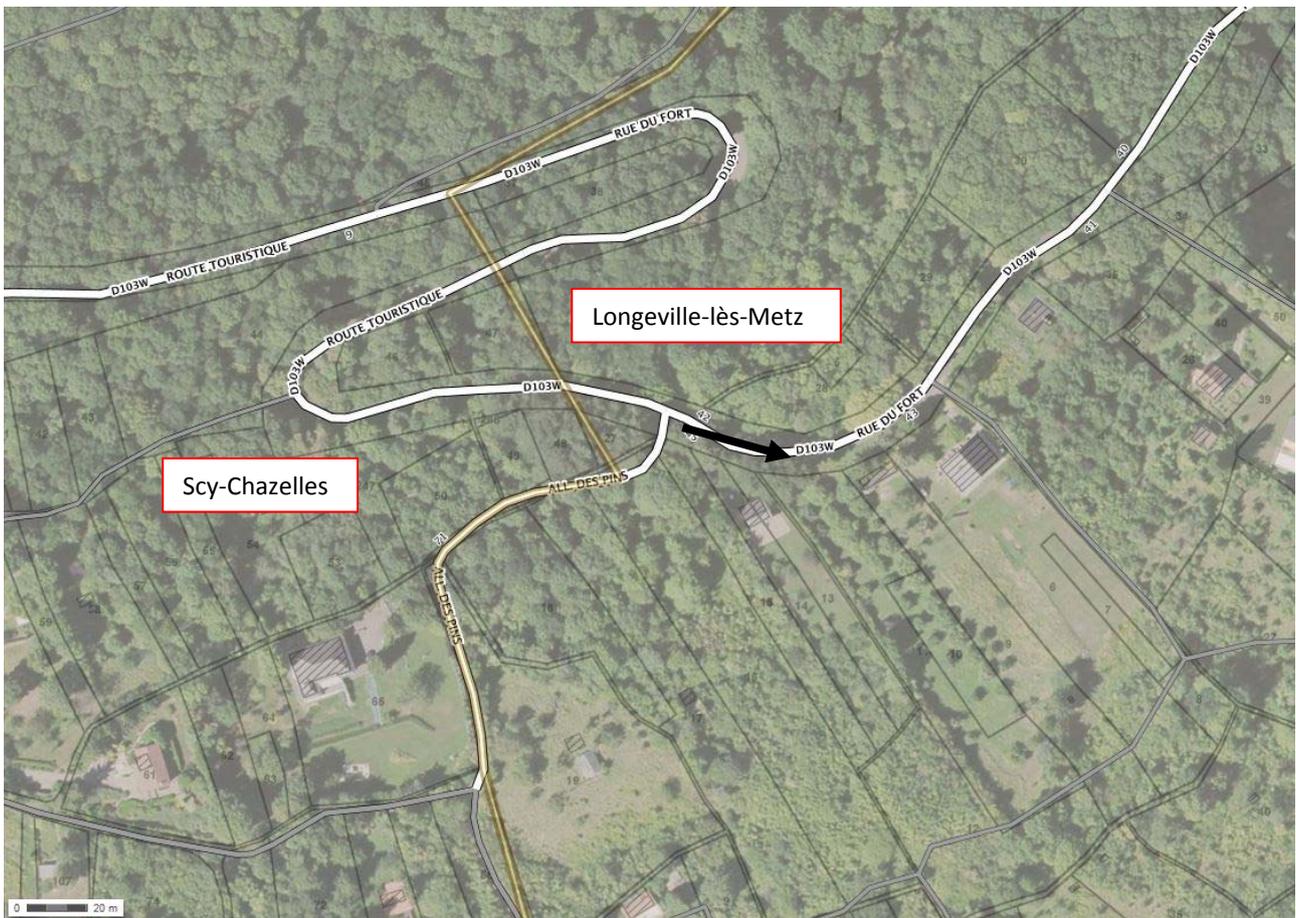
B. L'entrée venant de Scy-Chazelles



De même que l'entrée venant de Metz, celle venant de Scy-Chazelles par la RD 603 (Voie de la liberté) ne constitue pas une rupture dans la succession des quartiers urbains. Le passage d'une commune à l'autre est très peu visible.



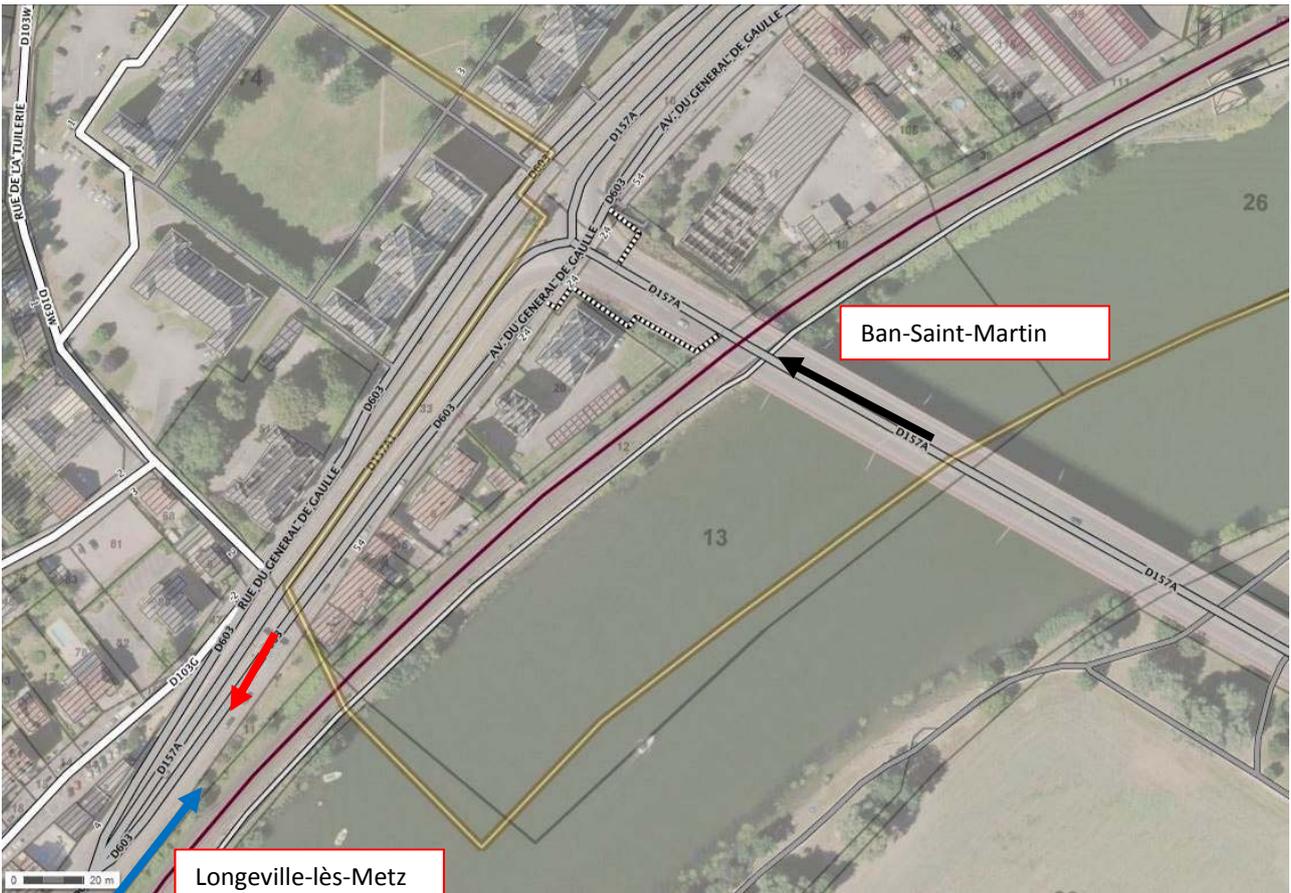
C. L'entrée venant de la rue du Fort



Le panneau d'entrée d'agglomération situé à proximité des premières habitations éparées vient se positionner après plusieurs virages, qui « découpent » cette RD 103w (rue du Fort) entre Longeville-lès-Metz et Scy-Chazelles. L'entrée dans les quartiers plus denses se fait bien plus tard et très progressivement, en bas de pente.



D. Le Pont de Verdun (et RD 603)



Marquée par la présence de l'infrastructure routière lourde du pont de Verdun et de ses bretelles d'accès, l'entrée venant de la commune du Ban-Saint-Martin est d'une complexité illisible sur le terrain. En effet, le dessin des deux communes découpe le pont en deux de manière virtuelle, de même que les anciennes casernes Roques ou la pente d'accès au pont. L'entrée de ville est alors plutôt ressentie par les éléments physiques et routiers du pont, tandis que les façades des casernes en constituent l'arrière-plan.



Peu aménagé pour le piéton, ce dernier doit se faufiler par une rampe secondaire pour rejoindre le trottoir du pont depuis la rue du Gal de Gaulle. D'autres possibilités moins « routières » pourraient être étudiées pour conforter les déplacements piétons aujourd'hui peu empruntés. Les 350 mètres du pont sont aussi un obstacle aux déplacements doux dans ce secteur pourtant stratégique, qui relie les deux quartiers de la commune.

E. L'entrée venant du Ban Saint Martin, Rue du Maréchal Foch



D'autres « passages » entre communes peuvent être répertoriés avec les territoires de Metz (derrière le stade), de Scy-Chazelles (vers les hauteurs de la rue de Scy RD103g) ou vers le Ban-Saint-Martin et le croisement entre la rue du Fort, la rue de Saint-Quentin et la rue du Maréchal Foch. Ces séquences urbaines sont peu aménagées et ne nécessitent pas de marquages particuliers.

EN BREF :

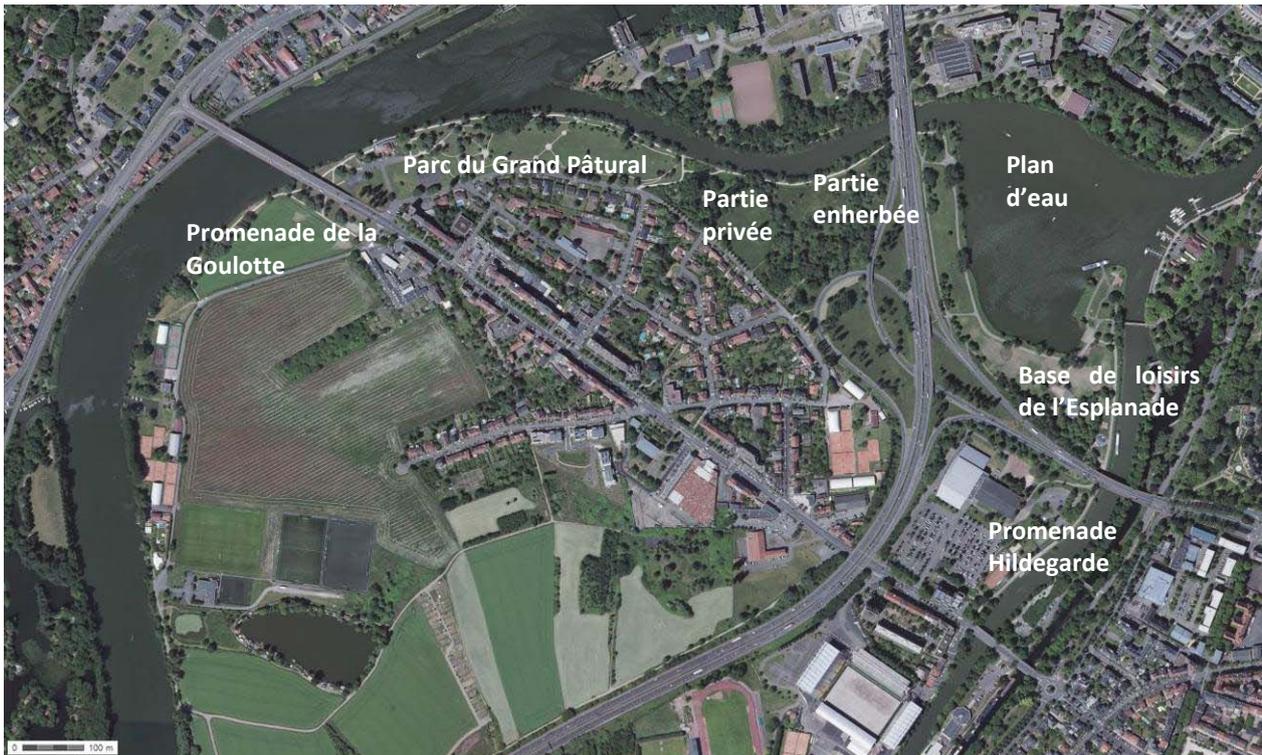
Il existe trois entrées de ville majeures : une vers Metz marquée par deux petits ponts, une vers Scy-Chazelles peu visible tant les quartiers se confondent et se touchent, et une vers le Ban-Saint-Martin complexe dans les usages routiers orientés par le Pont de Verdun qui relie Longeville-village et Longeville Île-Saint-Symphorien. Ce Pont pourrait trouver des aménagements qualitatifs pour accompagner la traversée, que ce soit pour apporter du confort aux piétons ou pour maîtriser la vitesse des véhicules.



2.5 Les espaces publics

Les espaces publics sont des lieux de rencontres par excellence. Ce sont des vides nécessaires aux tissus urbains qui permettent une respiration en créant des ouvertures et des perspectives. Il s'agit aussi de lieux de passages, d'une sorte de colonne vertébrale dont la trame assure le lien entre les différentes entités urbaines de la commune. Les équipements de Longeville-lès-Metz sont assez bien répartis selon un méridien Est-ouest : ils suivent l'urbanisation de la commune.

A. Le parc du grand pâtural et les abords du Plan d'eau



Commençons le tour de l'île Saint Symphorien par la promenade Hildegarde qui longe le bras mort de la Moselle et dessert le club de Kayak ainsi que le Skate-park, avant de rejoindre la base de loisirs de l'Esplanade. Traversée l'eau et de poursuivre sur le quai des Régates à Metz. Mais revenons vers les abords de l'autoroute qui surplombe tout le plan d'eau. Si on passe sous l'A31, on accède à un site moins aménagé que le plan d'eau, une partie enherbée presque enclavée car elle touche une série de parcelles privées, dont certaines boisées et enfrichées limitent les vues et les



accès. S'en suit le parc du Grand Pâtural, le long de la promenade de la Goulotte. Remanié à plusieurs reprises, il est aujourd'hui boisé à son pourtour et accueille quelques terrains de sport ou aires de jeux. Un restaurant offre une vue imprenable sur la Moselle et le pont de Verdun. Passant sous le pont, la promenade se continue vers celle de la Goulotte, agrémentée de deux tables de Pique-nique. Le city stade est au sud du pont. La mairie projette probablement ici de poursuivre les aménagements du parc. Un projet à l'étude envisage d'implanter un golf sur ces parcelles agricoles. Espérons que l'intégration permettra de poursuivre ce jeu de pièces paysagère liées les unes aux autres.



Skate-Park, promenade Hildegarde



Plan d'eau et base de loisirs



Promenade rétrécie après le passage sous l'A31



Vue depuis le Grand Pâtural vers la Moselle



Aire de jeux devant le restaurant



Promenade de la Goulotte



B. Les places et squares



Place de l'église Saint-Symphorien

Entourant l'église, ce parc en constitue une prolongation du parvis, en lien avec le parking adjacent.



Square de la Liberté



Square rue du Pré Gournu

Ces squares possèdent quelques bancs et viennent ponctuer un carrefour ou accompagner un cheminement piéton. Souvent à la base d'espace triangulaires ou mal adapté aux constructions, ils viennent finalement donner des points de respiration végétalisés.



Parc communal, rue Robert Schumann

Ce parc comporte une aire de jeux, un terrain de sports et de beaux spécimens d'arbres. Non loin de l'école, il s'agit d'un lieu de rencontre des élèves après les cours.



Parc public et stationnements, Route de Scy / allée du Souvenir Français

Découpés en plusieurs parcelles enherbées, parfois très en pente, cet espace accompagne la inérialité du cimetière et de ses stationnements.



Espace enherbé et planté le long de la rue du Gal Leclerc

En limite entre Longeville-lès-Metz et Scy-Chazelles, cette lanière enherbée longe la rue du Gal Leclerc dans toute sa longueur. Sans aménagement ou installation particulière, il ne comporte qu'un alignement de prunus et de tilleuls.



Rue du Gal de Gaulle, parvis de l'église et place Hennocque

La rue du Gal de Gaulle est ponctuée par l'église. Son parvis déporté sur le côté relie un espace de stationnement à l'arrière (place Hennocque). De l'autre côté de la rue, une placette accompagne quelques commerces en rez-de-chaussée, parmi une opération de logements collectifs datant des années 1990.

C. Le cimetière



L'entrée initiale du cimetière est associée au Monument aux Morts. Agrandi à plusieurs reprises, il comporte en partie arrière des possibilités d'extensions. Les stationnements liés se trouvent en partie haute de l'allée du Souvenir Français



D. La rue du Lavoir, le long de la vieille Moselle



Pour son caractère « bucolique », cette rue mérite d'être soulignée. Il s'agit du seul contact du village avec un des bras de la Moselle. Quelques bateaux viennent s'y stationner. La rue est aménagée de tout son long en stationnements.

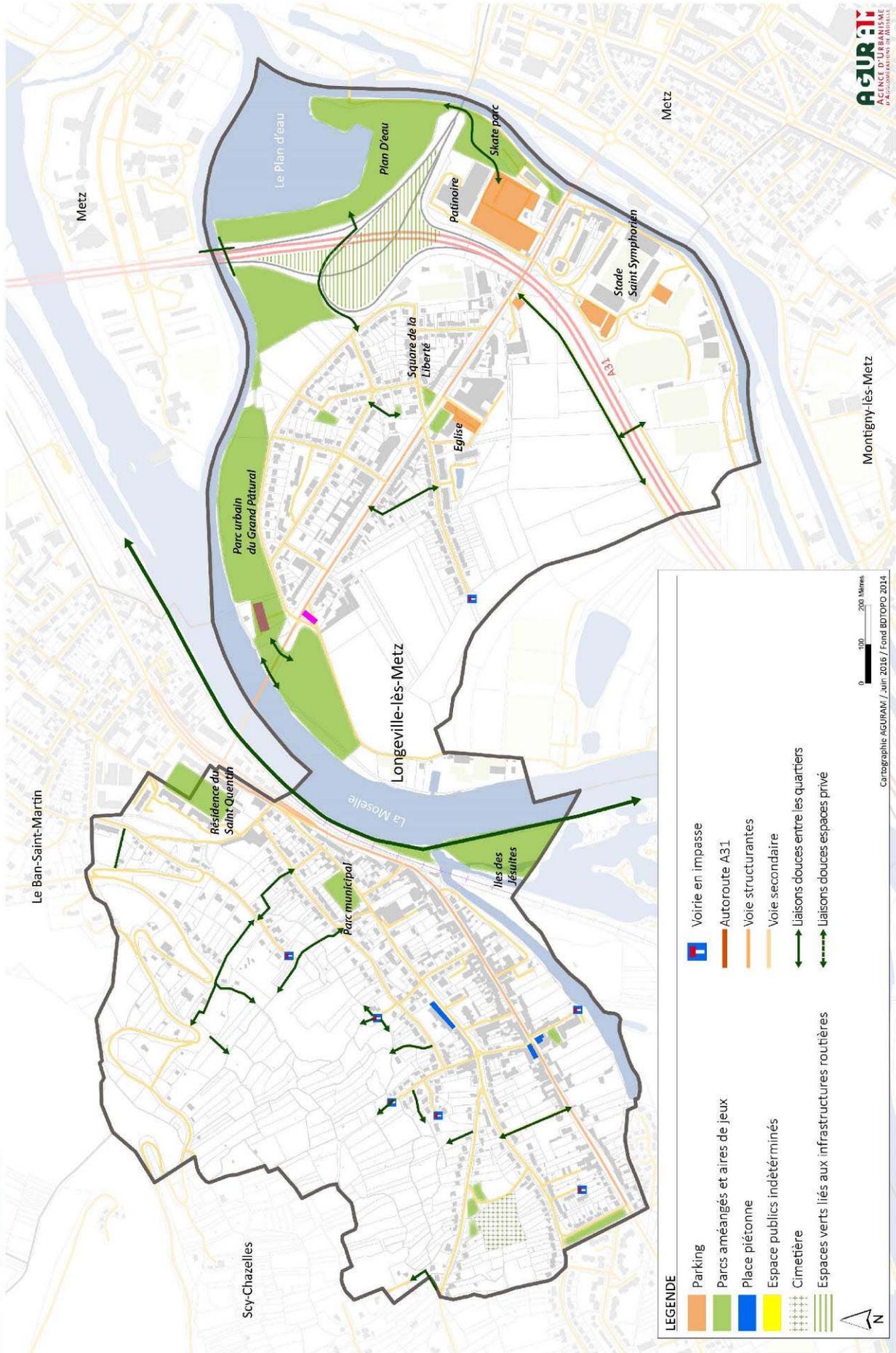
E. La rue Robert SCHUMANN, devant la Mairie-école



Quelques rues comportant des espaces publics aménagés, traités en pavés ou possédant un alignement d'arbres. C'est le cas de la rue Robert SCHUMANN, devant la Mairie, qui offre de larges trottoirs et limite le rapport visuel avec les bâtiments voisins. A l'arrière de la Mairie-Ecole se trouve la cours de récréation et une parcelle arborée, toutes deux fermées au grand public.

EN BREF :

La commune possède de nombreux espaces publics qui maillent le réseau viaire et desservent bien la population. Les pourtours de l'île Saint-Symphorien sont aménagés dans la partie nord, en lien avec d'autres parcs de la ville de Metz. Côté Longeville-village, les espaces publics sont plus limités mais sont adaptés et répartis. Les mises en scènes sont néanmoins peu présentes, que ce soit pour magnifier les vues, mettre en valeur les équipements ou les monuments, prolonger un espace de nature ou le rapport à l'eau.





2.6 Le patrimoine bâti

A. Les Monuments Historiques

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur **les monuments historiques** et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- « *les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public* » ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » ;
- « *les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* » ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).

MONUMENT



HISTORIQUE

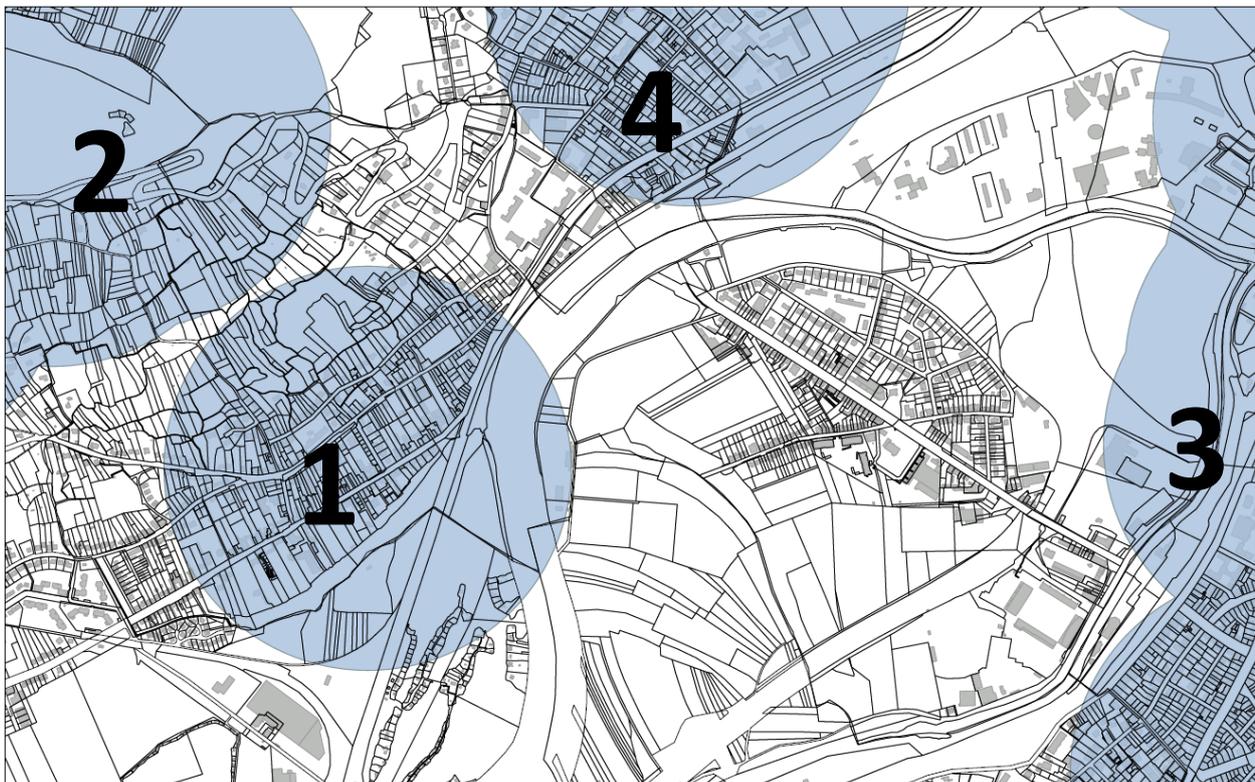


La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.).



La commune comprend un édifice protégé au titre des Monuments Historiques :

L'ancien Donjon des Gournay, inscrit par arrêté du 06/12/1989. L'édifice fortifié date du XII^{ème} siècle et du XVI^{ème} siècle. (Photos ci-contre, situé au n°1 sur la carte ci-dessous)





Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. **Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).** Ainsi, une partie du territoire communal est concerné par le périmètre de protection du **groupe fortifié du Saint-Quentin** (2 sur la carte) bien que cet édifice soit localisé sur la commune de Scy-Chazelles. Ce site a été inscrit en 1989 pour protéger le fort Diou, le fort Gérardin et les éléments métalliques qui les entourent. L'inscription de ces éléments métalliques est en cours de révision par les Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine (STAP), c'est pourquoi le périmètre de protection identifié sur la cartographie, page précédente, est susceptible d'évoluer. La ville de Metz comporte différents édifices dont plusieurs semblent impacter la commune voisine de Longeville. (3 sur la carte) C'est le cas concernant les abords de la patinoire avec le périmètre autour du Palais du Gouverneur, monument inscrit. Le Ban-Saint-Martin possèdent aussi quelques édifices inscrit mais n'impacte pas la commune de Longeville-lès-Metz. (4 sur la carte : Villa Schock et ancien Château Lasalle)

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre, ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le **champ de la visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).**

B. Le patrimoine religieux

<p>Église St Quentin : Construite avant l'annexion, l'église Saint-Quentin est édifée sur l'emplacement d'une ancienne église paroissiale devenue vétuste et détruite en 1866. L'édifice est inauguré en 1867. De plan basilical, la nef compte trois vaisseaux. La tour-clocher est construite hors-œuvre, donnant sa physionomie particulière à l'édifice. Sa façade, en moellons sous enduit, soulignée par deux contreforts, présente un portail à tympan sculpté en pierre de Jaumont, surmonté par une rosace et une petite baie sommitale. Les bas-côtés sont percés de fenêtres ogivales, alors que la nef haute présente des oculi polylobés. Le clocher présente trois niveaux d'élévation. Une porte surmontée d'un tympan à gâble y donne accès.</p>	
<p>Temple protestant : œuvre de l'architecte Hermüller. inauguré le 17 septembre 1908. D'allure massive, il est d'une grande sobriété architecturale. Sa façade, en moellons sous enduit, n'est rythmée que par quelques petites baies en plein cintre. Sa tour, excentrée et rejetée à gauche de l'entrée, anime l'ensemble. Le temple est construit selon les principes liturgiques développés par le théologien strasbourgeois Frédéric Spitta. À l'intérieur, la charpente de bois est visible. La tribune est placée au dos de la façade. L'organisation de la tribune et des bancs permettait de séparer les publics, militaires ou civils. Le chœur est délimité par un arc triomphal en plein-cintre. La chaire en pierre, la table et le parapet de la tribune des orgues, ont été offerts, en 1908, par le maire de la commune, Karl Gerlach.</p>	



<p>Église St Symphorien : Cette église en éléments préfabriqués de béton a été inaugurée le 14 avril 1957. Le seuil est marqué d'une partie couverte laissant voir la structure en poteau-poutres. Quelques vitraux contemporains éclairent la salle intérieure, selon leur répartition.</p>	
<p>Cimetière et monument aux morts : Le portail du cimetière mérite le coup d'œil. Jambage en pierre de taille et battants en ferronneries, la porte est insérée dans un creux en demi-lune, qui interrompt le mur d'enceinte. À côté, le monument aux morts se compose de 2 croix sur piédestal qui entourent la colonne centrale surmontée d'une coupe. Ces éléments sont repris dans le relevé du « petit » patrimoine.</p>	

C. Les bâtiments publics d'importance

<p>Stade Saint-Symphorien : Construit en 1952, sa capacité a augmenté au grès des extensions, jusqu'à 25000 places environ. Les architectes des tribunes sont Jean-Luc Gibert et Gérard Hypolite, puis Patrick Triacca et Roland Carta, 1988, 1999, 2001.</p>	
<p>La Mairie-École a probablement été construite au début du XXème siècle. La mairie occupe la partie centrale. Les cours de récréation entourent l'édifice, sur un léger promontoire, depuis la rue R. Schumann.</p>	
<p>La caserne Roques, baptisée à l'origine 67er Infanteriekaserne, est une ancienne caserne d'infanterie, construite en 1889, pendant l'annexion allemande. Les bâtiments servent de lieu de casernement pour la garnison allemande jusqu'en 1919. La caserne, reprise par la France après le Traité de Versailles, est rebaptisée caserne Roques. À partir de 1926, le 402e régiment de D. C. A. y a ses quartiers. La caserne est occupée par l'armée allemande pendant l'annexion, de 1940 à 1944. Elle est réinvestie par l'armée française en 1945. Les bâtiments sont occupés par le 2e régiment du génie, puis transformés en entrepôts avant d'être désaffectés en 1970. Baptisée Résidence Saint-Quentin, l'ancienne caserne accueille, depuis 1980, des chambres étudiantes et des logements sociaux.</p>	



D. Extrait de quelques architectures caractéristiques

Les anciennes bâtisses traditionnelles (agricoles ou non) sont aujourd'hui peu nombreuses et disséminées sur le ban communal. Elles sont généralement construites en pierre de Jaumont, possèdent des menuiseries (porte, fenêtres, volets) en bois, et un toit à pente faible. La présence de ferronneries ou de murs d'enceinte atteste du caractère de maison « forte » de certaines d'entre-elles



Une des plus anciennes maisons de la commune, 13 rue du Gal Hirschauer



1830, maison de village



1850, 2 rue sous les pettants



Maison forte, ancien manoir, 146 rue du Gal de Gaulle

A partir du XIX^{ème} siècle, on retrouve **des maisons de maître ou maison de villégiature**, dans cette commune voisine de Metz, où les notables s'installent.



1800, 170 rue du Gal de Gaulle



1860, 55 rue du Gal de Gaulle



La période de l'annexion allemande marque un tournant dans les architectures qui sont construites après 1870. La modénature évolue et change de style. Des immeubles de rapport élèvent parfois la silhouette du village. Des maisons de style monumental, né-germanique moderne, régionaliste ou néo-classiques viennent composer et étendre le centre initial de Longeville-lès-Metz. On peut même noter quelques immeubles « d'ouvriers », étroits qui complète l'étendue des habitations, des plus fastes au plus modestes.

Les années 1900 – 1920



1880, 37 rue R Schumann, angle rue Migette



1900, 17 rue du Gal de Gaulle



1890



1904, 61 rue du Gal de Gaulle



1902 – 1918, 14-22 rue du Gal de Gaulle



1914, 22 rue R. Schumann

Les années 30 apportent la rondeur et les formes moderne issus des mouvances de l'art nouveau puis le l'art déco. Décorée et de composition « graphique », des constructions marquent les « envies » de leur propriétaires, démonstratifs ou discrets. Ces architectures sont bien représentées dans les premières opérations de lotissements de l'île Saint-Symphorien (rue des Pépinière)



Immeubles de rapport, aux alentours du 75 boulevard St Symphorien



Rue des Pépinières

Les années 50 sont les années de la reconstruction après la seconde guerre mondiale. On peut remarquer quelques « chalets » aujourd'hui rénovés, des maisons « plattes » jumellées dans la rue des Chenets ou de nombreuses maisons « conçues » individuellement, de type « pavillon ».



Rue des Pépinières, chalet de type « vercor »



Rue des Chenets



1955, 1 rue du Gal Hirschauer



Les années 60 – 70 poursuivent la modernité, et apportent de nouveaux immeubles collectifs plus imposants que par le passé. Avec des procédés constructifs « standardisé », ils marquent le paysages de leurs façades épurées ou structurées.



1964, Rue du beau Rivage



1974, Angle rue du pré Vassieux, boulevard St Symphorien

Les années 2000 à aujourd'hui revoient la formes des opérations avec tailles conséquentes d'immeubles, sur de grandes parcelles. Les logements proposent un confort « modernisé » avec balcons et vues privilégiées selon les configurations possibles. Il s'agit souvent de renouvellement urbain, issus de démolitions-reconstructions, laissant la possibilité de construire



2008, vue de l'ancienne maison aujourd'hui démolie au profit d'une nouvelle construction.



2012, Même lieu que précédemment :immeuble collectif, 2 boulevard Saint Symphorien



2008, les bâtiments de la pépinière sont encore là



2014, Les « Symphorinne » sortent de terre : la rue des pépinière se renouvelle avec plusieurs immeubles



E. Le petit patrimoine

<p>De nombreux portails ou portent présentent des ornements, des modénatures bien conservées ou des encadrements en pierre de taille (pierre de Jaumont.) Que ce soit dans des propriétés privées ou pour des enclos d'équipements, ces éléments font l'histoire de la commune et prouvent une tradition de maisons sur cours du XVIII au XXème siècle.</p>	 <p>Portail du Cimetière</p>  <p>Portail, 66 rue du Gal de Gaulle</p>
<p>Les petits monuments</p>	 <p>Monuments aux Morts</p>
<p>Les ponts et autres ouvrages d'art</p>	 <p>Pont de Verdun</p>

Longeville-lès-Metz possède un bâtiment inscrit (Ancien donjon des Gournay). Le patrimoine religieux et militaire est bien représenté tandis que chaque époque a apporté une touche propre à la commune, principalement après les années 1870 et pendant les années 20-30. Les ensembles architecturaux mériteraient parfois d'être mieux mis en valeur, en particulier dans les rues de Longeville-village.



3. Les déplacements et la mobilité

3.1 Les flux et déplacements quotidiens

A. Taux d'équipement des ménages en véhicule particulier

Le niveau d'équipement des ménages de Longeville-lès-Metz en véhicules particuliers est important puisque 58,2% d'entre eux dispose d'au moins une voiture et 28,7% en ont deux ou plus. Seul 14,2% des ménages ne disposent d'aucun véhicule particulier. Sur une population estimée à 3685 personnes pour 1931 ménages référencés par l'INSEE, il s'agit donc d'environ 523 personnes dans 274 ménages.

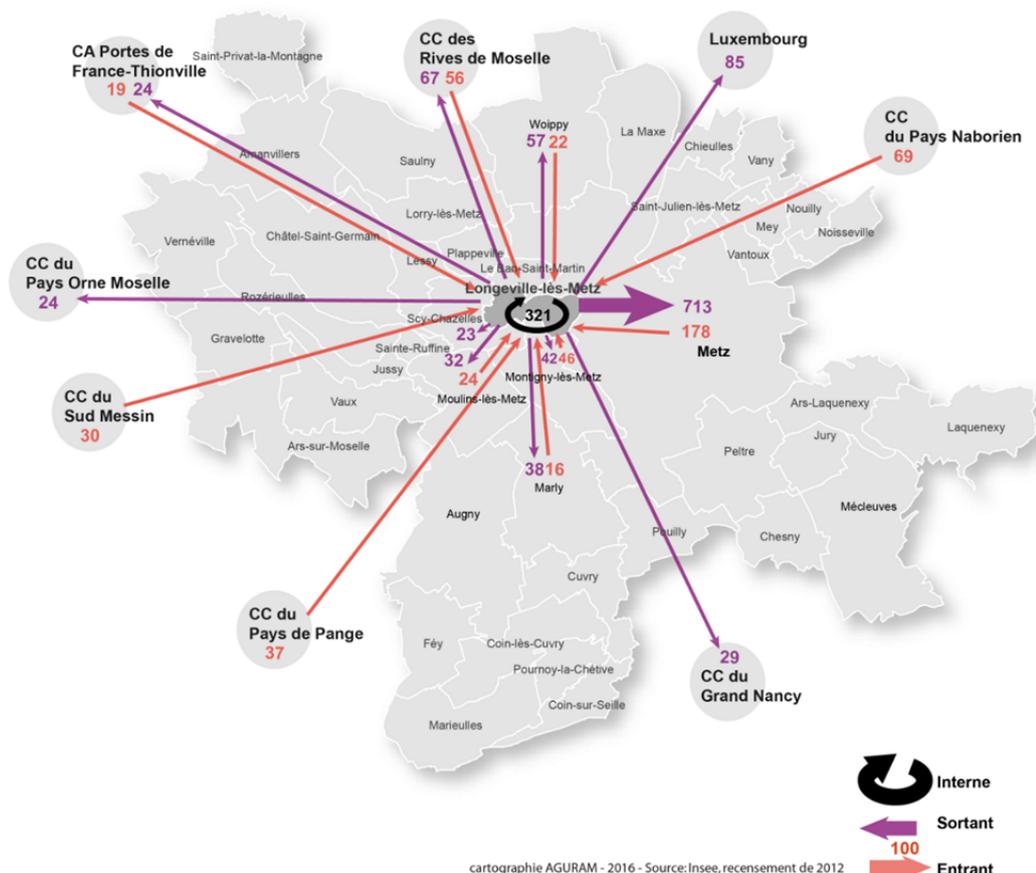
B. Les déplacements domicile - travail et domicile - étude

> FLUX DOMICILE - TRAVAIL :

Le recensement INSEE de 2012 permet d'appréhender les déplacements domicile-travail qui concernent la commune, et qui se comprennent des flux

- internes à la commune
- sortants vers d'autres communes
- entrants depuis d'autres communes.

Principaux flux migration domicile - travail 2012



Ces chiffres comprennent les actifs de 2012. Il est à noter que certaines activités comme le concessionnaire automobile RENAULT, qui ont aujourd'hui disparues, sont présentes dans ce décompte du nombre d'actifs.

Parmi les 1 782 actifs recensés au sein de la commune, 78% exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz Métropole, dont 18% en interne à la commune et 40% sur la Ville de Metz.



total des actifs résidents dans la commune	actifs dans la commune		actifs dans autres communes Metz Métropole		actifs dans d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1782	321	18%	1067	60%	394	22%

En ce qui concerne les flux entrants d'actifs travaillant sur la commune de Longeville-lès-Metz

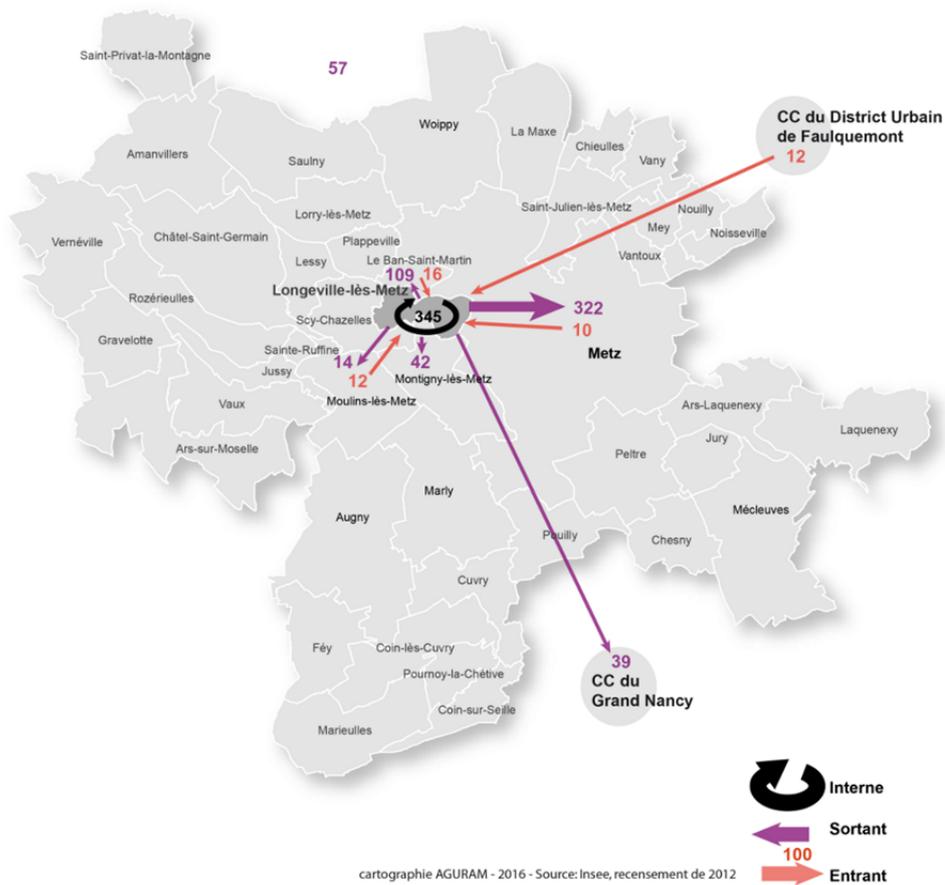
- 817 actifs (hors résidents) travaillent sur le ban communal de Longeville-lès-Metz,
- 391 actifs proviennent de Metz Métropole (hors commune de Longeville),
- Sur les 426 actifs provenant de territoires hors Metz Métropole, 56 proviennent de la communauté de communes des Rives de Moselle, 69 de la communauté de communes du Pays Naborien et 30 actifs du Sud Messin.

total des actifs travaillant dans la commune	actifs originaires de la commune		actifs originaires d'autres communes Metz Métropole		actifs provenant d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1138	321	28%	391	34%	426	38%

> FLUX DOMICILE ÉTUDE :

Sur les 926 élèves recensés sur la commune de Longeville-lès-Metz, 37% étudient dans la commune (maternelle, primaire) et pour 35% à Metz (lycée).
 427 élèves étudient sur le ban communal de Longeville dont 345 résidents dans la commune et 82 élèves venant essentiellement des communes avoisinantes de Metz Métropole.

Principaux flux migration domicile - études 2012



cartographie AGURAM - 2016 - Source: Insee, recensement de 2012



total des élèves résidents dans la commune	élèves dans la commune		élèves à Metz		élèves dans autres communes Metz Métropole		élèves dans autres	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
926	345	37%	322	35%	183	20%	76	8%

C. Modes de déplacements : prédominance de l'automobile

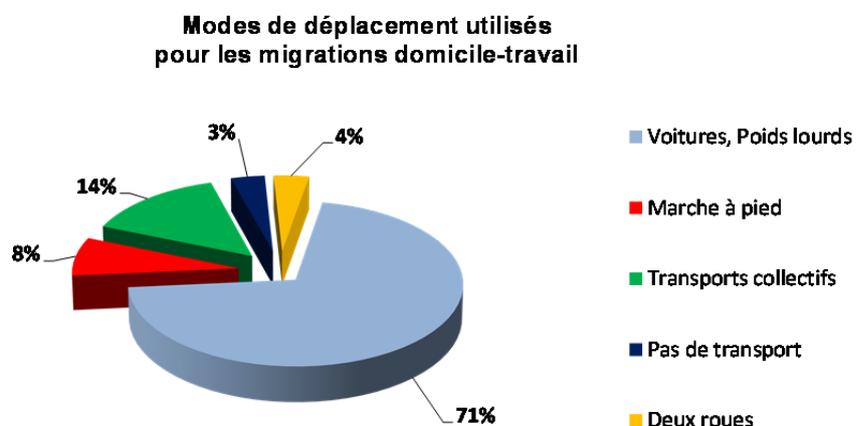
À l'aide des données issues du recensement INSEE de 2012, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transport pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

Comme pour la plupart des communes de l'Agglomération, l'usage de la voiture est prédominant :

- 56 % des ménages résidant dans la commune, utilisent sa voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail interne.
- Néanmoins, ce pourcentage est supérieur, selon qu'on observe les déplacements vers l'extérieur, 68% dans autres communes de Metz Métropole et 91% hors Metz Métropole essentiellement communauté de communes des Rives de Moselle (67 résidents) et le Luxembourg (85 résidents).
- L'usage des transports en commun enregistre tout de même 2% des déplacements en interne, 21% vers les autres communes de l'Agglomération Messine ainsi que de 6% hors Metz Métropole.
- À noter toutefois en interne, 21% de Marche à Pied ainsi que 18% qui n'utilisent aucun moyen de transport.

	Longeville-lès-Metz (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole
Voitures, Poids lourds	56 %	68 %	91 %
Marche à pied	21 %	6 %	0 %
Transports collectifs	2 %	21 %	6 %
Pas de transport	18 %	0 %	0 %
Deux roues	4 %	4 %	3 %

Parts modales en fonction de la destination - Commune de Longeville-lès-Metz





3.2 Le réseau viaire

A. Le maillage

La commune est traversée d'une part par la RD 603 (anciennement RN 3) reliant le Ban-Saint-Martin à Moulin-Lès-Metz et d'autre part par la RD 157a (boulevard Saint-Symphorien) rejoignant le quartier Sainte-Thérèse de la ville de Metz.

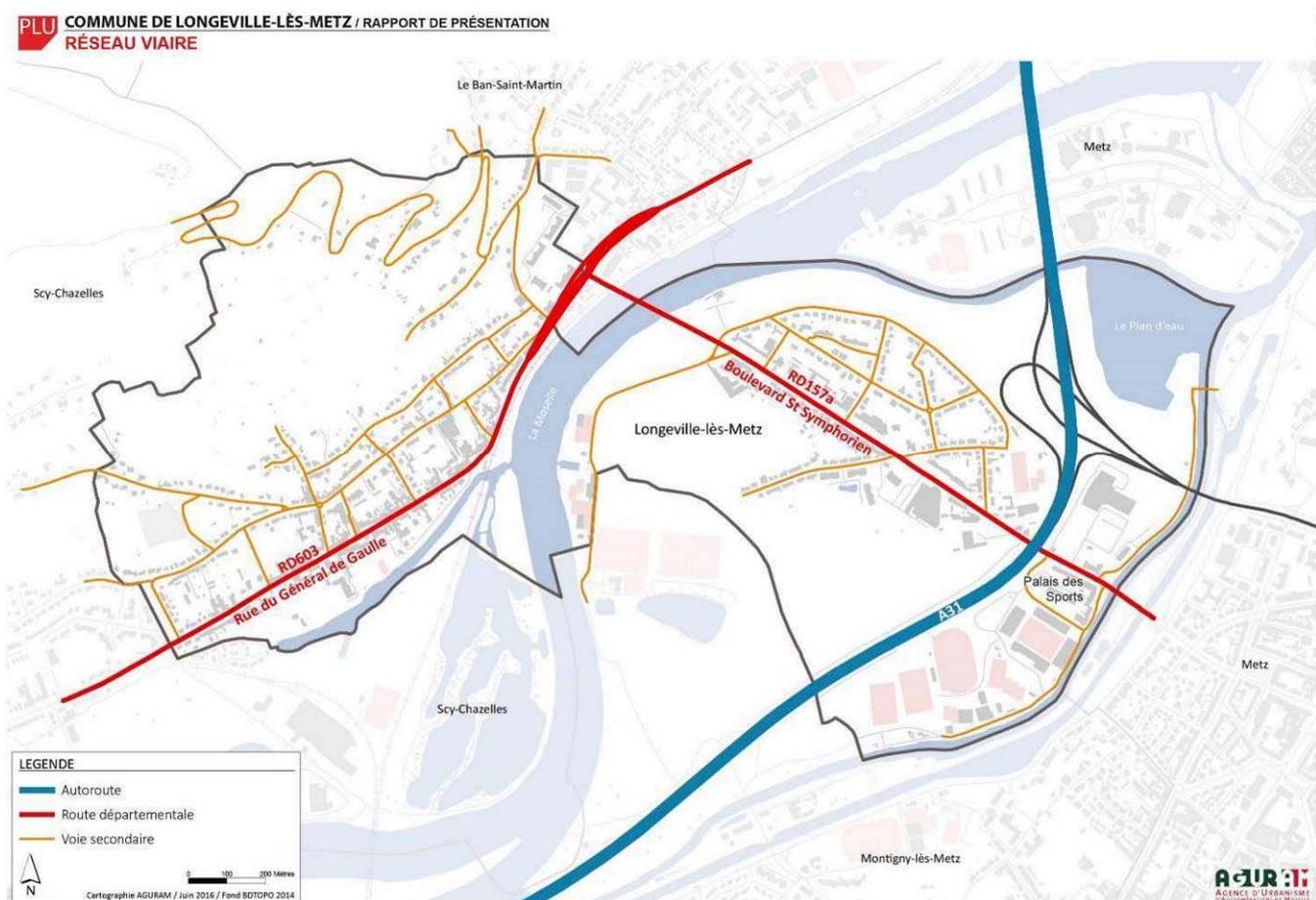
Les données disponibles en matière de trafic automobile concernent la circulation de ces deux axes en 2014.

Sur la RD 603, (anciennement RN 3) on peut observer 9 200 véhicules/jour (dont 3,6% de PL).

Sur la RD 157a on peut observer 16 200 véhicules/jour (dont 4,4% de PL).

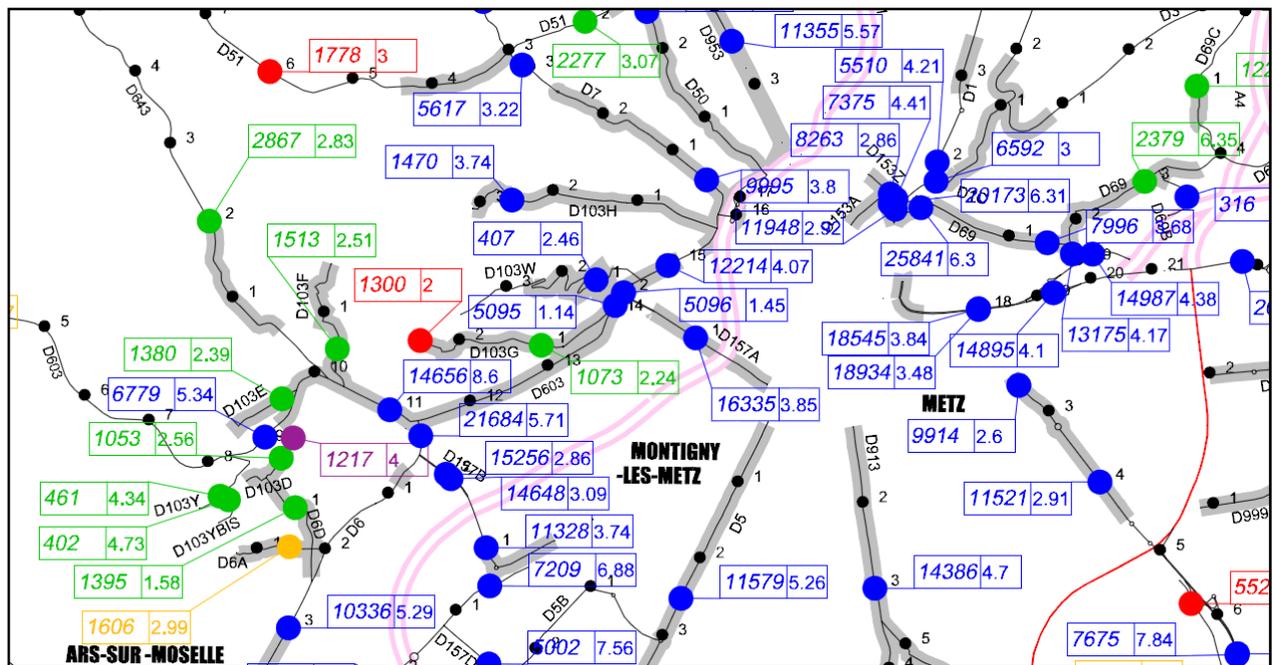
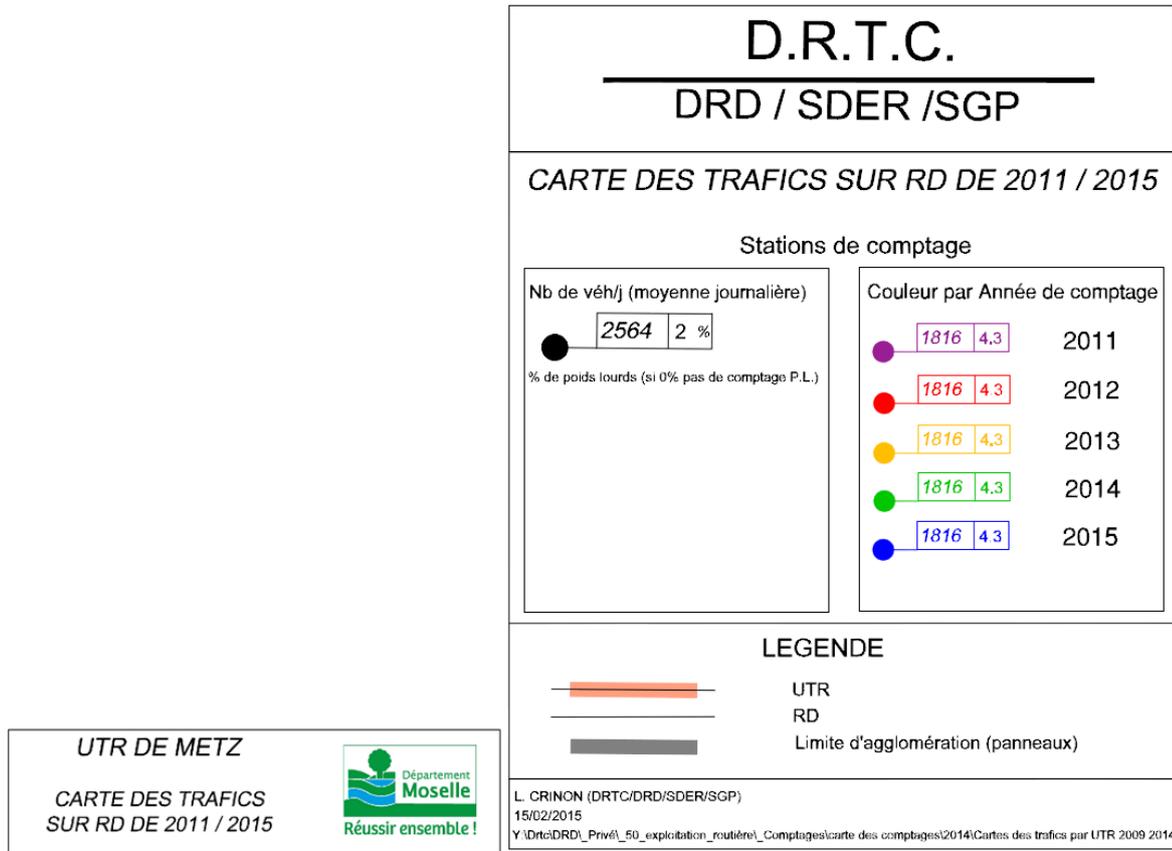
Le débouché de cette route Départementale sur le Boulevard Clémenceau représente l'un des principaux « points noirs » de circulation de l'agglomération et provoque la quasi saturation de cet axe aux heures de pointe surtout du matin. Cet axe est également très perturbé et « encombré » les soirs de match de football.

Deux départementales moins fréquentées, la RD 103g (environ 1073 véhicules jours en 2014) et la RD 103 w (environ 352 véhicules jours en 2009) permettent de rejoindre le village de Scy-Chazelles depuis Longeville. La RD 103w emprunte le col du Mont-Saint-Quentin.





B. La circulation des véhicules



Extrait des comptages sur voiries, sources UTR de Metz

- D103W (rue du Fort) : 407 véhicules / jour, dont 2.46% de poids lourds
- D603 (rue du Gal De gaulle) : 5 095 véhicules / jour, dont 1.14% de poids lourds
- D157A (boulevard Saint Symphorien) : 16 335 véhicules / jour, dont 3.85% de poids lourds

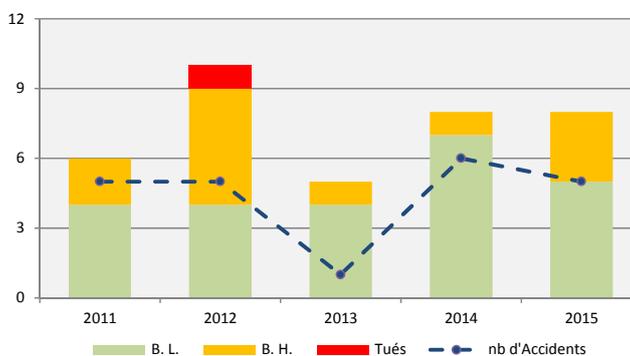


C. 22 accidents corporels de 2011 a 2015

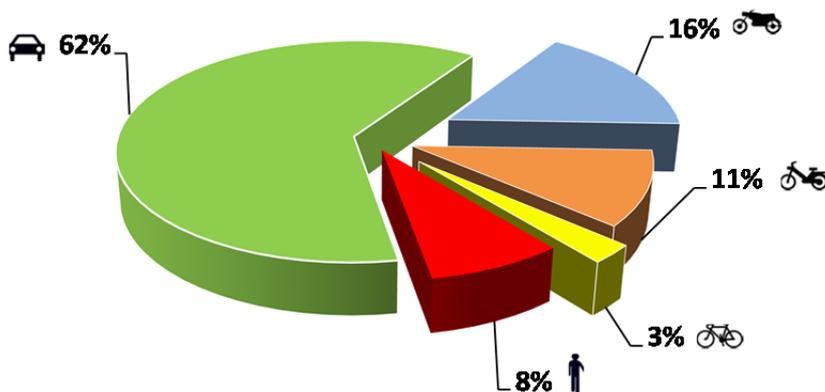
Au cours de ces cinq dernières années, 22 accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Longeville-lès-Metz causants 37 victimes dont 1 tué et 12 blessés hospitalisés.

Années	ACCIDENTS		VICTIMES	
	Nombre	Evolution	Nombre	Evolution
2011	5		6	
2012	5	→	10	↗
2013	1	↘	5	↘
2014	6	↗	8	↗
2015	5	↘	8	→

Les jeunes de moins de 24 ans représentent 51 % des victimes de la route dont 19 % qui ont moins de 18 ans



Comme le montre la répartition modale des victimes de 2011 à 2015 ci-dessous, les deux roues motorisées représentent 27 % du nombre de victimes suivi pour 62 % des automobilistes. Les usagers vulnérables que sont les piétons et les cyclistes enregistrent 11 % des victimes.



Ce sont les deux grands axes de circulation traversant la commune qui sont les plus accidentogènes.

- la RD 603 avec 11 accidents recensés dont un mortel entre une moto et un véhicule au carrefour avec la place de l'Église
- la RD 157b avec 6 accidents corporels



D. Accessibilité des personnes à mobilité réduite (pmr)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées **dispose dans son article 45** : « *La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe* ».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs avaient dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. **L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014** relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées **rallonge cette échéance avec la mise en place des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).**

La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons, en posant des bandes podotactiles...

3.3 Le stationnement

Article R.151-4 du Code de l'Urbanisme : Le rapport de présentation établit un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés, de véhicules hybrides et électriques et de vélos des parcs ouverts au public et des possibilités de mutualisation de ces capacités.

En 2012, 63,5% des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune contre 61,7% en 2010 soit une très légère évolution.

Dans le cadre du PDU pour les communes périphériques, il est important de se référer aux objectifs et outils validés. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture fixés dans le cadre du PDU.

Extrait du PDU datant de 2006. Ce document est en cours de révision.

Page 102 : « Les dispositions énoncées ci-dessous peuvent s'imposer aux Plans Locaux d'Urbanisme des communes membres de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à usage de bureaux (...) :

Les obligations de réalisation d'aires de stationnement (**aujourd'hui 1 place pour 20 ou 40m² de bureaux** par exemple pour Metz) seront pondérées par un coefficient modérateur de 0,5 dans les secteurs du centre-ville Messin et dans les autres pôles urbains d'attraction (1 place pour 80m²) et de 0,8 pour les autres secteurs concernés par l'axe lourd (1 place pour 50m²). »

Page 105 : « **Afin de favoriser le stationnement des vélos** au domicile comme au voisinage des équipements, il est proposé d'introduire dans les PLU des communes composant la CA2M les mentions suivantes :

Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à **usage d'habitation** : Pour tout habitat collectif concernant plus de 3 logements, devront être prévus un garage à vélos couvert, fermé et sécurisé, d'accès aisé et d'une surface de **1 mètre carré par logement**. Dans l'impossibilité physique de réaliser ce garage, un espace commun devra être réservé à cet usage.

Aucun garage à vélos ne pourra avoir une surface si possible inférieure à 3 m².



□ Lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments à **usage autre que d'habitation** : Pour toutes opérations destinées à recevoir un large public et en particulier pour les constructions de bureaux, de commerces, d'enseignement, d'équipement de santé, sportifs et culturels, **d'une surface atteignant 2000m² de SHON, il est exigé la réalisation d'une aire de stationnement pour vélos de 25 m²** permettant d'abriter et de ranger facilement une dizaine de vélos par tranche même incomplète de 2500 m² de SHON. »

Le parking « Palais des sports » situé sur le boulevard Saint-Symphorien est fortement utilisé et assure pour partie des fonctions de **parking de délestage** notamment pour le campus universitaire du Saulcy ou pour le centre-ville de Metz. Ce terrain appartiendrait d'ailleurs à la commune de Metz. Plusieurs projets ont été réfléchis pour permettre un apport supplémentaire de stationnement pour les étudiants de l'île du Saulcy, mais

L'enjeu en matière de stationnement est important à Longeville-lès-Metz, en particulier aux abords du Stade, lors de grandes manifestations sportives

Les commerces souhaitant profiter du passage et des axes de circulation, son implanté rue du Gal de Gaulle et boulevard Saint-Symphorien. La majorité de ces commerces et services de proximité bénéficient de stationnement à proximité ou de parkings aménagés dans les environs proches (Parking rue du Lavoisier par exemple).

La commune propose peu de stationnement pour vélos, et aucun stationnements pour véhicules hybrides et électriques. Cependant, ces types de véhicules peuvent tout à fait stationner sur les places « ordinaires ». **Toutes les places sont gratuites à Longeville-lès-Metz.**

En 2012, 63.5% des habitants disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement (environ 2500 places).

Les parcs ouverts au public proposent environ 550 places de stationnement côté Saint-Symphorien et 550 côté Village, auquel il faut ajouter de nombreuses places non matérialisées sur voiries.

La patinoire et le stade proposent environs 745 place au total. (Dont le grand parking de 570 places pour le palais omnisport)

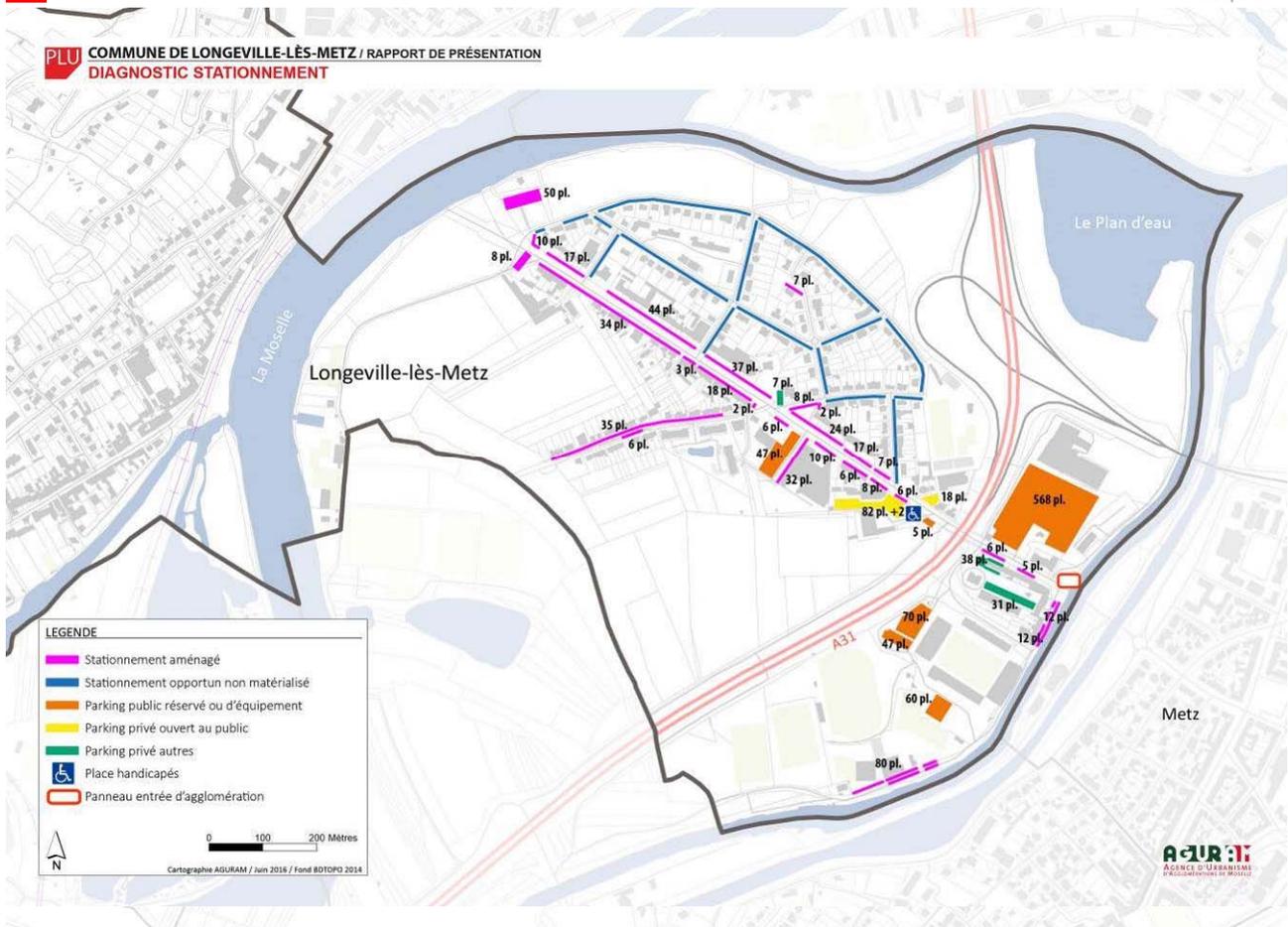
Il existe 3500 à 4000 places de stationnement pour 4000 habitants (hors parking d'équipements sportif). Ces nombreuses places sont majoritairement matérialisées et réparties dans la commune.

Cette capacité apparait comme suffisante en journée, mais peut s'avérer problématique lors de grandes manifestations sportives au niveau de l'entrée Est de la ville.

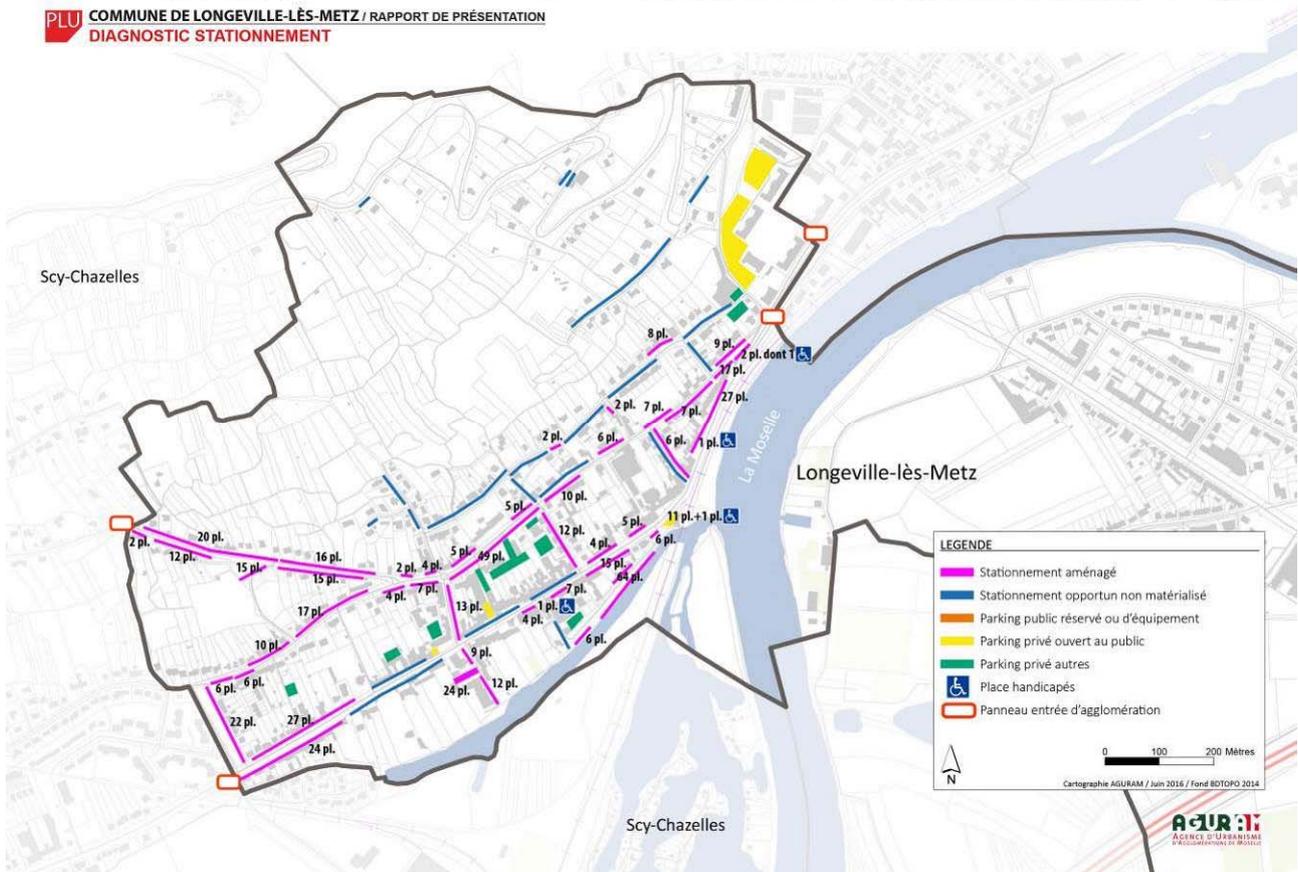
Le stationnement spontané le long de voies mériterait parfois d'être encadré par un marquage au sol adapté.



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC STATIONNEMENT



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
DIAGNOSTIC STATIONNEMENT





3.4 Les transports en commun

A. Les transports en commun

La commune de Longeville-Lès-Metz est desservie par le réseau urbain « *Le Met'* ». En octobre 2013, le réseau a été réorganisé et hiérarchisé :

- Deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service **METTIS** qui constituent l'armature du réseau ;
- Cinq lignes structurantes « **L** » desservent les axes à fort potentiel de fréquentation ;
- Sept lignes « **CITEIS** » complètent les lignes « **L** » pour les relations inter quartiers ;
- Douze lignes « **PROXIS** », régulières ou sur réservation, assurent la desserte suburbaine ;
- Huit lignes « **N** », régulières ou sur réservation, assurent les liaisons intra-quartiers ou de rabattement sur une ligne vers le centre-ville.

Du fait de sa position au sein de la zone agglomérée urbaine dense de l'agglomération, la commune de Longeville-Lès-Metz est aujourd'hui desservie par :

- La ligne structurante **L5** ;
- La ligne complémentaire **C11** ;
- La navette **N19**.



Extrait du plan géoschématique du réseau de transport en commun

La ligne **L5** relie Metz (Devant-les-Ponts, Centre, Sablon, Magny) à Rozérieulles et Sainte-Ruffine (branches a et b), à Châtel-Saint-Germain (branche c) et à Moulins Préville (branche d) via Longeville-Lès-Metz (rue du Général de Gaulle). **Cinq arrêts** sont desservis sur la commune : Pont de Verdun (côté Ban Saint Martin), Casino, Migette, Longeville et Leclerc. En semaine, environ quatre-vingt services sont assurés dans chaque sens avec une **fréquence de dix à quinze minutes**. L'amplitude horaire s'étend en semaine de 5h00 à 21h00 dans le sens Moulins-lès-

Metz/Metz et de 5h30 à 21h30 dans l'autre sens. Environ soixante services sont assurés le samedi et quarante le dimanche et jours fériés.

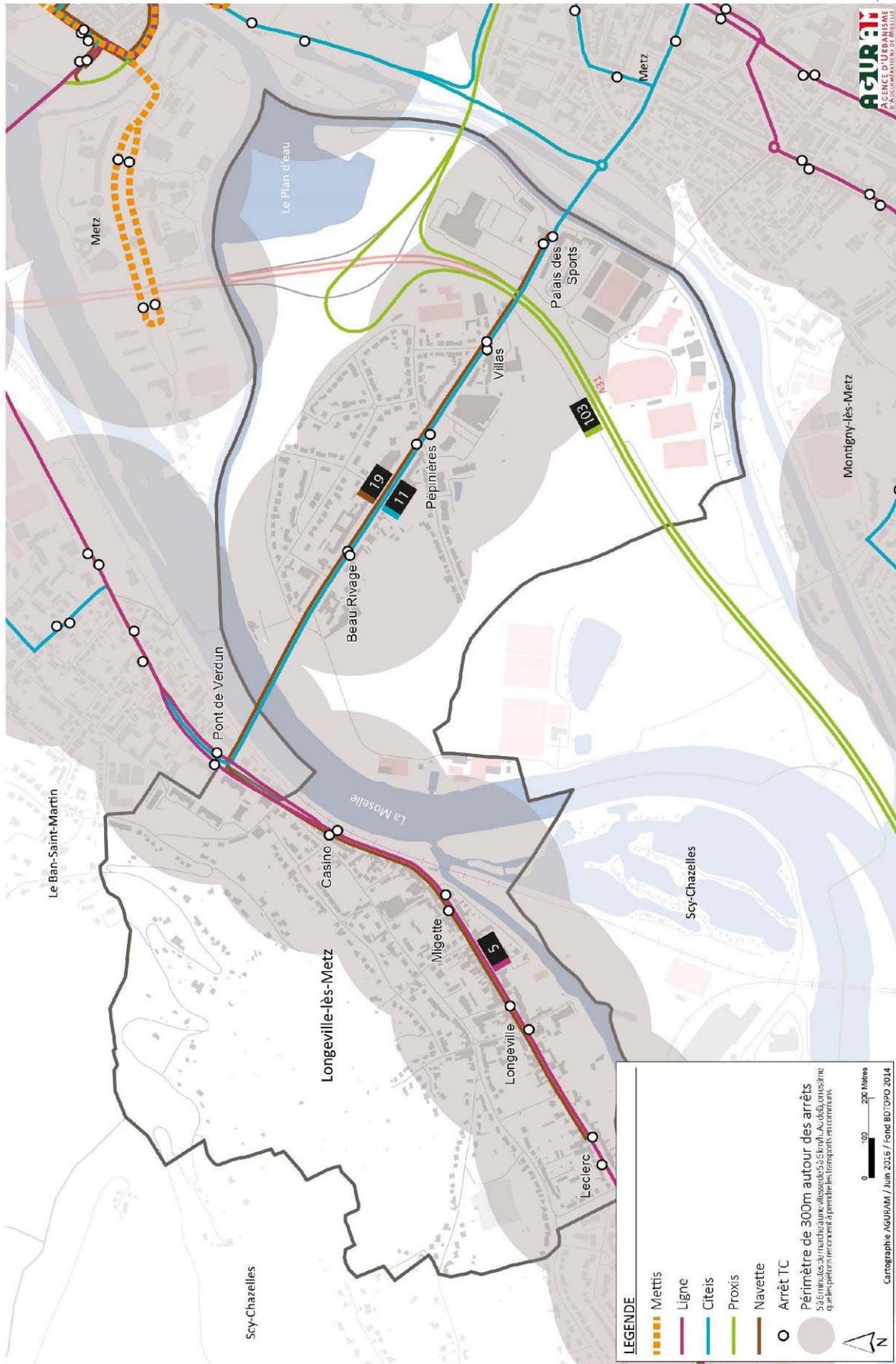
La ligne **C11** relie Metz-devant-les-Ponts à Saint-Julien-lès-Metz. **Quatre arrêts** sont desservis sur la commune : Palais des Sports, Villas, Pépinières et Beau rivage. **Une correspondance est possible avec la ligne L5 à l'arrêt Foch** (Ban Saint Martin). En semaine, environ quarante services sont assurés dans chaque sens avec une **fréquence entre vingt et trente minutes**. L'amplitude horaire s'étend en semaine de 5h00 à 21h00 dans le sens Metz/Saint-Julien-lès-Metz et de 5h30 à 21h30 dans l'autre sens. Environ soixante-dix services sont assurés le samedi et trente le dimanche et jours fériés.

La Ligne **N19** relie le Palais des Sport à l'arrêt Longeville-Leclerc. Il s'agit 'une navette à la demande. Les départs se font sur réservation, la veille avant 19h (ou le jour même jusqu'à 2 heures avant le déplacement, si départ après 10h). L'amplitude horaire s'étend en semaine de 6h00 à 20h00 dans le sens Leclerc-Palais des Sports et de 6h15 à 20h15 dans l'autre sens. Environ quinze services sont proposés du lundi au samedi.

Avec la ligne structurante L5, la ligne complémentaire C11 et la navette N19, la commune de Longeville-lès-Metz est bien desservie par les transports en commun sur ces deux axes routiers principaux.



PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
RESEAU LE MET





3.5 L'intermodalité

Considérant les orientations en faveur de l'intermodalité, le SCoTAM rappelle qu'il prévoit, en s'appuyant sur le réseau de transport urbain de METZ Métropole, de développer deux ceintures de pôles d'échanges, en 1ère et 2ème couronne urbaine de METZ. Ce sont des points d'entrée sur le réseau de transport collectif urbain qui recevront des aménagements particuliers en faveur du stationnement automobile et du stationnement vélo sécurisé et dont l'accessibilité cycles-piétons sera favorisée (aménagement cyclables notamment) afin de permettre un rabattement sur le réseau de TC. Est notamment prévu dans ce secteur de l'agglomération messine l'aménagement de pôles d'échanges au niveau de RD603 qui draine les habitants de la rive gauche de la Moselle et du plateau et qui est desservie par la ligne structurante 5 du réseau Le Met.

3.6 Les voies d'eau

La Moselle canalisée à grand gabarit dont la vocation est dédiée au transport de marchandises et à la plaisance. Filière historique du grand gabarit, la Moselle canalisée se caractérise par une activité axée à la fois sur le transport de marchandises et le tourisme. Après une baisse importante, la part modale du fluvial s'est stabilisée, à partir de 1993 et représente entre 2 et 2,5 % du transport de marchandises à l'échelle nationale.

Les voies d'eau à grand gabarit représentent 6 à 8% du trafic. Le fret fluvial reste attractif, car il présente, malgré une relative ancienneté de la flotte, des avantages environnementaux sur le transport routier : moins de consommation d'énergies fossiles, moins d'émissions de GES, transport plus sûr. Il demeure un mode alternatif au transport routier et une réponse aux préoccupations du Grenelle de l'Environnement et pour le développement de l'économie touristique.

Ensuite, il permet des liaisons de transport inter-bassins, et des liaisons européennes voire fluvio-maritimes. Enfin, il irrigue les territoires et constitue un moyen d'accès et un support de développement économique.

En 2016, le fret représente 76 % des bateaux navigant sur la Moselle canalisée. Toutefois, on note une légère baisse du fret fluvial (-16 % en 2016 par rapport à 2015). Au total, le point de comptage de Metz a enregistré 2 809 passages de bateaux de commerce en 2016 contre 3 209 en 2015. Concernant la navigation de plaisance, la Moselle canalisée accueille entre 1000 et 1200 bateaux de plaisance par an.

Informations transmises par VNF, par son courrier en date du 04/08/17



3.7 Les chemins et liaison douces

A. Les cheminements piétons

La commune comporte de nombreux itinéraires fonctionnels ou de loisir. 4 liaisons piétonnes existants entre l'île Saint-Symphorien et la commune de Metz (Par exemple vers l'île du Saulcy), traversant la Moselle et ses différents bras et canaux. Entre l'île et le village, seul le pont de Verdun permet le passage, via le ban communal du Ban Saint Martin.

Malgré les coupures physiques de l'autoroute, le parc du Grand Pâtural se développe jusqu'au plan d'eau. Les voies piétonnes longent alors cette grande infrastructure routière et la traversent ponctuellement.



Vue de la passerelle vers le Quai des Régates (Metz)



Vue du chemin reliant la rue des Mésanges et le parc du plan d'eau, longeant la bretelle d'autoroute.



B. Les boucles de randonnées

Deux sentiers de randonnées traversent le ban communal de Longeville-Lès-Metz :

- « **Le tour du Mont-Saint-Quentin** » - Sentier balisé par Metz-Métropole d'une longueur de 7 kilomètres pour un temps de parcours estimé à 2h25 (120 mètres de dénivelé). Le Plan de Gestion du Mont-Saint-Quentin adopté en 2016 prévoit l'aménagement de 22 km de sentier, passant par Lorry-lès-Metz, la ferme Saint-Georges de Lessy, Scy-Chazelles et le Ban-Saint-Martin.



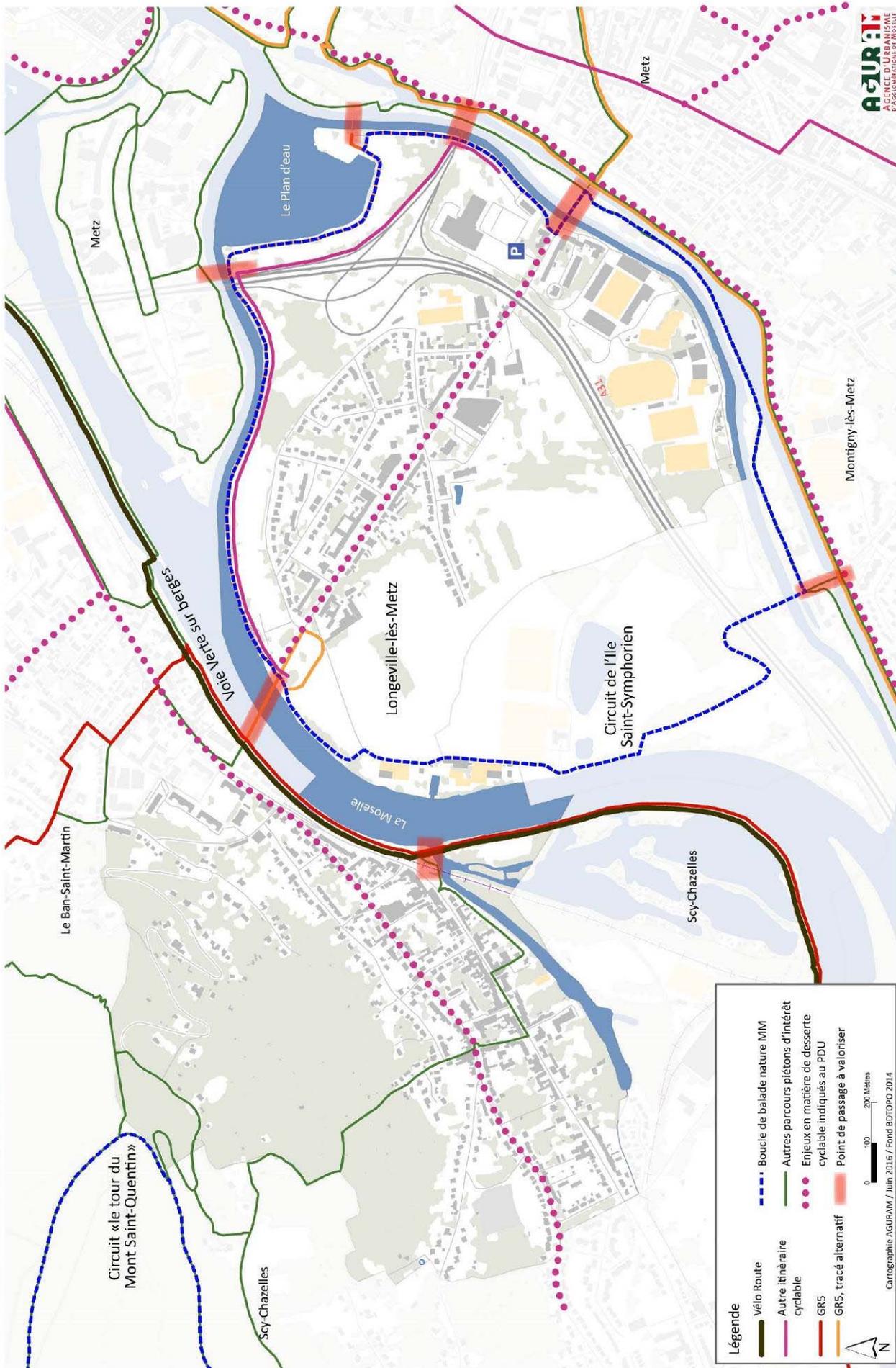
- **La boucle de l'île Saint-Symphorien** » - Sentier balisé par Metz-Métropole d'une longueur de 6 kilomètres pour un temps de parcours estimé à 1h50 (5 mètres de dénivelé).

- « **Sentier de Grande Randonnée 5** » - Le sentier de grande randonnée 5 (GR 5) part de Rotterdam pour rejoindre la mer Méditerranée à Nice en France, totalisant 2 600 kilomètres de distance. Il passe aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France où il traverse les Vosges et le Jura, en Suisse où il poursuit sa traversée du Jura jusqu'au lac Léman, puis à nouveau en France pour la traversée Nord-sud des Alpes françaises du Léman à la Méditerranée. **L'existence du GR5 sur le ban communal constitue un atout touristique pour la commune avec le passage de randonneurs, essentiellement en été. Différents itinéraires sont référencés selon des alternatives de parcours.**

Itinéraire « Balade Nature »

Le ban communal est traversé par le sentier de grande randonnée GR5. Le Mont-Saint-Quentin est valorisé par le tracé d'un sentier de 7km et à moyen terme par l'aménagement de 22 kilomètres de randonnée.

La boucle de l'île Saint-Symphorien, sentier balisé par Metz-Métropole d'une longueur de 6 kilomètres permet de longer les différents bras de la Moselle, en passant par les parcs du Grand Pâtural et le Plan d'eau.



AGURAM
AGENCE D'URBANISME
DES AGGLOMÉRATIONS DE MOSELLE

Légende

- Vélo Route
- Boucle de balade nature MM
- Autre itinéraire cyclable
- Autres parcours piétons d'intérêt
- GR5, tracé alternatif
- Enjeux en matière de desserte cyclable indiqués au PDU
- Point de passage à valoriser

Cartographie : AGURAM / Juin 2016 / Fond BDTOPO 2014

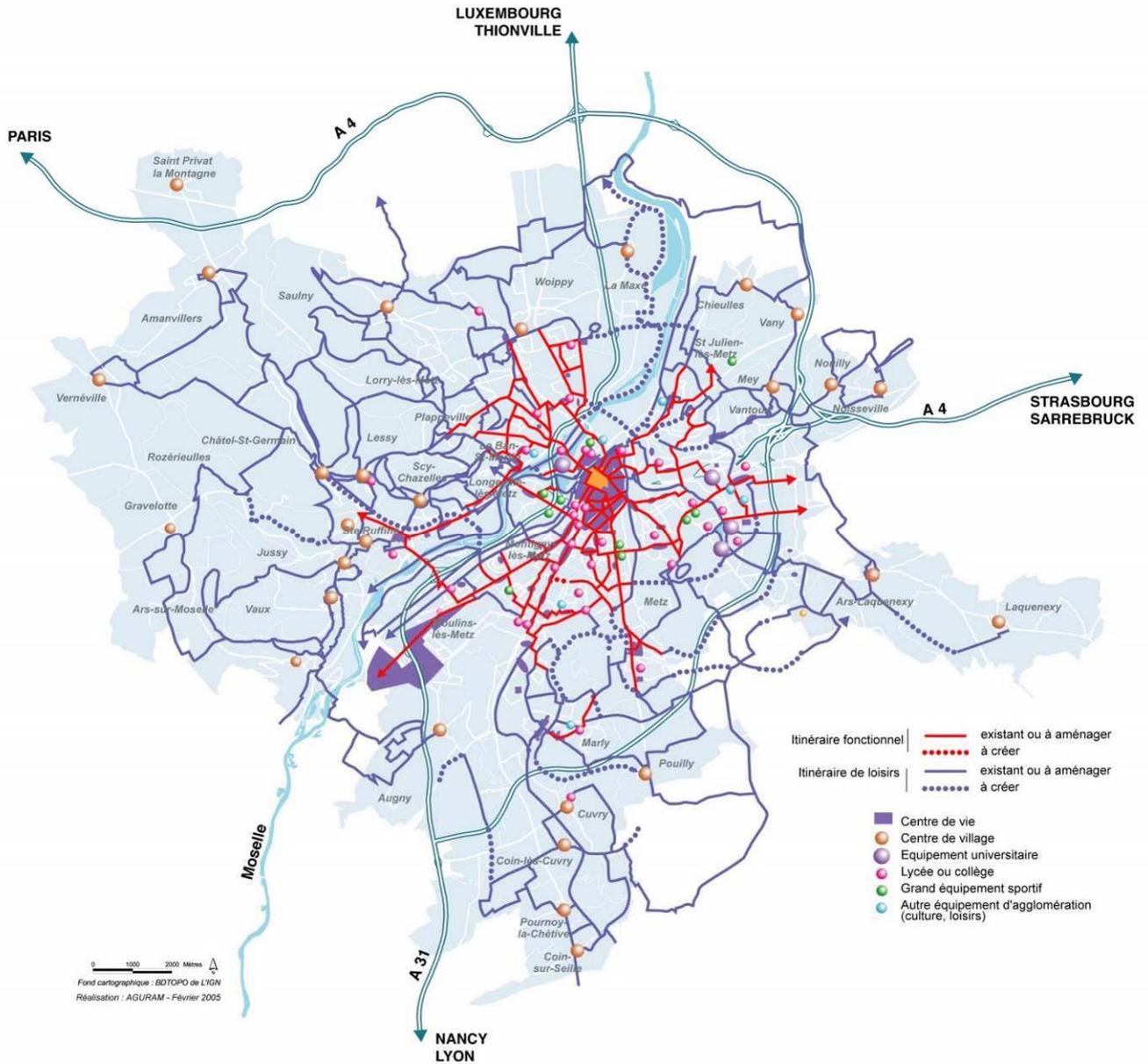
0 100 200 Mètres

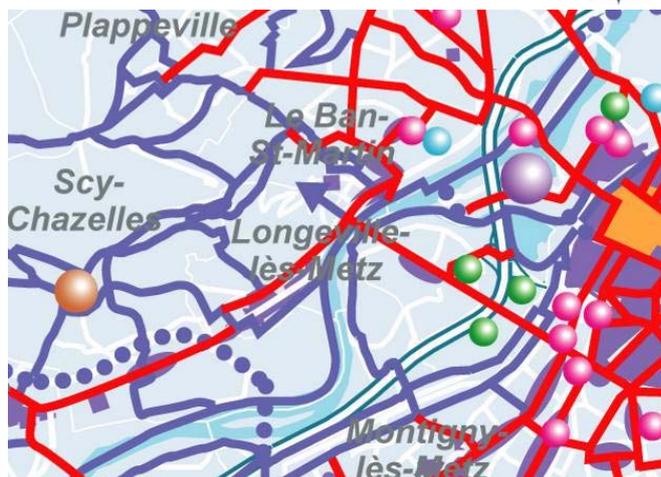


C. LE SCHÉMA DIRECTEUR PIÉTONS

Le schéma directeur piéton a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (adopté en 2006).

Quel que soit le mode de transport utilisé, la marche à pied est une étape obligatoire qui débute et achève un déplacement. La marche à pied reste donc l'un des maillons essentiels de la chaîne de déplacements, elle est principalement le mode de transport pour les déplacements domicile-école, lié au commerce de proximité ou aux loisirs utilisé souvent sur des courtes distances.





Extrait de la carte générale, zoom sur la commune de Longeville-Lès-Metz

D. LE SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE

Le schéma directeur vélos a été établi dans le Plan de Déplacements Urbains (PDU) de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (adopté en 2006).

Ce schéma a pour objectif d'orienter le développement du réseau et d'assurer une continuité ainsi qu'une cohérence des itinéraires cyclables. **Le développement de ce réseau reste aujourd'hui à la charge des communes lorsqu'elles souhaitent le mettre en œuvre.**

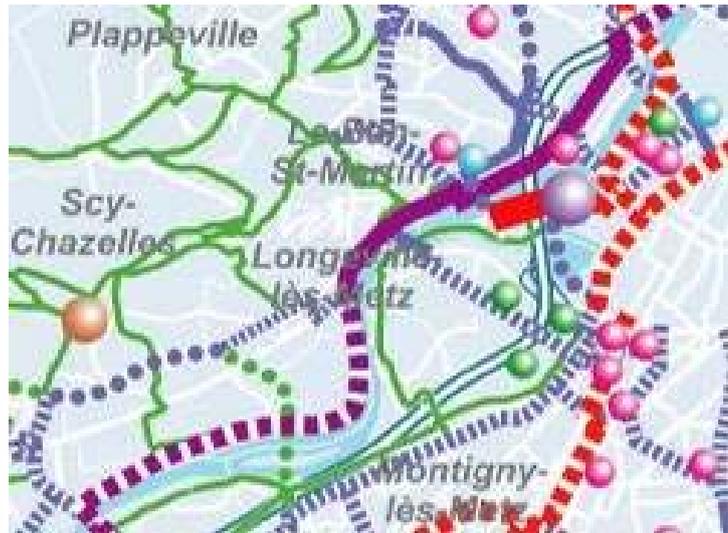
La commune est irriguée par la **vélo-route** « Charles le Téméraire » longeant les bords de Moselle. Il s'agit de l'axe principal Nord Sud, armature du réseau. **Le réseau secondaire fonctionnel** (réseau cyclable de distribution) **reste à être complété** pour la commune, permettant de relier à termes la vélo-route au sud de Metz, en empruntant le boulevard Saint-Symphorien. D'autres liaisons supplémentaires seraient possibles pour relier les communes voisines de Scy-Chazelles et du Ban Saint-Martin par voies cyclables aménagées.



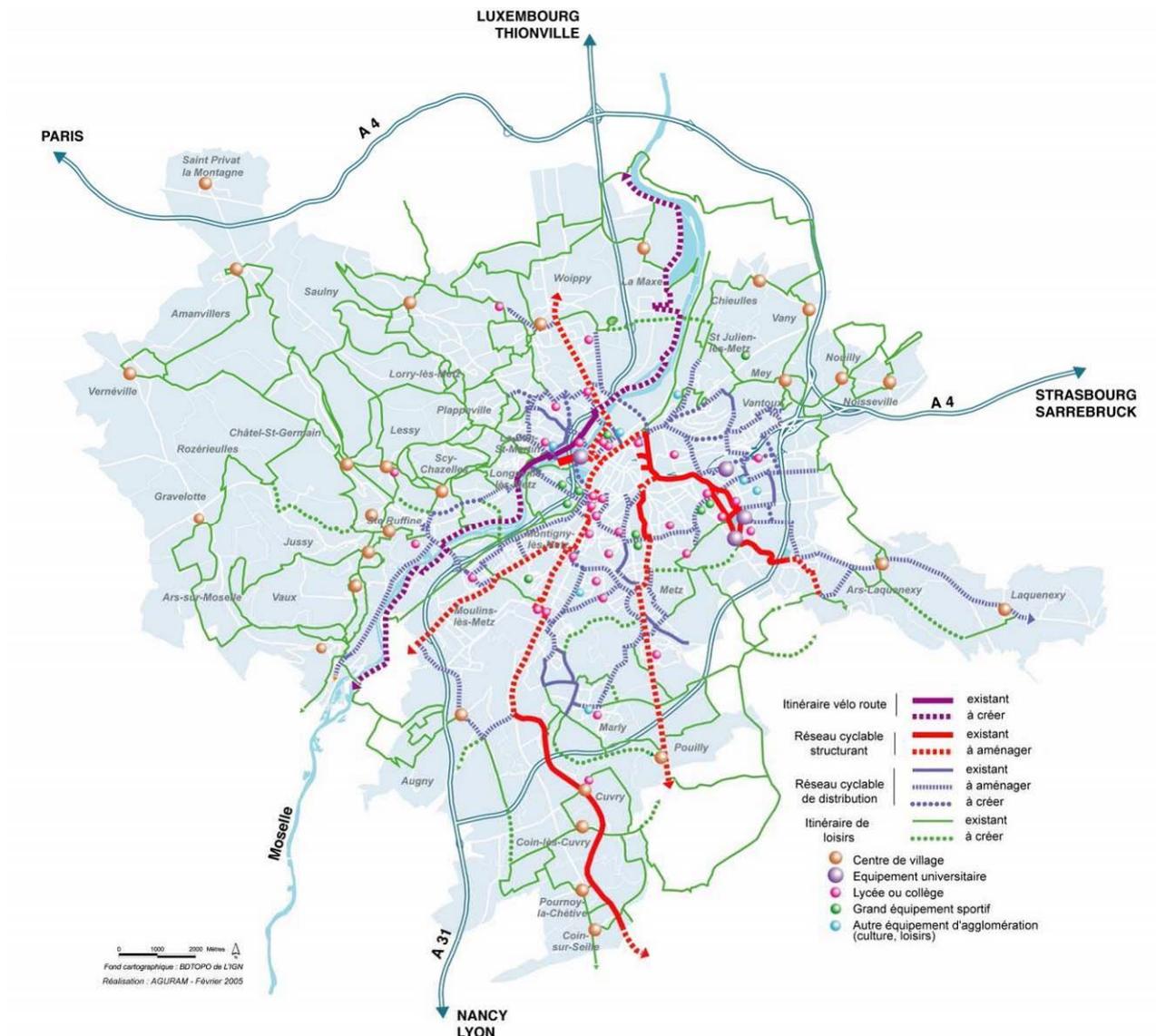
Vue depuis le Pont de Verdun, sur la vélo-route « Charles le Téméraire », longeant la voie ferrée.



- | | | |
|---------------------------------|--|------------|
| Itinéraire vélo route | | existant |
| | | à créer |
| Réseau cyclable structurant | | existant |
| | | à aménager |
| Réseau cyclable de distribution | | existant |
| | | à aménager |
| | | à créer |
| Itinéraire de loisirs | | existant |
| | | à créer |
-
- Centre de village
 - Equipement universitaire
 - Lycée ou collège
 - Grand équipement sportif
 - Autre équipement d'agglomération (culture, loisirs)



Carte du schéma directeur cyclable
Extrait de la carte générale, zoom sur la commune de Longeville-Lès-Metz



Carte du schéma directeur cyclable

Notons que la voie Charles-le-Téméraire apparait ici comme « à créer », étant depuis l'édition de ce plan, aujourd'hui réalisée.





III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

1.1 Les données de cadrage

L'analyse qui suit est basée sur les données Fichiers Fonciers, retraitement par le CETE Nord-Picardie des données MAJIC, Mise A Jour des Information Cadastreales, produite par la DGFIP, version janvier 2014, et exploitées par l'AGURAM.

Attention : les informations cadastrales peuvent être erronées et si l'on peut repérer certaines erreurs, il est souvent difficile de les corriger. Aussi, les anomalies importantes constatées seront signalées mais non corrigées dans les bases, celles-ci restant conformes aux déclarations des propriétaires de la commune et de l'agglomération.

Répartition de l'occupation des sols en 2014

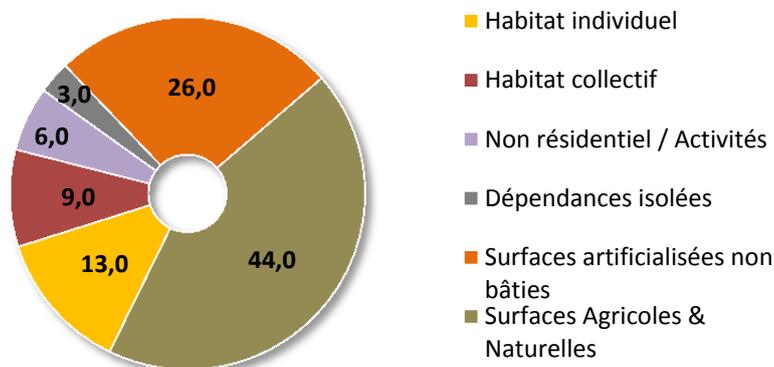
En janvier 2014, les espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) de Longeville-lès-Metz totalisaient 118,10 ha, soit 44 % du territoire. Ce ratio traduit le caractère périurbain de Longeville-lès-Metz mais aussi la configuration de son ban communal résultant de son histoire.

Les 152,55 ha artificialisés se répartissent en 81,99 ha bâtis et 70,56 ha non bâtis.

Occupation du Sol en surfaces. Source DGFIP – MAJIC – janvier 2014		Proportion sur l'ensemble du ban communal
Total Commune	270,65 ha dont	100 %
Surface agricole et naturelle	118,10 ha	44 %
Surface artificialisée totale	152,55 ha dont	56 %
Bâtie	81,99 ha dont	30 %
Habitat	57,67 ha dont	21 %
individuel	34,40 ha	13 %
collectif	23,37 ha	9 %
Activités	16,49 ha	6 %
Dépendances isolées et autres	7,84 ha	3 %
Non bâtie	70,56 ha	26 %

Les surfaces « autres » sont relativement abondantes sur Longeville-lès-Metz. En effet, trois parcelles de l'ensemble sportif Saint Symphorien accueillent chacune 1 logement, vraisemblablement des logements de gardiennage et aucun autre bâti. Or ces 3 parcelles totalisent à elles seules 7,37 ha. Elles sont dans la réalité occupées par un stade (Dezavelle), des terrains de tennis et le parking de la patinoire, soit essentiellement de l'artificialisé non bâti.

Répartition de l'occupation du sol en 2014 - *Données DDT 57*





1.2 L'évolution de l'occupation du sol

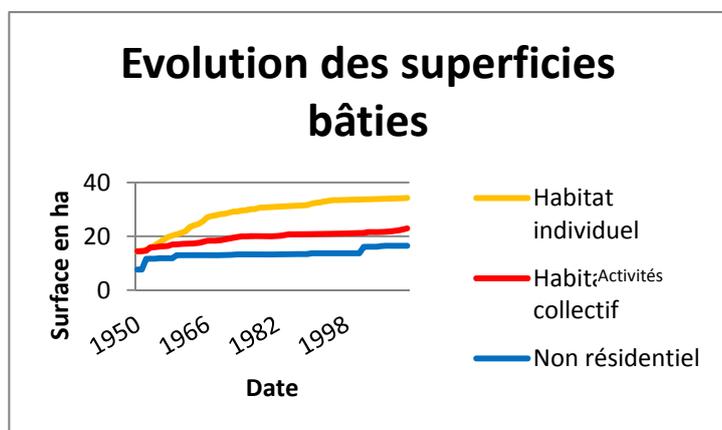
A. Grandes périodes de consommation foncière depuis 1950

Si l'on fait abstraction de l'artificialisé non bâti dont l'historique est impossible à observer sur base des données MAJIC, la consommation foncière sur la commune de Longeville-lès-Metz est essentiellement due au développement de l'habitat et surtout de l'habitat individuel.

En 1950, les espaces NAF totalisaient 202,45 ha (valeur estimée), soit 75 % du territoire communal.

La diminution des surfaces naturelles agricoles est plutôt régulière. On peut cependant distinguer 2 périodes principales :

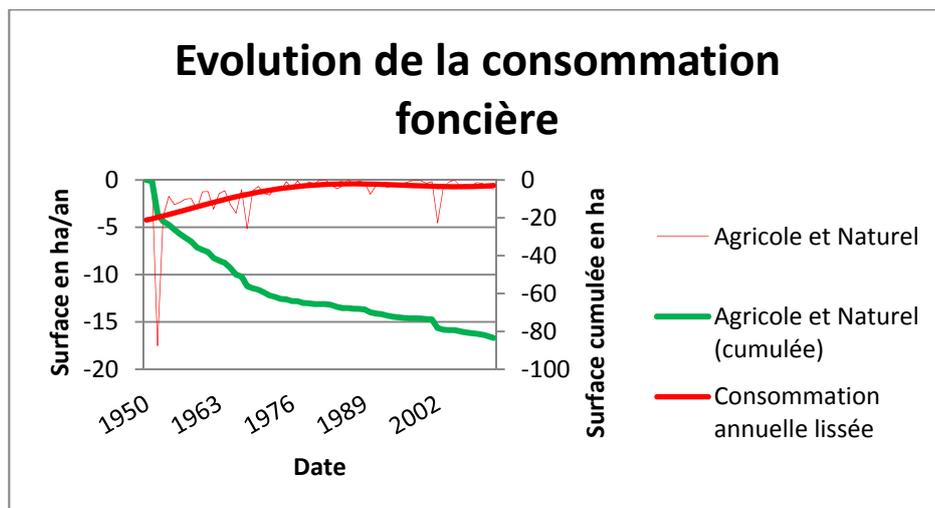
- **de 1950 à 1980** : période de forte consommation foncière, de l'ordre de 2,18 ha/an au total mais principalement à destination de l'habitat. Soit 66 ha de terres agricoles et naturelles disparues en 30 ans.
- **de 1980 à 2013** : période de tassement progressif de la consommation foncière, mieux répartie entre habitat collectif et individuel. La consommation moyenne est de 0,57 ha/an sur la période soit 19 ha en 33 ans.



Source : données FF – DGFiP. Note : les données activités non datées sont imputées à avant 1950.

La consommation pour activités de 2002 correspond à la rénovation de la patinoire, aucune date antérieure n'étant renseignée, par erreur, sur ce bâtiment.

La courbe suivante montre la consommation de terres agricoles sur Longeville-lès-Metz, toutes destinations confondues. Faute d'information datée, les surfaces perdues pour artificialisé non bâti ont été corrélées aux pertes pour le bâti. Cela renforce donc les pics de consommation foncière.



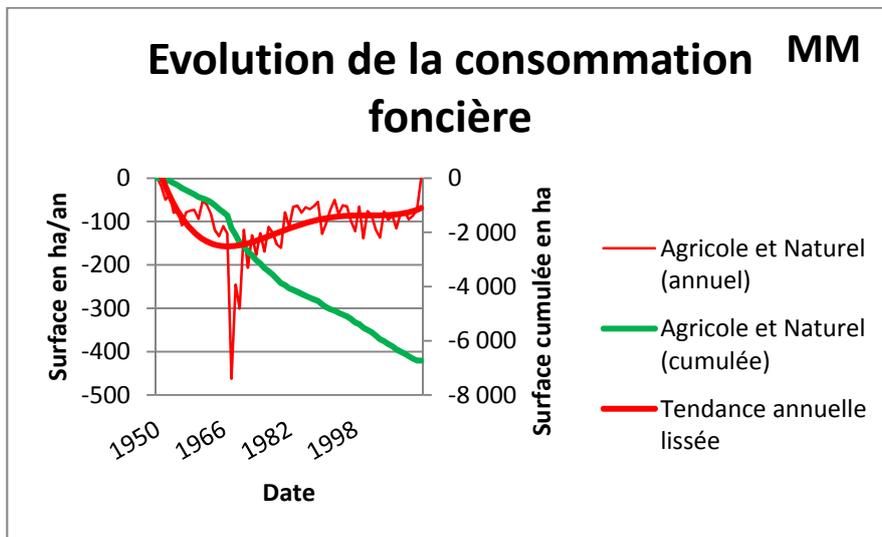
Source : données FF – DGFiP

Le pic de 1952 correspond à la création des stades, le pic de 1968 au parking de la patinoire, auquel il faudrait fusionner celui de 2002, erroné comme expliqué ci-dessus.



B. Comparaison avec l'ensemble de l'agglomération

La courbe suivante montre la consommation de terres agricoles sur Metz Métropole, toutes destinations confondues. Faute d'information datée, les surfaces perdues pour artificialisé non bâti ont été corrélées aux pertes pour le bâti, habitat et activités. Cela renforce donc les évolutions de ces deux destinations.



Source : données FF – DGFIP

Si l'on fait abstraction du pic de 1952 sur Longeville-lès-Metz, les deux courbes sont comparables en ce sens que les années '60 – '70 connaissent les plus fortes consommations foncières. La courbe est cependant moins marquée sur Longeville-lès-Metz. Ensuite Longeville-lès-Metz connaît une consommation foncière stable, alors que l'agglomération voit sa consommation continuer à baisser plus ou moins régulièrement.

C. Consommation foncière à destination de l'habitat

Consommation foncière à destination de l'habitat

La consommation foncière à destination de l'habitat est largement prédominante sur les activités. La carte suivante permet de localiser son évolution à Longeville-lès-Metz.

On y observe distinctement les noyaux anciens, alignés sur les voies de circulation, complétés d'opérations isolées ainsi que de lotissements sur l'île Saint-Symphorien.

L'habitat individuel est dominant en surface sur la commune puisqu'il occupe 34,40 ha contre 23,27 ha pour l'habitat collectif. Plus que cette différence, il faut noter qu'habitats individuels et collectifs occupaient des surfaces équivalentes en 1950 et que la différence c'est creusée entre 1950 et 1980. Cette différence reste à peu près constante depuis.

D. Consommation foncière à destination des activités

Il convient de prendre le terme « activités » au sens large. Il s'agit en effet de tout le bâti non résidentiel.

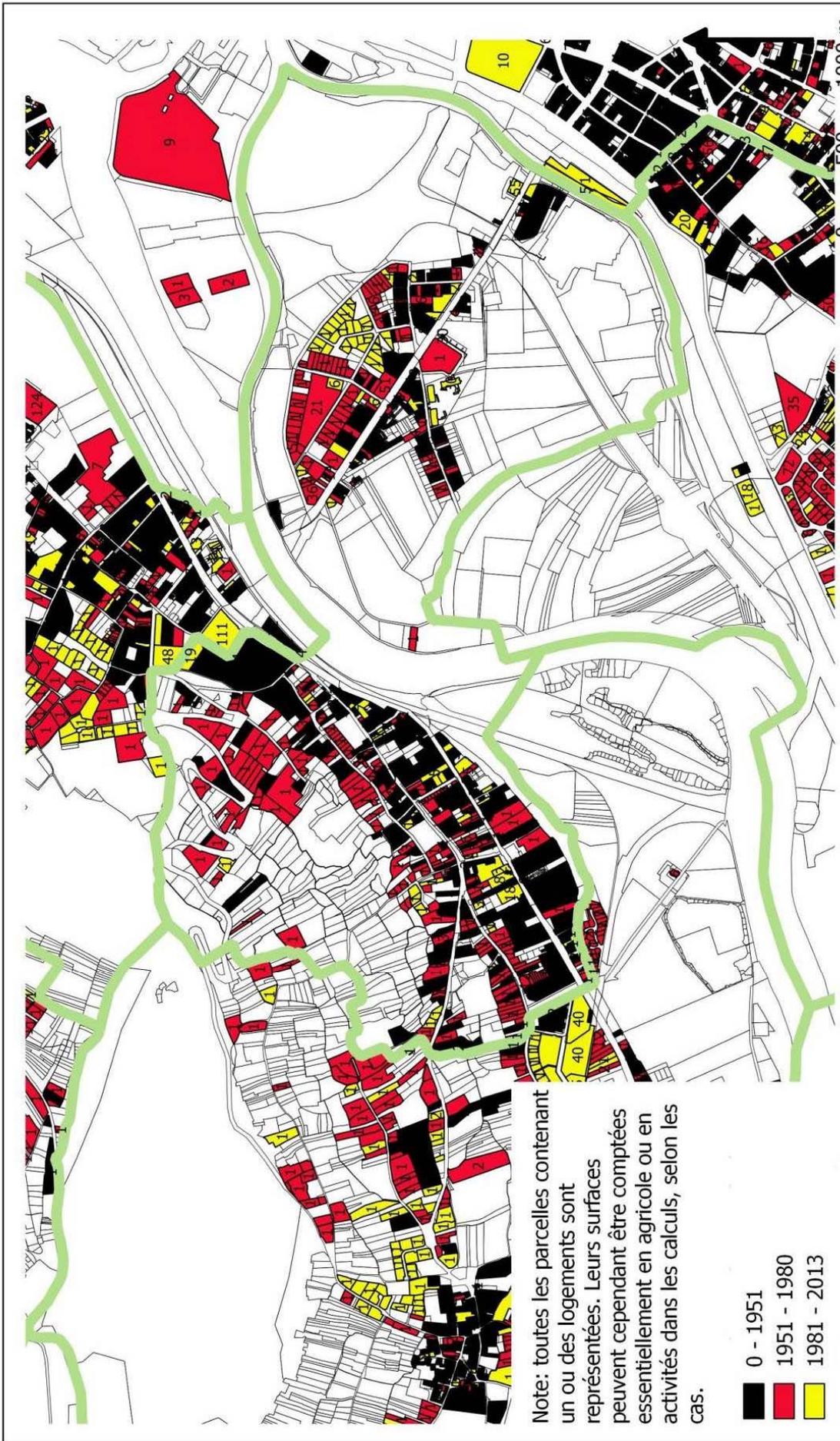
La surface consacrée aux activités était déjà de 7,64 ha en 1950 et elle passe à 11,59 ha en 1952. Elle croît encore un peu jusqu'à la fin des années '60, moment où l'on peut dire que la surface consacrée aux activités sur Longeville-lès-Metz est constituée. En effet, sa croissance ultérieure est marginale (en tenant compte de l'erreur de datation sur la patinoire évoquée ci-dessus).

E. Consommation foncière à destination de l'artificialisé non bâti

Les données MAJIC donnent très peu d'informations sur l'artificialisé non bâti. On peut simplement en déduire qu'elles représentent 70,56 ha sur la commune de Longeville-lès-Metz, soit 26 % de la commune. L'artificialisé non bâti représente 46 % du total artificialisé (51 % si on y inclut les surfaces « autres » qui correspondent à des équipements sportifs non bâtis), ce qui est dans la moyenne de l'agglomération (49 %).



Historique des locaux d'habitation



Note: toutes les parcelles contenant un ou des logements sont représentées. Leurs surfaces peuvent cependant être comptées essentiellement en agricole ou en activités dans les calculs, selon les cas.

- 0 - 1951
- 1951 - 1980
- 1981 - 2013

1 : nombre de logements sur la parcelle



Source : Fichiers Fonciers 2014, retraitement CEREMA Nord-Picardie
Réalisation : AGURAM



F. Corrélation avec l'évolution de la population

La consommation foncière à destination de l'habitat résulte de la combinaison de 3 moteurs (ou facteurs) :

- l'augmentation du nombre d'habitant,
- la baisse du nombre de personnes par ménage (décohabitation) et donc l'augmentation du nombre de logements nécessaires à population constante,
- la perte de densité du bâti.

Un ou plusieurs de ces moteurs peuvent être inversés : perte d'habitants, augmentation du nombre de personnes par ménage ou densification du bâti.

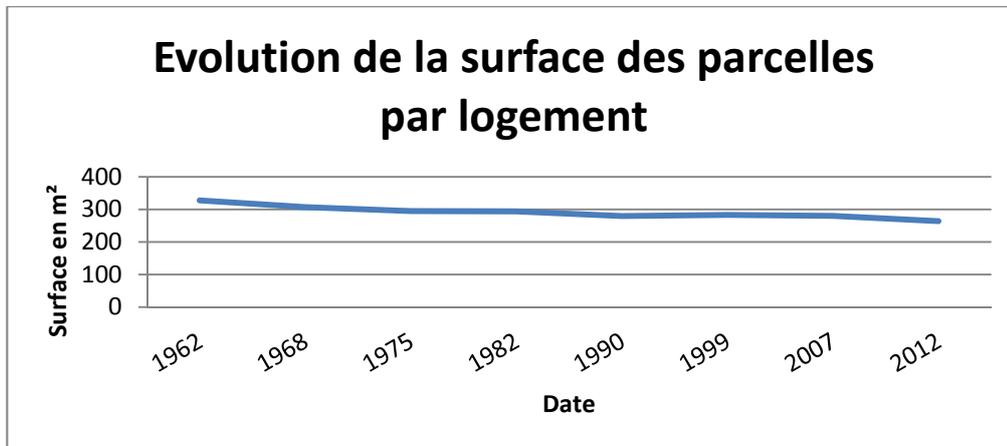
Si l'on prend pour bases 1975 et 2012, la surface destinée à l'habitat sur Longeville-lès-Metz a été multipliée par 1,15. Pendant ce temps, la densité du bâti a augmenté, passant de 25,5 logement/ha à 28,4 logement/ha en 2012 (densités brutes selon définition SCoTAM). Cela signifie qu'à densité de 1975, la surface destinée à l'habitat aurait été multipliée par 1,28, soit une consommation supplémentaire de 6 ha pour l'habitat, sans compter les espaces de desserte.

Sur cette période 1975-2012, la population a été multipliée par 0,94 (baisse de population) et le nombre de personnes par logements a divisé par 1,36. C'est donc uniquement la décohabitation qui explique la consommation foncière entre 1975 et 2012.

L'augmentation de la surface destinée à l'habitat n'est donc pas due à la forme urbaine, ni à une augmentation de population (en fait une baisse), ces deux facteurs ayant eu tendance à faire baisser l'impact de la décohabitation en termes de surfaces consommées.

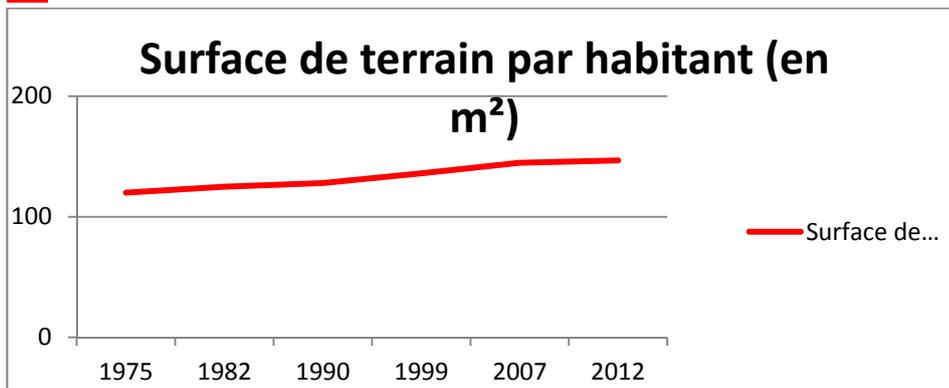
G. Densité du bâti destiné à l'habitat

De 1962 à 2009, la surface moyenne de terrain occupée pour 1 logement (individuel ou collectif) est passée de 327 m²/logement à 264 m²/logement. Cet indicateur est en baisse sur toute la période observable, ce qui est atypique sur l'agglomération. En effet, cette surface augmente en général jusque vers 1980, parfois bien plus tard, avant d'amorcer une redescente.



Si la surface de parcelle/logement est élevée et le nombre d'habitant/logement est faible, les habitants « s'étalent » sur le territoire. A Longeville-lès-Metz, on observe des courbes inverses pour la surface de parcelle/logement, donc une densification progressive des quartiers.

Pendant la période 1975 - 2012, le nombre d'habitants par logement est passé de 2,45 à 1,80. Par conséquent, en 1975, 1 habitant de Longeville-lès-Metz occupait 120 m² de terrain pour son logement, contre 136 m² en 1999 et 147 m² en 2012 soit des valeurs un peu supérieures aux moyennes de l'agglomération (83 m² en 1975 et 126 m² en 2012), moyennes dominées par la ville de Metz. Cette différence a de plus tendance à se résorber au fil du temps, montrant un rapprochement progressif du bâti et du mode d'habiter de Longeville-lès-Metz avec la ville centre.



H. Zoom sur les dix dernières années : 2007 - 2016

Les dix dernières années connues par MAJIC vont de 2004 à 2013 (données janvier 2014). On ne connaît donc avec précision que les 7 années 2007 -2013. Les 3 dernières années sont à estimer à partir des tendances observées et du terrain.

Globalement, les données MAJIC, assez régulières depuis le début des années 2000, montrent une tendance générale à l'augmentation de la consommation foncière.

La consommation foncière totale (bâti + non bâti) issue des données MAJIC est donc de 5,29 sur la période 2004-2013 soit une moyenne annuelle de 0,53 ha/an. Vu la tendance à la hausse, on retiendra la valeur moyenne des 5 dernières années connues, soit 0,67 ha/an, pour les 3 années suivantes. On peut donc estimer, sur base des données MAJIC, que la consommation foncière sur la période 2007-2016 doit avoisiner 5,71 ha.

Entre 1999 et 2012 (années censitaires obligent), la surface consacrée à l'habitat a été multipliée par 1,05. Le seul facteur explicatif est la décohabitation (x 1,15). La densité du bâti s'est améliorée sur la période (x 0,93), de même que la population a baissé (x 0,97).

I. SCoTAM et densités

Le SCOT de l'Agglomération Messine (SCoTAM) demande que soit respectée sur la commune une densité brute minimum de 25 logements/ha dans les extensions d'habitat (urbanisation hors enveloppe urbaine). Cette densité brute inclus forfaitairement 25 % d'espace public dans la surface de projet.

A Longeville-lès-Metz, la densité moyenne de l'ensemble du bâti est de 28,4 logement/ha en 2012.

La densité moyenne des logements créés en extension de 2004 à 2013 est de 83 logements/ha, soit très nettement supérieure. Cette valeur élevée est un indicateur supplémentaire du caractère de plus en plus urbain de Longeville-lès-Metz, en accord avec son positionnement à proximité immédiate du centre-ville messin.

La commune de Longeville-lès-Metz doit donc continuer sur ces pratiques actuelles pour enrayer la baisse de sa population tout en respectant les critères d'économie de foncier imposés par le SCOTAM.

EN BREF :

En conclusion la consommation foncière sur Longeville-lès-Metz a connu deux phases, l'une de forte consommation foncière jusque 1980, l'autre de plus faible consommation depuis. Par ailleurs, la consommation de terrain par logement est en baisse depuis les années '60.

La densité brute imposée par le SCOTAM est de 25 log/ha soit nettement inférieure aux dernières pratiques observées. L'économie de foncier sur la commune est donc déjà acquise et ne nécessitera pas d'effort supplémentaire par rapport aux pratiques actuelles.

L'espace agricole, essentiellement en zone inondable, n'est cependant pas à l'abri d'une consommation pour des équipements non bâtis, dont la maîtrise à travers le SCOTAM est difficile et doit se faire au cas par cas. Les principes de l'économie du foncier restent valables et doivent conduire à restreindre au maximum les ponctions sur les espaces agricoles, naturels et forestiers.

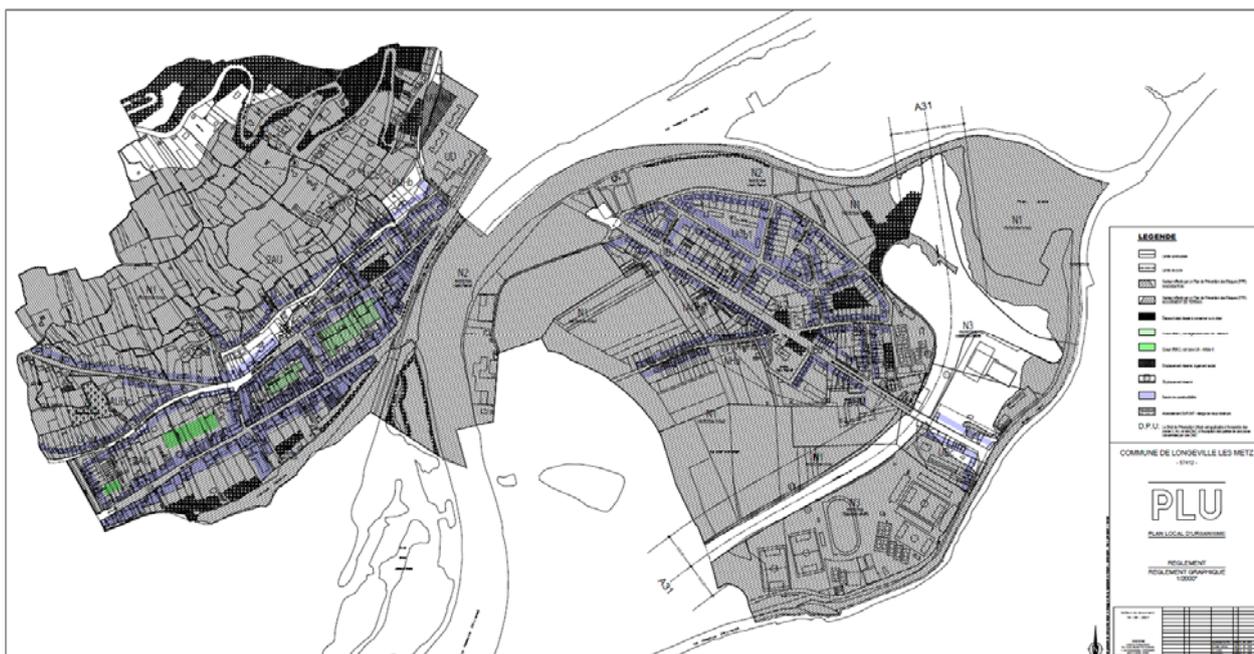


2. LE BILAN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

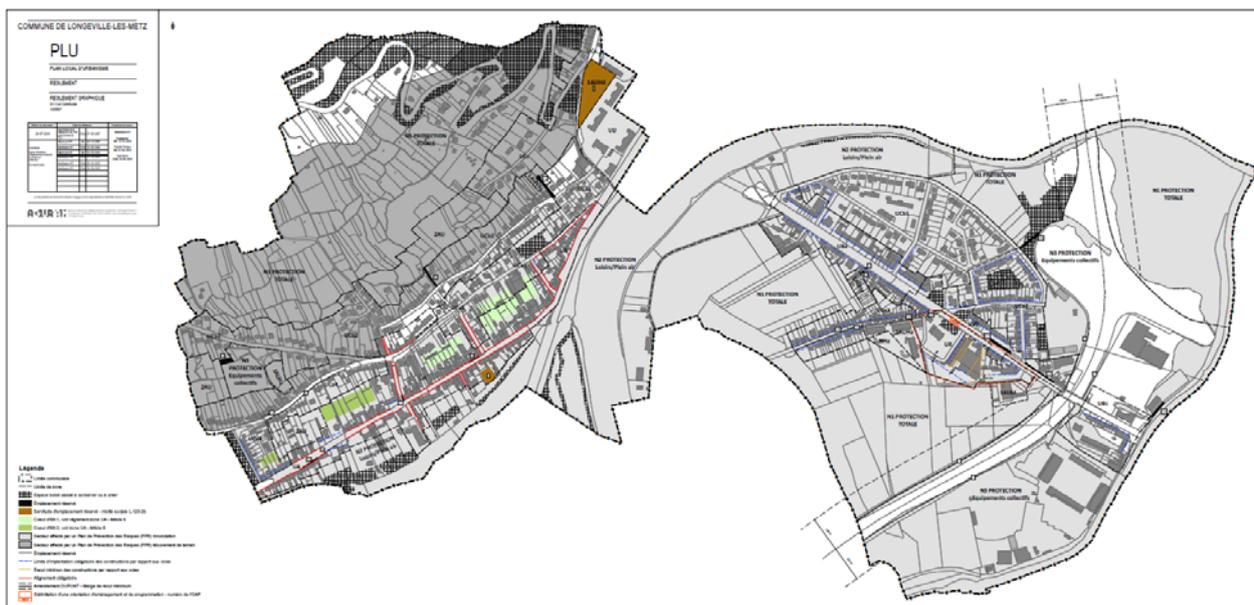
2.1 Évolutions du document d'urbanisme

- **PLU SRU approuvé par DCM du 27/06/2007**
- Modification n°1 : approuvée le 23/06/2009, touchant le règlement et le plan de zonage
- Modification n°2 : approuvée le 01/10/2013, touchant le règlement et le plan de zonage
- Mise à jour « Voies bruyantes » le 17/12/2014
- Modifications n°3 : approuvée le 05/04/2016 concernant la zone UR, touchant le règlement, le plan de zonage et les OAP
- Modifications n°4 : approuvée le 20/09/2016, concernant la zone 1AUhb, touchant le règlement, le plan de zonage, les emplacements réservés et la servitude d'emplacement réservé pour mixité sociale

A. Comparaison du PLU initial et en vigueur



Règlement graphique issu du PLU approuvé en 2007, Plan de zonage



Règlement graphique issu du PLU modifié en 2016, Plan de zonage



B. La modification n°1 de 2009

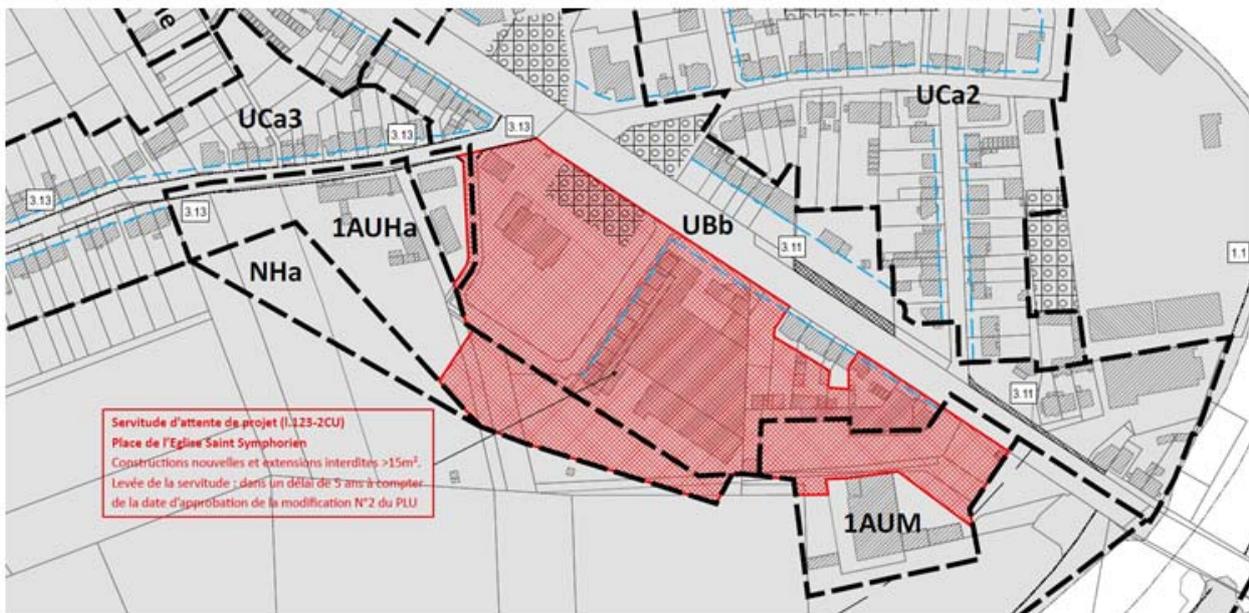
La première modification approuvée le 23/06/2009 portait sur 7 points :

- Point 1 – Adaptation de la référence au RNU dans les dispositions générales du règlement
- Point 2 – Adaptation de l'article 8 du règlement des zones
- Point 3 – Modification de la définition des annexes
- Point 4 – Adaptation des dispositions relatives à l'implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques
- Point 5 – Interdiction des extensions et des nouveaux bâtiments en cœurs d'îlots 1 et 2
- Point 6 – Implantation des piscines par rapport aux limites séparatives
- Point 7 – Adaptations formelles concernant le règlement graphique au 1/ 2000ème

C. La modification n°2 de 2013

La deuxième modification approuvée le 01/10/2013 portait sur 2 points :

- Point 1 – L'institution d'une « servitude d'attente de projet » dans le secteur de la place de l'Église, quartier Saint Symphorien ;
- Point 2 – La numérisation du règlement graphique du PLU

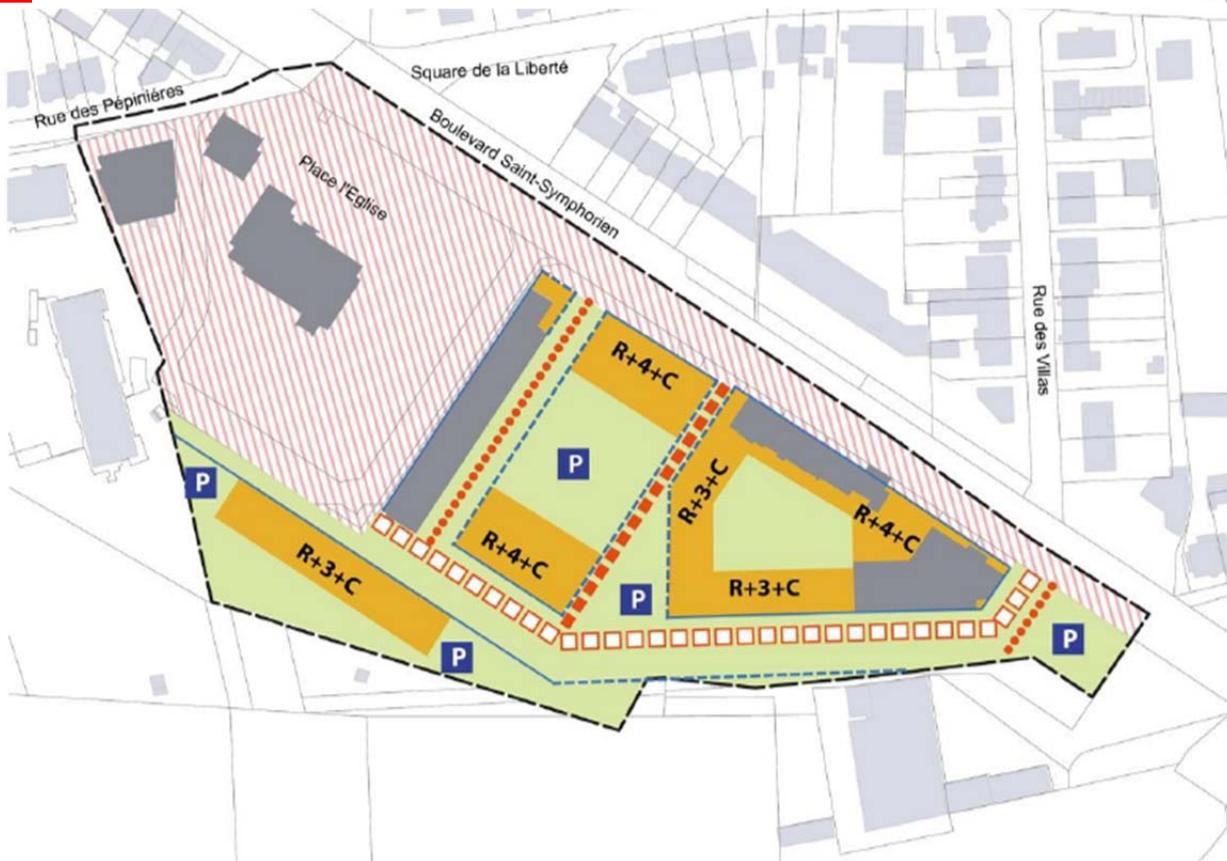


Délimitation de la servitude d'attente de projet

D. La modification n°3 de 2016

La troisième modification approuvée le 05/04/2016 portait sur 3 points :

- Point 1 – Création d'une nouvelle zone urbaine UR, remplaçant la servitude de projet.
- Point 2 - Définition d'un nouveau règlement pour la zone UR
- Point 3 – Création d'une orientation d'aménagement

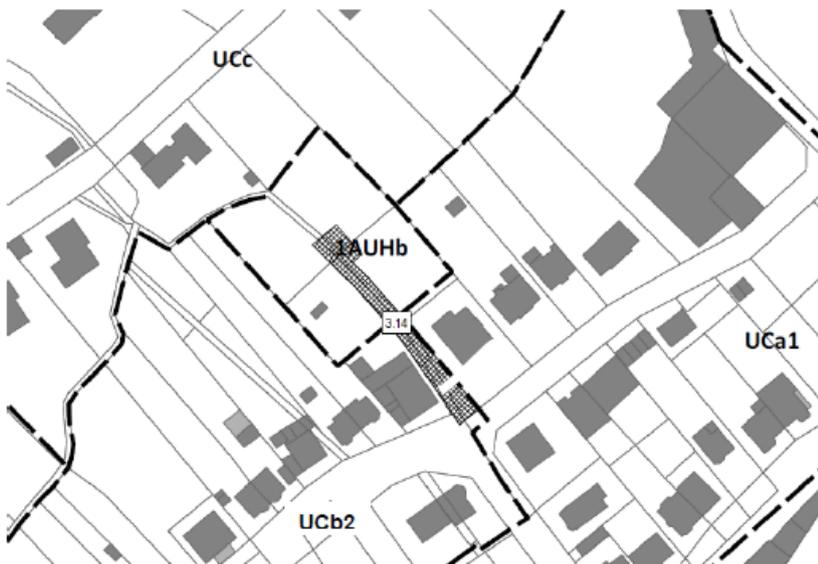


Extrait du schéma de l'OAP pour la nouvelle zone UR

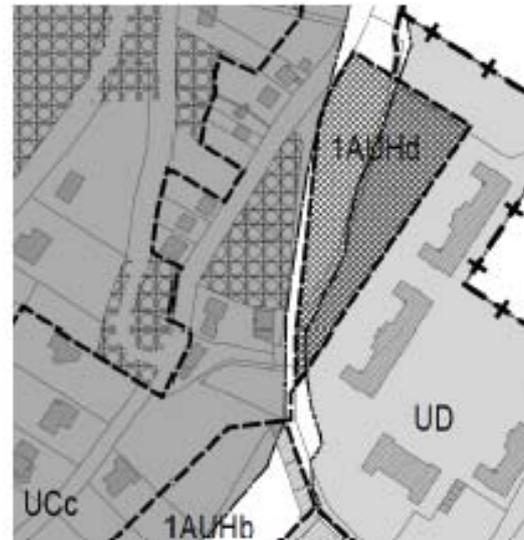
E. La modification n°4 de 2016

La quatrième modification approuvée le 20/09/2016 portait sur 3 points :

- Point 1 – Modification du règlement de la zone UBb, modification des règles d'implantation des constructions par rapport aux voies pour favoriser le renouvellement urbain des activités en mutation
- Point 2 – Réduction du périmètre de la zone 1AUHb et réintégration en zone urbaine des emprises non maintenues en zone à urbaniser.
- Point 3 – Servitudes d'emplacement réservé pour mixité sociale, précisions des dispositions réglementaires



Nouvelle délimitation de la zone 1AUHb



Extrait du règlement graphique concernant les servitudes d'emplacement réservé pour mixité sociale
Secteur de la rue du Lavoir et secteur de la rue de la tuilerie

2.2 Bilan des zones à urbaniser et des projets récents

En 2016-2017, les deux réserves foncières 2AU à l'arrière du cimetière (1 hectare environ) et sur les coteaux (4 à 5 hectares sur les pentes du mont Saint-Quentin), sont, assez logiquement, non urbanisées. La maîtrise foncière y est délicate et complexe du fait de la multitude de parcelles (anciens jardins ou vergers). Les accès sont parfois malaisés et les riverains entretiennent des rapports de voisinage privilégiés avec ces espaces de nature proches des habitations. Par ailleurs, la zone 2AU en intérieur d'îlot (Impasse du Gal Hirschauer) comporte plusieurs jardins occupés sur la même unité foncière que les habitations adjacentes, plusieurs garages ou petites constructions basses. L'accès est étroit et dessert déjà plusieurs habitations construites dans les années 60.



Accès et placette de retournement en fond de l'impasse du Gal Hirschauer

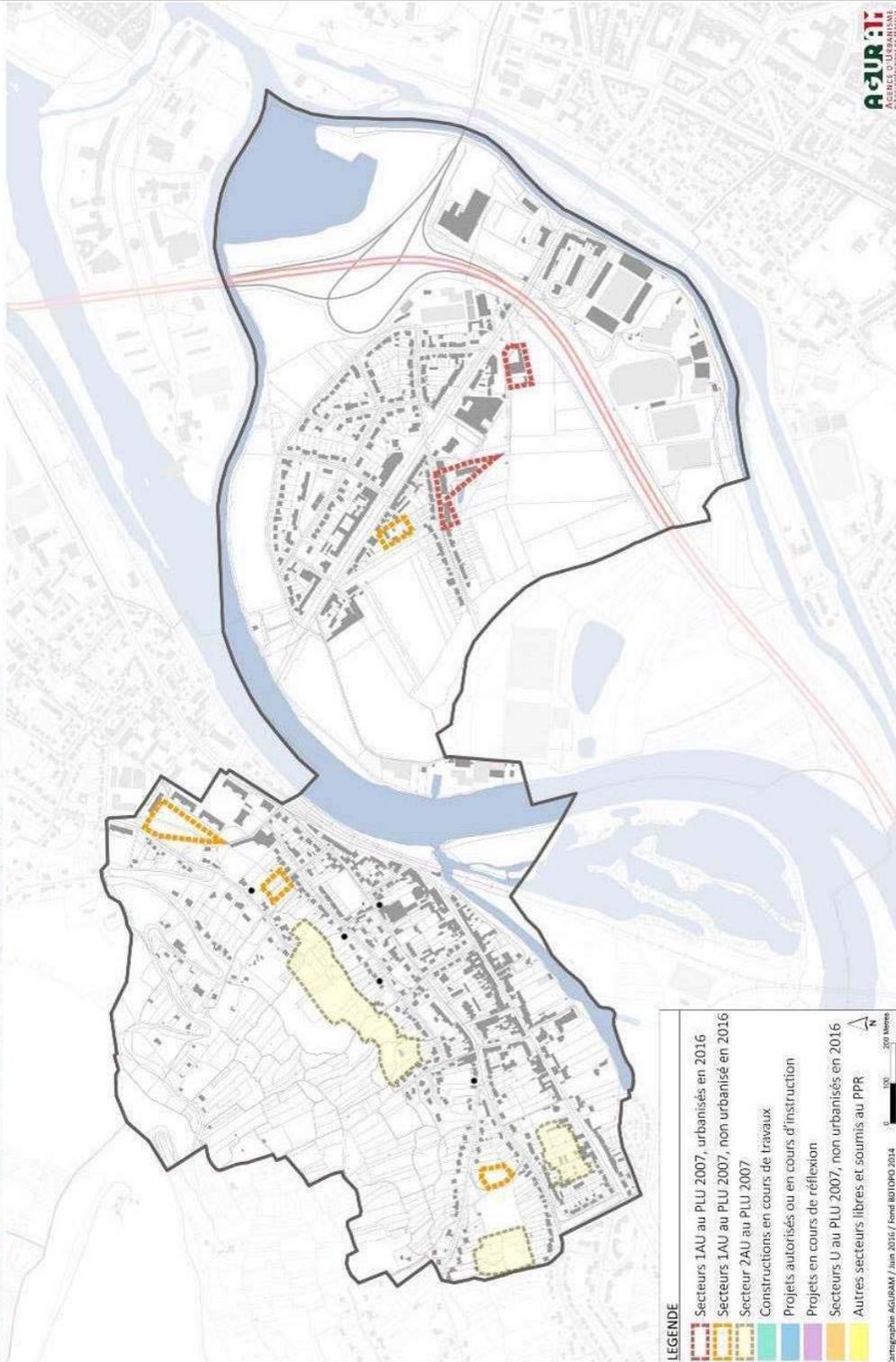
En revanche, les zones 1AU ont avancé dans leur vocation constructible.

- La zone 1AUHa (rue des Pépinières) a été construite récemment avec 3 immeubles collectifs.
- La zone 1AUHb (entre la rue des Chenets et la rue des Coteaux) a été recalibrée pour faciliter la construction du site (modification n°4 du PLU).
- La zone 1AUHc (rue du Souvenir Français) fait l'objet d'une division en lots pour la construction de 4 parcelles à destination d'habitat individuel. Les permis sont en cours d'instruction à l'été 2016.
- La zone 1AUHd (rue de la Tuilerie) a été grevée d'une servitude d'emplacement réservé pour mixité sociale (modification n°4 du PLU) et est en cours de projet.
- La zone 1AUHe est à l'étude pour la construction mais les accès restent étroits pour desservir une opération conséquente
- La zone 1AUM (ancien site de l'éperon messin, en bordure de l'A31 et du boulevard St-Symphorien) fait l'objet d'un projet commercial pour une démolition-reconstruction.



Accès de la zone 1AUHe, depuis le bd St-Symphorien

Site de l'éperon messin, en cours de projet en 2016



AGUR
 ASSOCIATION GÉNÉRALISTE D'URBANISME
 10, rue de la République - 54000 NANCY

État des lieux des zones à urbaniser dans le PLU approuvé en 2007 et leur état « d'avancement » en 2016

PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
 Zones ouvertes à l'urbanisation dans le PLU en vigueur (2007) et projets en cours en 2016

LEGENDE

- Secteurs 1AU au PLU 2007, urbanisés en 2016
- Secteurs 1AU au PLU 2007, non urbanisés en 2016
- Secteur 2AU au PLU 2007
- Constructions en cours de travaux
- Projets autorisés ou en cours d'instruction
- Projets en cours de réflexion
- Secteurs U au PLU 2007, non urbanisés en 2016
- Autres secteurs libres et soumis au PPR

Cartographie AGURAM / Juin 2016 / Foner ILLUSTRATION 2014

0 100 200 Mètres



Zoom sur le secteur de l'ancien garage Chevalier, en zone UR du PLU suite à la modification n°3 en 2016.



Extrait du plan de composition du projet en cours

Le projet en cours comptabilise **150 logements** environ, implantés sur la friche d'activité d'un ancien garage automobile. La zone UR a été instaurée pour accompagner ce projet, en renouvellement urbain.

La carte qui suit peut se décomposer en plusieurs strates :

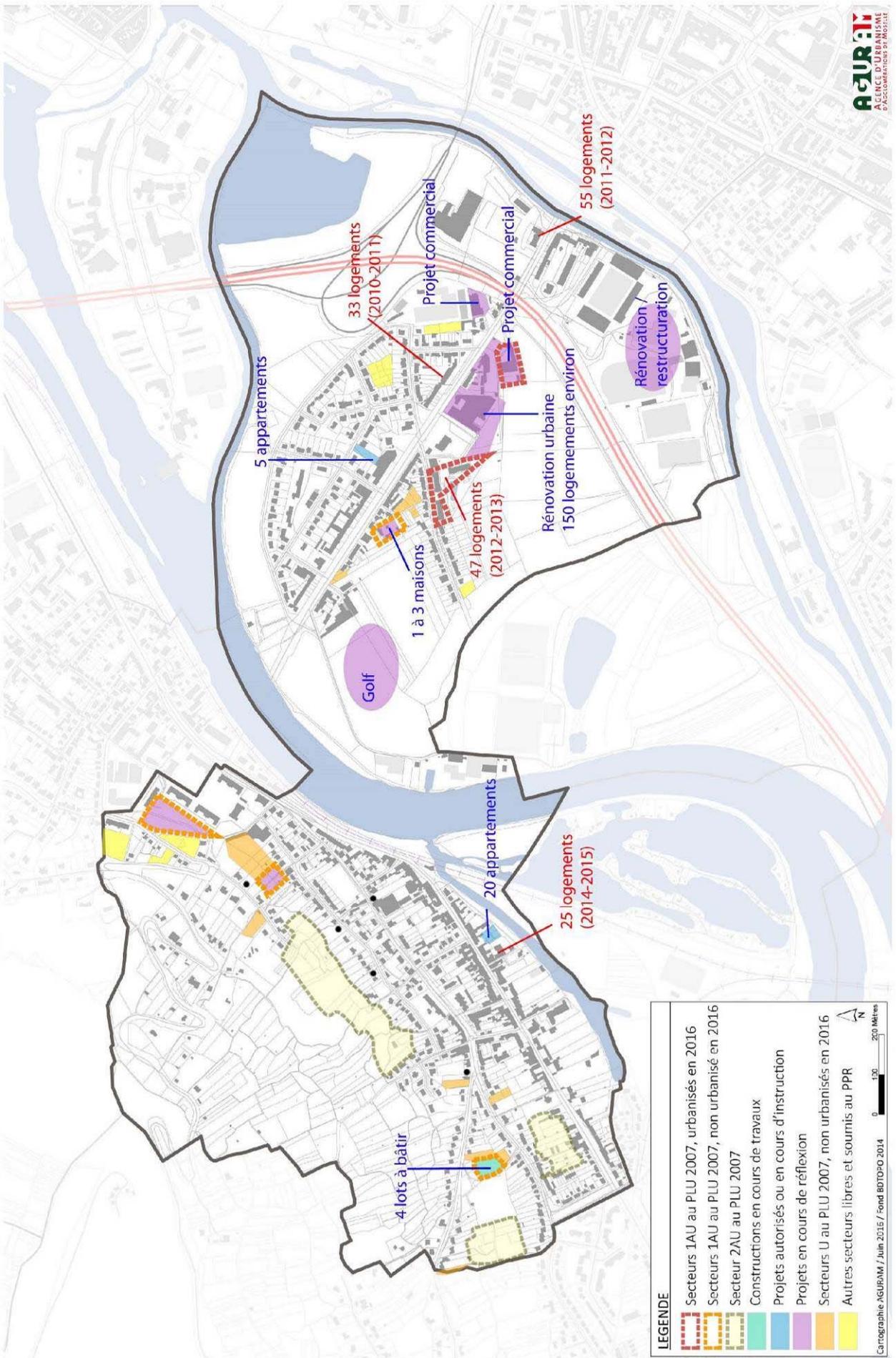
- Les zones ouvertes à l'urbanisation dans le PLU approuvé en 2007 et modifié 4 fois.
- Les projets construits récemment (avec le nombre de logements pour les opérations collectives), permettant de situer les nouvelles constructions.
- Les projets en cours ou à venir, référencés selon les connaissances de la mairie.

Les opérations récentes ou en cours **ont principalement utilisé des potentiels de densification et de renouvellement urbain** dans les tissus existants. Cela s'explique en particulier par le dynamisme du marché immobilier, confronté aux contraintes des risques de mouvement de terrain et d'inondations (limitant les extensions urbaines).

Certains secteurs subissent une forte rétention foncière, que ce soit des parcelles isolées dans l'enveloppe urbaine ou des ensembles de terrain pour des opérations hypothétiques en extension.

Des projets autres que des opérations d'habitat peuvent être notés, en particulier aux abords de l'A31, avec deux projets commerciaux en cours de réflexion, ou avec des projets d'équipements sportifs et de loisirs, avec un golf et la restructuration des terrains de sport derrière le stade.

PLU COMMUNE DE LONGEVILLE-LÈS-METZ / RAPPORT DE PRÉSENTATION
Zones ouvertes à l'urbanisation dans le PLU en vigueur (2007) et projets en cours en 2016



LEGENDE

	Secteurs 1AU au PLU 2007, urbanisés en 2016
	Secteurs 1AU au PLU 2007, non urbanisés en 2016
	Secteur 2AU au PLU 2007
	Constructions en cours de travaux
	Projets autorisés ou en cours d'instruction
	Projets en cours de réflexion
	Secteurs U au PLU 2007, non urbanisés en 2016
	Autres secteurs libres et soumis au PPR

Cartographie AGURAM / Juin 2016 / Fond BDTP-O 2014

0 100 200 Mètres



3. LE POTENTIEL DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE DENSIFICATION

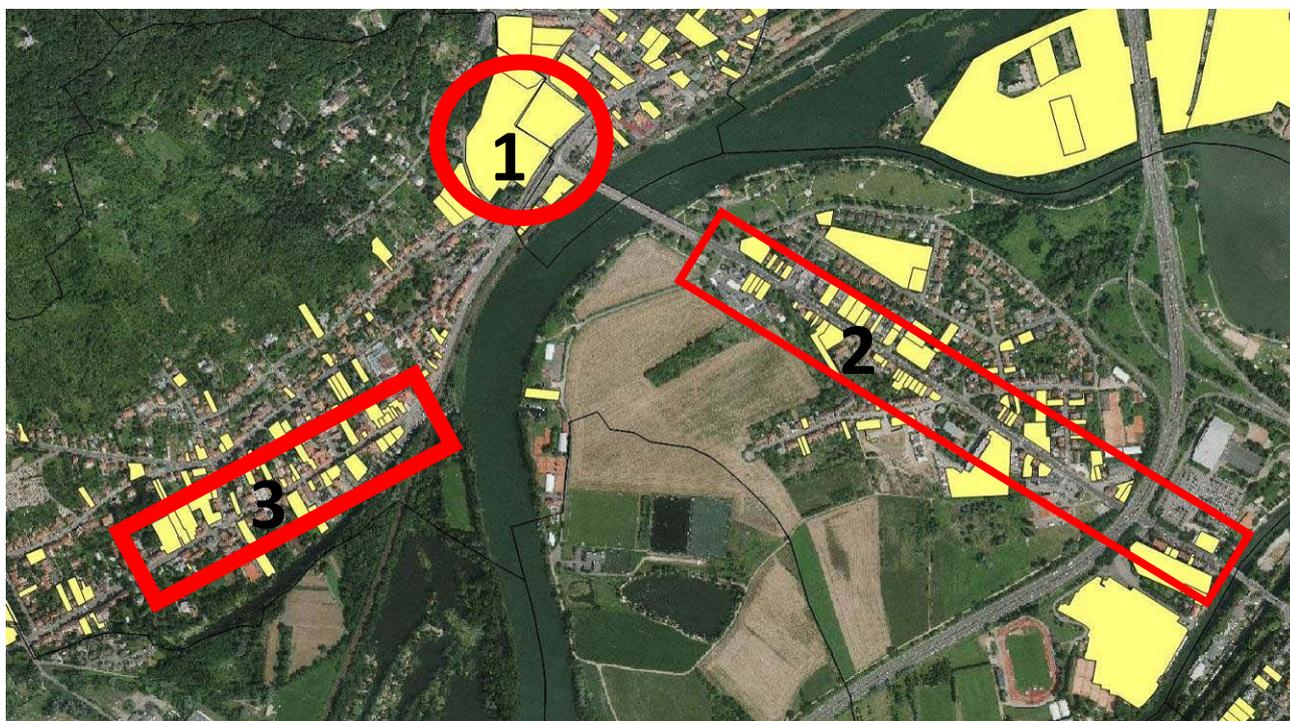
Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse qui va suivre présente les capacités de densification et de mutation des tissus urbanisés sur la commune. Ce travail est réalisé de manière à déterminer combien de logements pourraient être créés à l'intérieur de l'enveloppe urbaine durant la durée de vie du PLU. Le potentiel en densification vient se déduire des besoins communaux de manière à économiser le foncier naturel et agricole conformément au SCoTAM.

3.1 Les logements vacants

Comme indiqué précédemment dans l'analyse socio-économique, d'après la base de données FILOCOM 2015, 321 logements sont vacants sur la commune. Le taux de vacance est de :

- 11,1% du parc pour la vacance conjoncturelle, soit 242 logements ;
- 3,6% du parc pour la vacance structurelle, soit 79 logements.

Notons que ce chiffre paraît largement disproportionné par rapport à l'état actuel du marché immobilier. Les données sont issues de la base fiscale déclarative et peuvent être réinterrogées pour une meilleure cohérence avec le ressenti de terrain.



Extrait du relevé FILOCOM des logements vacants en 2014. Les parcelles apparaissent en jaune dans leur globalité, de manière indifférenciée entre 1 et plusieurs logements vacants

Une analyse rapide des poches de vacance en matière de logements relève 3 sites majeurs :

- 1- Les anciennes casernes Roques, regroupant des logements étudiants, des chambres universitaires et des logements sociaux
- 2- Le boulevard Saint-Symphorien, qui condense de nombreux immeubles collectifs (construits à partir des années 30).
- 3- La rue du Gal de Gaulle, principalement dans le centre ancien, accueillant des immeubles parfois vétustes ou dégradés, de petits logements dont le seuil de confort est relatif.



3.2 Les espaces potentiels de densification

A Longeville-lès-Metz, le potentiel de densification est estimé ci-dessous, réalisable selon différents processus.

A. La construction des dents creuses

Les dents creuses sont des parcelles libres, desservies par les réseaux, et comprises dans l'enveloppe urbaine.

On peut estimer une dizaine de dents creuses à Longeville-lès-Metz, principalement dans les secteurs d'extension du village ancien. Il s'agit d'un potentiel de 9 à 24 logements qui pourraient y être construits si des opérations privées et ponctuelles y voyaient le jour.

Situation et photographie	Caractéristiques : - occupation actuelle - Classement au PLU 2007 - Risques	Surface et capacité retenue
Route de Scy, n°45 	Jardin attenant à une habitation et chemin d'accès UCb2 au PLU 2007 Omt1 au PPRmt	850 m ² Pas de capacité retenue car la parcelle est occupée par un jardin d'agrément qui est joint à l'habitation voisine.
Route de Scy, n°17 	Parcelle jardinée en friche UCb2 au PLU 2007 Omt3 au PPRmt	1250 m ² 1 à 2 logements retenus pour cette parcelle dans un secteur résidentiel
Rue du Souvenir Français 	Parcelle en friche 1AUHc au PLU 2007 Omt3 au PPRmt	800 m ² 1 à 2 logements retenus pour cette parcelle dans un secteur résidentiel
14-16 rue du Gal Hirschauer 	Verger UCa4 au PLU 2007 Omt3 au PPRmt	450 m ² 1logements pour cette parcelle de 8m de large en partie sur rue
11 rue du Gal Hirschauer 	Parcelle boisée UCa4 au PLU 2007 Pas soumis au PPR	1150 m ² 1 à 2 logements retenus pour cette parcelle dans un secteur résidentiel



<p>4 route de Scy</p> 	<p>Jardin</p> <p>UCb2 au PLU 2007</p> <p>Omt3 au PPRmt</p>	<p>1250 m²</p> <p>1 à 2 logements retenus pour cette parcelle dans un secteur résidentiel</p>
<p>8 – 10 Rue des Coteaux</p> 	<p>Parcelle boisée de propriété publique avec un transformateur électrique</p> <p>UCc au PLU 2007</p> <p>Omt3 au PPRmt</p>	<p>1850 m²</p> <p>1 à 2 logements retenus pour cette parcelle dans un secteur résidentiel</p> <p>Chemin longeant la parcelle, à conserver et valoriser</p>
<p>3 rue des Coteaux</p> 	<p>Grande parcelle boisée / jardin enherbé</p> <p>UCc au PLU 2007 (suite à la modification de 2016)</p> <p>En partie en zone rouge et en partie en zone orange 2 au PPRmt</p>	<p>4500 m²</p> <p>3300 m² en zone Omt3</p> <p>1 à 6 logements retenus</p> <p>Parcelle « haute » des anciennes caves (potentiel de réhabilitation décrit plus bas)</p>
<p>1 rue des Chenets</p> 	<p>Parking et ancien site de stockage</p> <p>UCa1 au PLU 2007</p> <p>Pas soumis au PPR</p>	<p>750 m²</p> <p>1 à 4 logements retenus</p> <p>Situation propice à une opération de logements collectifs</p>
<p>117 boulevard Saint-Symphorien</p> 	<p>Parcelle boisée / jardin enherbé</p> <p>UBa au PLU 2007</p> <p>Oi1 au PPRI</p>	<p>750 m² pour les 3 parcelles jointives</p> <p>Parcelle contrainte par sa forme</p> <p>1 à 4 logements retenus</p> <p>Situation propice à une opération de logements collectifs (gestion du stationnement mal aisée)</p>

B. La densification par division parcellaire

Plusieurs secteurs seraient propices à des divisions parcellaires et permettraient d'augmenter les capacités à construire en « dents creuses » de la commune. On peut dénombrer 4 grandes parcelles « isolées », c'est-à-dire sans connexion possible avec un autre secteur de développement. Ces potentiels pourraient comptabiliser de nombreux logements mais subissent une très forte rétention foncière, selon la connaissance des élus. Dans le cas de la commune de Longeville-lès-Metz, ils ne sont pas comptabilisés parmi les potentiels de densification interne car la rétention foncière paraît trop importante pour une éventualité de construction dans un futur proche (durée de vie d'une dizaine d'année du PLU). Ces parcelles seront dans certains cas intégrées dans une réflexion d'ensemble pour prévoir un aménagement cohérent au-delà d'une parcelle isolée.

Il y a aussi des cœurs d'îlots, en particulier celui de l'impasse du Gal Hirschauer, construits en partie et qui pourraient accueillir davantage de constructions. Ce secteur est compris dans une zone AU au PLU 2007 et sera étudié comme un potentiel d'aménagement dans sa globalité. Les autres cœurs d'îlots sont pour la plupart soumis au PPRI.



C. Les possibilités de renouvellement urbain

Les possibilités de renouvellement urbain ont été progressivement restreintes en raison du dynamisme des initiatives privées de construction sur la commune. Les anciennes activités (pépinières, garage automobile) ont été remplacées par de nouveaux projets.

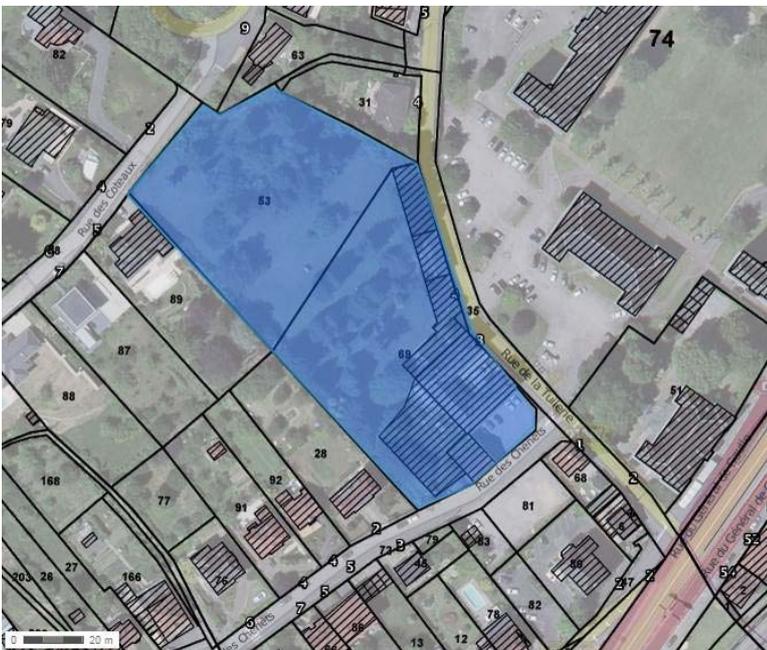
D'autres activités occupant de grands sites sont encore présentes dans la commune. Ces activités pérennes ne pourraient être considérées comme des potentiels de densification urbaine à destination d'habitat. Les concessionnaires du boulevard Saint-Symphorien pourraient être restructurés, pour s'intégrer éventuellement dans un bâtiment à étages avec logements. D'autres hypothèses pourraient envisager la réorganisation des sites d'activités existants, mais ne seraient plausibles dans la conjoncture économique actuelle. Ces sites, qui accueillent des activités pérennes et qui ne font pas l'objet d'un projet de changement de destination selon les connaissances de la mairie, ne seront pas pris en compte dans les potentiels d'évolution interne de la commune.

Les autres secteurs déjà en projet démontrent le dynamisme et l'attractivité immobilière de cette commune proche de Metz, aussi bien pour des opérations de logements que pour de nouveaux commerces.

Un site se place néanmoins comme un potentiel de projet, malgré sa complexité. Il s'agit **des anciennes caves Roederer**, rue de la Tuilerie, sur une surface d'environ **1 hectare**. Les caves se trouvent accessibles dans la partie sur rue et sont enterrées à l'arrière du terrain.

Les bâtiments se regroupent à l'angle Est de la parcelle et offrent de belles possibilités de réhabilitation.

La parcelle « haute » est comptabilisée parmi les dents creuses (tableau ci-dessus).



Unité foncière d'1 hectare environ



Vue des bâtiments « réhabilitables », à l'angle de la rue des Chenet et de la rue de la Tuilerie



Ne pouvant estimer les possibilités techniques de constructions sur les caves à l'arrière du terrain, nous pouvons uniquement comptabiliser les surfaces des bâtiments à réhabiliter.

La petite maison rue des Chenets pourrait faire l'objet d'une division pour 1 à 4 logements.

Le bâtiment principal, dont la surface atteint approximativement 500m² de plancher par étage, pourrait accueillir 6 à 10 appartements sur les deux niveaux.

Il s'agit donc de 7 à 14 logements potentiels. Notons qu'actuellement, seul 1 ou 2 logements semblent occupés dans l'ensemble des bâtis.

Un autre site, celui du garage Mansuy rue Robert Schuman, pourrait aussi être concerné par un futur projet. Sa réhabilitation permettrait la production de 25 logements supplémentaires.



Vue aérienne de l'ancien garage Mansuy, qui pourrait éventuellement faire l'objet d'un projet de démolition reconstruction à destination de logements



D. Les terrains non mobilisables

Les parcelles communales accueillant des parcs ou des espaces verts ne sont pas comptabilisées parmi les potentiels de densification du tissu urbain. En effet ses espaces de respiration sont importants pour une qualité de vie optimisée des quartiers.

Des espaces de jardins, attenants à des habitations et appartenant à la même unité foncière (groupe de parcelle d'un même propriétaire) ont été cartographiés mais ne sont pas comptabilisés comme des potentiels pour des constructions futures dans le futur proche de la commune (densification de l'enveloppe urbaine). Ils participent en effet à la qualité végétale de la commune, que ce soit en intérieur d'îlot ou en parcelles de jardins et de vergers entretenus répartis ponctuellement. Insistons sur ces cœurs d'îlots qui procurent une grande plus-value paysagère, maîtrise les rapports frontaux de voisinage, participent aux ensembles des trames vertes et des sources de nature. La densification peut aussi être vue sous l'angle de la préservation des espaces jardinés entre les habitations.

Plusieurs parcelles attenantes à l'enveloppe urbaine seraient propices à de nouvelles constructions si le PPRi ne les rendait inconstructible en l'état de cette prise en compte du risque d'inondation. Principalement situées sur l'île Saint Symphorien, ces petits secteurs ne peuvent être développés dans l'état actuel de la réglementation.

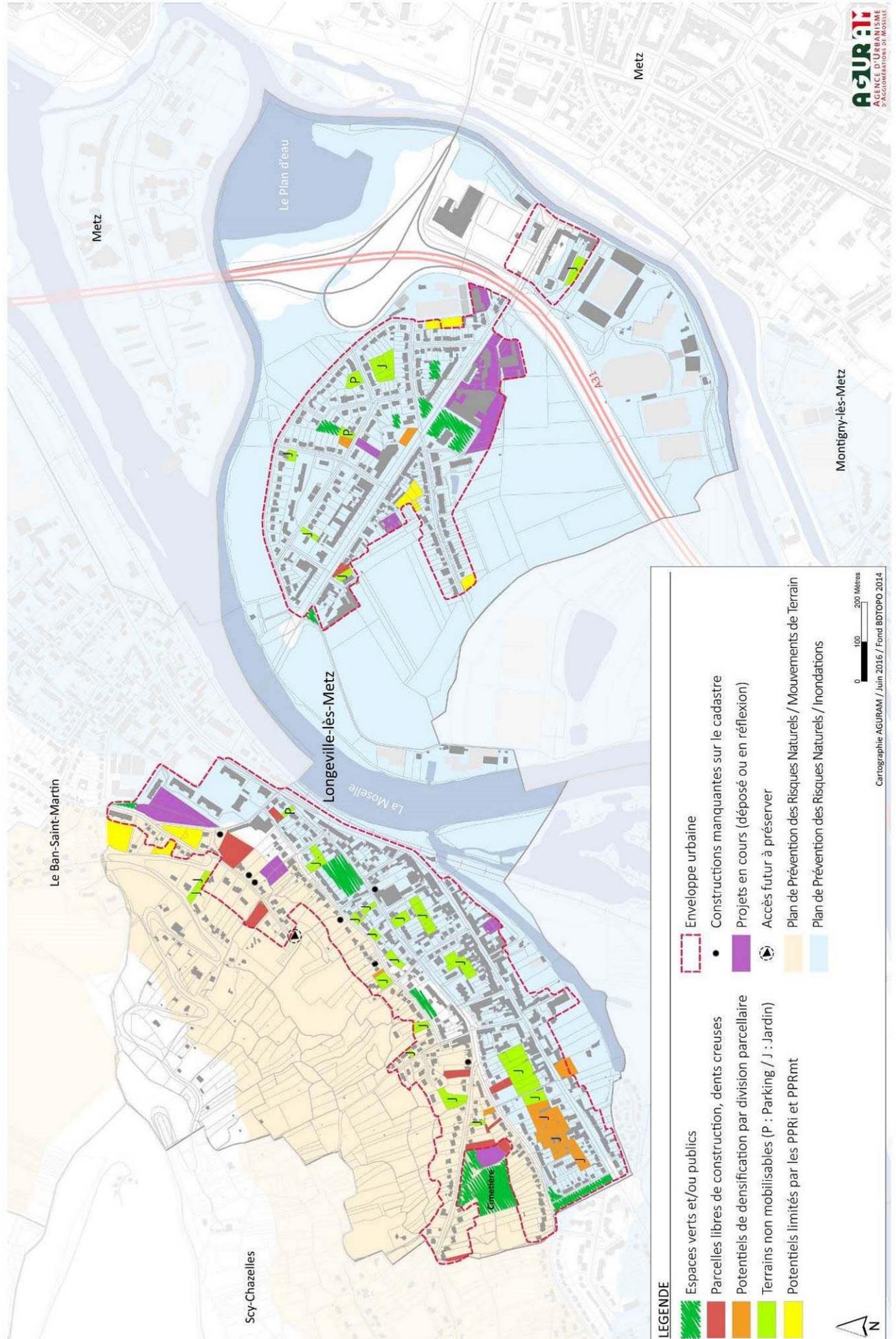
Selon la base de données FILOCOM 2015, la commune possède un taux de vacance de l'ordre de 14.8 % de son parc immobilier dont 3.6% du parc en situation de vacance structurelle (refus de vente, vétusté, inadaptation aux besoins). Il existe un total de 79 logements qui mériteraient d'être réoccupés sur le ban communal.

Notons que ce chiffre paraît largement disproportionné par rapport à l'état actuel du marché immobilier. Les données sont issues de la base fiscale déclarative et peuvent être réinterrogées pour une meilleure cohérence avec le ressenti de terrain.

Le potentiel de densification des tissus urbains retenu est de 27 à 29 logements possibles d'ici 2032, répartis de la manière suivante :

- **9 à 24 logements sur des dents creuses ; 17 potentiels retenus**
- **Pas de potentiel retenu par remaniements parcellaires ;**
- **7 à 14 logements pour les anciennes caves réhabilitées (constructions existantes), 10 à 12 potentiels retenus**
- **25 logements pour l'ancien garage Mansuy**
- **Des cœurs d'îlots préservés pour les ensembles de jardins contigus**

Le potentiel total est de 38 logements. Avec 29 logements retenus (hors garage Mansuy), le taux de rétention foncière a été estimé à 75% et ne peut être considéré qu'au regard des hypothèses de constructions décrites plus haut.



LEGENDE

	Espaces verts et/ou publics		Enveloppe urbaine
	Parcelles libres de construction, dents creuses		Constructions manquantes sur le cadastre
	Potentiels de densification par division parcellaire		Projets en cours (déposé ou en réflexion)
	Terrains non mobilisables (P : Parking / J : Jardin)		Accès futur à préserver
	Potentiels limités par les PPRI et PPRmt		Plan de Prévention des Risques Naturels / Mouvements de Terrain
			Plan de Prévention des Risques Naturels / Inondations

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Juin 2016 / Fond BDTOPO 2014





V – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** de Longeville-lès-Metz.

A. Etat Initial de l'Environnement

THÉMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Climat et changements climatiques	<p>Hausse des températures de 3,6°C d'ici 2080</p> <p>Une augmentation des jours de fortes chaleurs à prévoir et une réduction des jours de gel ;</p> <p>Phénomène d'îlot de chaleur urbain créant pour les habitants des situations parfois critiques</p> <p>Présence de la Moselle et d'espaces végétalisés permettant la circulation de l'air et la réduction du phénomène d'îlot de chaleur par endroit</p>	<p>Maintien du couvert végétal pour la régulation des températures en milieu urbanisé</p> <p>Maintien d'un maximum de sols perméables pour éviter l'assèchement de l'air et améliorer l'infiltration des eaux pluviales</p>
Topographie et géologie	<p>Existence d'un relief marqué à l'ouest par les coteaux du Mont Saint-Quentin ; le centre et l'est sont marqués par un paysage de plaine.</p> <p>Les sols sont composés d'alluvions dans le fond de vallon.</p> <p>Les terrains argileux parfois instables sont situés sur le bas des coteaux et le vieux village. Les coteaux pentus sont recouverts de marnes, tandis que le plateau est dominé par des sols calcaires.</p>	<p>Prise en compte du relief et du ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements.</p> <p>Réduction du ruissellement des eaux pluviales, par le maintien et le développement de haies, bosquets, pour éviter l'érosion des sols et les coulées boueuses</p> <p>Terrains argileux parfois instables à prendre en compte dans l'aménagement (limiter l'infiltration des eaux pluviales, maintenir un couvert végétal suffisant)</p>
Cours d'eau	<p>La Moselle traverse la commune. La Vieille Moselle, le Bras Mort et le lac Saint-Symphorien impliquent une place importante de l'eau sur la commune. Le bon état de cette masse d'eau n'est pas atteint à ce jour, du fait majoritairement d'hydrocarbure et de mercure, provenant de rejets urbains.</p>	<p>Conservé une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau.</p> <p>Limitation de l'imperméabilisation des sols source potentielle de rejets d'eau polluée dans le milieu naturel</p> <p>Préservation de la ripisylve et des zones tampons à proximité de la Moselle</p> <p>Encourager une agriculture respectueuse de l'environnement (notamment en lien avec l'enrichissement des coteaux)</p>
Masses d'eau souterraines	<p>Trois masses d'eau souterraines sont présentes sur la commune et comprennent de nombreux captages. Leur quantité est suffisante. Leur qualité est dégradée, notamment par la présence de produits phytosanitaires mais ne pose pas de problème pour l'alimentation en eau potable.</p>	<p>Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons, gestion des eaux pluviales), en lien notamment avec les enjeux du captage (aqueduc de Gorze)</p>
Milieux naturels et biodiversité	<p>La commune est concernée par le site classé « Mont Saint Quentin » qui bénéficie d'un plan de gestion, le site inscrit « Ile Saint Symphorien » et deux ZNIEFF. 75% de la commune est en zone de protection.</p> <p>Variété de milieux naturels, riches et diversifiés : milieux aquatiques (Moselle, Bras mort, Vieille Moselle), plan d'eau Saint Symphorien et zones humides, vergers (abandonnés pour la majorité)</p> <p>Peu d'espaces boisés et de prairies sur la commune</p> <p>Il existe plusieurs espèces (reptiles, oiseaux aquatiques protégés au niveau européen ou national)</p>	<p>Préservation, renforcement des continuités écologiques, notamment par la protection réglementaire du cœur de nature forestier (Mont Saint Quentin) et la préservation des vergers. Éviter la création de nouvelles ruptures en protégeant notamment les zones fragiles via un zonage et une réglementation adaptés.</p> <p>Encouragement à la rouverture des vergers enrichés (fauchage, horticulture, viticulture,...) pour restaurer une continuité de milieux thermophiles ouverts tout en conservant des éléments de réduction des glissements de terrain</p> <p>Préservation les zones de chasse (vergers, zones humides et Moselle) pour les chiroptères.</p>



	<p>Les vergers sont des habitats déterminants ZNIEFF</p> <p>La commune présente des zones humides intéressantes (prairies et forêts humides) pour la biodiversité et la régulation des eaux.</p> <p>Présence limitée de terres agricoles représentant une activité économique</p> <p>Présence d'espèces exotiques envahissantes</p> <p>Présence de nombreux espaces verts urbains (en lien avec le plan d'eau et la Moselle notamment) et de jardins et cœurs d'îlot</p> <p>Quelques espaces en friche sur l'île Saint Symphorien à valoriser</p>	<p>Préservation des zones humides pour le rôle important qu'elles jouent dans la qualité de l'eau, la gestion des inondations et l'accueil de biodiversité.</p> <p>Encourager la renaturation du bras mort de la Moselle et de la Moselle canalisée</p> <p>Valorisation des espaces en friche situés sur l'île Saint Symphorien (en lien avec le caractère inondable de la zone)</p> <p>Persistance de quelques terrains agricoles en zone inondable à maintenir pour la production locale et la distribution en circuit court</p> <p>Limiter le développement des espèces exotiques envahissantes.</p>
<p>Continuités écologiques</p>	<p>Hauteurs du Mont Saint Quentin, réservoir de biodiversité SRCE et SCoTAM</p> <p>Zone de forte perméabilité pour les milieux forestiers, thermophiles et prairiaux identifiée par le SRCE sur les coteaux</p> <p>Une continuité SCoTAM forestière « Cordon de la Moselle » identifiée le long du cours d'eau</p> <p>Plusieurs continuités d'intérêt local (parcs, jardins, friches...) sont présentes sur la commune.</p> <p>Enjeux de préservation des vergers pour leur biodiversité et leur rôle paysager, et de restauration des vergers enrichis sur les coteaux pour restaurer le continuum des espaces thermophiles des Côtes de Moselle</p> <p>Plusieurs cours d'eau (Moselle et ses annexes) et zones humides participent à la constitution de trames bleues.</p> <p>Forte présence d'espaces verts urbains assurant la pénétration de la nature en milieu urbanisé et jouant un rôle récréatif</p> <p>Jardins, cœurs d'îlots végétalisés constituant une continuité en pas japonais au sein du milieu urbain</p> <p>Les zones urbanisées, les infrastructures de transport (N3, D157A, A31) peuvent représenter des ruptures pour la faune. Des espèces envahissantes se développent telles que la Renouée du Japon ou le Solidage du Canada.</p>	<p>Préservation de la fonctionnalité des cœurs d'îlots végétalisés en milieu urbain (continuité en « pas japonais »)</p> <p>Préservation et renforcement de la végétation en bord de voirie (notamment ferroviaire)</p> <p>Interdiction d'obstacles supplémentaires aux continuités, notamment sur les coteaux (urbanisation, infrastructures...)</p>
<p>Entités paysagères</p>	<p>L'entité paysagère de l'île Saint-Symphorien : Le paysage est marqué par le surplomb de l'autoroute A31. Cette infrastructure offre à la fois une vue sur les « arrières » dévalorisés du boulevard Saint-Symphorien et « coupe » l'île en deux.</p> <p>L'entité paysagère des coteaux du Mont Saint-Quentin : Bien qu'en limite de Moselle, le village historique tourne le dos à cet espace de nature. La voie ferrée constitue une barrière physique, longée par la voie cyclable, la vélo-route Charles le Téméraire.</p> <p>Les coteaux sont aujourd'hui très boisés. Ils se sont construits progressivement de maisons éparpillées, le long de la rue du Fort. On distingue leurs passé viticole par la complexité des parcelles et les nombreux chemins qui les traversent.</p>	<p>Les espaces de nature au pourtour de l'île Saint-Symphorien devront être maintenus et possiblement aménagés, en continuité avec les parcs publics existant.</p> <p>Le défrichement des anciens jardins sur les coteaux pourrait être envisagé, permettant un accès facilité, un meilleur entretien d'une « nature productive » ou des ouvertures visuelles.</p>
<p>Perceptions visuelles</p>	<p>Les vues sur le Mont Saint-Quentin sont dégagées par les espaces inondables de la plaine agricole.</p> <p>Plusieurs parcs offrent des points de vue dégagés sur le village ou sur les coteaux.</p> <p>Depuis les coteaux, les vues sont moins ouvertes du fait de la végétation dense.</p>	<p>Les vues depuis le bas (vallée de la Moselle) sont préservées de construction par les contraintes des terrains inondables. Les points de vue devront être maintenus aussi bien vers le plan d'eau que sur les berges de la Moselle.</p> <p>Depuis les coteaux, en partie basse, les vues sont plus dégagées que sur les hauteurs. Les ouvertures visuelles pourront être envisagées, en lien avec le plan de gestion du site du Mont Saint-Quentin.</p>



<p>Captage d'eau potable</p>	<p>Présence de périmètres de protection des eaux potables et minérales, servitudes d'utilité publique : Aqueduc de Gorze.</p>	<p>Préserver les zones incluses dans les périmètres de protection pour limiter le risque de pollution. Encourager l'infiltration pour le rechargement des nappes phréatiques (conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à l'infiltration de l'eau pluviale sur site par exemple).</p>
<p>Assainissement et eaux pluviales</p>	<p>La compétence eaux pluviales et assainissement est exercée par Metz Métropole. Le réseau de la commune est raccordé à la station d'épuration de La Maxe. La commune dispose de réseaux séparatifs pour les eaux pluviales. Les milieux récepteurs sont la Moselle et ses annexes, le ruisseau du Fossé de la Fontaine. La présence d'un risque inondation et le relief de côte fait de la gestion des eaux pluviales un enjeu majeur.</p>	<p>Limitation de l'imperméabilisation des sols Encouragement de la rétention et de l'infiltration (si possible) sur sites des eaux pluviales Mise en place d'ouvrage de rétention/stockage avec rejet à débit limité (si infiltration impossible) Favoriser l'évaporation des eaux par la végétalisation des toitures et des ouvrages</p>

THÉMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
<p>Énergie, Qualité de l'air et gaz à effet de serre</p>	<p>Présence de polluants atmosphériques et de GES, principalement liés aux secteurs du transport routier et du résidentiel sur la commune Les émissions de particules et d'oxyde d'azote diminuent depuis 2002 (-60% pour les PM10 et -43% pour les NOx) Les émissions de GES, responsables en partie du réchauffement climatique, diminuent (27%) depuis 2002 mais restent importantes. Elles sont principalement dues au transport routier et au résidentiel (chauffage). La consommation d'énergie dans le résidentiel est principalement axé sur le gaz naturel et l'électricité et très peu sur les énergies renouvelables (bois énergie et autres) Les principaux secteurs consommateurs d'énergie, et émetteurs de polluants et de GES, sont le transport routier et le résidentiel.</p>	<p>Densification pour réduire les besoins en déplacement, notamment aux abords des transports collectifs Amélioration des conditions d'utilisation des transports en commun et développement de l'intermodalité Amélioration des conditions de déplacement en modes actifs : développement du réseau cyclable et des emplacements de stationnement vélo, amélioration des cheminements piéton et développement lors d'opération d'aménagement Amélioration des performances énergétiques des bâtiments et développement des énergies renouvelables (notamment micro-éolien, solaire et bois énergie avec des installations performantes) Consommation économe de l'espace et préservation des espaces naturels, puits de carbone Préservation et développement des espaces verts en milieu urbain pour l'adaptation aux changements climatiques Ne pas augmenter la population aux abords des voies importantes de transport routier, notamment les établissements sensibles</p>
<p>Zones exposées au bruit et zones calmes</p>	<p>Des nuisances sonores existent au niveau de la voie ferrée, de l'autoroute A31 et de la route départementale (RD157A). Les zones à enjeux le long de la voie ferrée et de la RD603 justifient la mise en place d'actions. Les milieux naturels permettent de bénéficier de zones calmes sur les coteaux ou le long des berges de la Moselle.</p>	<p>Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat. Prendre en compte les nuisances sonores dans les futurs aménagements. Ne pas augmenter la population soumise aux nuisances sonores Préserver les zones calmes sur les coteaux et le long de la Moselle.</p>
<p>Risques</p>	<p>La commune est concernée par des risques liés aux inondations. L'île Saint-Symphorien et une partie de la rive gauche sont concernés. La commune est concernée par un risque mouvements de terrain (coteaux). Un PPR existe pour ces deux risques (concernant 87% du territoire). La présence de la digue du Canal de Jouy induit un risque lié à une rupture ou défaillance de la digue. Une cavité souterraine est présente sur le territoire (rue des coteaux) Un aléa retrait gonflement des argiles moyen existe sur le bas des coteaux et la zone urbanisée.</p>	<p>Urbanisation soumise au PPR inondation et mouvements de terrain Limitation du risque d'inondation en ne créant pas de nouveaux obstacles à l'écoulement des eaux en cas de crue, et en favorisant l'infiltration des eaux (limitation de l'imperméabilisation des sols, végétalisation des espaces urbanisés et le long de berges, préservation des espaces naturels en zone inondable). Préservation des prairies situées en zone inondable Préservation de la zone de mobilité des cours d'eau Maintenir la végétation en place, en particulier sur le bas des coteaux pour réduire les mouvements de terrain (glissement de terrain et mouvements liés aux argiles) Dans les secteurs soumis au retrait-gonflement des</p>



		argiles, assurer une gestion adaptée des eaux pluviales (éviter l'infiltration au besoin et privilégier la rétention avant rejet)
Sols pollués	Existence de plusieurs sites potentiellement pollués (données issues de la base de données BASIAS).	Prise de précautions dans les zones potentiellement polluées en cas de projets (études, dépollution...).

B. Diagnostic socio-économique

THÉMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Évolution de la population	Constance de la population communale entre 1962 et 2012, aux alentours de 4000 habitants. La population de Longeville-lès-Metz stagne alors que Metz-Métropole et le SCOTAM ont gagné des habitants depuis 50 ans.	Conserver le poids démographique de la commune via un projet habitat cohérent au regard de la position de pôle relais de Longeville-lès-Metz dans l'armature urbaine du SCOTAM.
Facteurs de l'évolution de la population	Le solde migratoire communal est positif depuis 2007. Au contraire du territoire, les dernières années marquent un regain d'attractivité, propre à la commune. Le solde naturel est faible, mais globalement positif.	Assurer le renouvellement de la population communale et éviter un vieillissement trop important.
Structure de population	Les moins de 29 ans sont un peu moins nombreux à Longeville-lès-Metz que dans l'agglomération. Entre 2007 et 2012, les plus de 45 ans ont progressé. L'indice de jeunesse de Longeville-lès-Metz est bien inférieur à la moyenne du territoire de Metz Métropole.	Offrir des logements adaptés aux besoins de tous et en particulier aux jeunes ménages. Éviter un fort déclin des personnes dans les catégories des 15-29 ans et 30-44 ans, car ce sont les deux tranches d'âges qui contribuent au renouvellement de la population.
Desserrement des ménages	Un ménage de Longeville-lès-Metz comportait en moyenne 2.73 occupants en 1973 contre seulement 1.91 en 2012. Le desserrement des ménages est ici bien visible, marquant un nombre élevé de petits logements (76 % d'appartements en 2012)	Le desserrement des ménages peut encore se poursuivre très légèrement, mais Longeville-lès-Metz est déjà bien en deçà du territoire. Les baisses envisagées seront donc minimales (vers 1.8 personnes / logement). Dans ce sens, le simple maintien de la population communale actuelle nécessite de construire de nouveaux logements.
Parc de logements	Un parc immobilier composé de 517 maisons individuelles (24%) et 1645 appartements (76%) en 2012. Ce sont 188 appartements qui ont été créés entre 2007 et 2012 (+13%), alors que le nombre de maisons a baissé.	Répondre à la variété des demandes qui existent actuellement sur le ban communal en matière de logements. Davantage de maisons individuelles ou de grands appartements pourrait apporter un équilibre bénéfique pour un parc résidentiel au sein de la commune.
Logements vacants	Selon l'INSEE, 9.2% du parc immobilier est vacant à Longeville-lès-Metz en 2012. D'après la base de données FILOCOM 2015, 242 logements sont en situation de vacance conjoncturelle et 79 en situation de vacance structurelle. Cette dernière révèle des situations figées (refus de mise en location, vétusté, inadéquation entre les logements proposés et les besoins de la population...).	Les relevés chiffrés de la vacance des logements paraissent disproportionnés par rapport à la réalité du marché immobilier (logements en travaux, libres entre deux locations, des résidences étudiantes à fort turn-over ou de logements inadaptés à la remise sur le marché). Malgré tout, un effort pourra être fait pour diagnostiquer précisément les logements en question. Notons que la vacance structurelle représente 79 logements, comme potentiel de remise sur le marché.
Occupation des logements	Il existe 47% de propriétaires à Longeville-lès-Metz contre 42% de locataires, part supérieure à celles de tous les territoires de comparaison.	Favoriser une part plus importante d'offre d'accession à la propriété dans les futures opérations de logements permettrait aussi



		« d'attacher » une population considérée comme très mobile dans le territoire.
Taille des logements	la taille moyenne des logements de Longeville-lès-Metz est plutôt proche de celle de Metz-Métropole ou du SCOTAM. Un déficit en T4 peut être observé.	Proposer une répartition des futurs logements capables de répondre aux besoins des petits, moyens et grands ménages.
Parc immobilier social	Il existe 9% de logements sociaux sur le ban communal, soit environ 210 logements.	Continuer de produire des logements sociaux pour projeter une proportion de 20% du parc immobilier (loi SRU).
Ancienneté du parc immobilier	Le parc immobilier comporte encore 26% de produits inconfortables. Par ailleurs, 54% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974.	Continuer à résorber les logements inconfortables et favoriser les rénovations à vocation d'économie d'énergie dans les logements anciens.
Programme Local de l'Habitat	Une enveloppe de 126 logements inscrite dans le PLH 2011-2017, dont au minimum 50 nouveaux logements sociaux. Le bilan à mi-parcours du PLU de Metz-Métropole indique pour la commune de Longeville-lès-Metz : un total de 90 logements construits entre 2011 et 2013, avec 20 logements aidés.	Respecter la stratégie définie par l'Agglomération Messine en matière de production de logements et poursuivre les efforts en matière de production de logements sociaux.
Rythme de construction	263 nouveaux logements ont été créés entre 1999 et 2013 (19/an), alors que la commune a perdu 116 habitants sur cette période. Entre 2003 et 2012, 225 nouvelles constructions ont été réalisées à Longeville-lès-Metz. Il existe un rythme de construction soutenu d'environ 25 logements par an sur la commune.	Continuer la production de logements capables de répondre aux besoins de tous, via une réparation variée : plus d'individuel pur ou d'individuel groupé, moins de collectifs et proposer des logements en « résidence ».
Catégories socioprofessionnelles	Les ouvriers sont moins nombreux à Longeville-lès-Metz que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse en ce qui concerne les cadres et les professions intermédiaires.	Proposer des logements adaptés aux besoins des personnes qui habitent la commune de manière à limiter les besoins de déplacements.
Concentration de l'emploi	Longeville-lès-Metz propose, pour 100 actifs résidant sur son territoire, environ 60 emplois. Il s'agit d'une concentration d'emplois élevée qui montre que la commune ne manque pas d'activités en journée. Cependant, la concentration d'emplois ne cesse de diminuer depuis 1999. Les entreprises présentes sont toutes considérées comme pérennes.	Maintenir les emplois qui existent, notamment les entreprises réparties dans le tissu urbain, pour éviter que la commune ne se résidentialise progressivement. Maintenir la multifonctionnalité des zones U du PLU.
Attractivité commerciale	Contrairement à d'autres communes, Longeville-lès-Metz a conservé un bon nombre de commerces et de services, profitant du passage et des grands axes.	Maintenir les commerces et services de proximité, que ce soit dans la rue du Gal de Gaulle ou sur le boulevard Saint-Symphorien.
Agriculture	Il n'y a pas de siège d'exploitation agricole sur Longeville. L'espace agricole de Longeville se concentre aujourd'hui sur l'île Saint Symphorien, les coteaux du mont Saint Quentin étant en friche depuis plusieurs années ou dizaines d'années. Un projet de golf est à l'étude et viendra occuper une partie de ces terrains. Le territoire de Longeville-lès-Metz est inscrit à l'INAO (Institut national de l'origine et de la qualité) au titre de l'AOC / AOP Mirabelle de Lorraine.	Accompagner l'insertion paysagère des nouveaux projets (golf en situation de « lisière agricole et urbaine ») Anticiper les conditions d'exploitation pour l'ensemble agricole de l'île pour ne pas provoquer un abandon de cet espace par l'agriculture. Profiter et valoriser cet espace enclavé dans l'agglomération, qui joue un rôle paysager et de récréation pour la population (au-delà de la seule production agricole).



THÉMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Écoles maternelle et élémentaire	Depuis le début des années 2000, les écoles ont un effectif moyen de l'ordre de 250 à 300 élèves. Les effectifs semblent être en légère baisse durant les dernières années.	Pérenniser les équipements scolaires et éventuellement créer une structure d'accueil de la petite enfance.
Équipements	Longeville-lès-Metz possède de nombreux équipements, pour les habitants de la commune, mais aussi des équipements majeurs de l'agglomération messine (stade, patinoire, ...) et de grands parcs reliés entre eux, le long de berges de la Moselle.	Maintenir les équipements communaux ou supra-communaux et les secteurs de loisirs, qui participent à l'attractivité communale.
Commerces et services	Longeville-lès-Metz possède de nombreuses activités courantes : santé, commerces, restauration, services.	Maintenir les activités locales qui bénéficient de la diversité des usages pour les habitants.
Forme urbaine	La forme urbaine de la commune a été historiquement contrainte par la Moselle (vallée inondable), les coteaux du mont Saint-Quentin (risque de mouvements de terrain), puis marquée par les coupures des grandes infrastructures (A31, voie ferrée). L'urbanisation des coteaux et de l'île Saint-Symphorien ont profondément modifié la forme initiale du village-rue. Remontant sur les pentes ou grignotant les espaces inondables des bords de Moselle, les nouveaux quartiers font de Longeville-Lès-Metz une commune complexe, morcelée et en deux grands quartiers distincts.	Préserver l'identité des deux quartiers de Longeville-village et Longeville Saint-Symphorien. Tenir compte des contraintes naturelles et anthropiques à l'extension des tissus urbains. Amenuiser les nuisances liées aux infrastructures. Permettre un développement cohérent avec l'existant et maîtrisant les risques.
Densité de logements	De nombreuses formes de logements cohabitent entremêlées sur le ban communal avec des densités allant de 4 à 90 logements par hectare (de la maison de maître aux logements collectifs).	Respecter la densité minimale de 25 logements par hectare imposée par le SCOTAM pour les futurs logements en extension des tissus urbains existants.
Mobilité	En 2015, 28% des actifs de Longeville-lès-Metz, travaillent dans la commune de résidence. Il existe 14.2% de ménages qui n'ont pas de voiture individuelle. Il s'agit donc d'environ 523 personnes.	Tenter de réduire la dépendance à la voiture individuelle en densifiant les espaces à proximité des arrêts de transports en commun.
Réseau viaire et espaces publics	Les deux axes principaux ont été aménagés en partie dans les dernières années (rue du Gal de Gaulle et boulevard Saint Symphorien). Les pourtours de l'île Saint-Symphorien sont aménagés dans la partie nord, en lien avec d'autres parcs de la ville de Metz. Côté Longeville-village, les espaces publics sont plus limités mais sont adaptés et répartis.	Poursuivre les aménagements de requalification des axes structurants. Proposer des points « d'attention » de l'espace public, pour magnifier les vues ou le rapport à l'eau, mettre en valeur les équipements ou les monuments, prolonger un espace de nature.
Entrées de ville	L'entrée de ville vers le Ban-Saint-Martin est complexe dans les usages routiers orientés par le Pont de Verdun qui relie Longeville-village et Longeville Île-Saint-Symphorien.	Ce Pont pourrait trouver des aménagements qualitatifs pour accompagner la traversée, que ce soit pour apporter du confort aux piétons ou pour maîtriser la vitesse des véhicules.



THÉMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Déplacements doux	<p>La vélo route Charles le Téméraire est présente sur le territoire communal, le long de la Moselle. De nombreux chemins desservent les coteaux, parfois étroits ou peu entretenus par manque de passage.</p> <p>Les liaisons piétonnes entre les quartiers sont globalement satisfaisantes.</p>	Protéger les cheminements qui permettent des déplacements doux utiles aux habitants et identifier les secteurs où il existe des manques.
Stationnements	<p>En 2012, 63.5% des habitants disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement (environ 2500 places).</p> <p>Les parcs ouverts au public proposent environ 550 places de stationnement côté Saint-Symphorien et 550 côté Village, auquel il faut ajouter de nombreuses places non matérialisées sur voiries.</p> <p>La patinoire et le stade proposent environ 745 places au total. (dont le grand parking de 570 places pour le palais omnisport)</p> <p>Il s'agit donc de 3500 à 4000 places de stationnement au total pour 4000 habitants (hors parking d'équipements sportif).</p>	Continuer d'adapter le stationnement aux besoins des habitants. Proposer du stationnement pour les vélos au niveau des commerces ou des équipements.
Transport en commun	La quasi-intégralité des tissus urbains se trouve à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus.	Continuer à développer l'habitat à une distance raisonnable pour les piétons, de l'offre de transport en commun.
Patrimoine	<p>La commune comprend un édifice protégé au titre des Monuments Historiques : l'ancien Donjon des Gournay, inscrit par arrêté du 06/12/1989.</p> <p>Le patrimoine communal représente toutes les époques, avec la période de l'annexion allemande et les années 20-30, marquant plus fortement certains quartiers.</p>	Mettre en valeur les ensembles architecturaux majeurs, en particulier dans les rues de Longeville-village.
Communications numériques	<p>La commune offre une desserte moyenne en ADSL et propose aussi une offre câblée.</p> <p>Suite à l'intention d'investissement, le déploiement FTTH (par l'opérateur Orange) sur la commune de Longeville-lès-Metz a débuté en 2015 pour une durée de 5ans.</p> <p>Les réseaux 3G sont satisfaisants sur le ban communal.</p>	<p>Continuer de proposer une desserte numérique adaptée aux besoins des habitants.</p> <p>Déploiement à partir de 2015 de la fibre FTTH, permettant à terme un meilleur réseau 4G en prévision.</p>



C. Evolutions du foncier

THÉMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Consommation foncière	<p>Depuis 1980, la consommation foncière s'est réduite, passant de 2.18ha/an entre 1950 et 1980 à 0.57ha/an entre 1980 et 2013.</p> <p>44% du territoire sont des espaces naturels agricoles ou forestiers.</p>	<p>Poursuivre les économies de foncier réalisées. Limiter la consommation d'espaces naturels notamment grâce à une densité de logements adaptée et conforme au SCoTAM (25 logements/ha), déjà inférieure aux dernières pratiques observées.</p>
Bilan du PLU 2007	<p>Le PLU initialement approuvé en 2007 a été modifié 4 fois (2009, 2013, 2014, 2016).</p> <p>Les deux réserves foncières 2AU sont restées non urbanisées et les zones 1AU ont avancé dans leur vocation constructible. Les opérations récentes ou en cours ont principalement utilisé des potentiels de densification et de renouvellement urbain.</p>	<p>Fixer des objectifs de production de logements qui soient cohérents avec le SCoTAM et les perspectives de développement de la commune.</p> <p>Donner la priorité au potentiel de renouvellement urbain avant de se projeter en extension.</p> <p>Accompagner les projets actuellement portés sur les zones 1AU du PLU 2007.</p>
Logements vacants	<p>Selon la base FILOCOM 2015, la commune possède un taux de vacance de l'ordre de 14.8 % de son parc immobilier dont 3.6% du parc en situation de vacance structurelle (refus de vente, vétusté, inadaptation aux besoins), soit 79 logements. (Données qui pourraient être réinterrogées)</p> <p>Les principaux sites concernés par la vacance sont les anciennes casernes Roques, les immeubles collectifs du boulevard Saint-Symphorien et la rue du Gal de Gaulle (immeubles parfois vétustes).</p>	<p>Avoir une démarche qualitative en matière d'économie du foncier en déduisant des logements à réoccuper des futurs besoins communaux.</p>
Renouvellement urbain	<p>Les anciennes caves Roederer, rue de la Tuilerie, se placent comme un potentiel de projet, sur une surface d'environ 1 hectare. Il s'agirait de 7 à 14 logements potentiels.</p> <p>Un projet en cours de réflexion sur le garage Mansuy, récemment désaffecté, de 25 logements.</p>	<p>Permettre la réhabilitation des caves Roederer et du garage Mansuy</p>
Potentiel de densification	<p>Le potentiel de densification s'évalue entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9 à 24 logements sur des dents creuses - et 7 à 14 logements pour les anciennes caves réhabilitées (10 à 12 potentiels retenus). 	<p>Investir le potentiel de densification estimé à 29 logements (potentiel total de 38 logements au total).</p> <p>Favoriser l'émergence de projets en densification de l'enveloppe urbaine.</p>